



**BOÎTE À OUTILS POUR  
LE DÉVELOPPEMENT  
DE PROGRAMMES  
EAFGA**

LIGNES DIRECTRICES

# Table des matières

<b>Acronymes</b>	4
<b>Glossaire</b>	5
<b>Remerciements</b>	6
<b>Introduction</b>	7
<b>1. Informations générales</b>	9
<b>A. Introduction aux EAFGA</b>	11
Recrutement	11
Facteurs de risque	12
Rôles	15
<b>B. Cadre juridique et normatif</b>	17
Cadre juridique international	18
Cadre du Conseil de sécurité	21
Normes internationales	22
<b>2. Analyse du contexte</b>	35
<b>Phase 1 - Planification</b>	39
<b>A. Définir les questions de recherche et le champ d'application</b>	40
Les questions de recherche	40
Le champ d'application	41
<b>B. La sélection de la méthodologie</b>	41
Étude documentaire	41
Évaluation des risques	41
Évaluation des besoins	43
Consultation des ex EAFGA	44
Analyse de genre	45
Analyse des parties prenantes	46
<b>C. La chronologie</b>	51
<b>D. Les ressources humaines</b>	51
<b>E. Le budget</b>	52
<b>Phase 2 - Préparation</b>	54
<b>A. Plan de collecte des données</b>	55
Localisation géographique	55
Échantillonnage	55
<b>B. Plan de travail</b>	58
<b>C. Contextualisation des outils</b>	59
<b>D. Mise en place d'une voie de référencement</b>	60
<b>E. Formation des collecteurs de données</b>	60
Formation à la collecte de données	60
La protection des enfants	60
Sensibilisation au genre	60
<b>Phase 3 - Mise en œuvre</b>	63
<b>A. Collecte des données</b>	64
<b>B. Codage des données</b>	64
<b>C. Analyse des données</b>	65

<b>3. Conception de programme et planification stratégique</b>	70
<b>A. Conception de programme</b>	72
Considérations clés et cadre	72
Conception de programmes de prévention	75
Conception du programme de libération et d'identification	85
Conception du programme de réintégration	92
<b>B. Suivi</b>	116
Développement d'indicateurs sensibles à la culture	116
Mesure des indicateurs d'extrants et de résultats	117
Développement d'un cadre de suivi des performances	118
<b>C. Ressources humaines</b>	123
Échelle et effectifs	123
Cadre de compétences et d'aptitudes	125
<b>D. Budget</b>	136
<b>4. Mise en œuvre et suivi</b>	140
<b>A. La protection/sauvegarde des enfants</b>	142
Politique de protection/sauvegarde des enfants	142
Voie de référencement	142
Formation de tout le personnel	143
Sensibilisation des enfants et de la communauté	143
<b>B. Protection des données</b>	143
<b>C. Suivi</b>	144
Désagrégation des données	145
Suivi du programme	145
Mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants	145
<b>D. Ressources humaines</b>	146
Recrutement	147
Apprentissage et développement	150
Soutien et sécurité du personnel	153
<b>E. Coordination</b>	154
Coordination entre les acteurs de la protection de l'enfance	154
Coordination avec les Nations unies, le gouvernement et d'autres organisations	155
Coordination avec d'autres secteurs	156
<b>5. Apprentissage et évaluation</b>	157
<b>A. Documenter l'apprentissage</b>	159
<b>B. L'évaluation</b>	159
<b>Bibliographie</b>	165

# Acronymes

<b>ASE</b> : apprentissage social et émotionnel	<b>LTTE</b> : Libération Tigers of Tamil Ealam (Tigres de libération de l'Eelam tamoul)
<b>CDE</b> : Convention sur les droits de l'enfant	<b>MILF</b> : Front islamique de libération du Morro
<b>CFSI</b> : Community and Family Service International	<b>MSC</b> : Mécanisme de surveillance et de communication
<b>CG</b> : Convention de Genève	<b>NPA</b> : Norwegian People's Aid
<b>CICR</b> : Comité international de la Croix-Rouge	<b>OIT</b> : Organisation internationale du travail
<b>CIJ</b> : Cour internationale de justice	<b>ONU</b> : Organisation des nations unies
<b>CJTF</b> : Civilian Joint Task Force	<b>OPAC</b> : Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés
<b>CPI</b> : Cour pénale internationale	<b>PA</b> : Protocol additionnel
<b>DDR</b> : Désarmement, démobilisation et réintégration	<b>PDI</b> : Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
<b>DIDH</b> : Droit international des droits de l'homme	<b>PG</b> : Prisonniers de guerre
<b>DIH</b> : Droit International Humanitaire	<b>PIDCP</b> : Pacte international relatif aux droits civils et politiques
<b>DPI</b> : Droit pénal international	<b>POS</b> : Procédures opérationnelles standardisées
<b>EAFGA</b> : Enfants associés aux forces armées et aux groupes armés	<b>RCA</b> : République centrafricaine
<b>EI</b> : État islamique	<b>RDC</b> : République démocratique du Congo
<b>EIC</b> : Entretien d'informateur clé	<b>SMSP</b> : Santé mentale et soutien psychosocial
<b>EPPE</b> : Évaluation rapide protection de l'enfance	<b>UNODC</b> : Office des Nations unies contre la drogue et le crime
<b>FAFGA</b> : Filles associées aux forces et aux groupes armés	<b>VBG</b> : Violences basées sur le genre
<b>FAGA</b> : Forces armées et groupes armés	<b>YPJ</b> : Unité de Protection des Femmes Kurdes
<b>FARC</b> : Forces armées révolutionnaires de Colombie.	
<b>GD</b> : Groupe de discussion	
<b>Groupe URD</b> : Urgence, Réhabilitation et Développement	
<b>IRC</b> : International Rescue Committee	
<b>LRA</b> : Armée de résistance du Seigneur	

- 
- 1 [Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale \(1998\)](#)
  - 2 CICR. Droit coutumier. <https://www.icrc.org/en/war-and-law/treaties-customary-law/customary-law> (Consulté en février 2021)
  - 3 [Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale \(1998\)](#)
  - 4 Statut de la Cour pénale internationale (1998)
  - 5 Diakonia Centre de droit international humanitaire. Droit pénal international. <https://www.diakonia.se/en/IHL/The-Law/International-Criminal-Law1/> (Consulté en février 2021)

# Glossaire

## Crimes contre l'humanité

Les crimes contre l'humanité désignent l'un des actes suivants lorsqu'ils sont commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre toute population civile, en connaissance de cette attaque :

- (a) Meurtre ;
- (b) Extermination ;
- (c) L'asservissement ;
- (d) Déportation ou transfert forcé de population ;
- (e) Emprisonnement ou autre privation grave de liberté physique en violation des règles fondamentales du droit international ;
- (f) Torture ;
- (g) Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
- (h) La persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux, de sexe tel que défini au paragraphe 3, ou pour d'autres motifs universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en rapport avec tout acte visé au présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ;
- (i) Disparition forcée de personnes ;
- (j) Le crime d'apartheid ;
- (k) Autres actes inhumains de caractère similaire causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves au corps ou à la santé mentale ou physique.<sup>1</sup>

**Le droit coutumier :** Le droit coutumier découle d'une pratique générale acceptée comme loi. Cette pratique peut être trouvée dans les comptes rendus officiels des opérations militaires, mais elle est également reflétée dans divers autres documents, notamment les manuels militaires, la législation nationale et la jurisprudence. Les États reconnaissent que les traités et le droit international coutumier sont des sources de droit international et, à ce titre, sont contraignants.<sup>2</sup>

**Génocide :** Le génocide désigne l'un des actes suivants commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, en tant que tel :

- (a) Tuer des membres du groupe ;
- (b) Causer des dommages corporels ou mentaux graves aux membres du groupe ;
- (c) Infliger délibérément au groupe des conditions d'existence calculées pour entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;

- (d) Imposer des mesures destinées à empêcher les naissances au sein du groupe ;
- (e) Transférer de force les enfants du groupe dans un autre groupe.<sup>3</sup>

**Conflit armé international :** il s'agit de situations où deux ou plusieurs États sont engagés dans un conflit armé.

**Conflit armé non international :** il s'agit de situations de violence armée prolongée entre les forces gouvernementales et des groupes armés non étatiques organisés, ou entre de tels groupes. Il se poursuit jusqu'à ce qu'un règlement pacifique soit trouvé.

**Participation aux hostilités :** Couvre à la fois la participation directe aux combats et la participation active à des activités militaires liées aux combats telles que l'observation, l'espionnage, le sabotage et l'utilisation d'enfants comme leurres, messagers ou aux postes de contrôle militaires. Elle ne couvre pas les activités qui n'ont manifestement aucun rapport avec les hostilités, comme la livraison de nourriture à une base aérienne ou l'utilisation de personnel domestique dans le logement familial d'un officier. Toutefois, l'utilisation d'enfants dans une fonction de soutien direct, par exemple en tant que porteurs pour apporter des fournitures à la ligne de front, ou les activités sur la ligne de front elle-même, seraient incluses dans la terminologie.<sup>4</sup>

**Crimes de guerre :** Les crimes de guerre sont des violations graves des règles conventionnelles ou coutumières du droit international humanitaire, et sont considérés comme les violations les plus graves du droit international humanitaire.

Ils comprennent, sans s'y limiter, l'homicide volontaire, la destruction sans motif de biens privés, la torture ou les traitements inhumains, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, la déportation ou le transfert illégal, la prise d'otages, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et le fait de priver intentionnellement une personne du droit à un procès équitable et régulier, tous ces actes étant commis dans le contexte d'un conflit armé.

Contrairement aux crimes contre l'humanité, il n'est pas nécessaire d'établir une pratique généralisée ou systématique de massacres, car un seul incident, comme le recrutement d'un enfant soldat ou un incident de torture pendant un conflit armé, équivaldrait à un crime de guerre.<sup>5</sup>

# Remerciements

De nombreuses personnes ont consacré leur temps et leur expertise à l'élaboration de cette boîte à outils de développement de programmes. Sandra Maignant (Plan International), avec le soutien de Brigid Kennedy Pfister (UNICEF), a élaboré cet ensemble de ressources en consultation avec un groupe de référence.

Le groupe de référence comprenait :

Mike Wessells (Child Resilience Alliance, Université de Columbia)  
Yvonne Agengo (International Rescue Committee)  
Christine McCormick (Save the Children)  
Simon Kangeta (AJEDI-Ka)  
Nicola Griffiths et Sandra Olsson (War Child UK)  
Lyndsay Hockin (World Vision)  
Siobhan O'Neil et Kato Van Broeckhoven (Université des Nations unies)  
Katie Robertson (Plan International, Groupe de Travail Apprentissage et Développement)

Nous aimerions également remercier Anne-Laure Baulieu, Miriam Musa, Sugirtha Vasavithasan, Elizabeth Lory, Stu Solomon, Aaliya Bibi, Sandra Olson, Maria Bray, Vanessa Murphy, Cat Byrne, Stephanie Battain, Celina Jensen, Laurent Chapuis, Anita Queirazza, Katie Robertson, Mark Chapple, Siobhan O'Neil, Yvonne Agengo et Mike Wessells pour leur relecture de la boîte à outils.

Nous remercions sincèrement les chercheurs de l'Université des Nations unies, de l'Université de Boston et de l'Université Inland Norway pour leurs contributions.

Nous tenons à remercier les organisations suivantes, réparties dans 13<sup>e</sup> pays, qui ont partagé leurs enseignements et leurs bonnes pratiques : UNICEF, Community and Family Service International, International Rescue Committee, International Alert, Search for Common Ground, Save the Children, War Child, Commissions nationales de désarmement, démobilisation et réintégration, Plan International, INTERSOS, Association Malienne pour la Survie dans le Sahel, Dallaire Institute/Child Soldiers International, et Norwegian People's Aid. Veuillez noter que pour des raisons de sécurité, les noms des individus ne sont pas inclus dans la section des remerciements ainsi que dans les références dans les notes de bas de page.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien du Bureau d'aide humanitaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international, selon les termes de la bourse n° AID-OFDA-IO-16-00103. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Agence américaine pour le développement international.

Editeur :

L'Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire (l'Alliance)  
c/o UN Plaza  
New York, NY 10017  
États-Unis d'Amérique  
L'Alliance © 2022

Citation suggérée :

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2022) Boîte à outils pour le développement de programmes pour les EAFGA. New York

Licence :

Ce document est sous licence Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0. Il est attribué au Réseau inter-agences de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (The Alliance).

Image de couverture : UNICEF/UN0441458/Tremeau

---

6 Afghanistan, Colombie, Irak, Mali, Myanmar, Nigeria, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Somalie, Sud-Soudan et Syrie.

# Introduction

La boîte à outils de développement de programmes pour les EAFGA a été produite par le groupe de travail EAFGA de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, codirigée par Plan International et l'UNICEF.

**Le processus d'élaboration** de la boîte à outils pour le développement de programmes s'appuie sur les résultats d'une étude documentaire et de 16 entretiens avec des chercheurs, des représentants des gouvernements, des agences des Nations unies et des ONG nationales et internationales.

En outre, une enquête sur les besoins et les lacunes en matière de capacités a été menée auprès de 196 acteurs de terrain mettant en œuvre des programmes pour les EAFGA par le biais d'une enquête en ligne. Les résultats de l'enquête ont permis d'élaborer le contenu de la boîte à outils. Le [rapport](#) est disponible sur la page web du groupe de travail EAFGA de l'Alliance.

La boîte à outils a été testée dans quatre pays, la République centrafricaine, l'Afghanistan, l'Irak et le Burkina Faso, avec la participation de 37 partenaires. La boîte à outils a été finalisée suite au retour de 22 participants sur l'utilisation de la boîte à outils, 4 mois après une formation à l'utilisation de la boîte à outils.

**L'objectif** de la boîte à outils pour le développement des programmes des EAFGA est de fournir aux acteurs de terrain les connaissances et les compétences nécessaires pour concevoir des programmes de qualité sensibles au genre pour les EAFGA, avec la participation des enfants, y compris les ex EAFGA.

**Le contenu de la boîte à outils de développement de programme comprend :**

- **Des lignes directrices** sur la façon de concevoir un projet EAFGA avec des conseils pratiques utilisant une approche étape par étape
- **Des outils de formation** pour former les responsables et autres postes en charge du développement de projets au développement de projets
- **Des outils de collecte** et d'analyse des données à contextualiser.

**La boîte à outils est destinée** aux acteurs de terrain travaillant avec les EAFGA, qui souhaitent concevoir et mettre en œuvre une programmation de qualité, sensible au genre et participative.

Les acteurs de terrain comprennent des organisations non gouvernementales nationales et internationales, les commissions nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les acteurs gouvernementaux et les agences des Nations unies. Cette boîte à outils est spécifiquement adaptée aux managers et autres postes en charge du développement de propositions de projets et de leur mise en œuvre.

Les outils de formation sont particulièrement utiles aux conseillers techniques de la protection de l'enfance, aux responsables de la qualité des programmes et aux coordinateurs des Cluster Protection de l'enfance afin de promouvoir le développement et la mise en œuvre de projets de qualité.

Les lignes directrices suivantes commencent par des informations générales sur les EAFGA et se concentrent ensuite sur les étapes de la conception d'un projet, en suivant le cycle du projet, à savoir 1) les informations générales, 2) l'analyse du contexte, 3) la conception de programmes et la planification stratégique, 4) la mise en œuvre et le suivi, et 5) l'apprentissage et l'évaluation.



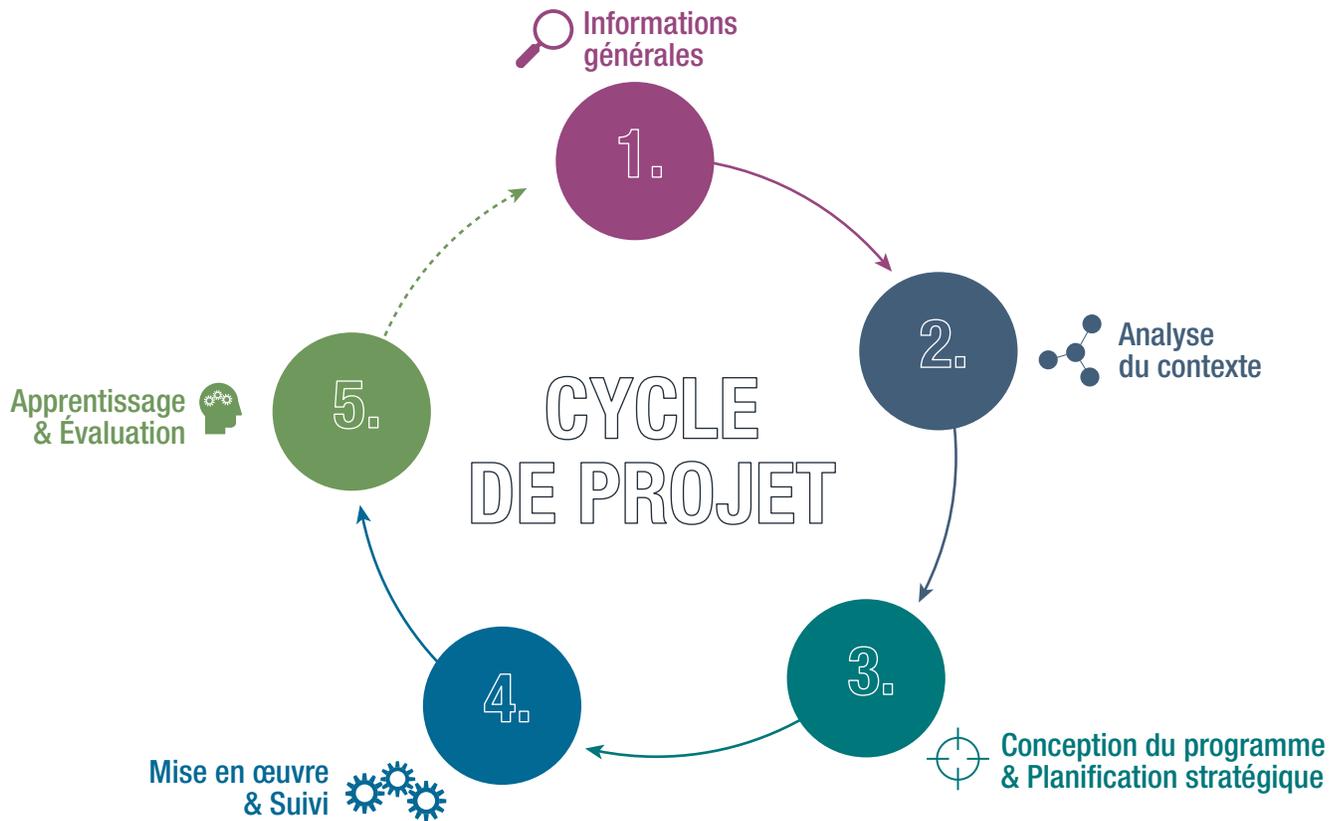
**Veillez noter que les outils identifiés avec l'icône du trombone se trouvent dans les pièces jointes de ce PDF. Cliquez sur la petite flèche à gauche de ce document et ensuite sur l'icône du trombone pour ouvrir la liste des outils.**



Le schéma suivant résume le contenu de la boîte à outils.

# EAFGA

## Boîte à outils pour le développement de programme



1.	2.	3.	4.	5.
<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Introduction aux EAFGA</li> <li>B. Cadre juridique et normatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Questions de recherche et champ d'application</li> <li>B. Sélection de la méthodologie</li> <li>C. Chronologie</li> <li>D. Ressources humaines</li> <li>E. Budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Conception du programme</li> <li>B. Suivi</li> <li>C. Ressources humaines</li> <li>D. Budget</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Protection/sauvegarde des enfants</li> <li>B. Protection des données</li> <li>C. Suivi</li> <li>D. Ressources humaines</li> <li>E. Coordination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Générer &amp; documenter l'apprentissage</li> <li>B. Évaluation</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Plan de collecte des données</li> <li>B. Plan de travail</li> <li>C. Contextualisation des outils</li> <li>D. Mise en place de voies de référencement</li> <li>E. Formation des enquêteurs</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Collecte des données</li> <li>B. Codage des données</li> <li>C. Analyse des données</li> </ul>			

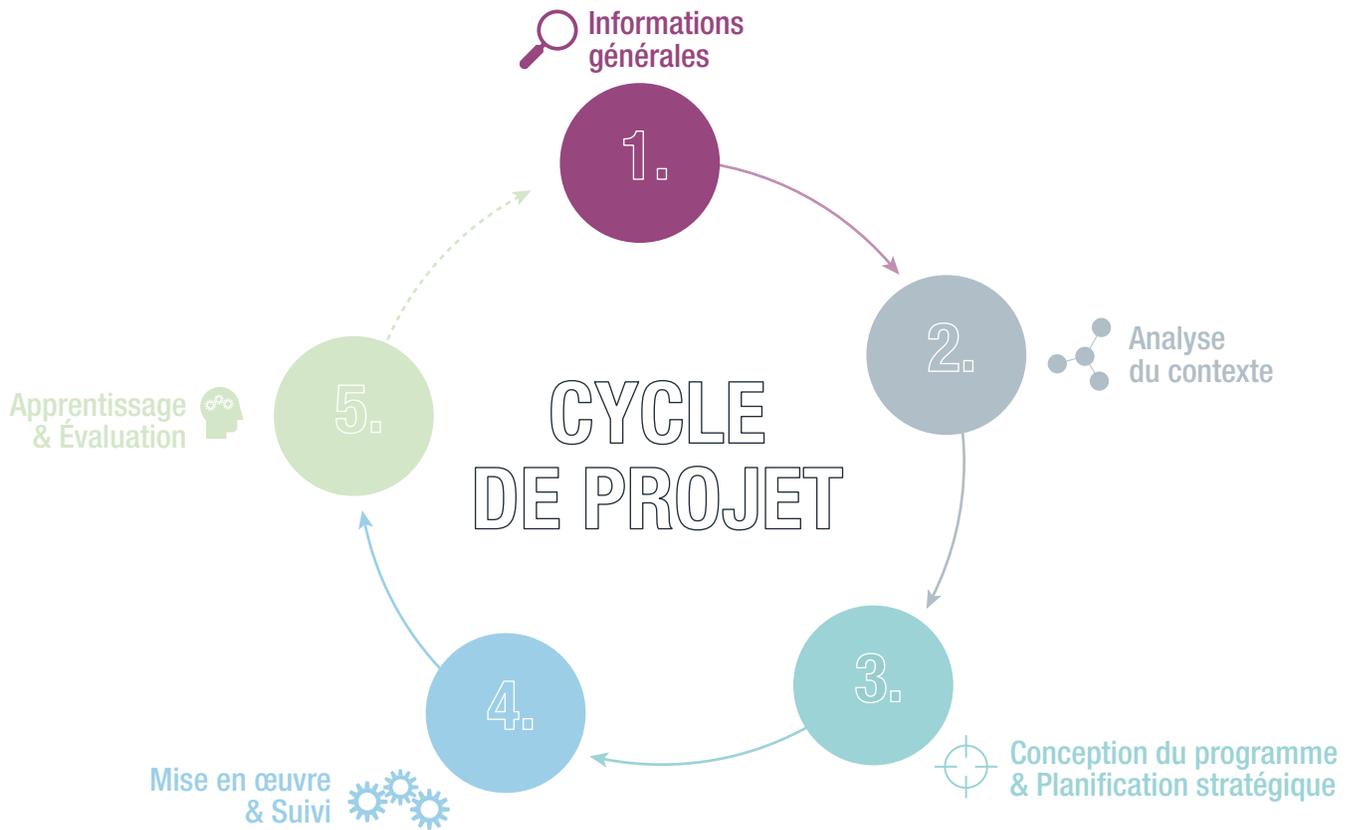


# 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES



# EAFGA

## Boîte à outils pour le développement de programme



### Informations générales

#### A. Introduction aux EAFGA

- Recrutement
- Facteurs de risque
- Rôles

#### B. Cadre juridique et normatif

- Cadre juridique international
- Cadre du conseil de sécurité
- Normes internationales

### 2.

- A. Questions de recherche et champ d'application
- B. Sélection de la méthodologie
- C. Chronologie
- D. Ressources humaines
- E. Budget

### 3.

- A. Conception du programme
- B. Suivi
- C. Ressources humaines
- D. Budget

### 4.

- A. Protection/sauvegarde des enfants
- B. Protection des données
- C. Suivi
- D. Soutien du personnel
- E. Coordination

### 5.

- A. Générer & documenter l'apprentissage
- B. Évaluation

- A. Plan de collecte des données
- B. Plan de travail
- C. Contextualisation des outils
- D. Mise en place de voies de référencement
- E. Formation des enquêteurs

- A. Collecte des données
- B. Codage des données
- C. Analyse des données

# A. Introduction aux EAFGA

## Recrutement

Les raisons pour lesquelles les filles et les garçons s'associent aux groupes armés et aux forces armées varient considérablement en fonction du contexte, des acteurs armés impliqués, ainsi que des dynamiques communautaires et familiales.

L'implication des enfants, y compris des filles, peut être forcée ou peut sembler "volontaire". Cette distinction peut avoir une signification juridique pour la force ou le groupe armé concerné, selon les traités auxquels l'État est partie.<sup>7</sup> Par exemple, la Charte africaine des enfants (art. 22) interdit tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans, forcé ou volontaire, par les forces armées et les groupes armés. En revanche, le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés interdit tout recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés (Art. 4) et interdit le recrutement obligatoire d'enfants de moins de 18 ans par des forces armées (Art. 2), mais autorise le recrutement volontaire par les États sous certaines conditions (Art. 3). Les Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève et la Convention relative aux droits de l'enfant interdisent tout recrutement d'enfants de moins de 15 ans.

Dans la pratique, les frontières entre les différentes formes de recrutement sont floues, et le recrutement purement volontaire est difficile à déterminer, car divers facteurs influencent le recrutement des enfants. De même, certains enfants ont tendance à entrer et sortir des forces armées ou des groupes armés, et l'affiliation peut être difficile à déterminer. Il est essentiel de reconnaître leur liberté d'agir des garçons et des filles dans le processus de recrutement et d'éviter de les considérer uniquement comme des victimes passives. Ce faisant, on déresponsabilise les enfants qui peuvent avoir pris une décision mûrement réfléchie dans le contexte d'options limitées, par exemple, celle de chercher une protection. Reconnaître leur pouvoir de décision est essentiel pour leur future réintégration, en particulier pour les filles.

## Les trajectoires de recrutement

**Le recrutement forcé** peut prendre la forme d'un enlèvement à la maison, à l'école ou dans d'autres lieux, ou d'une intimidation par des menaces ou des actes de violence.

Dans certains contextes, les filles semblent être particulièrement visées par les enlèvements, car les forces armées et les groupes armés (FAGA) les perçoivent comme plus obéissantes et plus souples que les garçons. C'est le cas au Mozambique.<sup>8</sup>

L'enlèvement peut se faire par petits groupes ou en masse. En 2014 au Nigéria, Boko Haram a enlevé 276 filles en même temps dans une école secondaire à Chibok.

Dans d'autres contextes, les familles et les communautés peuvent être amenées à abandonner leurs enfants dans le cadre d'un système de quotas imposé aux communautés, dans le cadre de lois de conscription sans limite d'âge, ou en échange d'une protection.<sup>9</sup>

**La propagande** est un autre outil couramment utilisé pour recruter des filles et des garçons. Certains groupes et forces armées diffusent des idées, des informations ou des rumeurs trompeuses visant spécifiquement les jeunes dans le but de recruter de nouveaux membres. Les groupes armés peuvent utiliser des vidéos sur les médias sociaux, des livres d'histoires mettant en scène des combattants héroïques, hommes et femmes, et des publicités de recrutement militaire à l'occidentale, comme dans le nord-est de la Syrie.<sup>10</sup> Les adolescents chargés de recruter leurs pairs peuvent diffuser la propagande lorsqu'ils retournent dans leur communauté ou en tant que tâche dédiée. Les écoles, les madrasas, les rassemblements publics et religieux et les médias sociaux sont des points d'entrée privilégiés pour communiquer sur l'idéologie d'un groupe et identifier les futures recrues.

## Incitation économique

Dans les contextes où les familles sont confrontées à une extrême pauvreté, la perspective d'avoir accès à un revenu régulier, à des vêtements, à de la nourriture ou à des articles de toilette pour couvrir les besoins de base peut conduire à l'affiliation des enfants. Les promesses d'accès à de l'argent et à des articles non alimentaires qui ne sont pas facilement accessibles sont souvent utilisées pour encourager les enfants à s'enrôler.

## Liens familiaux

Parfois, les liens familiaux avec un groupe armé servent de facteur de motivation ou de facilitation pour l'affiliation des enfants. Les parents de certains enfants font déjà partie d'un groupe armé. Les enfants aident leurs parents ou suivent leurs pas en jouant un rôle de soutien pour la force armée ou le groupe armé ou en tant que combattants. Aux Philippines, presque tous les enfants associés au MILF (Moro Islamic Liberation Front) avaient des parents qui faisaient partie du groupe armé ou qui étaient des sympathisants du groupe. L'affiliation des enfants s'est faite progressivement et leurs parents la considéraient comme un processus normal de socialisation.<sup>11</sup>

7 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2019)

8 Barth (2002)

9 Comité de pilotage des Principes de Paris (2021)

10 Wood (2014)

11 UNICEF Philippines (2017)

## La pression communautaire

L'implication des communautés dans les conflits armés influence considérablement le recrutement des filles et des garçons, en particulier dans les groupes d'autodéfense. Les liens de la communauté avec un groupe armé ou une milice de défense peuvent entraîner des pressions sur les familles pour qu'elles laissent leurs filles et leurs garçons participer à la protection de la communauté.<sup>12</sup> Les enfants peuvent faire partie des groupes d'autodéfense tout en continuant à vivre avec leur famille et à aller à l'école. Les groupes armés peuvent également bénéficier d'une base de soutien très solide au sein de la communauté.<sup>13</sup>

**Une relation étroite avec un combattant d'un groupe armé** peut également conduire au recrutement d'enfants, y compris de filles. Dans les contextes de conflit armé où les filles sont exposées à la violence au sein de la communauté, elles peuvent choisir d'entretenir une relation avec un combattant comme une forme de protection. En Colombie, 10% des filles ont été recrutées dans les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) grâce à leur relation avec des guerilleros.<sup>14</sup>

**Le mariage des enfants** est une autre forme privilégiée de recrutement des filles, certaines étant mariées de force à des combattants sous la menace de la diffusion de vidéos ou de photos explicites qui ruineront la réputation de la fille et de sa famille. Certains groupes armés ont institutionnalisé le mariage des enfants comme stratégie de recrutement à des fins d'exploitation sexuelle, pour remplir des rôles de soutien pour le groupe ou la force armée, ou comme récompense pour les combattants.<sup>15</sup> En Syrie, la police féminine Hisbah de l'État islamique était chargée de trouver des filles à marier de force à des combattants étrangers sous la menace de viol, d'enlèvement ou de destruction de l'honneur de la jeune fille.<sup>16</sup> Les membres de la famille peuvent également forcer les filles à épouser des combattants pour bénéficier de la protection d'un groupe armé, en échange de la libération d'un prisonnier, sous la menace physique, ou pour le paiement d'un "impôt".<sup>17</sup>

## Facteurs de risque

Les facteurs de risque sont des facteurs environnementaux, des expériences ou des traits individuels qui augmentent la probabilité d'un résultat négatif. Il existe des points communs entre les jeunes dans leurs trajectoires vers le recrutement, liés à la prise de risque, à la dépendance envers les pairs, à la découverte de soi, ainsi qu'à d'autres facteurs de risque. Cependant, le parcours vers l'affiliation semble être assez individuel, influencé par des facteurs familiaux, communautaires et sociétaux.

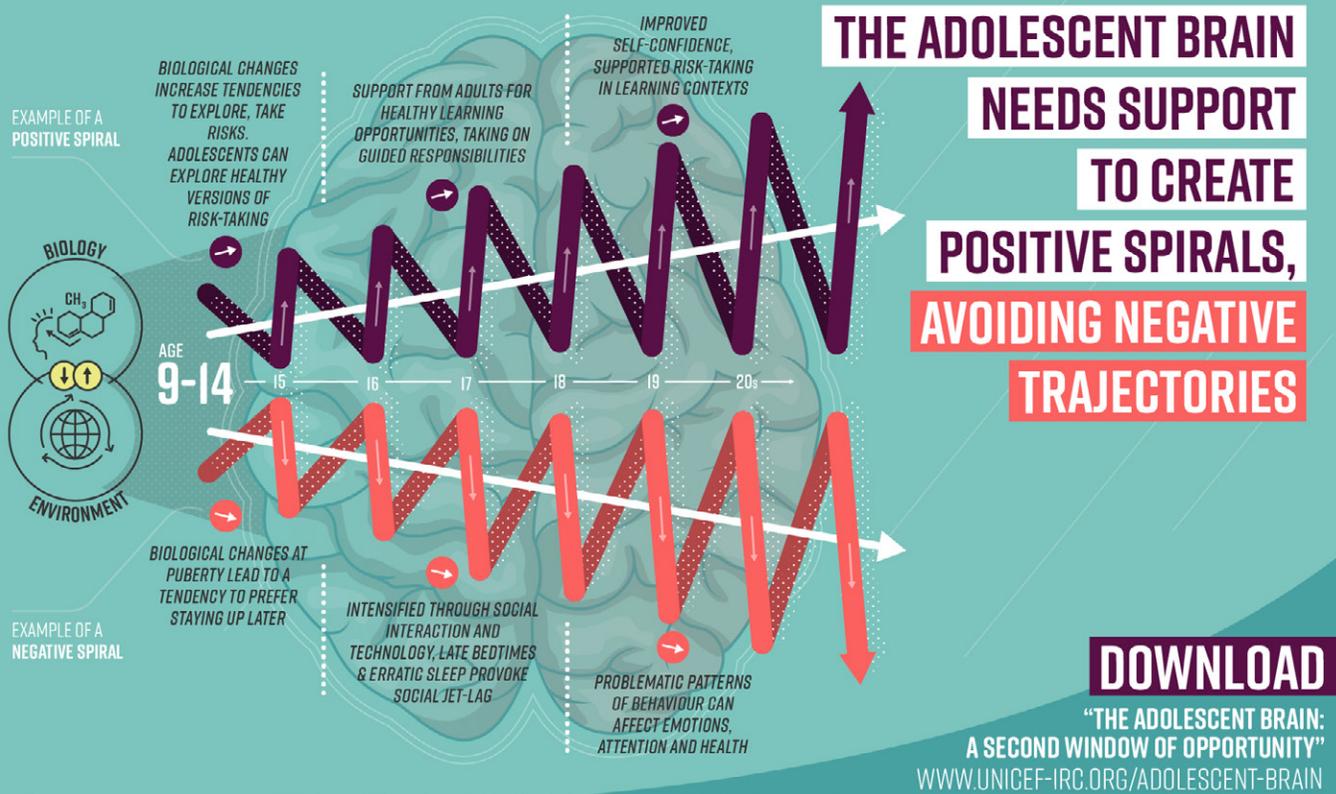
Pendant l'adolescence, les jeunes sont particulièrement vulnérables au recrutement. Ils sont souvent pleins d'énergie, ils traversent une période où ils construisent leur identité et cherchent des occasions de donner un sens à leur vie et de vivre de nouvelles expériences. Les recherches sur le développement du cerveau des adolescents soulignent comment les changements biologiques peuvent contribuer à une hypersensibilité du cerveau lorsqu'ils sont exposés à une opportunité d'obtenir une récompense. Cette hypersensibilité peut conduire les systèmes cérébraux des adolescents à réagir de manière impulsive pour obtenir la récompense. Par conséquent, les adolescents, garçons et filles, peuvent avoir davantage tendance à explorer et à prendre des risques. Si elle est soutenue par les adultes par le biais d'opportunités d'apprentissage saines, cette période peut conduire à une spirale de croissance positive. Si elle n'est pas soutenue positivement, elle peut conduire à une spirale négative avec des modèles de comportement problématiques. Les adolescents sont capables de prendre des décisions, mais ils ne peuvent pas appliquer ces capacités de manière uniforme dans tous les domaines.<sup>19</sup>

En outre, les filles et les garçons sont le plus souvent influencés par de multiples facteurs de risque qui se combinent pour augmenter la probabilité de leur affiliation avec une FAGA. Les facteurs de risque varient considérablement en fonction du contexte socioculturel et doivent donc être identifiés localement et au niveau de la communauté. Les facteurs de risque aux niveaux individuel, familial, communautaire et sociétal du cadre socio-écologique interagissent les uns avec les autres et influencent l'affiliation des garçons et des filles avec une FAGA. C'est l'accumulation de facteurs de risque et l'absence de facteurs de protection pour contrecarrer ces risques qui provoquent un résultat néfaste spécifique, tel que l'affiliation avec une FAGA. Les facteurs de résilience peuvent également contrecarrer un risque ou un besoin particulier. Les facteurs de résilience peuvent être des qualités individuelles, telles que la flexibilité, la ténacité, l'estime de soi, ou externes, telles que le soutien de l'environnement familial, des pairs et des communautés. La documentation du Nigeria<sup>20</sup> et de la Sierra Leone<sup>21</sup> montre que la sécurité alimentaire peut également contribuer à la prévention du recrutement.

Le tableau ci-dessous met en évidence certains des principaux facteurs de risque pour le recrutement, organisés par niveaux du cadre socio-écologique adapté d'une étude documentaire sur la prévention de l'Alliance pour PEAH.

# POSITIVE AND NEGATIVE SPIRALS

## DURING ADOLESCENT BRAIN DEVELOPMENT



Cadre socio-écologique

12	Organisation internationale du travail (2003)	17	Ibid
13	L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)	18	Benard, 2004; Rutter, 1987; Werner & Smith, 1992
14	Moreno et al (2010)	19	UNICEF (2017)
15	Gustavsson et al (2017)	20	UNICEF - Programme de stabilité et de réconciliation du Nigéria (2017)
16	Informations recueillies auprès d'un informateur clé	21	Delap (2005)

## Niveau du cadre socio-écologique

## Facteurs de risque



### Niveau individuel

**Besoin de protection** : les filles et les garçons peuvent chercher à se protéger de la violence et des abus d'un groupe armé.<sup>22 23</sup>

**Autonomisation** : les filles et les garçons peuvent être attirés par les armes, car elles sont souvent un signe de pouvoir. En quête d'aventures et d'expériences amusantes, le port de l'uniforme militaire peut être attrayant pour les garçons comme pour les filles.

**La vengeance** : les enfants qui ont perdu un parent proche ou qui sont orphelin sont, dans certains contextes, censés venger la mort de leurs parents.<sup>24 25</sup> Les autres griefs comprennent le sentiment de persécution d'un groupe particulier, les expériences d'injustice<sup>26</sup>, la perception de la corruption du gouvernement.<sup>27</sup>

**Quête de signification personnelle** : la lutte pour une cause, le désir de sens, de gloire ou de contribution à quelque chose de plus grand.<sup>28</sup>

**Pauvreté** : la perspective d'avoir accès à de l'argent, y compris un revenu régulier dans certains contextes, des vêtements, de la nourriture ou des articles de toilette pour couvrir les besoins essentiels.<sup>29</sup>



### Niveau familial

**Violence familiale** : de mauvaises relations avec les personnes qui s'occupent des enfants, la négligence, la violence domestique, les abus sexuels ou le mariage forcé peuvent amener les enfants à chercher une protection auprès de la FAGA et à échapper à la violence.

L'abus d'alcool et de drogues et les troubles mentaux de leurs soignants, ainsi que l'absence d'affection et de soins.<sup>30 31</sup>

**Les enfants séparés, non accompagnés ou orphelins** sont également plus exposés au risque de recrutement.<sup>32</sup>

**Les liens familiaux** : les parents qui font partie d'une force ou d'un groupe armé peuvent encourager leurs enfants à s'associer aux FAGA<sup>33</sup> pour se venger, lutter contre les inégalités et la discrimination, ou promouvoir une idéologie à laquelle ils croient.



### Niveau communautaire

**Groupes d'autodéfense communautaires** : les liens de la communauté avec un groupe armé ou une milice de défense peuvent entraîner des pressions sur les familles pour qu'elles autorisent leurs enfants à participer à la protection de la communauté.<sup>34</sup>

**Absence de mécanisme de protection fort au niveau de la communauté** : la communauté fait pression sur les familles pour qu'elles répondent aux demandes du groupe armé en échange de la "paix" ou de la protection de la communauté.<sup>35</sup>

**Population réfugiée ou déplacée** : elle est plus vulnérable au recrutement et les camps peuvent être un point d'entrée pour recruter des enfants.<sup>36</sup>



### Niveau sociétal

**Présence d'un conflit** : les conflits exacerbent les difficultés existantes et réduisent les possibilités pour un enfant de ne pas s'associer à un groupe armé.

**Faible présence de l'État** : l'absence de structure de gouvernance, de services de base, de moyens de subsistance et de fortes inégalités dans les zones reculées peut laisser une population à la merci des groupes armés.<sup>37</sup>

**Manque d'opportunités économiques** : le manque d'opportunités dans les zones reculées pousse les enfants à rechercher des opportunités auprès des groupes armés.

**La marginalisation d'un groupe minoritaire** dont les droits sont niés par l'État peut être utilisée par des groupes armés pour "justifier" leur action et recruter des enfants pour combattre pour une cause.<sup>38</sup>

## Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 1 - Comment et pourquoi les enfants sont associés aux forces et groupes armés

## Rôles

Les filles et les garçons sont impliqués dans une variété de rôles qui sont souvent multiples et fluides. Ils peuvent avoir participé directement aux hostilités, par exemple en tant que combattants dans certains contextes, et dans d'autres, ils ont été indirectement impliqués, en jouant des rôles de soutien, et/ou ont été utilisés à des fins sexuelles.<sup>39</sup> Dans de nombreux FAGA, les rôles des enfants sont dictés par les commandants, tandis que dans d'autres FAGA, les enfants font preuve d'une plus grande maîtrise de leurs rôles.<sup>40</sup>

## Participation indirecte aux hostilités

### Rôles de soutien

Les rôles sont souvent conformes aux rôles sexués que les filles et les garçons remplissent dans la société, mais pas dans tous les contextes. Dans certains FAGA, une forte proportion de filles participe directement aux hostilités.

Dans de nombreux FAGA, les rôles joués par les filles et les garçons comprennent diverses responsabilités telles que cuisiner, porter, laver les vêtements, aller chercher de l'eau ou du bois de chauffage, s'occuper des enfants des combattants ou garder d'autres personnes enlevées. Les enfants peuvent également servir d'espions, d'éclaireurs, de messagers, de trafiquants de drogue<sup>41</sup>, de collecteurs d'impôts, d'opérateurs radio, de recruteurs, de traducteurs, de nettoyeurs d'armes, d'assistants médicaux, d'infirmières, de sages-femmes, d'économistes ou de logisticiens. Les enfants peuvent également travailler dans les fermes et les champs, ainsi que dans les mines des FAGA.

Au Sri Lanka, les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont appris aux filles à lire des cartes et à utiliser une boussole, à faire des nœuds, à faire du travail de détective et à porter secours aux civils pour obtenir le soutien des communautés.<sup>42</sup>



© UNICEF/UN0209624/Chol

22 Mazurana & Carlson (2006)

23 Douglas et al (2004)

24 Programme des Nations Unies pour le développement (2017)

25 De la Soudière (2017)

26 Doosje et al (2013)

27 UNICEF - Programme de stabilité et de réconciliation du Nigéria (2017)

28 UNU (2018)

29 Programme des Nations Unies pour le développement (2017)

30 Moreno et al (2010)

31 UNU (2018)

32 Organisation internationale du travail (2003)

33 Vargas-Baron (2007)

34 Organisation internationale du travail (2003)

35 Informations recueillies lors des entretiens avec les informateurs clés

36 Save the Children (2005)

37 Jonhson et al (2018)

38 Informations recueillies lors des entretiens avec les informateurs clés

39 Pour plus d'informations sur la distinction entre la participation directe et indirecte aux hostilités, voir le Guide interprétatif du Comité international de la Croix-Rouge sur la notion de participation directe aux hostilités en droit humanitaire.

40 Wessells (2006)

41 Van Engeland (2019)

42 Spellings (2008)

## Abus et exploitation sexuels

Il n'existe pas de statistiques mondiales sur la prévalence de l'abus sexuel des filles associées aux forces armées et aux groupes armés, et elle varie considérablement en fonction du contexte. Cependant, les recherches montrent que les filles qui ont été enlevées courent un plus grand risque d'abus sexuel.<sup>43</sup> Dans certains cas, les filles ont été exploitées sexuellement par plusieurs combattants ou ont été mariées à un combattant ou un commandant. Dans certains contextes, on rapporte que des filles ont été désignées comme "épouse de brousse" d'un combattant, ce qui peut être considéré comme une forme de protection. Dans ces circonstances, « un seul » homme a le droit d'abuser de la fille, contrairement à d'autres scénarios où les filles ne sont pas considérées comme la propriété exclusive ou l'épouse d'un seul homme et sont susceptibles d'être la proie de plusieurs hommes par jour. Dans certains contextes, comme en Syrie ou au Nigeria<sup>44</sup>, les filles peuvent être mariées plusieurs fois. Si leur "mari" mourait au combat, elles étaient immédiatement remariées à un autre combattant. Au Mali, plusieurs combattants pouvaient collecter de l'argent pour contribuer à une dot qui leur donnait le "droit" d'abuser sexuellement de la fille.<sup>45</sup>

### Bacha baazi

**En Afghanistan, certains membres des forces armées et des groupes armés exploitent et abusent sexuellement des garçons. Cette pratique est connue sous le nom de "bacha baazi" (jeux de garçons), où les garçons s'habillent comme des filles et dansent cloîtrés et utilisés pour des divertissements sexuels et sociaux par les chefs de guerre et d'autres groupes armés. Les ex garçons EAFGA en détention sont également vulnérables aux abus sexuels.**

Van Engeland A (2019) The voiceless child soldier of Afghanistan. Manuel de recherche sur l'enfant soldat

Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en Afghanistan, S/2008/695, 10 novembre 2008, para. 48 - 50

Save the Children (2021) Arme de guerre. La violence sexuelle contre les enfants dans les conflits.

Certains FAGA adoptent des positions différentes sur l'âge des filles qui peuvent être mariées ou utilisées à des fins sexuelles. Parfois, les combattants donnent la priorité aux très jeunes filles pour les abus sexuels alors que dans d'autres cas, ils ne ciblent que les filles de plus de 15 ans.<sup>46</sup> Toutes les forces armées et tous les groupes armés ne se livrent pas à l'abus ou à l'exploitation sexuels des filles. Une étude suggère que les FAGA ayant une idéologie marxiste qui promeut l'égalité des sexes ont tendance à mieux protéger les filles contre les violences sexuelles commises par d'autres membres du groupe.<sup>47</sup>

Les garçons associés aux forces armées et aux groupes armés sont également exposés à la violence sexuelle, bien que les filles soient touchées de manière disproportionnée. La violence sexuelle à l'encontre des garçons est souvent classée dans la catégorie "torture, actes inhumains ou traitements cruels", sans reconnaître la violence sexuelle comme une violence spécifique à part entière. Les garçons hésitent souvent à signaler les abus sexuels en raison de la stigmatisation liée aux actes homosexuels.<sup>48</sup>

Les violences sexuelles à l'encontre des garçons peuvent prendre la forme de viols, y compris de viols collectifs, parfois à l'aide d'objets, de violences génitales et d'observation forcée de violences sexuelles sur d'autres hommes et garçons. Par exemple, en République centrafricaine, certains garçons prisonniers de groupes armés et des garçons associés à des groupes armés ont été victimes d'abus sexuels en guise de punition.<sup>49</sup>

### Participation directe aux hostilités

Les filles et les garçons peuvent être engagés dans une participation directe aux hostilités.

Les garçons sont utilisés sur le champ de bataille comme soldats, exécutants, kamikazes et commandos. Ils peuvent également être utilisés aux postes de contrôle. En Syrie, l'État islamique a appris aux garçons à pénétrer dans une propriété, à tendre des embuscades à des cibles mobiles et les a formés comme tireurs d'élite.<sup>50</sup>

En Ouganda, la LRA leur apprend à manier et à démonter des armes, à poser des mines terrestres, à cibler l'ennemi et à marcher. Ils apprennent les stratégies et tactiques militaires. Certains enfants sont sélectionnés comme gardes du corps de commandants et apprennent à protéger leur supérieur.<sup>51</sup>

43 Wessells (2006)

44 Informations recueillies auprès des informateurs clés

45 Sarrouh (2013)

46 Informations recueillies auprès des informateurs clés

47 Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

48 Save the Children (2021)

49 Fondation du projet All Survivors (2018)

50 Harper (2018)

51 Vermeij (2011)

On rapporte que des filles participent directement aux hostilités en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Leurs rôles sont multiples et comprennent la surveillance des points de contrôle, l'extorsion d'argent, les attentats-suicides et le combat. Dans certains groupes, les filles peuvent accéder à des rôles de direction ou de commandement. Les groupes d'idéologie marxiste ont tendance à avoir une proportion plus élevée de filles qui participent directement aux hostilités car ils promeuvent l'égalité des sexes dans toutes les fonctions, y compris dans les combats. Certains de ces groupes disposent de brigades exclusivement féminines, comme l'Unité de protection des femmes kurdes (YPJ) dans le nord-est de la Syrie. Les filles qui participent directement aux hostilités sont formées à l'utilisation d'armes de toutes sortes. Dans des contextes africains tels que la République démocratique du Congo (RDC) et la République centrafricaine, certains groupes armés ont utilisé des filles comme gardiennes d'idoles religieuses censées protéger les combattants et les rendre invincibles.<sup>53</sup>

L'âge influence l'utilisation des filles et des garçons dans les hostilités, bien que la maturité physique et émotionnelle semble avoir plus d'influence que l'âge.<sup>54</sup>

#### Lecture complémentaire :

- Paris Principles Steering Group (2022) Paris Principles Operational Handbook Chapitre 2 - Les impacts sur les enfants du recrutement et de l'utilisation des enfants par les forces et groupes armés

## B. Cadre juridique et normatif

Le recrutement et l'utilisation d'enfants par des forces armées et des groupes armés sont interdits par le droit international des droits de l'homme (DIDH), le droit international humanitaire (DIH) et le droit pénal international (DPI).<sup>55</sup> L'âge auquel le recrutement est interdit varie en fonction des traités que l'État a signé et de sa législation nationale. Il varie généralement entre 15 et 18 ans. Certains traités interdisent le recrutement et l'utilisation en dessous

de l'âge de 15 ans<sup>56</sup> et d'autres relèvent cet âge à 18 ans.<sup>57</sup> Par exemple, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC) et la Charte africaine fixent expressément l'âge à 18 ans.<sup>58</sup>

Depuis le rapport novateur de Graça Machel en 1996 et l'établissement du mandat du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, la prévention et la réponse au recrutement et à l'utilisation des enfants "ont été placées fermement dans l'agenda international"<sup>59</sup>. "L'urgence de s'attaquer au recrutement et à l'utilisation des enfants par les forces armées et les groupes armés a été reconnue par la communauté internationale."<sup>60</sup>

Auparavant, les États avaient convenu d'interdire le recrutement d'enfants en dessous de 15 ans, dans les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1977, puis dans la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Avec un élan croissant au fil du temps, un ensemble substantiel de lois internationales, de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies et de normes inter-agences a été développé pour prévenir et répondre à ce problème.

Le cadre juridique international visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et à soutenir leur libération et leur réintégration reconnaît les enfants comme des titulaires de droits tout en leur accordant une protection spéciale en tant que personnes particulièrement vulnérables et ayant droit à un respect et une protection particuliers. Cependant, il existe des différences en termes d'âge de recrutement entre la DIDH, le DIH et le DPI. Le DIH dans les Protocoles additionnels aux Conventions de Genève et le DPI dans le Statut de Rome considèrent que l'âge minimum de recrutement est de 15 ans. Le DIDH dans la CDE indique 15 ans également. Pourtant, l'âge du recrutement a augmenté au fil des ans, le cadre juridique devenant plus protecteur. Ainsi, le recrutement obligatoire par les forces armées de l'État (et non volontaire), et tout recrutement par des groupes armés a été porté à 18 ans par l'OPAC. Au-delà de la CDE et de l'OPAC, les instruments régionaux des droits de l'homme, notamment la Charte africaine sur

52 Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. (2020)

53 Ibid

54 Vermeij (2011)

55 Comité de pilotage des Principes de Paris (2022)

56 Les traités qui fixent l'âge minimum du recrutement et de la participation aux hostilités à 15 ans sont notamment la CDE (articles 38(2) et 38(3)), le Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1977 (article 77(2)) et le Protocole additionnel II aux Conventions de Genève de 1977 (article 4(3)(2)).

57 L'OPAC oblige les États parties à relever de 15 ans l'âge minimum pour l'engagement volontaire de personnes dans leurs forces armées nationales, voir l'article 3, paragraphe 1.

58 La Charte africaine des droits et du bien-être des enfants fixe un âge minimum de 18 ans, voir l'article 22(2). L'OPAC interdit aux groupes armés de recruter ou d'utiliser des personnes âgées de moins de 18 ans, voir l'article 4(1). La Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, qui traite du recrutement illégal d'enfants à l'article 3(a), s'applique aux personnes âgées de moins de 18 ans (article 2).

59 Bureau du Secrétaire Général pour les enfants et les conflits armés, Bibliothèque virtuelle : Droit international

60 Cinquième forum ministériel de suivi des engagements de Paris et des principes de Paris sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (2012).

les droits et le bien-être des enfants, ou le Pacte sur les droits de l'enfant en Islam, peuvent également s'appliquer aux contextes où les Principes de Vancouver sont mis en œuvre.<sup>61</sup> En outre, ces instruments juridiques ne sont applicables qu'aux États signataires.

Outre les instruments juridiques, des normes ou principes non contraignants s'appliquent au recrutement d'enfants associés aux forces armées et aux groupes armés. Une compréhension du droit international et national pertinent, du droit coutumier et des pratiques du droit et des normes communautaires est essentielle pour faire pression sur les parties au conflit et la communauté internationale afin qu'elles s'acquittent de leurs responsabilités juridiques et aussi pour guider la protection des enfants. Une bonne compréhension de base des principales dispositions relatives au recrutement, à l'utilisation, à la libération et à la réintégration des enfants, ainsi que des documents clés, est également essentielle pour élaborer des politiques et des programmes efficaces de prévention et de lutte contre ce phénomène.<sup>62</sup>

Le cadre juridique et normatif relatif aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés s'articule autour du cadre juridique international, du cadre du Conseil de sécurité et des normes internationales connexes.

## Cadre juridique international

Les cadres juridiques internationaux sont principalement constitués des lois contenues dans le droit international des droits de l'homme (DIDH), le droit international humanitaire (DIH) et le droit pénal international (DPI). Dans certains contextes, les dispositions du droit des réfugiés et du droit du contre-terrorisme sont également pertinentes. Le cadre juridique international fait référence aux conflits armés internationaux et internes (également appelés "non internationaux"), et les instruments internationaux et régionaux s'appliquent aux États membres qui les ont signés, ainsi que le décret d'application, le cas échéant.<sup>63</sup>

## Droit international humanitaire (DIH)

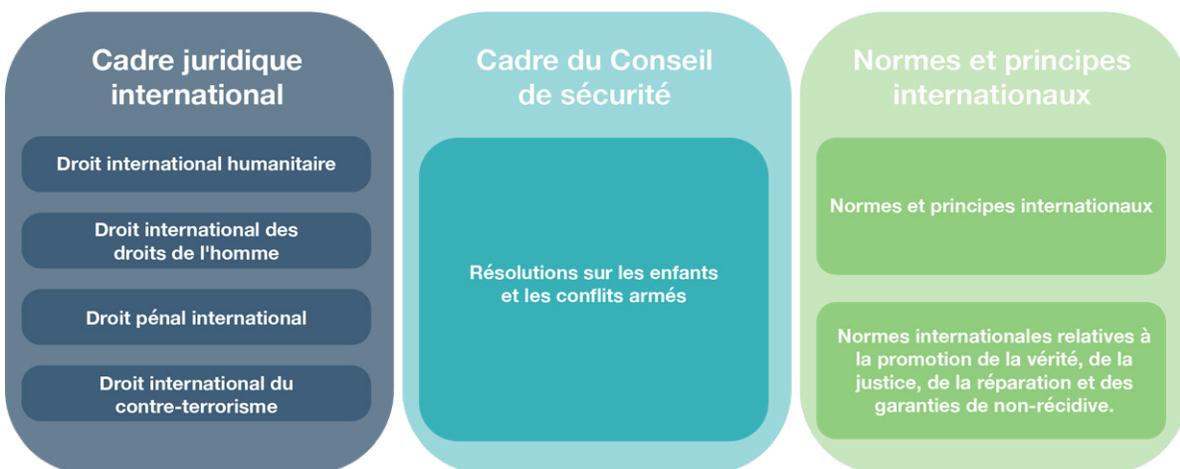
Le droit international humanitaire est un ensemble de règles qui visent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités et limite les moyens et méthodes de guerre. Les principales règles du DIH se trouvent dans les Conventions de Genève (1949) et leurs Protocoles additionnels (1977), ainsi que dans le droit international coutumier.<sup>64</sup>

Elles s'appliquent en période de conflit armé, qu'il s'agisse d'un conflit armé international ou d'un conflit armé non international.

**Le conflit armé international (CAI)** désigne les situations dans lesquelles deux ou plusieurs États sont engagés dans un conflit armé. Dans ces conflits, le droit international humanitaire s'applique, sous la forme des quatre Conventions de Genève et du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, du droit international humanitaire coutumier et des droits fondamentaux de l'homme.

**Les conflits armés non internationaux (CANI)** désignent des situations de violence armée prolongée entre les forces gouvernementales et des groupes armés non étatiques organisés, ou entre de tels groupes. Il continue d'exister jusqu'à ce qu'un règlement pacifique soit atteint, de la même manière qu'un conflit armé international. Dans ces conflits, le DIH, sous la forme de l'article 3 commun aux Conventions de Genève pour les États qui y sont parties, du Protocole additionnel II pour les États parties aux conflits concernés, du DIH coutumier et du droit des droits de l'homme.<sup>65</sup> Il y a moins de dispositions légales dans les CANI, cependant le développement du droit international coutumier tend à minimiser la différence entre les CANI et les CAI. La majorité des conflits armés dans le monde sont des CANI.<sup>66</sup>

Les parties à un conflit doivent, en tout temps, faire la distinction entre la population civile et les combattants



(dans un CAI) ou entre les combattants et les personnes participant directement aux hostilités (dans un CAI). Le DIH établit des principes fondamentaux : (i) le principe de distinction entre civils et combattants, (ii) l'interdiction d'attaquer ceux qui ne combattent pas ou plus est une autre règle fondamentale, (iii) l'interdiction d'infliger des souffrances inutiles, (iv) le principe de proportionnalité, (v) le principe de nécessité militaire, (vi) le principe d'humanité<sup>67</sup> et (vii) le principe de précaution.<sup>68</sup>

### **A qui s'applique le DIH ?**

Toutes les parties à un conflit sont liées par le DIH.

- États groupes armés
- Groupes armés non étatiques organisés

Tous les États et la communauté internationale doivent "respecter et garantir" le DIH. *Respecter* signifie que les parties aux traités de DIH doivent appliquer ces traités de bonne foi. *Assurer le respect* a un sens plus large. Les États parties aux traités de DIH, qu'ils soient ou non engagés dans un conflit, et la communauté internationale, doivent prendre toutes les mesures possibles pour que les règles soient respectées par tous, et en particulier par les parties au conflit.<sup>69</sup>

### **Droit international des droits de l'homme (DIDH)**

Le droit des droits de l'homme est un ensemble de règles internationales, établies par traité ou par la coutume, sur la base desquelles les individus et les groupes peuvent attendre et/ou revendiquer certains droits que leurs États doivent respecter et protéger. L'ensemble des normes internationales en matière de droits de l'homme contient également de nombreux principes et normes non fondés sur des traités ("soft law"), tels que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'OPAC.

Les droits de l'homme s'appliquent en temps de guerre comme en temps de paix à tous les êtres humains et sont

des droits fondamentaux. Les droits de l'homme sont universels et personne ne peut priver une personne de ses droits.<sup>70</sup>

### **À qui s'applique la DIDH ?**

Le droit international des droits de l'homme, élaboré principalement pour les temps de paix, s'applique à toutes les personnes relevant de la juridiction d'un État. Contrairement au droit international humanitaire, il ne fait pas de distinction entre les combattants et les civils et ne prévoit pas de catégories de "personnes protégées".<sup>71</sup>

### **Droit pénal international (DPI)**

Le droit pénal international est fondé, entre autres traités, sur les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels et sur le Statut de Rome. Le droit pénal international traite de la responsabilité pénale des individus pour les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Les Conventions de Genève et le Protocole additionnel établissent que certaines violations du DIH doivent être considérées comme des "infractions graves". D'autres violations graves du DIH, établies par le droit international coutumier et par les traités de droit pénal international, constituent, avec les violations graves, des crimes de guerre.<sup>72</sup>

Le Statut de Rome prévoit la création de la Cour pénale internationale (CPI), une institution permanente qui a le pouvoir d'exercer sa juridiction sur des personnes pour des crimes internationaux graves.<sup>73</sup> Les quatre catégories de crimes internationaux sont les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide et le crime d'agression.

D'autres juridictions internationales ont été créées pour juger les individus ayant commis des crimes internationaux, comme les tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ou les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux du Cambodge.

61 L'article 22(2) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant prévoit que "les États parties à la présente Charte prennent toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun enfant ne participe directement aux hostilités et s'abstiennent, en particulier, de recruter tout enfant". L'article 17(5) du Pacte des droits de l'enfant en Islam stipule que les États parties doivent prendre les mesures nécessaires "pour protéger les enfants en ne les impliquant pas dans les conflits armés ou les guerres."

62 Dossier de ressources ARC (2009)

63 Comité de pilotage des Principes de Paris. (2022)

64 L'étude du CICR de 2005 sur le droit international humanitaire coutumier a identifié un certain nombre de règles de DIH qui s'appliquent à tous les États concernant les enfants. Voir en particulier les règles 135, 136, et 137 disponibles en ligne ici : [https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul\\_](https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul_)

65 Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (2011)

66 Ibid

67 Centre de droit international humanitaire Diakonia. Basic Principles of IHL. <https://www.diakonia.se/en/ihl/the-law/international-humanitarian-law-1/introduction-to-ihl/principles-of-international-law/> (Consulté en mars 2021)

68 Règle 156 du DIH coutumier, définition des crimes de guerre : [https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul\\_rule156](https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul_rule156)

69 Blog du CICR Qui est lié par le DIH ? 13/08/2017. <https://blogs.icrc.org/ilot/2017/08/13/who-is-bound-by-ihl/> (Consulté en février 2021)

70 CICR. Quelle est la différence entre le DIH et le droit des droits de l'homme ? Janvier 2015. <https://www.icrc.org/en/document/what-difference-between-ihl-and-human-rights-law> (Consulté en février 2021)

71 Règle 156 du DIH coutumier, définition des crimes de guerre : [https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul\\_rule156](https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul_rule156)

72 CICR. Violations graves. <https://casebook.icrc.org/glossary/grave-breaches> (Consulté en février 2021)

73 Article 1 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

En outre, certains pays ont adopté des lois sur la compétence universelle<sup>74</sup> qui permettent aux États ou aux organisations internationales de poursuivre des personnes pour des crimes graves contre le droit international, quel que soit le lieu où le crime présumé a été commis et indépendamment de la nationalité de l'accusé, de son pays de résidence ou de toute autre relation avec l'entité poursuivante. Les crimes poursuivis en vertu de la compétence universelle sont des crimes contre le droit international tels que les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, le génocide et la torture.<sup>75</sup>

Les pays concernés sont l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, Israël, la Malaisie, le Sénégal, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le droit pénal international est une branche relativement nouvelle et en développement constant du droit international. Le droit pénal international érige en infraction les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH), et expose les auteurs de ces actes à une responsabilité pénale.<sup>76</sup>

### À qui s'applique le DPI ?

Le DPI prévoit des sanctions pénales qui s'appliquent à tous les auteurs. Cela inclut les personnes qui participent à la planification et à l'autorisation de tels actes, ainsi que celles qui commettent directement les crimes. Ainsi, les responsables politiques et militaires au plus haut niveau peuvent être tenus pour responsables des crimes internationaux.<sup>77</sup>

Ces personnes peuvent être des ressortissants de l'un des États parties au Statut de Rome ou le crime a été commis sur le territoire d'un État partie, ou l'État impliqué soumet une déclaration permettant la compétence de la CPI (Court Pénal Internationale) concernant le crime présumé.<sup>78</sup>

En outre, plusieurs États ont adopté des "lois de compétence universelle", c'est-à-dire des lois qui permettent de poursuivre des individus pour des violations graves du DIH et du DIDH commises à l'étranger. Ainsi, les juridictions de ces pays peuvent juger des individus, même s'il n'y a pas de facteur de rattachement à l'État.

## Droit international des réfugiés

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 constituent le cœur du système international de protection des réfugiés, complété par des traités et déclarations régionaux qui traitent également des droits des réfugiés. Le droit international des réfugiés fonctionne en conjonction avec le droit international des droits de l'homme, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et avec le droit international humanitaire.

Le Protocole de 1967 est intégralement lié à la Convention de 1951. Il supprime les limites temporelles et géographiques de la Convention. Ainsi, les États signataires acceptent d'appliquer le contenu essentiel de la Convention de 1951 (articles 2-34) à toutes les personnes couvertes par la définition du réfugié du Protocole, sans limitation de temps ou de lieu.<sup>79</sup>

Les enfants réfugiés courent le risque d'être recrutés par des groupes armés. Le droit international des réfugiés s'applique aux enfants réfugiés si l'État hôte a signé la convention et le protocole pertinents.

Le recrutement ou l'utilisation illicite d'enfants est une forme de persécution qui peut justifier l'octroi du statut de réfugié, si les actes sont liés à l'un des motifs de la Convention de 1951.<sup>80</sup> Les motifs de persécution de la Convention englobent la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social ou les opinions politiques.<sup>81</sup>

Le principe de non-refoulement s'applique également aux EAFGA. Les enfants ne doivent pas être renvoyés là où il existe un risque de recrutement illégal.<sup>82</sup>

Lorsque des enfants anciens combattants ou actifs sont identifiés dans un pays d'asile, des procédures adaptées aux enfants doivent être mises en place pour garantir que leur intérêt supérieur est pris en compte dans toutes les décisions relatives à leur protection et à leur prise en charge, généralement par le biais d'une procédure d'Intérêt Supérieur.<sup>83</sup>

74 Règle 157 du DIH coutumier. Les États ont le droit de conférer à leurs tribunaux nationaux une compétence universelle pour les crimes de guerre. [https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1\\_rul\\_rule157](https://ihl-databases.icrc.org/customary-ihl/eng/docs/v1_rul_rule157)

75 Centre de ressources de la justice internationale. Universal Jurisdiction. <https://ijrcenter.org/cases-before-national-courts/domestic-exercise-of-universal-jurisdiction/> (Consulté en mars 2021)

76 CPI. Comprendre la Cour pénale internationale

77 Centre de droit international humanitaire Diakonia. Droit pénal international. <https://www.diakonia.se/en/IHL/The-Law/International-Criminal-Law1/> (Consulté en février 2021)

78 Cour pénale internationale (2019)

79 HCR (2017)

80 HCR (2013)

81 Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Art A (2)

82 HCR (2013)

83 HCR (2008)

## Drout international du contre-terrorisme

Depuis 1963, la communauté internationale a élaboré 19 instruments juridiques internationaux pour prévenir les actes terroristes. En 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté une résolution 60/288, comprenant la [Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies](#) et un Plan d'action, qui a été révisé en 2021 ([A/RES/75/291](#)).<sup>84</sup> C'était la première fois que les membres des Nations unies convenaient et adoptaient une approche et un cadre stratégiques communs pour lutter contre le terrorisme. La stratégie de lutte contre le terrorisme est un instrument mondial unique destiné à améliorer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme, notamment en renforçant la coopération entre tous les acteurs clés. Son adoption a démontré la volonté de prendre des mesures pratiques, individuellement et collectivement, pour prévenir et combattre le terrorisme. Ces mesures pratiques vont du renforcement de la capacité des États à contrer les menaces terroristes à une meilleure coordination des activités antiterroristes du système des Nations unies.<sup>85</sup>

Cependant, les lois nationales de lutte contre le terrorisme sont rarement protectrices des droits de l'enfant et peuvent ne pas prendre en considération les besoins des enfants associés aux groupes armés désignés comme terroristes.

## Cadre du Conseil de sécurité

Selon la Charte des Nations unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

### Résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés

Le Conseil de sécurité a émis plusieurs résolutions relatives aux enfants et aux conflits armés pour demander aux Nations unies de :

- Recueillir et vérifier des informations détaillant où et comment les conflits armés affectent les enfants,
- Utiliser ces informations dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés présenté au Conseil de sécurité,
- Nommer les parties au conflit qui commettent des violations qui déclenchent l'inscription sur la liste,

- Engager un dialogue avec les gouvernements et les groupes armés inscrits sur la liste afin d'élaborer des plans d'action visant à mettre fin aux violations commises à l'encontre des enfants et à les prévenir.<sup>86</sup>

### Résolution 1612

Cette résolution met en place le mécanisme de surveillance et de communication (MSC) l'information qui surveille et signale les cas des 6 violations graves. Les 6 violations graves à l'encontre des enfants sont les suivantes :

- Le recrutement ou l'utilisation d'enfants dans les forces armées et les groupes armés
- Le meurtre et la mutilation d'enfants
- Le viol et autres violences sexuelles graves
- Les attaques contre des écoles et des hôpitaux
- L'enlèvement d'enfants
- Le refus d'accès humanitaire aux enfants

La surveillance et la communication de l'information sont effectués de manière strictement confidentielle afin de protéger les enfants et les communautés ainsi que les agences qui les signalent. L'information recueillie est utilisée par un groupe de travail national sur la surveillance et la communication de l'information dirigé par l'ONU pour inciter les gouvernements et les parties au conflit à mettre fin aux violations et à libérer les enfants qui ont été recrutés.

Les informations recueillies par le MSC sont disponibles dans un rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les 6 violations graves, y compris le recrutement et l'utilisation de garçons et de filles. L'ONU, par l'entremise de l'UNICEF et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés, est chargée de négocier avec les parties au conflit figurant sur la liste des plans d'action pour mettre fin aux violations graves et les prévenir.

### Les résolutions sont-elles juridiquement contraignantes ?

L'effet des résolutions diffère selon le type de résolution. La résolution est un terme générique, elle comprend les recommandations et les décisions. Les décisions sont des résolutions contraignantes, tandis que les recommandations

84 Bureau de la lutte contre le terrorisme de l'ONU. Instruments juridiques internationaux. <https://www.un.org/counterterrorism/international-legal-instruments> (Consulté en février 2021)

85 UNODC. Module 3 : Aperçu du cadre juridique international de la lutte contre le terrorisme. <https://www.unodc.org/e4j/en/terrorism/module-3/key-issues/un-global-ct-strategy.html> (Consulté en février 2021)

86 Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Le mandat du Représentant spécial. <https://childrenandarmedconflict.un.org/about/the-mandate/> (Consulté en février 2021)

sont non contraignantes. Une résolution est contraignante lorsqu'elle est capable de créer des obligations pour ses destinataires<sup>87</sup> et lorsqu'elle est fondée sur le chapitre VII de la Charte des Nations unies. Les résolutions relatives aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés ne sont pas juridiquement contraignantes.

## Normes internationales

Les normes et principes internationaux sont fondés sur un cadre juridique international qui régit les obligations de l'État envers ses citoyens et les autres personnes se trouvant dans cet État. La principale norme internationale liée aux EAFGA est celle des Principes de Paris.

Les normes internationales qui ont été approuvées par les États sous une forme ou une autre mais qui ne sont pas juridiquement contraignantes sont qualifiées de "soft law". En d'autres termes, elles ne peuvent pas déclencher la responsabilité des États. Néanmoins, elles sont considérées comme moralement contraignantes. Elles représentent un engagement des États signataires et elles fournissent des orientations importantes.<sup>88</sup>

Voici quelques-unes des principales lois et normes internationales relatives aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés.

---

87 Marko Divac Oberg (2006)

88 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. (2019)

89 OIT. Enfants associés aux forces armées et aux groupes armés. <https://www.ilo.org/ipec/areas/Armedconflict/lang--en/index.htm> (Consulté en février 2021)

\* Ajoutez le nom de votre pays et vérifiez si l'État a ratifié les instruments juridiques et normatifs pertinents et adopté des décrets d'application le cas échéant.

Type de droit/norme international(e)	Textes de loi/normes pertinents (non exhaustif)	Commentaires	Décret de ratification et d'application du pays : (nom du pays)*
<b>Cadre juridique international</b>			
<b>Droit international humanitaire (DIH)</b>	<p><a href="#">Les quatre Conventions de Genève (CG) (1949)</a></p> <p>Les conventions de Genève I et II sont relatives aux malades et aux blessés.</p> <p>La Convention de Genève III est relative aux prisonniers de guerre</p> <p>La Convention de Genève IV est relative à la protection des civils.</p> <p><a href="#">Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève (1977)</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Protocole additionnel I (PAI) : applicable aux conflits armés internationaux</a></li> <li>• <a href="#">Protocole additionnel II (PAII) : applicable aux conflits armés non internationaux</a></li> </ul>	<p>Les quatre Conventions de Genève sont universellement ratifiées.</p> <p>CG IV art 68, para. 4, PA I art 77 para. 5 et PAII art 6, para. 4 interdisent la prononciation ou l'exécution d'une peine de mort contre toute personne âgée de moins de 18 ans au moment de l'infraction.</p> <p>L'article 77 du PA I des Conventions de Genève énonce le principe d'une protection spéciale pour les enfants : "Les enfants seront l'objet d'un respect particulier et seront protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. Les parties au conflit devront leur apporter les soins et l'aide dont ils ont besoin, que ce soit en raison de leur âge ou pour toute autre raison." Les États doivent prendre toutes les mesures possibles pour empêcher les enfants de moins de 15 ans de participer directement aux hostilités. Ces dispositions s'appliquent tant aux conflits internationaux qu'aux conflits internes.</p> <p>Le PA II art 4 stipule que : "Les enfants doivent recevoir les soins et l'aide dont ils ont besoin", énumère les mesures spéciales consacrées uniquement aux enfants et que les États doivent prendre des mesures législatives interdisant le recrutement d'enfants de moins de 15 ans et leur participation à des conflits internes.</p> <p>L'article 4(3)(d) précise que les enfants capturés, c'est-à-dire les enfants détenus, ont droit à une protection spéciale.</p> <p>Vous trouverez des informations supplémentaires dans <a href="#">la fiche</a> sur la protection juridique des enfants dans les conflits armés.</p>	
	<p>Droit coutumier du DIH - Règles relatives au recrutement et à l'utilisation des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Rule 120</a> : Hébergement des enfants privés de liberté</li> <li>• <a href="#">Rule 135</a> : Enfants</li> <li>• <a href="#">Rule 136</a> : Recrutement d'enfants soldats</li> <li>• <a href="#">Rule 137</a> : Participation d'enfants soldats aux hostilités</li> </ul>	<p>Le CICR a identifié les règles suivantes du DIH coutumier qui sont particulièrement pertinentes pour le recrutement et l'utilisation d'enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Règle 120</b> : Les enfants en détention doivent être séparés des adultes.</li> <li>• <b>Règle 135</b> : Les enfants touchés par un conflit armé ont droit à un respect et une protection particuliers.</li> <li>• <b>Règle 136</b> : Les enfants ne doivent pas être recrutés dans les forces armées ou les groupes armés.</li> <li>• <b>Règle 137</b> : Les enfants ne doivent pas être autorisés à prendre part aux hostilités.</li> </ul>	

Type de droit/norme international(e)	Textes de loi/normes pertinents (non exhaustif)	Commentaires	Décret de ratification et d'application du pays : (nom du pays)*	
Droit international des droits de l'homme (DIDH)	<a href="#">La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)</a>	Bien qu'il ne s'agisse pas d'un traité contraignant, il est généralement considéré comme le fondement de la DIDH.		
	<a href="#">La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE 1989)</a>  La Convention relative aux droits de l'enfant est considérée par beaucoup comme ayant atteint le statut de jus cogens car elle a été ratifiée par tous les pays sauf un. La CDE est au minimum un droit international coutumier en raison de son soutien quasi universel.	Articles pertinents de la CDE <b>Article 1</b> Définition de l'enfant <b>Article 2</b> Non-discrimination <b>Article 3</b> Intérêt supérieur de l'enfant <b>Article 6</b> Droit à la vie <b>Article 12</b> Droit à la participation <b>Article 20</b> Protection des enfants sans famille <b>Article 37</b> Interdiction de la torture et de la privation de liberté <b>Article 38</b> La protection des enfants dans les conflits armés <b>Article 39</b> Rétablissement et réintégration sociale <b>Article 40</b> Traitement dans le système de justice pour mineurs		
	<a href="#">Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC) (2000)</a>	Le Protocole interdit : <b>Article 1</b> L'enrôlement de toute personne de moins de 18 ans dans les forces armées pour participer directement aux hostilités. <b>Article 2</b> Le recrutement obligatoire de toute personne de moins de 18 ans dans les forces nationales. <b>Article 4</b> Le recrutement et l'utilisation dans des hostilités de toute personne de moins de 18 ans dans des groupes armés.		
	<a href="#">Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999)</a>	<b>Article 3</b> Il définit le recrutement forcé et obligatoire des enfants dans les conflits armés comme l'une des pires formes de travail des enfants. <sup>89</sup>		
	<a href="#">Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)</a>	La Convention exige des États qu'ils prennent des mesures efficaces pour prévenir la torture sur tout territoire sous leur juridiction et interdit aux États de transporter des personnes vers tout pays où il y a des raisons de croire qu'elles seront torturées.		
	<a href="#">CRC Observation générale n° 24 (2019) Les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants.</a>	L'Observation générale fournit les principes directeurs d'une politique globale sur le système de justice pour enfants.		
	<b>Instruments régionaux des droits de l'homme</b>			
	<a href="#">Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1999)</a>  <a href="#">Commentaire général sur l'Art 22 de la Charte africaine des enfants</a>  <a href="#">Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (2003)</a>	<b>L'article 22.2</b> de la Charte africaine interdit que tout enfant participe aux hostilités et soit recruté. La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant est juridiquement contraignante pour les pays qui l'ont ratifiée.  <b>Les commentaires généraux de l'article 22</b> incluent une protection spécifique des EAFGA, y compris la prévention de la détention, le jugement dans des systèmes spécialisés de justice pour enfants et le soutien à la réintégration.		

Type de droit/norme international(e)	Textes de loi/normes pertinents (non exhaustif)	Commentaires	Décret de ratification et d'application du pays : (nom du pays)*
Droit international des droits de l'homme (DIDH)	<p><a href="#">Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes (2005)</a></p> <p><a href="#">Pacte international relatif aux droits de l'enfant en Islam (2005), adopté par la Commission européenne.</a> <a href="#">Organisation de la conférence islamique (OCI)</a></p> <p><a href="#">Déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN (2012)</a></p>	<p><b>L'article 11.4</b> du protocole sur les droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique interdit à tout enfant, en particulier aux filles, de prendre part aux hostilités et d'être recruté comme soldat.</p>	
Droit international des réfugiés (DIR)	<p><a href="#">La Convention relative au statut des réfugiés (1951)</a></p> <p><a href="#">Protocole relatif au statut de réfugié (1967)</a></p> <p><a href="#">Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009)</a></p> <p><a href="#">Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1974)</a></p>	<p>Le recrutement ou l'utilisation illicite d'enfants est une forme de persécution qui peut justifier l'octroi du statut de réfugié.</p>	
Droit pénal international (DPI)	<p><a href="#">Les quatre Conventions de Genève (1949)</a></p> <p><a href="#">Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève (1977)</a></p> <p><a href="#">Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998)</a></p> <p>Lois de compétence universelle</p>	<p><a href="#">Convention I, article Violations graves</a> <a href="#">Convention II, article 51 Violations graves</a> <a href="#">Convention III, article 130 Violations graves</a> <a href="#">Convention IV, article 147 Violations graves</a> <a href="#">Protocole additionnel I, article 11 protection des personnes</a> <a href="#">Protocole additionnel I, article 85 : répression des infractions au présent protocole</a></p> <p><b>L'article 8</b> du Statut de Rome Crimes de guerre 2. b) (xxvi) stipule que la conscription ou l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces ou groupes armés nationaux, ou leur utilisation pour participer activement à toutes sortes d'hostilités, constitue un crime de guerre.</p>	
Droit international du contre-terrorisme	<p><a href="#">Résolution 75/291 de l'Assemblée générale sur l'examen de la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU (2021)</a></p>	<p>La stratégie est un instrument mondial unique destiné à renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale réexamine la stratégie tous les deux ans, ce qui en fait un document vivant en phase avec les priorités des États membres en matière de lutte contre le terrorisme.</p> <p><b>L'article 18</b> réaffirme que les enfants accusés ou reconnus coupables d'avoir enfreint la loi doivent être traités conformément au droit international, en particulier à la CDE. Il exhorte également les États membres à prendre les mesures nécessaires pour réintégrer efficacement les enfants anciennement associés à des groupes armés, y compris des groupes terroristes.</p> <p><b>L'article 44</b> invite les États membres à empêcher le recrutement de combattants terroristes étrangers, y compris d'enfants.</p>	

Type de droit/ norme international(e)	Textes de loi/normes pertinents (non exhaustif)	Commentaires	Décret de ratification et d'application du pays : (nom du pays)*
<b>Cadre juridique du Conseil de sécurité</b>			
Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU	<p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés <a href="#">1261</a> (1999), <a href="#">1314</a> (2000), <a href="#">1373</a> (2001), <a href="#">1379</a> (2001), <a href="#">1460</a> (2003), <a href="#">1539</a> (2004), <a href="#">1612</a> (2005), <a href="#">1882</a> (2009), <a href="#">1998</a> (2011), <a href="#">2068</a> (2012), <a href="#">2143</a> (2014), <a href="#">2225</a> (2015), <a href="#">2427</a> (2018)</p> <p>Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales <a href="#">2250</a> (2015).</p>	<p><b>1314</b> : assure l'accès complet et sûr du personnel humanitaire.  <b>1373</b> : veille à ce que tous les États s'abstiennent de soutenir les entités ou les personnes impliquées dans des actes terroristes, notamment en supprimant le recrutement de membres de groupes terroristes.  <b>1379</b> : décourage les entreprises d'entretenir des relations commerciales avec les parties au conflit.  <b>1460</b> : souligne la prise en compte des besoins spécifiques des filles.  <b>1539</b> : met l'accent sur l'inclusion des enfants dans le processus de DDR.  <b>1612</b> : met en place le groupe de travail du Conseil sur les enfants et le conflits armés et le mécanisme de surveillance et de communication des informations.  <b>1882</b> : met en place d'un plan d'action avec les parties au conflit  <b>1998</b> : agit contre les parties figurant sur la liste pour des violations multiples.  <b>2068</b> : accroît la pression sur les auteurs de violence et d'abus contre les enfants.  <b>2225</b> : réforme le secteur de la sécurité pour intégrer la protection de l'enfance.  <b>2427</b> : prévention du recrutement, signes d'alerte précoce, traitement principalement en tant que victimes, protocoles de transfert et alternatives aux procédures judiciaires pour les enfants détenus.  <b>2250</b> : participation des jeunes à la consolidation de la paix.</p>	
<b>Normes et principes internationaux</b>			
Normes internationales (soft law)	<p><a href="#">Objectifs de développement durable (ODD)</a></p> <p><a href="#">Engagements de Paris pour protéger les enfants recrutés ou utilisés illégalement par des forces armées ou des groupes armés (2007)</a></p> <p><a href="#">Principes et directives de Paris sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (2007)</a></p>	<p><b>Cible 8.7</b> : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour éliminer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.</p> <p><b>Cible 16.2</b> : Mettre fin à la maltraitance, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture à l'encontre des enfants.</p> <p>Les Principes de Paris remplacent les Principes et meilleures pratiques du Cap sur le recrutement des enfants dans les forces armées et sur la démobilisation et la réintégration sociale des enfants soldats en Afrique, établis en 1997.</p> <p>Les "Engagements de Paris" définissent des lignes directrices détaillées pour protéger les enfants contre le recrutement et pour fournir une assistance à ceux qui sont déjà impliqués dans des groupes ou des forces armés. Ils complètent les mécanismes politiques et juridiques déjà en place au Conseil de sécurité des Nations unies, à la Cour pénale internationale et dans d'autres instances qui tentent de protéger les enfants contre l'exploitation et la violence.</p>	

Type de droit/ norme international(e)	Textes de loi/normes pertinents (non exhaustif)	Commentaires	Décret de ratification et d'application du pays : (nom du pays)*
	<a href="#">Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats (2017)</a>	<p>Les principes de Vancouver donnent la priorité à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants et soutiennent l'identification et la réponse aux signes d'alerte précoce.</p>	
	<p><b>Règles relatives aux systèmes de justice pour enfants</b></p>	<p><b>Les Règles de Beijing</b> affirment l'engagement des États membres à "s'efforcer de mettre en place les conditions qui assureront au mineur une vie utile dans la communauté, ce qui, pendant la période de sa vie où il est le plus susceptible d'adopter un comportement déviant, favorisera un processus de développement personnel et d'éducation aussi exempt de crime et de délinquance que possible".</p>	
	<p><a href="#">"Les Règles de Beijing" pour l'administration de la justice pour mineurs (1985)</a></p>		
	<p><a href="#">"Les règles de Tokyo" pour les mesures non privatives de liberté (1990)</a></p>	<p><b>Les Règles de Tokyo</b> visent à promouvoir une plus grande participation de la communauté à la gestion de la justice pénale, en particulier au traitement des délinquants, ainsi qu'à promouvoir chez les délinquants le sens de la responsabilité envers la société.</p>	
	<p><a href="#">Les "Principes directeurs de Riyad" pour la prévention de la délinquance juvénile (1990)</a></p>	<p><b>Les principes directeurs de Riyad</b> affirment l'importance de la réduction de la délinquance juvénile joue sur la réduction de la criminalité, la nécessité de mettre en œuvre les lignes directrices selon une approche centrée sur l'enfant, et la responsabilité communautaire du bien-être des enfants dès le plus jeune âge.</p>	
	<p><a href="#">"Règles de la Havane" pour la protection des mineurs privés de liberté (1990)</a></p>	<p><b>Les Règles de La Havane</b> établissent des normes minimales pour les mineurs en état d'arrestation ou en attente de jugement et pour la gestion des établissements pour mineurs.</p>	
	<p><a href="#">Les Règles de Bangkok" pour le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes (2010)</a></p>	<p><b>Les Règles de Bangkok</b> accordent une attention particulière à l'impact de la détention et de l'emprisonnement des parents sur les enfants et encouragent les bonnes pratiques.</p>	
<p><a href="#">Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays (1998)</a></p>	<p><b>Les Principes directeurs</b> stipulent qu'en aucune circonstance les enfants déplacés ne seront recrutés, ni obligés ou autorisés à prendre part à des hostilités.</p>		
<p><a href="#">Les Standards Minimums pour la Protection des Enfants dans l'Action Humanitaire (2019)</a></p>	<p><b>Standard 11</b> Enfants associés aux forces armées et aux groupes armés.</p>		

Type de droit/norme international(e)	Textes de loi/normes pertinents (non exhaustif)	Commentaires	Décret de ratification et d'application du pays : (nom du pays)*
Normes internationales relatives à la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-récidive.	<a href="#">Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international humanitaire et de violations graves du droit international humanitaire (2005)</a> Résolution 60/147 de l'Assemblée générale des Nations Unies.	L'objectif de la résolution est d'aider les victimes et leurs représentants à accéder à leur droit à réparation et de guider et d'encourager les États à mettre en œuvre des politiques publiques en matière de réparations.	
	<a href="#">Note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU sur l'approche de l'ONU en matière de justice transitionnelle (2010)</a>	Cette note fournit les principes directeurs et le cadre des processus et mécanismes de justice transitionnelle. Elle décrit les composantes clés de la justice transitionnelle et les moyens de renforcer davantage ces activités.	
	<a href="#">Conseil économique et social des Nations Unies, Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité, E/CN.4/2005/102/Add.1 (2005).</a>	Ce rapport actualisé met en avant les principes du droit des victimes à savoir, du droit à la justice et du droit à la réparation.	
	<a href="#">Stratégies et mesures pratiques du Modèle des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les enfants dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale</a>	Les Stratégies types ont été adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/194. Le paragraphe 14 (a) appelle à des mesures de prévention spécifiques pour empêcher le recrutement, l'utilisation et la victimisation des enfants par des groupes criminels, des entités terroristes ou des groupes extrémistes violents.	

### Comment le droit international s'applique-t-il aux États signataires ?

Il existe deux systèmes principaux. Le système *dualiste* et le système *moniste*.

Les dualistes considèrent que le droit international et le droit municipal sont distincts, et que le droit municipal ne peut appliquer le droit international que lorsque celui-ci a été incorporé au droit municipal. L'incorporation peut résulter d'une loi du parlement ou d'un autre acte politique, ou être rendue effective par les tribunaux. L'Angleterre est un

exemple de modèle dualiste du droit international. Un traité n'a aucun effet dans le droit interne anglais, à moins qu'il ne soit incorporé au droit anglais.

Les monistes considèrent que le droit international et le droit municipal font partie d'un seul et même système juridique. Selon ce système, le droit municipal est subordonné au droit international. Le système juridique néerlandais est un exemple de modèle moniste. Le droit international fonctionne automatiquement au sein du système juridique national.

Il y a certains pays, comme les États-Unis, où il existe un modèle hybride. Certains traités sont considérés comme du droit municipal, mais pas tous.<sup>90</sup>

Par conséquent, il est important d'identifier le système qui s'applique dans votre pays, de savoir comment les différents instruments juridiques sont appliqués dans chaque contexte et si le droit international prime sur le droit national.

Dans certains pays, le droit international est complété par une législation nationale qui interdit le recrutement et l'utilisation d'enfants. Cette interdiction n'empêche pas nécessairement le recrutement, mais elle fournit des instruments juridiques permettant de poursuivre les recruteurs. Vous trouverez ci-dessous deux exemples de la manière dont le droit national peut contribuer à la prévention du recrutement.

### République démocratique du Congo (RDC)

La RDC est un pays moniste, cependant, un certain nombre de textes de loi qui interdisent le recrutement d'enfants complètent le cadre juridique international.

Cela comprend :

- Le code juridique militaire (loi n° 023/2002) qui interdit le recrutement d'enfants de moins de 18 ans dans les forces armées.
- Le décret de la loi 066 du 9 juin 2000 qui considère le recrutement forcé des enfants dans les forces armées comme une des pires formes de travail des enfants.<sup>43</sup>
- La loi du 10 janvier 2009, article 53 sur la protection des enfants, interdit le recrutement d'enfants dans les forces armées et les groupes armés. La loi prévoit 20 ans d'emprisonnement pour le recrutement d'enfants.

### Sud-Soudan

Au Sud-Soudan, l'article 31(1) de la loi sur l'enfance signée en 2008 stipule que l'âge minimum de l'enrôlement militaire obligatoire et volontaire est de 18 ans, de même que pour le recrutement par d'autres acteurs armés, y compris les milices.<sup>92</sup>

#### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 3 - Cadre légal et normatif et les annexes

## Comment le droit international s'applique-t-il aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés ?

En fonction de la signature des instruments juridiques pertinents, du système choisi dans chaque pays (moniste ou dualiste), et de l'incorporation dans une loi municipale pour les États dualistes, les paragraphes suivants peuvent ou non s'appliquer.

Les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés doivent être considérés comme des victimes par les juridictions internationales et nationales et ne doivent pas faire l'objet de poursuites pénales.<sup>94</sup> Si des enfants sont accusés de crimes en vertu du droit national ou international, les poursuites doivent être considérées comme une mesure de dernier recours, et l'objectif de toute sentence doit être de réhabiliter et de réintégrer l'enfant dans la société. L'article 40(3)(b) de la CDE exige que les États recherchent des alternatives aux procédures judiciaires pour les enfants au niveau national, telles que "les ordonnances de prise en charge, d'orientation et de surveillance, les conseils, la probation, le placement familial, les programmes d'éducation et de formation professionnelle."<sup>95</sup>

### Détention d'enfants

#### Conflits armés internationaux

Dans le cas d'un conflit armé international, le DIH autorise l'internement de prisonniers de guerre (PG) ainsi que de civils pour des raisons de sécurité impérieuse. Les prisonniers de guerre sont des "combattants" capturés par la partie adverse. Un "combattant" est un membre des forces armées d'une partie à un conflit, qui a "le droit de participer directement aux hostilités". En tant que tel, un prisonnier de guerre ne peut pas être poursuivi par son ravisseur pour des actes de violence légitimes commis pendant les hostilités, mais il peut être jugé et puni pour violation du droit international humanitaire ou d'autres crimes internationaux graves. Un enfant peut devenir un prisonnier de guerre s'il est un combattant de plus de 15 ans.

La détention de prisonniers de guerre dans des prisons ordinaires est interdite<sup>96</sup> et les prisonniers de guerre doivent être libérés et rapatriés "sans délai après la cessation des hostilités".<sup>97</sup> En vertu du droit international humanitaire, les enfants qui ont été détenus comme prisonniers de guerre doivent être placés dans des quartiers séparés des détenus adultes, sauf s'ils sont hébergés avec des membres adultes de leur famille. Ils bénéficient également d'une protection

90 ONU. Droit international et cadres nationaux. <https://www.un.org/esa/socdev/enable/discom101.htm> (Consulté en février 2021)

91 Baro (2005)

92 Bureau américain des affaires internationales du travail (2016)

94 Résolution 2427 du Conseil de sécurité des Nations Unies,

paragraphes 19-21 ; UNSCR 2427 OP 21 ; Principes de Paris Art 3.6, et CRC Observation générale 24.

95 ONU. Convention sur les droits de l'enfant. Article 40 3. b1989

96 Article 22 de la Convention de Genève III

97 Article 18 de la Convention de Genève III

spéciale. (Voir le paragraphe sur la détention p 29). En pratique, les enfants prisonniers de guerre sont très rares et aucun cas n'a été enregistré depuis la Seconde Guerre mondiale.

### Conflits armés non internationaux

Les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés qui se rendent ou sont capturés lors de conflits armés non internationaux ne sont pas considérés comme des prisonniers de guerre ni comme des combattants, car le statut de prisonnier de guerre n'existe pas dans les conflits armés non internationaux.

L'article 3 commun aux Conventions de Genève s'applique aux enfants détenus dans un CANI. Les articles 4 et 5 du Protocole additionnel II s'appliquent à la détention et à l'emprisonnement des enfants dans les conflits auxquels ils s'appliquent, mais ils ne contiennent pas les garanties procédurales pertinentes pour les enfants. Dans la plupart des cas de détention dans un conflit armé non international, le droit des droits de l'homme et le droit national peuvent fournir une partie ou la totalité de la protection nécessaire.<sup>98</sup>

L'article 37(b) de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et l'article 9 du PIRDCP (Pacte international relatif aux droits civils et politiques) prévoient tous deux que les enfants ne seront pas privés de liberté de manière illégale ou arbitraire. La détention est reconnue comme légitime dans certaines circonstances, mais seulement si elle est "légale" en vertu du droit national et si certaines garanties procédurales pour les enfants sont mises en place.<sup>99</sup> En outre, la détention ne doit pas être "arbitraire", mais nécessaire et proportionnée au but recherché.

Les enfants qui sont en contact avec la loi doivent avoir accès à une justice équitable, spécialisée et adaptée aux enfants. Le seuil pour démontrer que la détention est nécessaire et proportionnée est plus élevé que pour les adultes, en raison de l'exigence de la CDE selon laquelle la détention des enfants ne doit être utilisée qu'en dernier ressort et pour la période la plus courte possible.<sup>100</sup> Des mesures alternatives à la détention ou à la déjudiciarisation doivent toujours être privilégiées.<sup>101</sup> L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans la décision de placer ou non un enfant en détention,<sup>102</sup> et si l'enfant est détenu, l'État doit fournir les garanties légales suivantes :

- Les systèmes de justice civile pour mineurs doivent être utilisés pour les enfants qui ont atteint l'âge minimum de la responsabilité pénale.<sup>103</sup>
- Aucun enfant ne doit être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être imposés pour des infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans.<sup>104</sup>

Tout enfant présumé ou accusé d'avoir enfreint la loi doit<sup>105</sup> :

- Être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée conformément à la loi.
- Être informé rapidement et directement des accusations portées contre lui, et, le cas échéant, par l'intermédiaire de ses parents ou de ses tuteurs légaux, et bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée pour la préparation et la présentation de sa défense.
- Obtenir que la question soit tranchée sans délai par une autorité ou un organe judiciaire compétent, indépendant et impartial, dans le cadre d'un procès équitable, conformément à la loi, en présence d'un conseil juridique ou de toute autre assistance appropriée et, à moins que cela ne soit considéré comme n'étant pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier, compte tenu de son âge ou de sa situation, de ses parents ou représentants légaux.
- Être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable ; d'interroger ou de faire interroger les témoins adverses et d'obtenir la participation et l'interrogatoire de témoins en sa faveur dans des conditions d'égalité.
- Faire réexaminer cette décision et toute mesure imposée en conséquence par une autorité ou un organe judiciaire supérieur compétent, indépendant et impartial, conformément à la loi.
- Bénéficier de l'assistance gratuite d'un interprète si l'enfant ne comprend pas ou ne parle pas la langue utilisée.
- Voir sa vie privée pleinement respectée à tous les stades de la procédure.

98 Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (2011)

99 Bolanos c. Équateur, communication n° 238/1987 ; Comité des droits de l'homme des Nations unies, Domukovsky c. Géorgie, n° 623, 624, 626 et 627/1995.

100 Article 37(b) CRC

101 Art 37(3)(b) et 37 (4) CDE, Art 6 OPAC sur la réintégration des enfants recrutés, Principes de Paris à 8.9, UNSCR 2427 para 21 : 21

102 Article 3 CRC

103 Article 40(3)(a) CRC

104 Article 37 a de la CDE ;

105 Article 40 2 b (i) à (vii) de la CDE, Principes de Paris, qui élèvent ces normes, UNSCR 2427 paras 19-21.

- Le droit d'être informé des raisons de la détention ;<sup>106</sup>
- Le droit d'être traduit rapidement devant un juge et de bénéficier d'un contrôle judiciaire de la légalité de la détention ;<sup>107</sup>
- Le droit à la libération ou à un procès dans un "délai raisonnable" lorsqu'un enfant est accusé d'un crime ;<sup>108</sup>
- Le droit de faire reconnaître sa détention par les autorités et de communiquer avec ses proches et ses amis ;<sup>109</sup>

La détention ne doit jamais être utilisée comme une alternative à une accusation criminelle, ou lorsqu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour accuser un enfant d'une infraction criminelle. Elle ne doit pas non plus être utilisée pour recueillir des renseignements. En outre, la détention ne doit pas "se poursuivre au-delà de la période pour laquelle l'État peut fournir une justification appropriée".<sup>110</sup> Si c'est le cas, elle cessera de répondre aux critères de la détention légale.<sup>111</sup>

Les enfants détenus pendant un conflit armé font partie des enfants les plus invisibles. Peu d'enfants ont accès à un avocat ou sont informés des raisons de leur détention. Nombre d'entre eux sont détenus pendant de longues périodes sans inculpation, et souvent sans contact avec leur famille. Les preuves abondent que ces enfants sont particulièrement vulnérables.

## Poursuites pénales

Dans les conflits armés internationaux, un enfant combattant peut être traduit devant un tribunal pour la commission présumée de crimes de guerre, tels que le meurtre de civils, le pillage et l'incendie de villages, le viol ou d'autres formes de violence sexuelle.

Dans les situations de conflit armé non international, les États peuvent poursuivre les enfants pour des actes considérés comme des crimes en droit national ou international alors qu'ils sont associés à des forces armées ou à des groupes armés. Cela doit toutefois rester une mesure de dernier recours et des garanties judiciaires doivent être prévues. L'intérêt supérieur de l'enfant et sa réintégration dans la société devraient à tout moment être la préoccupation première.

Lorsqu'un État ou l'un des tribunaux internationaux envisage de poursuivre un enfant, les deux questions essentielles sont les suivantes : (1) si l'enfant a une responsabilité pénale ; et (2) si le tribunal est compétent pour juger une affaire contre l'enfant.

## Responsabilité pénale

L'article 40 (3) de la CDE exige que tous les États établissent un âge minimum de responsabilité pénale, mais ne précise pas l'âge. Cependant, le Comité des droits de l'enfant souligne dans son Observation générale n° 24 que, d'après les données sur le développement et les neurosciences, le cerveau des adolescents continue de mûrir même au-delà de l'adolescence, ce qui affecte leur prise de décision. Par conséquent, le Comité recommande aux États de porter l'âge de la responsabilité pénale à 15 ou 16 ans.<sup>112</sup>

Le DIH n'établit pas d'âge minimum de responsabilité pénale pour les crimes internationaux. Il a cependant été soutenu que l'article 77(2) du Protocole additionnel I fixe en fait un âge minimum pour les crimes de guerre à 15 ans. Cette conclusion se fonde sur l'idée que cet article, qui fait désormais partie du droit international coutumier, fixe à 15 ans l'âge minimum du recrutement dans les forces armées ou les groupes armés et de la participation active aux hostilités. Cependant, le texte lui-même ne fait aucune référence directe à un âge minimum de responsabilité pénale des enfants soldats.<sup>113</sup>

Les Principes de Paris prévoient que "les enfants qui sont accusés de crimes de droit international prétendent commis alors qu'ils étaient associés à des forces armées ou à des groupes armés, doivent être considérés avant tout comme des victimes et non comme des auteurs". Si des poursuites sont engagées et que l'enfant est condamné, les Principes de Paris et la CDE exigent que "toute sanction imposée à un enfant doit avoir pour but de favoriser sa réadaptation et sa réinsertion dans la communauté et non de le punir."

## Tribunal international

Selon le DPI et selon les décisions de la Cour pénale internationale, comme dans le cas de Thomas Lubanga ou de Bosco Ntaganda, les enfants recrutés et utilisés par des groupes armés pendant un conflit armé doivent être

106 Article 9(2) du PIDCP. Voir également Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 8 (1982). Le Comité des droits de l'homme a noté que, bien que cette exigence ne semble s'appliquer qu'aux personnes accusées d'une infraction pénale, elle s'applique également aux personnes en détention administrative.

107 Article 37(d) de la CDE ; article 9(4) du PIDCP.

108 Article 9 (3) du PIDCP.

109 Article 1 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, 2006 ; Comité des droits de l'homme, Observation générale n° 29 (2001), U.N. Doc. CCPR/C/21/Rev.1/Add.11, para. 13(b).

110 A. c. Australie, 1997, par. 9.4 ; C. c. Australie, communication no 900/1999 2002, par. 8.2.

111 A. c. Australie, 1997

112 Comité des droits de l'enfant (2019)

113 Happold (2005)

considérés comme des victimes de guerre et ne doivent pas être poursuivis.<sup>114</sup> En outre, la Cour pénale internationale n'est pas compétente pour juger une personne qui était âgée de moins de 18 ans lorsque le crime a été commis.<sup>115</sup>

### Cour nationale

Si un enfant doit être poursuivi devant un tribunal national pour la commission présumée d'un crime en vertu du droit national ou international, plusieurs garanties judiciaires doivent être mises en place ([voir la section sur la détention](#)) et les normes internationales, y compris la CDE (signée par tous les États sauf les États-Unis), doivent être appliquées.

Le droit international impose des restrictions aux types de peines qui peuvent être imposées par un État, une cour pénale nationale, un tribunal militaire ou un organe exécutif de l'État, comme la police ou l'armée :

- La peine capitale pour les enfants est interdite en toutes circonstances,<sup>116</sup> de même que l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ;<sup>117</sup>
- Toute forme de châtiment corporel en tant que peine constituerait un traitement dégradant contraire à l'article 37 de la CDE ;<sup>118</sup>
- Les condamnations susceptibles d'impliquer la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ne peuvent être ordonnées.<sup>119</sup>

### Limites aux poursuites judiciaires

Les Principes de Paris et la résolution 2427 des Nations unies demandent que ces enfants soient poursuivis en dernier recours. Bien qu'ils ne soient pas juridiquement contraignants, ils reflètent l'engagement des États signataires à mettre fin au recrutement d'enfants et à leur utilisation dans des hostilités.

#### Principes de Paris

- Article 8.7 Les enfants qui ont été associés à des forces armées ou à des groupes armés ne doivent pas être poursuivis ou punis ou menacés de poursuites ou de sanctions uniquement en raison de leur appartenance à ces forces ou groupes.
- Article 3.6 et 3.7 Les enfants accusés de crimes de droit international qui auraient été commis alors qu'ils étaient associés à des forces armées et à des groupes armés doivent être considérés avant tout comme des victimes et non comme des auteurs. Ces enfants

doivent être traités dans un souci de réhabilitation et des alternatives aux procédures judiciaires doivent être recherchées chaque fois que possible, avec pour conséquence que les mesures de justice sont une mesure de dernier recours.

#### Résolution 2427 de l'ONU

- Article 19 Les enfants qui commettent des actes de terrorisme doivent être remis aux acteurs de la protection de l'enfance.
- Article 20 Les EAFGA doivent être traités comme des victimes de violations du droit international.
- Article 21 Les États membres doivent envisager des alternatives aux poursuites et à la détention.

L'article 40 de la CDE encourage les États à trouver des moyens appropriés et efficaces pour traiter les enfants en conflit avec la loi sans recourir à des procédures judiciaires. Plutôt que d'utiliser des approches purement punitives, les méthodes alternatives peuvent contribuer à la réparation et à la réconciliation, et peuvent prévenir les récidives à l'avenir. En complément de la CDE, le Protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC) stipule que les États doivent soutenir et fournir une assistance aux ex enfants soldats afin qu'ils puissent se réintégrer dans leur famille et leur communauté. Cependant, il est souvent dans l'intérêt de l'enfant de comprendre les conséquences morales de son acte. Le meilleur moyen d'y parvenir est de recourir à des mécanismes de justice réparatrice et à des programmes communautaires locaux. Ces initiatives visent à reconnaître les actes qui ont été perpétrés sous le commandement d'adultes, mais aussi à aider l'enfant à devenir des citoyens de la communauté. Ces mesures sont axées sur la réinsertion et la réhabilitation, plutôt que sur la punition.<sup>120</sup>

Elle peut inclure :

- Éducation ou formation professionnelle visant à prévenir la rechute ;
- La réparation des dommages causés ou la restitution des pertes subies ;
- Service communautaire pour les personnes les plus vulnérables de la société.

114 UNODC (2019)

115 ICC. Understanding the International Criminal Court.

116 Article 37(a), CRC; Article 6(5) ICCPR; Rule 17.2 Beijing Rules.

117 Article 37(a), CRC; CRC, General Comment No 10, para. 77

118 Article 40(3)(a) CRC

119 Article 7 of ICCPR; Article 37(1) of CRC; Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, adopted and opened for signature, ratification and accession by General Assembly Resolution 39/46 of 10 December 1984.

## Lecture complémentaire :

- [Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Document de travail n°3 Les enfants et la justice pendant et au lendemain d'un conflit armé. Septembre 2011](#)

## Comment le droit international s'applique-t-il aux enfants associés à des groupes armés désignés comme terroristes ?

Le cadre juridique et les normes internationales s'appliquent de la même manière aux enfants associés à des groupes armés désignés comme terroristes. Par conséquent, selon le DPI, les enfants recrutés et exploités par des groupes extrémistes violents et terroristes pendant un conflit armé et qui ont été recrutés avant 15 ans doivent être considérés comme des victimes de guerre.<sup>121</sup>

Les enfants qui ont participé directement aux hostilités et qui sont capturés doivent bénéficier de la protection de l'article 3 commun de la Convention de Genève et être traités avec humanité, protégés contre le meurtre, la torture et les traitements cruels. Les enfants âgés de moins de 15 ans doivent bénéficier d'une protection spéciale conformément au Protocole additionnel II, notamment en matière d'éducation, de réunification familiale et d'évacuation des zones de conflit. Tous les enfants détenus doivent bénéficier de la protection de la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment d'un traitement adapté à leur âge et de centres de réadaptation spécialisés dans la justice pour mineurs. En outre, les Principes de Paris et toutes les autres normes internationales protègent tous les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, y compris les enfants associés aux groupes armés désignés comme terroristes.

Les filles et les garçons ne doivent pas être détenus ou poursuivis uniquement en raison de leur affiliation présumée avec des groupes terroristes désignés ou de leur appartenance à ces groupes, et dans des contextes où des groupes terroristes désignés opèrent. En outre, les enfants ne devraient pas être détenus ou poursuivis pour des crimes commis par des membres de leur famille. De nombreux enfants entrent en contact avec des groupes armés, y compris des groupes désignés comme terroristes par l'ONU, par le biais de liens familiaux, mais il ne faut pas présumer que ces enfants sont membres des groupes ou ont commis des actes pour soutenir ces groupes, et une telle détermination doit être faite au cas par cas. Quel que soit leur statut vis-à-vis des groupes désignés comme terroristes, tous les enfants ont le droit de recevoir une aide humanitaire sans discrimination et conformément aux principes humanitaires.<sup>122</sup>

Cependant, dans la pratique, ils sont souvent traités différemment en fonction de leur participation active ou indirecte aux hostilités.

## Droit international

La victimisation des enfants, ainsi que leurs caractéristiques de développement et leurs vulnérabilités spécifiques, sont reconnues comme justifiant des limitations à leurs poursuites.

Par exemple, dans le cas des enfants victimes de la traite, il existe un principe de non-sanction des délits directement liés à la situation de traite qu'ils ont vécue. Le cadre de la traite est particulièrement pertinent, car de nombreux enfants ont été victimes de la traite à des fins d'exploitation par des groupes terroristes et extrémistes violents.<sup>123</sup>

Lorsque des enfants associés à des groupes armés désignés comme terroristes ont commis des violations graves, le droit coutumier donne la priorité aux adultes et ne poursuit pas les enfants de moins de 18 ans. La Cour pénale internationale appliquant le Statut de Rome n'est pas compétente pour poursuivre des mineurs. Toutefois, cela n'empêche pas les tribunaux nationaux des pays non-signataires du Statut de Rome de les poursuivre. L'article 3 commun de la Convention de Genève s'applique indépendamment de la participation active ou indirecte aux hostilités. Par conséquent, les enfants qui ont participé indirectement aux hostilités bénéficient des mêmes garanties de la Convention de Genève et du DIH.<sup>124</sup>

## Tribunal compétent

Les instruments universels de lutte contre le terrorisme ne déterminent pas quel tribunal au sein d'un État devrait être compétent pour juger les actes terroristes. Les États introduisent souvent différents modèles pour la poursuite et le jugement des infractions terroristes. Par exemple, certains États ont créé des tribunaux spécialisés dans le terrorisme ou des autorités d'enquête et de justice spécialisées. Cependant, les systèmes de justice spécialisés ne doivent pas être en concurrence. Les affaires d'enfants doivent toujours rester dans le cadre du système spécialisé pour les enfants en coordination avec les systèmes de justice spécialisés dans les infractions liées au terrorisme.

120 Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (2011)

121 UNODC (2019)

122 Liste de surveillance (2020)

123 UNODC. (2019)

124 Baulieu (2020)

[Le Mémoire de Neuchâtel sur les bonnes pratiques en matière de justice pour mineurs dans un contexte de lutte contre le terrorisme](#), élaboré par le Forum mondial contre le terrorisme, propose des bonnes pratiques que les gouvernements et les professionnels de la justice doivent prendre en compte lorsqu'ils traitent des enfants comme des mineurs :

1. Traiter les enfants présumés impliqués dans des activités liées au terrorisme en vertu du droit international et conformément aux normes internationales en matière de justice pour mineurs.
2. Évaluer et traiter la situation des enfants dans un contexte lié au terrorisme sur la base d'une perspective de développement des enfants et de protection de leurs droits.
3. S'attaquer, par des mesures préventives, à la vulnérabilité des enfants au recrutement et/ou à la radicalisation vers la violence.
4. Appliquer le système de justice pour mineurs dans les cas d'enfants poursuivis pour des activités liées au terrorisme.
5. Appliquer les standards internationaux de la justice pour mineurs dans les cas de terrorisme impliquant des enfants même si ceux-ci sont jugés par des tribunaux pour adultes.
6. Considérer et concevoir des mécanismes de déjudiciarisation pour les enfants accusés d'infractions liées au terrorisme.
7. Envisager et appliquer, le cas échéant, des alternatives à l'arrestation, à la détention et à l'emprisonnement, y compris pendant la phase préalable au procès, et toujours donner la préférence aux moyens les moins restrictifs pour atteindre l'objectif de la procédure judiciaire.
8. Détenir les enfants privés de liberté dans des établissements appropriés ; les soutenir, les protéger et les préparer à la réinsertion.
9. Appliquer les principes d'individualisation et de proportionnalité dans la condamnation.

10. Développer des programmes de réhabilitation et de réintégration pour les enfants impliqués dans des activités liées au terrorisme afin de favoriser leur retour réussi dans la société.
11. Concevoir et appliquer des programmes spécialisés pour tous les professionnels impliqués dans le système de justice pour mineurs afin de renforcer leurs capacités à traiter les affaires de terrorisme.
12. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de suivi et d'évaluation pour garantir la mise en œuvre effective des normes internationales en matière de justice pour mineurs.

Outre le cadre juridique international, il est essentiel de documenter le cadre juridique national, les traités qui ont été ratifiés et mis en œuvre, le cadre juridique national relatif aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, ainsi que la loi antiterroriste nationale, le cas échéant.

#### **Lecture complémentaire :**

- [UNODC \(2019\) Justice pour les enfants dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : Un manuel de formation](#) (en anglais)
- [ONUDC \(2017\) Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents le rôle du système judiciaire.](#)
- [Watchlist. Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent : l'érosion des droits de l'enfant dans les conflits armés. Note politique janvier 2020](#) (en anglais)
- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 28 - Le recrutement des enfants par des groupes armés désignés comme terroristes

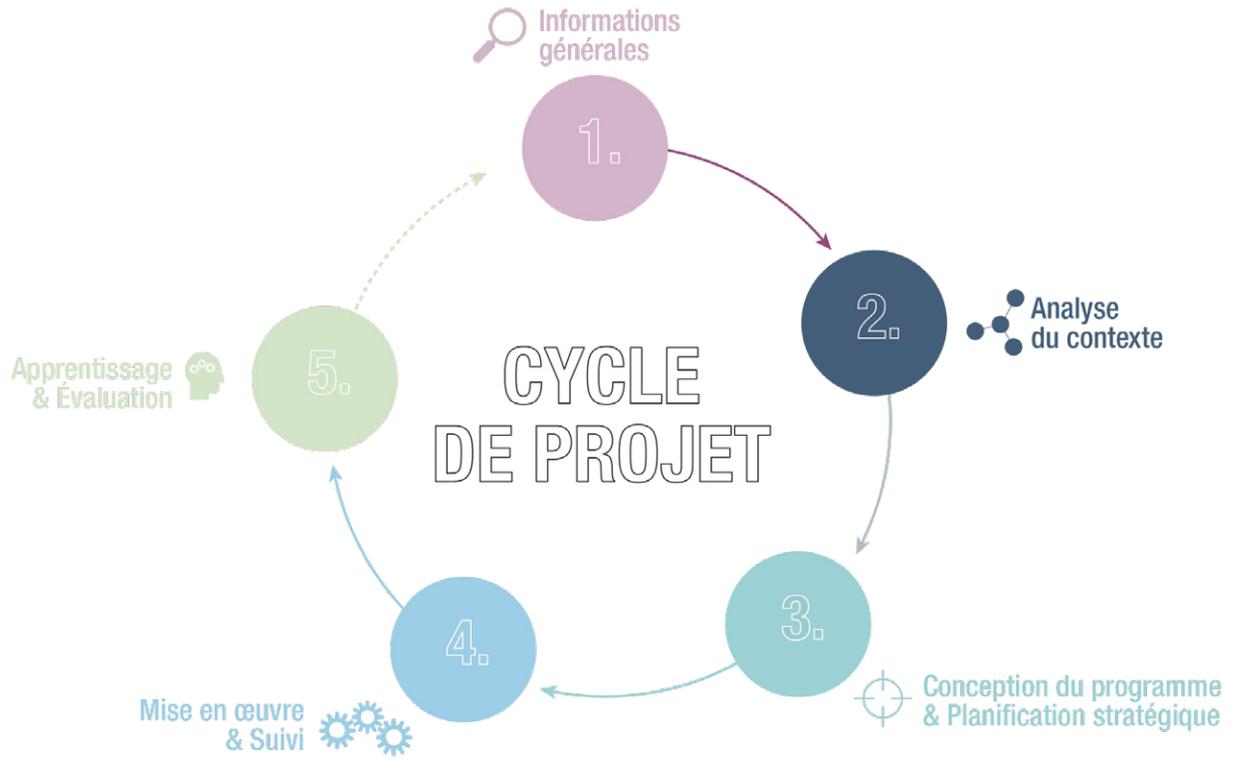


## 2. ANALYSE DU CONTEXTE



# EAFGA

## Boîte à outils pour le développement de programme



**1.**

### Analyse du contexte

- A. Introduction aux EAFGA
- B. Cadre juridique et normatif

- A. Questions de recherche et champ d'application
  - Les questions de recherche
  - Le champ d'application
- B. Sélection de la méthodologie
  - Examen de bureau
  - Évaluation des risques
  - Évaluation des besoins
  - Consultation des ex EAFGA
  - Analyse selon le genre
  - Analyse des parties prenantes
- C. Chronologie
- D. Ressources humaines
- E. Budget

Phase 1.  
PLANIFICATION

PROCESS

Phase 2.  
PRÉPARATION

- A. Plan de collecte des données
  - Localisation géographique
  - Échantillonnage
- B. Plan de travail
- C. Contextualisation des outils
- D. Voie de référencement
- E. Formation des enquêteurs
  - Formation à la collecte de données
  - Protection/sauvegarde des enfants
  - Sensibilisation au genre

Phase 3.  
MISE EN ŒUVRE

- A. Collecte des données
- B. Codage des données
- C. Analyse des données

**3.**

- A. Conception du programme
- B. Suivi
- C. Ressources humaines
- D. Budget

**4.**

- A. Protection/sauvegarde des enfants
- B. Protection des données
- C. Suivi
- D. Ressources humaines
- E. Coordination

**5.**

- A. Générer & documenter l'apprentissage
- B. Évaluation

La mise en œuvre d'une analyse du contexte est une étape importante pour le développement de programme de qualité. L'analyse du contexte correspond aux étapes 1) Préparation et 2) Évaluation des besoins et analyse de la situation du standard 4 : Gestion du cycle de programme des standards minimum pour la protection de l'enfant dans l'action humanitaire. Les informations recueillies serviront à la conception des programmes pour EAFGA. La qualité des informations collectées, la diversité des sources et des moyens utilisés auront un impact sur la qualité de la conception du programme. L'analyse du contexte peut être mise en œuvre par une organisation, ou de préférence par plusieurs acteurs de terrain, et coordonnée par le groupe de travail sur la protection de l'enfance au niveau national, ou au niveau régional. Elle implique les ONG, les agences des Nations unies, les organisations communautaires, les acteurs gouvernementaux travaillant avec les EAFGA, ainsi que d'autres secteurs, le cas échéant.

L'analyse du contexte comprend trois phases décrites ci-dessous :

1. **La planification** : définition de l'objectif et de la portée de l'analyse de contexte, du plan de collecte des données, du calendrier et du budget.
2. **La préparation** : sélection et adaptation des outils de collecte de données et formation des collecteurs de données.
3. **La mise en œuvre** : collecte, codage et analyse des données.



## Objectif

L'analyse du contexte contribuera à une meilleure compréhension de la situation actuelle en matière de recrutement, d'utilisation, de libération et de réintégration des enfants dans un lieu donné. Les informations collectées sont essentielles pour concevoir des programmes de qualité tenant compte de la dimension de genre et répondant aux besoins des EAFGA, sans leur porter préjudice.

## Principes directeurs

L'analyse du contexte comprend trois principes clés : ne pas nuire, la participation des enfants et la prise en compte du genre et de l'âge.

**Ne pas nuire** Travailler avec des enfants associés à des forces et groupes armés peut exposer le personnel, les parents et les enfants à des risques. Les enfants peuvent être arrêtés s'ils sont identifiés comme d'ex EAFGA ; les membres de leur famille, y compris les garçons et les filles, peuvent être la cible de représailles ou de discrimination. Impliquer les enfants dans la collecte de données peut également potentiellement les exposer à des risques, conduire à la révélation de violences et d'abus, causer de la détresse et de l'anxiété ou les décevoir si leurs attentes ne sont pas satisfaites. Les acteurs doivent évaluer les inconvénients et les avantages potentiels à la participation des enfants à la collecte de données<sup>125</sup> et aux mesures d'atténuation des risques. Le risque doit être comparé au risque de développer des programmes à l'aveugle sans tenir compte des besoins des enfants. Les personnes en charge de la collecte des données auprès des enfants doivent avoir une expérience de travail avec les enfants tels que des travailleurs sociaux, des responsables de la protection de l'enfance, des animateurs de clubs de jeunes qui sont formés à la protection de l'enfance. Une formation supplémentaire sur la communication avec les enfants et une supervision étroite peuvent compenser le manque d'expérience avec les enfants. Une procédure de référencement doit également être mise en place en cas de révélation d'abus pendant la collecte de données ou de signes de détresse. L'analyse des risques fournit les outils nécessaires à la réalisation de cette évaluation et à l'identification des mesures d'atténuation, y compris, au minimum, la formation du personnel à la protection des enfants et à la collecte de données sensibles à l'âge et au sexe. ([Voir Phase 2 - E. Formation](#))

**Participation des enfants** Chaque outil de collecte de données inclut la participation des enfants, garçons et filles, y compris les EAFGA. La participation des enfants est non seulement un droit, mais leurs opinions sont essentielles pour contribuer à des programmes plus pertinents. Ce sont eux qui savent le mieux ce dont ils ont besoin et comment répondre à ces besoins. L'expérience montre que le fait de ne pas impliquer les enfants à risque, en particulier les filles, conduit souvent à des hypothèses incorrectes qui limiteront

125 Graham, A., Powell, M., Taylor, N., Anderson, D. et Fitzgerald, R. (2013). La recherche éthique impliquant des enfants. Florence : Bureau de la recherche de l'UNICEF - Innocenti.

126 Claessens, L. et Forsberg, O. (2016). Communiquer avec les enfants touchés par une catastrophe : Une étude de cas à partir de la réponse au tremblement de terre de 2015 au Népal, Stockholm, Plan International

127 Plan International (2020) Boîte à outil pour la programmation pour les adolescents : Conseils et outils pour la programmation des adolescents et l'autonomisation des filles dans les situations de crise, Royaume-Uni, Plan International

la portée et l'impact des programmes<sup>126</sup> et qui peuvent être préjudiciables. Participer à une consultation peut donner aux enfants le sentiment de contrôler la situation et de contribuer, en particulier pour les filles, à leur propre rétablissement.<sup>127</sup>

La participation de l'enfant doit être volontaire et nécessite le **consentement éclairé préalable** de l'enfant et de ses parents, des personnes qui s'occupent de lui ou d'autres personnes telles que le mari ou les leaders de la communauté. Vous trouverez dans chaque outil un exemple de script de consentement éclairé qui peut être adapté.

**Sensibilité au genre et à l'âge** La collecte des données doit être sensible au genre et à l'âge. Cela implique une représentation égale des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans les discussions de groupe, les entretiens avec les informateurs clés et les ateliers. Chaque approche de collecte de données doit être menée avec des groupes de femmes et d'hommes séparément et avec des collecteurs de données ou des animateurs du même sexe lorsque cela est culturellement approprié. Des outils spécifiques sont conçus pour les adultes et pour les enfants, souvent plus courts pour les enfants. Les données doivent être ventilées par sexe et par âge, en utilisant les groupes d'âge suivants : 0-5, 6-11, 12-17 (enfants) et 18+ (adultes). Chaque collecteur de données doit être formé à la sensibilisation aux questions de genre.



# PHASE 1 - PLANIFICATION

La phase de planification de l'analyse du contexte contribuera à définir l'objectif et la portée de l'analyse de contexte, le plan de collecte des données, les ressources humaines nécessaires, et à établir un calendrier et un budget pour la mise en œuvre.

**A** Questions de recherche et portée

**B** Sélection de la méthodologie

**C** Chronologie

**D** Ressources humaines

**E** Budget

# A. Définir les questions de recherche et le champ d'application

L'objectif de l'analyse du contexte est de répondre à une série de questions qui orienteront le processus de planification. Cela permettra de déterminer l'objectif de l'analyse du contexte et la manière dont les données recueillies seront utilisées.



## Les questions de recherche

Au début de l'exercice de planification, il est essentiel de définir (collectivement, le cas échéant) les questions auxquelles vous cherchez à répondre avec l'analyse du contexte.

Les premières questions à se poser sont les suivantes :

- Quel est le problème principal ?
- Que pouvons-nous faire pour résoudre ce problème ?

Une fois que vous avez répondu à ces deux questions, vous pouvez aller plus en profondeur avec des questions plus spécifiques. Ces questions spécifiques orienteront le processus, le champ d'application et la sélection des méthodologies et outils pertinents.

Voici une liste de questions suggérées. Vous pouvez sélectionner des questions dans la liste ci-dessous, les reformuler ou en ajouter.

### Risques des programmes

1. Quels sont les risques auxquels les organisations peuvent être confrontées dans la mise en œuvre de projet pour les EAFGA ?
2. Quels sont les risques auxquels les garçons et les filles ex EAFGA peuvent être confrontés dans la mise en œuvre d'un projet? Y a-t-il des différences entre les garçons et les filles ?
3. Quelles sont les mesures d'atténuation des risques ?

### Prévention

4. Quels sont les groupes et forces armées qui recrutent ?
5. Quels sont les processus de recrutement des garçons et des filles, qui est impliqué dans la prise de décision, y a-t-il des différences en fonction de l'âge ou du sexe des enfants ?
6. Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection du recrutement pour les garçons et pour les filles, y a-t-il des différences selon l'âge et le sexe ?
7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?

### Libération

8. Quels sont les rôles et les responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, y a-t-il des différences selon l'âge, le sexe, l'ethnie ou toute autre caractéristique ?
9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés des groupes (modes de libération formels ou informels), y a-t-il des différences selon l'âge, le sexe, l'ethnie ou toute autre caractéristique ?
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des enfants, des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?

### Réintégration

11. Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles lors de leur réintégration au niveau individuel, familial, communautaire et sociétal, y a-t-il des différences en fonction de leur âge ou de leur sexe ?
12. Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles en tenant compte de la sécurité et de la prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ?
13. Quels sont les critères d'une réintégration réussie pour les garçons et les filles (statut, relations) et que faut-il pour y parvenir ?
14. Comment l'accès et le contrôle des ressources influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?
15. Comment les préoccupations en matière de sécurité influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?
16. Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?



## Étude documentaire

La première étape consiste à effectuer une étude documentaire afin de savoir quelles informations existent déjà et quelles informations supplémentaires vous devez collecter.

L'objectif de l'étude documentaire est de collecter les données existantes qui pourraient alimenter l'analyse du contexte. L'examen de dossiers évitera aux acteurs de recueillir des données qui ont déjà été collectées, et contribuer ainsi à une lassitude de l'évaluation. De même, elle permet de réduire les coûts et les délais et donc d'être plus efficace dans la collecte de données ciblées.

### Collecte des données

L'étude documentaire comprend des recherches, des rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, des évaluations des besoins dans des endroits choisis, des évaluations de projets EAFGA, des analyses selon le genre existantes, des rapports de l'ONU, du gouvernement et des ONG sur le conflit, la situation, les mouvements de population, le contexte socio-économique, le niveau d'accès aux services, les risques de protection des civils et des groupes minoritaires, et toute autre information pertinente au contexte. Toutes les sources ne sont pas égales, et vous devrez peut-être pondérer les résultats en fonction de la qualité des sources.

Un rapport d'étude documentaire organisera les données recueillies autour des questions de recherche sélectionnées. Certaines questions peuvent être plus documentées que d'autres. Cela guidera la sélection des méthodologies et des outils de collecte de données pour recueillir des données sur les informations manquantes.



## Évaluation des risques

L'objectif de l'évaluation des risques est d'évaluer les risques liés à la mise en œuvre des programmes de EAFGA. Travailler avec les EAFGA dans un contexte de conflit peut être très sensible et peut exposer l'organisation et les bénéficiaires à des risques qui doivent être identifiés et atténués dans la mesure du possible.

Plus précisément, elle contribuera à répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les risques auxquels les organisations peuvent être confrontées dans la mise en œuvre de projet pour les EAFGA ?

## Le champ d'application

La définition du champ d'application de l'analyse du contexte aidera à déterminer la taille et la portée de l'analyse du contexte que les acteurs de terrain veulent entreprendre.

**Champ d'application géographique** - Quelle est la zone géographique à considérer ? La collecte des données se fera-t-elle en un seul lieu ou en plusieurs lieux ? Si elle couvre une grande zone géographique, comme un district ou une région, envisagez la sélection de communautés représentatives où l'on pense que le recrutement a lieu.

**Champ d'application de la population** - Quelles sont les populations concernées par la programmation proposée (par exemple, les clients, les communautés bénéficiaires, les communautés touchées par un conflit) ? Quels sont les groupes de personnes auxquels il faut demander de participer dans la collecte de données ? De quel groupe ethnique ou de quelle nationalité sont-ils issus ? Quel est leur âge ? Comment inclure des perspectives diverses ?

Considérez les groupes de sexe et d'âge suivants:

- Filles 0-5
- Filles 12-17 ans
- Garçons 0-5
- Garçons 12-17 ans
- Filles 6-11
- Femmes (plus de 18 ans)
- Garçons 6-11 ans
- Hommes (plus de 18 ans)

## B. La sélection de la méthodologie

L'analyse du contexte comprend les méthodologies suivantes : étude documentaire, évaluation des risques, évaluation des besoins, consultation des EAFGA, analyse selon le genre et analyse des parties prenantes. Chaque composante comprend des outils tels que des entretiens avec des informateurs clés, une enquête sur les ménages, des questionnaires pour les groupes de discussion ou des ateliers. En fonction des questions de recherche, du champ d'application et de l'étude documentaire (voir ci-dessous), vous devez sélectionner les méthodologies les plus pertinentes.

### Analyse du contexte Méthodologies



2. Quels sont les risques auxquels les garçons et les filles ex EAFGA peuvent être confrontés dans la mise en œuvre d'un projet? Y a-t-il des différences entre les garçons et les filles ?

3. Quelles sont les mesures d'atténuation des risques ?

De plus, le tableau Excel d'analyse de l'évaluation des risques peut être utilisé pour évaluer les risques de la mise en œuvre d'une analyse de contexte. La question à laquelle il faut répondre est alors la suivante :

- Quels sont les risques auxquels les collecteurs de données et les participants peuvent être confrontés lors de la mise en œuvre d'une analyse du contexte et quelles sont les mesures d'atténuation ?

Dans ce cas, il n'existe pas d'outils de collecte de données. L'évaluation est basée sur la connaissance du personnel et du secteur de la sécurité.

### Collecte des données

L'évaluation des risques est mise en œuvre à l'aide de deux outils principaux, les entretiens avec des informateurs clés (EIC) avec des adultes et des discussions de groupe (GD) avec des adultes dans des groupes désagrégés par sexe et par âge. Sélectionnez des membres de la population qui ont des contacts fréquents avec les enfants et qui connaissent les risques auxquels les enfants et leurs familles peuvent être confrontés. Il peut s'agir d'enseignants, de responsables de groupes de femmes et de jeunes, de professionnels de la santé et de sages-femmes traditionnelles, de travailleurs sociaux, de commerçants, etc. Concentrez-vous sur les personnes au sein de la population qui ont le plus de connaissances sur la vie des enfants à risque, marginalisés ou isolés.

Chaque EIC et GD ne doit pas durer plus d'une heure.

Dans chaque lieu, vous devrez mener au moins 2 GD (1 avec des hommes et 1 avec des femmes) et 4 EIC (2 avec les hommes et 2 avec les femmes). (Voir l'exemple de plan de collecte de données [Phase 2 - A. Plan de collecte de données](#))



### Discussions en groupe

Le GD facilite les discussions avec les membres de la communauté (adultes et enfants), concernant les menaces et les problèmes de sécurité qu'ils perçoivent pour les enfants anciennement associés aux forces et groupes armés et leurs familles, afin d'informer une réponse humanitaire potentielle. Les questions sont utilisées comme guide pour mener la discussion sur les préoccupations générales en matière de sécurité pour les enfants, progressivement et lorsque cela est jugé approprié,

en orientant la conversation sur des préoccupations spécifiques en matière de sécurité, de la stigmatisation et des risques pour les enfants anciennement associés aux forces et groupes armés.

### Outils :

Évaluation des risques - Groupe de discussion Adultes



### Entretien avec un informateur clé

L'EIC est utilisé pour faciliter un entretien individuel avec des hommes et des femmes adultes de la communauté qui ont un point de vue particulier sur la situation et qui ont des connaissances sur les risques auxquels les enfants sont confrontés dans la communauté.

### Outils :

Évaluation des risques - Entretien avec un informateur clé - Adultes

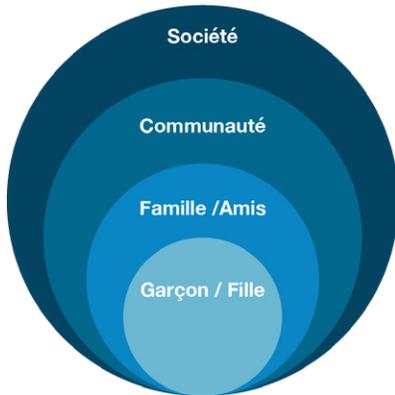




## Évaluation des besoins

L'objectif de l'évaluation des besoins est d'avoir une vue d'ensemble de l'ampleur du recrutement et des besoins des filles et des garçons à tous les niveaux du cadre socio-écologique. Le cadre socio-écologique comprend les niveaux individuel, familial et des amis, communautaire et sociétal selon le schéma ci-contre.

### Cadre socio-écologique



L'évaluation des besoins comprend une évaluation rapide et une évaluation complète.

Les données recueillies permettront de répondre aux questions suivantes :

- L'ampleur du recrutement et de l'utilisation
4. Quels sont les groupes et forces armées qui recrutent ?
  5. Quels sont les processus de recrutement des garçons et des filles, qui est impliqué dans la prise de décision, y a-t-il des différences en fonction de l'âge ou du sexe des enfants ?
  6. Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection du recrutement pour les garçons et pour les filles, y a-t-il des différences selon l'âge et le sexe ?
  7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?
  8. Quels sont les rôles et les responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, y a-t-il des différences selon l'âge, le sexe, l'ethnie ou toute autre caractéristique ?
  9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés des groupes (modes de libération formels ou informels), y a-t-il des différences selon l'âge, le sexe, l'ethnie ou toute autre caractéristique ?

11. Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles lors de leur réintégration au niveau individuel, familial, communautaire et social, y a-t-il des différences en fonction de leur âge ou de leur sexe ?

12. Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles en tenant compte de la sécurité et de la prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ?

### Collecte des données

**L'évaluation rapide des besoins** est généralement menée au début d'une situation d'urgence pour obtenir une vue d'ensemble des risques de protection auxquels les enfants sont confrontés dans un endroit donné. Elle comprend une enquête auprès des ménages (EM) sur les multiples risques de protection des enfants (et pas seulement sur l'affiliation avec les forces armées et les groupes armés), auprès de membres adultes de la communauté. Elle peut être incluse dans une évaluation rapide des besoins en matière de protection de l'enfant (ERPE) si aucune ERPE n'a encore été mise en œuvre. Ces questions supplémentaires à une ERPE standard sont utiles dans un contexte où il existe déjà des soupçons de recrutement qui doivent être confirmés.

L'enquête des ménages ne doit pas durer plus de 20 minutes et peut être administrée par une campagne aléatoire de porte-à-porte. L'échantillonnage doit être déterminé dans chaque contexte en fonction du nombre total d'habitants dans un lieu donné.

(Voir l'exemple de plan de collecte de données, y compris la méthodologie d'échantillonnage [Phase 2 - A. Plan de collecte de données](#))



### Enquête auprès des ménages

L'enquête auprès des ménages est utilisée pour faciliter les entretiens individuels avec les hommes et les femmes adultes de la communauté et pour recueillir des informations sur l'ampleur et les modes de recrutement. L'outil fourni est uniquement axé sur le recrutement des enfants. Il est recommandé de l'intégrer à l'évaluation rapide de la protection de l'enfance qui comprend des questions sur d'autres problèmes pertinents de protection de l'enfance.

### Outils :

[Évaluation rapide des besoins - Enquête auprès des ménages adultes](#)

**L'évaluation complète des besoins** est mise en œuvre par le biais de EIC avec des adultes et des groupes de discussion (GD) libérées par sexe avec des enfants de 15 à 17 ans et des adultes. L'enquête EIC peut contribuer à dégager certains thèmes qui peuvent être approfondis au cours des des groupes de discussion grâce à des questions incitatives. Des questionnaires spécifiques selon le genre sont disponibles pour les garçons et les filles, se concentrant presque uniquement sur un genre, afin de collecter des informations plus approfondies et de réduire la durée des GD avec les enfants. Il est préférable de mettre en œuvre à la fois les EIC et les GD. Cependant, en fonction de la sensibilité du sujet, vous pouvez donner la priorité aux EIC sur les GD pour éviter les tensions.

Sélectionnez des membres de la population qui ont des contacts fréquents avec les enfants, qui connaissent les risques auxquels les enfants et leurs familles peuvent être confrontés. Il peut s'agir d'enseignants, de responsables de groupes de femmes et de jeunes, de professionnels de la santé et d'accoucheuses traditionnelles, de travailleurs sociaux, de commerçants, etc. Concentrez-vous sur les personnes au sein de la population qui ont le plus de connaissances sur la vie des enfants à risque, marginalisés ou isolés.

Chaque EIC et GD ne doit pas durer plus d'une heure pour les adultes et 45 min pour les enfants.

Dans chaque lieu, vous devrez mener au moins 4 GD (1 avec des filles, 1 avec des garçons, 1 avec des hommes et 1 avec des femmes) et 4 EIC (2 avec les hommes et 2 avec les femmes). (Voir l'exemple de plan de collecte de données [Phase 2 - A. Plan de collecte de données](#))



### Entretien avec un informateur clé

L'EIC est utilisé pour faciliter un entretien individuel avec des hommes et femmes adultes membres de la communauté afin de recueillir des informations sur les modes de recrutement, les raisons du recrutement, le rôle du EAFGA pendant la période d'affiliation et les défis auxquels ils sont confrontés à leur retour, y compris toute dimension selon le genre.

#### Outils :



[Évaluation globale des besoins - Entretiens avec des informateurs clés - Adultes](#)

### Discussions en groupe



Le GD est utilisé pour faciliter les discussions avec les membres de la communauté (adultes et enfants), concernant les modes de recrutement, les raisons du recrutement, le rôle des EAFGA pendant la période

d'affiliation et les défis auxquels ils sont confrontés à leur retour, y compris la dimension genre.



#### Outils :

[Évaluation globale des besoins - Groupe de discussion Adultes](#)

[Évaluation globale des besoins - Groupe de discussion Enfants](#)



## Consultation des ex EAFGA

L'objectif de la consultation des ex EAFGA est de mieux comprendre les besoins des filles et des garçons EAFGA, de leur donner l'opportunité de s'exprimer et de contribuer à la conception des programmes pour les EAFGA et ainsi concevoir de meilleurs projets qui répondent à leurs besoins.

Les conclusions de l'atelier permettront de concevoir des projets et d'éviter que les interventions du programme ne portent préjudice aux enfants. Cette méthodologie est à prioriser si vous avez peu de temps et de ressources car elle permet de collecter rapidement des données très précises.

Les données recueillies permettront de répondre aux questions suivantes :

7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?
8. Quels sont les rôles et les responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, y a-t-il des différences selon l'âge, le sexe, l'ethnie ou toute autre caractéristique ?
9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés des groupes (modes de libération formels ou informels), y a-t-il des différences selon l'âge, le sexe, l'ethnie ou toute autre caractéristique ?
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des enfants, des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?
11. Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles lors de leur réintégration au niveau individuel, familial, communautaire et social, y a-t-il des différences en fonction de leur âge ou de leur sexe ?

**13.** Quels sont les critères d'une réintégration réussie pour les garçons et les filles (statut, relations) et que faut-il pour y parvenir ?

### Collecte des données

La consultation des EAFGA se fait par le biais d'un atelier avec les garçons et les filles et/ou par des entretiens avec des informateurs clés.



#### Atelier

L'atelier se déroule sur 3 demi-journées avec une série d'activités et de jeux participatifs. Il est recommandé de réaliser les activités avec des groupes séparés par sexe afin de permettre aux garçons et aux filles de s'exprimer librement. Le nombre total de participants ne doit pas dépasser 20 jeunes. Cela peut se faire par le biais d'un atelier mixte avec des activités séparées par sexe ou d'un atelier séparé par sexe, avec uniquement des garçons ou des filles.

Les participants sont des garçons et des filles âgés de 13 à 17 ans qui ont été associés à des forces et à des groupes armés et qui ont actuellement accès à des services de réintégration. Le prestataire de services doit avoir établi une relation de confiance avec les enfants, et les animateurs doivent être connus des enfants. Les participants peuvent également inclure des jeunes plus âgés, de plus de 18 ans, qui ont bénéficié de soutien pour leur réintégration durant les années précédentes.

Il faut 2 animateurs pour un groupe de 20 jeunes, les animateurs étant du même sexe que les participants. Dans le cas d'un atelier mixte, assurez-vous d'avoir un animateur féminin et un animateur masculin pour soutenir les activités de groupe. En outre, un collecteur de données sera présent pour documenter les résultats de chaque activité, ainsi qu'un travailleur social pour apporter un soutien émotionnel si nécessaire.

#### Outils :

[Consultation des EAFGA - Plan de la session d'atelier](#)

### Entretien avec un informateur clé

L'EIC est utilisé pour faciliter un entretien individuel avec des adolescents, garçons et filles, et recueillir des informations sur les facteurs de risque et de protection du recrutement, leur expérience de la libération, les défis auxquels ils sont confrontés à leur retour et leurs critères de réintégration réussie. C'est un outil à utiliser si l'organisation d'atelier avec les EAFGA n'est pas faisable ou risque de leur porter préjudice.

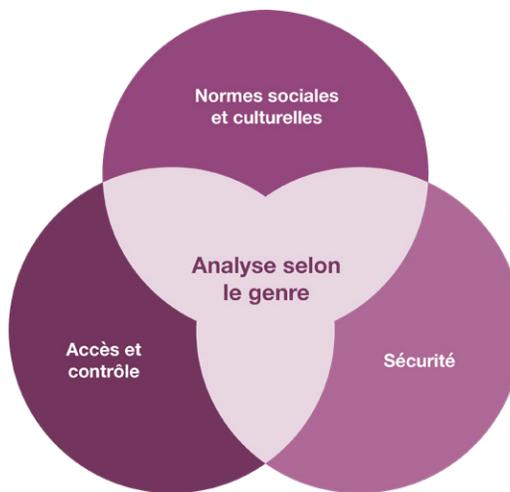
#### Outil :

 Consultation des EAFGA – EIC Enfants



### Analyse de genre <sup>129</sup>

L'objectif de l'analyse de genre est de collecter des informations qualitatives sur les femmes/filles et les hommes/garçons autour de quatre domaines d'impact essentiels : l'accès et le contrôle des ressources, les normes sociales et culturelles, les rôles et responsabilités, et la sécurité.



Les résultats seront utilisés pour identifier les moyens d'adapter les projets existants ou de concevoir des projets EAFGA sensibles au genre ou visant à faire évoluer favorablement les inégalités le genre.

Les données recueillies permettront de répondre aux questions suivantes :

- 11.** Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles lors de leur réintégration au niveau individuel, familial, communautaire et social, y a-t-il des différences en fonction de leur âge ou de leur sexe ?
- 12.** Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles en tenant compte de la sécurité et de la prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ?

<sup>129</sup> L'analyse selon le genre est adaptée de l'analyse complète de genre de l'IRC.

14. Comment l'accès et le contrôle des ressources influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?
15. Comment les préoccupations en matière de sécurité influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?
16. Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?

### Collecte des données

L'analyse de genre est mise en œuvre par le biais de GD et EIC dans chaque lieu avec les hommes et les femmes séparément et avec les filles et les garçons dans des groupes séparés. Chaque GD et EIC ne doit pas durer plus d'une heure pour les adultes et 45 min pour les enfants.

Chaque GD est mis en œuvre avec l'étoile de l'autonomisation des filles.

Dans chaque lieu, vous devrez mener au moins 2 GD (1 avec des filles et 1 avec des garçons,) et 4 EIC (2 avec les hommes et 2 avec les femmes). (Voir l'exemple de plan de collecte de données [Phase 2 - A. Plan de collecte de données](#))



### Outil L'étoile d'autonomisation des filles GD

L'étoile de l'autonomisation des filles est un outil utile pour comprendre le point de vue des garçons et des filles sur la sécurité et l'inclusion des filles dans leur communauté et dans leur foyer. Cet outil recueille des informations sur la sécurité des filles, l'accès et le contrôle des ressources grâce à leurs possibilités de participation et aux normes sociales et culturelles. Il permet de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur la perception des filles et des garçons, il peut également servir de base de référence et informer la programmation. Il est utilisé exclusivement avec les filles et les garçons, et non avec les adultes.



#### Outils :

Analyse de genre - Étoile de l'autonomisation des filles



### Entretien avec un informateur clé

L'EIC est utilisé pour faciliter un entretien individuel et recueillir des informations générales sur chacun des principaux domaines d'impact avec des membres adultes de la communauté. Elle contribue à développer une vue d'ensemble holistique de la vie des hommes et des garçons et des femmes et des filles dans la communauté, dans trois domaines essentiels : l'accès et contrôle, les normes culturelles et sociales et la sécurité. Les données recueillies peuvent être utilisées pour identifier les normes sociales et culturelles plus larges qui influencent et dictent les comportements, les décisions et les actions évoqués et mis en évidence par les EIC.



#### Outils :

Analyse de genre - Entretiens avec des informateurs clés adultes



### Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est utilisée pour identifier les acteurs et les relations qui influenceront les résultats du projet. Elle permet de déterminer les acteurs avec lesquels il convient de s'associer et de collaborer. Elle s'appuie sur les informations existantes ainsi que sur les données recueillies par les différentes méthodologies de l'analyse du contexte.

Les données collectées contribueront à analyser les principaux centres de pouvoir dans la communauté, à savoir qui peut influencer le recrutement, la libération et la réintégration, dans le but de répondre aux questions suivantes :

7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des enfants, des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?
12. Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles en tenant compte de la sécurité et de la prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ?

## Analyse des données

L'analyse des parties prenantes est mise en œuvre par le biais d'un atelier au cours duquel le personnel de terrain et les collecteurs de données organisent les données recueillies pour identifier les principales parties prenantes.

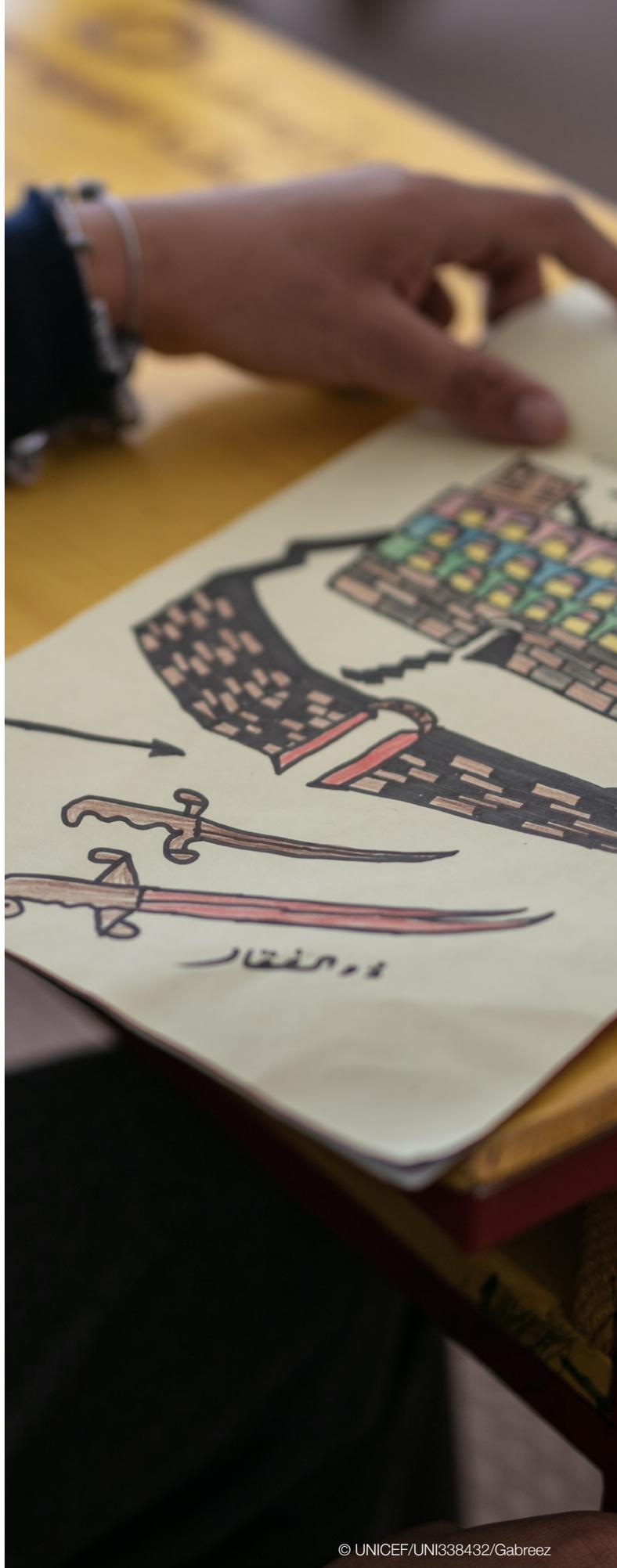
## Atelier

L'atelier se déroule sur une demi-journée avec une série d'activités participatives au cours desquelles les participants identifient les parties prenantes à impliquer pour la prévention, la libération et la réintégration. Ces parties prenantes sont identifiées en fonction de leur niveau d'influence et de leur soutien au EAFGA. Au cours de l'atelier, les participants détermineront les meilleures stratégies pour s'engager auprès de chaque partie prenante.



### Outils :

[Atelier d'analyse des parties prenantes \(plan de session\)](#)



## Résumé des outils de collecte de données par méthodologie



Étude  
documentaire

- **Aucun outil**



Évaluation  
des risques

- **Entretien avec un informateur clé (EIC) - Adultes**
- **Groupe de discussion (GD) - Adultes**



Évaluation des  
besoins

- **Évaluation rapide des besoins - Enquête auprès des ménages - Adultes**
- **Évaluation complète des besoins - EIC Adultes**
- **Évaluation complète des besoins - GD Adultes**
- **Évaluation complète des besoins - GD Enfants (questions directrices EIC spécifiques au genre)**



Consultation  
des EAFGA

- **Plan des sessions d'atelier - Enfants**
- **EIC Enfants**



Analyse selon  
le genre

- **GD Carte de la communauté - Adultes - Enfants**
- **EIC Adultes**



Analyse des  
parties prenantes

- **Plan des sessions de l'atelier**

**Tableau récapitulatif de la sélection des méthodologies**

Questions de recherche	Étude documentaire	Évaluation des risques	Évaluation des besoins	Consultation des EAFGA	Analyse selon le genre	Analyse des parties prenantes
1. Quels sont les risques auxquels les organisations peuvent être confrontées dans la mise en œuvre de projet pour les EAFGA ?	●	●				
2. Quels sont les risques auxquels les garçons et les filles ex EAFGA peuvent être confrontés dans la mise en œuvre d'un projet? Y a-t-il des différences entre les garçons et les filles ?	●	●				
3. Quelles sont les mesures d'atténuation des risques ?	●	●				
4. Quels sont les groupes et les forces armées qui recrutent ?	●					
5. Quels sont les processus de recrutement des garçons et des filles, qui est impliqués dans la prise de décision, y a-t-il des différences selon l'âge et de le sexe ?	●		●			●
6. Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection du recrutement pour les garçons et pour les filles, y a-t-il des différences selon l'âge et le sexe ?	●		●	●		
7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?	●		●	●		●
8. Quels sont les rôles et responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, selon l'âge et le sexe?	●		●	●		
9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés (modes de libération formels ou informels), y a-t-il des différences selon l'âge et le sexe ?	●		●	●		
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?	●			●		●
11. Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles pendant leur réintégration au niveau individuel, famille, de la communauté et de la société, y a-t-il des différences en fonction de leur âge et de leur sexe ?			●	●	●	

Questions de recherche	Étude documentaire	Évaluation des risques	Évaluation des besoins	Consultation des EAFGA	Analyse selon le genre	Analyse des parties prenantes
<b>12.</b> Comment contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles, en tenant compte de la sécurité et de prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ?	●		●	●	●	●
<b>13.</b> Quels sont les critères d'une réintégration réussie pour les garçons et les filles ?	●			●		
<b>14.</b> Comment l'accès et le contrôle des ressources pour les filles et les garçons influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?	●				●	
<b>15.</b> Comment les problèmes de sécurité des filles et des garçons influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?	●				●	
<b>16.</b> Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?	●				●	

## C. La chronologie

Considérez les délais suivants pour chaque étape, sachant que vous pouvez mettre en œuvre certaines méthodologies simultanément si vous disposez de suffisamment de ressources humaines.

**Semaine 1 :** planification - logistique

**Semaine 2 :** adaptation et traduction des outils

**Semaine 3 :** formation du personnel



### Étude documentaire

- 1-2 semaines de collecte de données
- Analyse d'une semaine



### Analyse des risques

- 1 semaine de collecte de données
- 1 semaine de traitement et d'analyse des données



### Évaluation des besoins

- 1 semaine : collecte des données
- 1-2 semaines : traitement des données
- 1 semaine : analyse des données



### Consultation des ex EAFGA

- 1 semaine : collecte de données (pour 1 atelier et 5 EIC)
- 1 semaine : traitement et analyse des données



### Analyse de genre

- 1 semaine : collecte des données
- 1-2 semaines : traitement des données
- 1 semaine : analyse des données



### Analyse des parties prenantes

- ½ journée d'atelier

Retour d'information à distance ou en personne des adultes et des enfants qui ont participé à l'analyse du contexte, lorsque cela est possible.

- ½ journée

## D. Les ressources humaines

Considérez les questions suivantes lorsque vous identifiez les besoins en ressources humaines pour l'analyse du contexte :

### • **Qui va diriger le processus ?**

Il est fortement recommandé d'identifier une personne responsable de l'analyse du contexte qui coordonnera les multiples secteurs et organisations, en particulier s'il s'agit d'un exercice inter-agences. Si vous disposez du budget nécessaire, envisagez d'engager un consultant qui dirigera l'ensemble du processus et rédigera le rapport.

En outre, une équipe dirigeante, composée de points focaux de chaque organisation impliquée, examinera les outils, coordonnera les collecteurs de données de leur propre organisation et contribuera à l'analyse.

### • **Combien de collecteurs de données sont disponibles ?**

Vous pouvez impliquer plusieurs acteurs de terrain, y compris les agences des Nations Unies, les ONG nationales et internationales, les organisations communautaires et les autorités locales concernées. Plus le personnel est nombreux, plus vous pourrez mettre en œuvre rapidement l'analyse du contexte. Cependant, assurez-vous que tous les enquêteurs sont formés ensemble et qu'ils reçoivent les mêmes informations afin d'éviter les différences de méthodologie qui peuvent affecter le résultat. Pour chaque GD, deux animateurs du même sexe que les participants sont nécessaires. Par exemple, deux collectrices de données doivent mener une GD avec des femmes ou des filles. Les interprètes doivent également être du même sexe que les participants. Un des collecteurs de données pose les questions, tandis que l'autre prend des notes. Un binôme de collecteurs de données peut mener 4 EIC par jour ou 2 GD par jour.

### • **Quel est le profil des collecteurs de données ?**

Les collecteurs de données qui collectent les informations auprès des adultes doivent avoir une expérience de la collecte de données ou être formés à la collecte de données. Il peut s'agir de collecteurs de données professionnels ou d'acteurs de terrain de la protection de l'enfance.

Les personnes chargées de collecter les données auprès des enfants **doivent avoir une expérience de travail avec les enfants**, par exemple des travailleurs sociaux, des responsables de la protection de l'enfant, des collecteurs de données expérimentés ou des chercheurs, et ils doivent être formés à la protection de l'enfant et au référencement sécurisé. Ceci est essentiel afin d'atténuer les risques de porter préjudice aux enfants lors de la collecte de données sur des sujets sensibles.

### • Qui sont les experts disponibles ?

Pour mettre en œuvre efficacement l'analyse du contexte, vous aurez besoin d'experts en :

- **Gestion de l'information** pour développer des outils de collecte de données électroniques, former les collecteurs de données et traiter les données.
- **Égalité des sexes** pour former le personnel chargé de la collecte des données à la sensibilisation au genre et à l'analyse des données de l'analyse selon le genre.
- **Protection de l'enfance** pour collecter des données auprès des enfants, former le personnel chargé de la collecte des données à la protection de l'enfance, la mise en place d'une voie de référencement et pour l'analyse des données.
- **Sécurité** pour soutenir la mise en œuvre et l'analyse de l'évaluation des risques.

## E. Le budget

Le budget peut varier considérablement en fonction de la portée géographique de l'analyse du contexte et des ressources humaines disponibles d'un ou de plusieurs acteurs. Considérez les lignes budgétaires suivantes pour élaborer votre budget :

- Traduction des outils de collecte de données
- Recrutement d'interprètes
- Recrutement de collecteurs de données ou paiement d'heures supplémentaires au personnel
- Formation des collecteurs de données (4 jours)
- Biscuits et rafraîchissements (le cas échéant)
- Impression des outils de collecte de données ou achat d'outils électroniques de collecte de données (tablettes/smartphones)
- Déplacements vers/depuis les sites (location de véhicules, carburant, indemnités journalières)
- Déplacement de l'expert externe (le cas échéant)
- Engager un consultant (le cas échéant)

### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris
  - Chapitre 5 - L'analyse de la situation
  - Chapitre 6 - Évaluation des risques, planification pour la sécurité et la programmation tenant compte des risques

Nous sommes arrivés à la fin de la première phase.

La liste de contrôle suivante vous permet de vérifier à la fin de la première phase si vous avez toutes les informations nécessaires pour passer à la phase 2.



© UNICEF/UN0441450/Tremeau

# LISTE DE CONTRÔLE DE LA PHASE 1

**Questions de recherche sélectionnées**

Listez toutes les questions de recherche sélectionnées

---

---

---

---

---

---

**Champ d'application géographique**

Indiquez les lieux sélectionnés (la région, le district).

---

**Champ d'application de la population**

Indiquez la population ciblée (hôte, déplacé, réfugié).

---

**Méthodologies et outils**

Sur la base des questions de recherche, indiquez les méthodologies et les outils sélectionnés.

**Évaluation des risques**

- Entretien avec un informateur clé (EIC) - Adultes
- Groupe de discussion (GD) - Adultes

**Évaluation des besoins**

- Évaluation rapide des besoins  
- Enquête auprès des ménages - Adultes
- Évaluation complète des besoins
- EIC Adultes
- GD Adultes
- GD Enfants

**Consultation des ex EAFGA**

- EIC Enfants

**Analyse de genre**

- GD L'étoile d'autonomisation des filles - Enfants
- EIC Adultes

**Analyse des parties prenantes**

- Plan des sessions de l'atelier

**Ligne du temps**

Indiquez le délai estimé pour la mise en œuvre de l'analyse du contexte.

---

**Budget**

Indiquez le montant du financement dont vous avez besoin.

---



## PHASE 2 - PREPARATION

La deuxième phase de l'analyse du contexte contribuera à l'établissement d'un plan de collecte de données, d'un plan de travail, à la contextualisation des outils et à la formation des collecteurs de données.

**A** Plan de collecte des données

**B** Plan de travail

**C** Contextualisation des outils

**D** Voie de référencement

**E** Formation des collecteurs de données

# A. Plan de collecte des données

Sur la base du champ d'application, des méthodologies et des outils sélectionnés (voir [Phase 1 - B. Sélection de la méthodologie](#)), vous élaborerez un plan de collecte des données. Pour chaque méthodologie, tenez compte des perspectives des deux sexes et des différents groupes d'âge. Si vous ne mettez en œuvre l'analyse du contexte qu'à un seul endroit, augmentez le nombre de EIC et de GD pour collecter suffisamment de données (des conseils sur le nombre minimum de EIC et de GD sont fournis ci-dessous). Au minimum, vous devez utiliser, dans chaque lieu, chaque outil sélectionné avec au moins 3 populations différentes, y compris les deux sexes et les deux groupes d'âge (adultes et enfants), afin de trianguler les informations.

## Localisation géographique

**Au cours de la phase 1 de planification**, la portée géographique de l'analyse du contexte doit être identifiée. Les lieux comprennent les régions et les districts (ou toute autre division administrative pertinente) sélectionnés pour l'analyse du contexte.

**Au cours de la phase 2 de préparation**, des sites spécifiques doivent être sélectionnés pour effectuer l'analyse du contexte. Un minimum de 3 sites par lieu doit être identifié sur la base de preuves (anecdotiques ou autres) de recrutement en cours, de la proximité d'un conflit, la présence de groupes/forces armées et en fonction de la diversité de la population (population hôte/déplacée/réfugiée, divers groupes ethniques, urbaine/rurale).

Un site est une communauté distincte avec une limite formelle, légale, coutumière, géographique ou autre limite pragmatique permettant une estimation de sa population. En fonction du contexte, les principaux paramètres de sélection d'un site sont les suivants :

- Dans un environnement où il n'y a pas de camps, la plus petite unité administrative (comme un village, un quartier ou un groupement de population) peut être considérée comme un site distinct.
- Dans un environnement où il y a des camps, chaque camp peut être considéré comme un site.
- Si des populations présentant des caractéristiques distinctes (telles que la langue, l'appartenance ethnique, le lieu d'origine, le statut, etc.) vivent ensemble sur un même site, et si vous pensez que ces caractéristiques sont susceptibles d'avoir un impact sur la manière dont

chaque groupe est affecté par le recrutement d'enfants, ces lieux doivent être divisés en plusieurs sites en fonction de ces caractéristiques distinctes, quelle que soit leur taille<sup>130</sup>.

## Échantillonnage

### Données quantitatives

Dans le cadre de cette analyse du contexte, les données quantitatives concernent uniquement l'enquête sur les ménages dans le cadre de l'évaluation rapide des besoins. Le groupe cible de l'enquête sur les ménages est la population adulte dans un lieu spécifique. L'échantillon doit être **représentatif de la population** à un moment donné et **aléatoire** pour éviter les biais.

La sélection aléatoire des ménages peut se faire par différentes méthodes telles que la segmentation pour identifier les groupes à interroger ou l'utilisation de la méthode de la marche aléatoire. En fonction de votre contexte, identifiez la meilleure méthode de sélection. Vous trouverez plus d'informations sur les méthodes de sélection dans le document [MICS Conducting field work de l'UNICEF](#). (en anglais)

L'échantillonnage est basé sur la population totale d'un site sélectionné qui a des limites claires, comme un village ou un camp. (Voir le paragraphe sur la localisation géographique) L'échantillonnage doit être représentatif de la population totale en termes de sexe, d'âge, de nationalité, de langue et de groupes ethniques.

Afin de déterminer la taille de l'échantillon, il convient de se poser les questions suivantes :

- **Quel type d'indicateur mesurez-vous ?**  
Plus la prévalence est faible, plus l'échantillon doit être important.
- **Quel est le but de l'étude ?**  
Il s'agit d'une étude descriptive pour un seul groupe à un seul moment dans le temps. Vous devez également prendre en compte le niveau de précision et de puissance.
- **Quels sont les niveaux de désagrégation nécessaires ?**  
Plus il y a de niveaux de désagrégation d'un indicateur, plus la taille de l'échantillon est importante lorsque la précision ou la puissance est nécessaire.
- **Que savons-nous de la population étudiée ?**
  - Quelle est la taille de la population de la zone d'étude ?

130 Le groupe de travail sur la protection de l'enfance. Boîte à outils d'évaluation rapide de la protection de l'enfance. 2012

- La population est-elle concentrée (par exemple, une zone urbaine) ou dispersée (par exemple, une zone rurale) ?
- Un cadre d'échantillonnage est-il disponible pour la zone d'étude ?
- **Quelles contraintes devons-nous prendre en compte ?**
- **Combien de participants pouvons-nous nous permettre d'un point de vue financier ?**

Vous pouvez trouver des informations supplémentaires sur la formule et les conseils relatifs à la taille de l'échantillon [ici](#) (en anglais)

#### Données qualitatives

Dans une enquête qualitative, ce qui est le cas pour la plupart des outils de l'analyse du contexte (EIC, GD), le groupe cible peut différer selon l'outil choisi.



#### Entretien avec un informateur clé

**Adultes :** Sélectionnez des membres de la population qui ont des contacts fréquents avec les enfants, qui connaissent les risques auxquels les enfants et leurs familles peuvent être confrontés. Il peut s'agir d'enseignants, de responsables de groupes de femmes et de jeunes, de professionnels de santé, de travailleurs sociaux, de commerçants, etc. Concentrez-vous sur les hommes et les femmes de la population qui ont le plus de connaissances sur la vie des enfants en danger, marginalisés ou isolés. Tenez compte de l'équilibre entre les sexes dans le nombre d'hommes et de femmes interrogés.



#### Groupe de discussion

**Adultes :** Sélectionnez des hommes et des femmes, membres de la population qui ont des contacts fréquents avec les enfants, qui connaissent les risques auxquels les enfants et leurs familles peuvent être confrontés. Tenez compte de la diversité des groupes d'âge et des groupes ethniques et de l'équilibre entre les sexes. Les discussions de groupe doivent être menées dans des groupes séparés pour les hommes et les femmes.

**Enfants :** Sélectionnez les filles et les garçons âgés de 15 à 17 ans. Ils n'ont pas besoin d'être d'ex EAFGA. Les enfants doivent être issus de divers groupes ethniques et minoritaires, y compris des enfants handicapés ou atteints de maladies chroniques. Certains peuvent être à l'école, en apprentissage ou non scolarisés. Les discussions de groupe doivent être mises en œuvre dans des groupes séparés pour les filles et les garçons.

#### Conseils pour identifier les enfants

- Envisagez de faire du porte-à-porte pour mobiliser les filles et les garçons confinés chez eux afin qu'ils prennent part aux consultations.
- Informez les parents et les personnes en charge des filles et des garçons de l'objectif, du lieu et de la durée de l'évaluation et demandez-leur un consentement signé avant d'inviter les enfants.
- Tenir compte des limites d'échantillonnage étant donné les restrictions de liberté de mouvement de nombreuses filles et leur engagement limité dans les activités humanitaires. Si nécessaire, collaborez avec des organisations ayant un programme existant qui se concentre sur ou inclut un nombre significatif de filles, et celles qui ont accès aux parents et aux membres de la communauté tels que les enseignants, les associations de parents et d'enseignants, les leaders communautaires, les leaders de la jeunesse et les leaders religieux.

L'échantillonnage pour les EIC et les GD comprend un minimum de 4 EIC et 2 GD dans chaque site pour l'évaluation des risques, et 4 EIC et 4 GD pour l'évaluation des besoins et 4 EIC et 1 GD pour l'analyse de genre afin de couvrir les deux sexes et les groupes d'âge (hommes, femmes, garçons et filles).

Voir ci-dessous un exemple de plan de collecte de données.

## Localisation 1

### Site A

### Site B

### Site C



Collecter toute information, tout rapport ou toute donnée spécifique au site A

Collecter toute information, tout rapport ou toute donnée spécifique au site B

Collecter toute information, tout rapport ou toute donnée spécifique au site C



1 GD avec des femmes  
1 GD avec des hommes  
2 EIC avec les hommes  
2 EIC avec des femmes

1 GD avec des femmes  
1 GD avec des hommes  
2 EIC avec les hommes  
2 EIC avec des femmes

1 GD avec des femmes  
1 GD avec des hommes  
2 EIC avec les hommes  
2 EIC avec des femmes

**Évaluation du risque total**

**2 GD et 4 EIC**

**2 GD et 4 EIC**

**2 GD et 4 EIC**



Enquête auprès des ménages  
X avec les hommes  
X avec les femmes

Enquête auprès des ménages  
X avec les hommes  
X avec les femmes

Enquête auprès des ménages  
X avec les hommes  
X avec les femmes

**Total Évaluation rapide**

**X enquêtes auprès des ménages**

**X enquêtes auprès des ménages**

**X enquêtes auprès des ménages**

Ou

1 GD avec des garçons  
1 GD avec des filles  
1 GD avec des femmes  
1 GD avec des hommes  
2 EIC avec les hommes  
2 EIC avec des femmes  
2 EIC avec des filles  
2 EIC avec des garçons

1 GD avec des garçons  
1 GD avec des filles  
1 GD avec des femmes  
1 GD avec des hommes  
2 EIC avec les hommes  
2 EIC avec des femmes  
2 EIC avec des filles  
2 EIC avec des garçons

1 GD avec des garçons  
1 GD avec des filles  
1 GD avec des femmes  
1 GD avec des hommes  
2 EIC avec les hommes  
2 EIC avec des femmes  
2 EIC avec des filles  
2 EIC avec des garçons

**Total Évaluation complète des besoins**

**4 GD et 4 EIC**

**4 GD et 4 EIC**

**4 GD et 4 EIC**



1 atelier avec des garçons  
1 atelier avec des filles

1 atelier avec des garçons et des filles

Ou 5 EIC avec d'ex EAFGA



1 GD L'étoile d'autonomisation des filles avec des filles

1 GD L'étoile d'autonomisation des filles avec des filles

1 GD L'étoile d'autonomisation des filles avec des garçons

2 EIC avec des hommes  
2 EIC avec des femmes

2 EIC avec des hommes  
2 EIC avec des femmes

2 EIC avec des hommes  
2 EIC avec des femmes

**Total Analyse par sexe**

**1 GD et 4 EIC**

**1 GD et 4 EIC**

**1 GD et 4 EIC**

## B. Plan de travail

Le plan de travail est basé sur le nombre de collecteurs de données disponibles et les méthodologies choisies. Plus il y a de ressources humaines disponibles, plus la collecte de données peut se faire simultanément sur plusieurs sites. Il en va de même pour le traitement et l'analyse des données. La méthode de collecte des données (formulaire papier ou la collecte électronique) et le nombre de personnes disponibles auront également un impact sur la vitesse de traitement et d'analyse des données.

Voir ci-dessous un exemple de plan de travail.

### Exemple de plan de travail

Activité	Personne responsable	Semaine 1	SD 2	SD 3	SD 4	SD 5	SD 6	SD 7	SD 8	SD 9
Planification et logistique	Responsable de l'analyse du contexte	●								
Etude documentaire	Responsable de l'analyse du contexte	●	●							
Adaptation et traduction des outils	Équipe dirigeante avec le soutien d'experts en sécurité, en protection de l'enfance et en égalité des sexes.		●	●						
Formation des collecteurs de données	Expert en gestion des connaissances, responsable de l'analyse du contexte, expert en égalité de genre, protection de l'enfant		●	●	●					
Collecte des données de l'évaluation des risques pour les sites A, B et C	ONG X sur le site A CBO Y sur le site B ONG Z sur le site C					●				
Traitement et analyse des données relatives à l'évaluation des risques	Expert en sécurité						●			
Sites de collecte de données pour l'évaluation des besoins A	ONG X					●				
Collecte des données pour l'évaluation des besoins site B	CBO Y						●			
Traitement et analyse des données de l'évaluation des besoins	Expert et équipe de gestion des connaissances Équipe dirigeante							●	●	●
Ateliers de consultation des ex EAFGA	ONG Y sur le site A ONG Z sur le site B						●	●		
Traitement et analyses des données ateliers de consultation des ex EAFGA	Expert et équipe de gestion des connaissances Équipe dirigeante								●	
Collecte des données pour l'analyse de genre site A	ONG Y					●				
Collecte de données pour l'analyse de genre site B	ONG X						●			

Activité	Personne responsable	Semaine 1	SD 2	SD 3	SD 4	SD 5	SD 6	SD 7	SD 8	SD 9
Traitement et analyse des données relatives à l'analyse de genre	Expert et équipe de gestion des connaissances Équipe dirigeante, Expert en égalité des sexes							●	●	
Retour d'information aux communautés	ONG X sur le site A, ONG Y sur le site B, ONG Z sur le site C.						●	●	●	●
Atelier d'analyse des parties prenantes	Équipe dirigeante						●	●	●	●

## C. Contextualisation des outils

Les outils d'analyse du contexte sont des outils génériques qui doivent être revus en tenant compte d'un contexte spécifique et en se basant sur les résultats de l'étude documentaire et de l'évaluation des risques. L'équipe dirigeante, avec l'expert en égalité des sexes et en protection de l'enfance, révisé les outils de collecte de données, avec la contribution du personnel de terrain qui connaît bien les lieux et les sensibilités potentielles.

Chaque questionnaire d'EIC et les GD doit être examiné, y compris la révision ou la suppression de questions pour s'assurer qu'il est approprié dans votre contexte. Des questions supplémentaires peuvent également être ajoutées si nécessaire.

Considérez ce qui suit :

- Les questions doivent être adaptées au contexte en traduisant et en simplifiant le langage, en utilisant des termes pertinents au niveau local et en sélectionnant des questions qui s'alignent sur la conception du programme dans le lieu concerné.
- Contextualisez les services, les ressources, le lieu, les rôles des enfants, etc. mentionnés dans les questionnaires à votre contexte ainsi que les réponses possibles.
- Le terme EAFGA peut être mal compris ou trop sensible. Il serait utile de vérifier dans la communauté comment les EAFGA sont désignés de manière sensible et d'adapter les outils de collecte de données.

- En fonction des normes culturelles du groupe de personnes interrogées, vous pouvez modifier l'ordre des questions de manière à ce que les questions les plus sensibles soient posées au moment le plus approprié de la discussion, soit plus tôt, soit plus tard. Demandez l'avis des représentants du groupe pour comprendre quelle approche est la plus appropriée. Ne clôturez jamais la discussion immédiatement après qu'un sujet difficile, émotionnel ou sensible a été soulevé. Si les questions les plus sensibles se situent vers la fin de la discussion, posez une question plus légère ou animez une activité positive avant de clore la session.

### Questions qui vont guider la contextualisation

- **Quelles sont les questions de recherche ?**  
Vous souhaitez peut-être vous concentrer sur des informations spécifiques dont vous avez besoin et réduire le nombre de questions en fonction des informations recueillies lors de l'étude documentaire.
- **Quel est le niveau de sensibilité du sujet dans les lieux sélectionnés ?**  
En fonction des résultats de l'évaluation des risques, vous souhaitez peut-être élargir le champ d'application et inclure d'autres risques liés à la protection de l'enfance afin que l'accent ne soit pas mis uniquement sur les EAFGA.
- **Quelle est la population cible de l'outil ?**  
Les garçons et les filles feront partie de l'analyse du contexte. Par conséquent, toute adaptation des outils pour les enfants doit être adaptée à leur âge.
- **Les outils devront-ils être traduits ?**  
Ces outils sont disponibles en anglais, français, et espagnol. Envisagez de traduire dans les langues locales, puis de revenir au français ou à l'anglais pour vérifier l'exactitude de la traduction.

## D. Mise en place d'une voie de référencement

Avant le début de la collecte des données, l'équipe dirigeante doit mettre en place une voie de référencement en cas de révélation de violence ou d'abus à l'encontre d'un enfant. Cela inclut une liste de prestataires de services, en particulier des acteurs de la gestion de cas, de la santé mentale et du soutien juridique. Assurez-vous que les prestataires de services ont la capacité d'accueillir une charge de travail supplémentaire, vérifiez s'ils ont des critères de sélection et contrôlez la qualité du service avant de référer les personnes.

Un acteur de la gestion de cas dans la protection de l'enfance et un acteur de la gestion de cas concernant les violences basées sur le genre, fournissant un service de qualité, doivent être identifiés dans chaque lieu où la collecte de données est effectuée. Un travailleur social des prestataires de services identifiés doit être disponible sur place pendant la collecte des données, au cas où un enfant ou une femme serait victime de violence ou d'abus. Les personnes chargées de la collecte des données seront formées sur la manière d'orienter en toute sécurité un enfant ou une femme vers un prestataire de services. Ceci est essentiel pour atténuer les risques de porter préjudice aux enfants et aux femmes lors de la collecte de données sur des sujets sensibles. Voir en annexe 1 un exemple de voie de référencement.

## E. Formation des collecteurs de données

Les collecteurs de données suivront une série de formations basées sur la méthodologie et les outils sélectionnés et en fonction du groupe d'âge ciblé.

### Formation à la collecte de données

Tous les collecteurs de données doivent être formés à l'utilisation des questionnaires GD et EIC ainsi que d'autres outils pertinents. La formation comprend des informations sur l'objectif de l'analyse du contexte, les principes clés de la collecte de données éthiques, la pratique des outils (y compris les outils de collecte de données électroniques, le cas échéant), la manière de gérer la révélation de la violence ou l'intention d'automutilation et la manière de gérer la détresse des participants. Il s'agit d'une formation de deux jours.

### La protection des enfants

Tous les collecteurs de données qui interagiront avec les filles et les garçons doivent être formés à la protection de l'enfance et signer un code de conduite afin d'assurer la sécurité des enfants pendant le processus de collecte des données. Idéalement, ces collecteurs de données ont une expérience préalable de l'interaction avec les enfants, comme des travailleurs sociaux ou des agents de protection de l'enfance. Les organisations qui disposent d'une politique de protection de l'enfance et de matériel de formation peuvent utiliser les leurs.

### Sensibilisation au genre

La formation à la sensibilisation au genre est obligatoire pour tous les collecteurs de données qui collecteront des informations auprès des hommes, des femmes, des garçons et des filles. Cependant, comme toutes les méthodologies et tous les outils sont sensibles au genre, il est recommandé de former tous les collecteurs de données à la sensibilisation au genre. Cette formation couvre les concepts fondamentaux de genre, de pouvoir et d'égalité. Les organisations qui ont développé une formation à la sensibilisation au genre peuvent utiliser la leur. Sinon, elles peuvent utiliser une formation de sensibilisation au genre d'une demi-journée développée par l'IRC.

La formation des collecteurs de données doit inclure les sujets suivants en fonction de la méthodologie qu'ils utiliseront et des groupes ciblés :

## Formation requise en fonction de la méthodologie et des outils

Méthodologie et outils	Collecte de données (pratique et utilisation d'outils pertinents) 2 jours	Sauvegarde des enfants 1 jour	Sensibilisation au genre 1/2 journée
Évaluation des risques	●		●
Évaluation des besoins GD avec les enfants	●	●	●
Évaluation des besoins GD et EIC avec des adultes	●		●
Consultation des ex EAFGA	●	●	●
Analyse de genre GD et EIC avec les enfants	●	●	●
Analyse de genre GD avec des adultes	●		●
Analyse des parties prenantes			●

La liste de contrôle suivante vous permet de vérifier que vous avez toutes les informations nécessaires avant de passer à la troisième étape.

# LISTE DE CONTRÔLE DE LA PHASE 2

**Sites**

Listez de tous les sites (village, camps, établissement, etc.) sélectionnés pour la mise en œuvre l'analyse du contexte.

---

---

---

**Échantillonnage**

Indiquez l'échantillonnage pour l'enquête sur les ménages et/ou le nombre de EIC, GD et de participants aux ateliers.

---

---

**Plan de travail**

Votre plan de travail est finalisé, incluant les sites, les outils, les personnes responsables et le calendrier.

**Outils**

- Tous les outils sélectionnés sont contextualisés
- Tous les outils sont traduits dans la langue locale (le cas échéant).

**Formation des collecteurs de données**

All data collectors have been trained in relevant training.  
Indicate how many data collectors were trained in each training.

Organisation	Nombre total de collecteurs de données	Collecte des données	Sauvegarde des enfants	Sensibilisation au genre
ONG X				
ONG Y				
Gouvernement				



## PHASE 3 - MISE EN ŒUVRE

La troisième phase de l'analyse du contexte se concentrera sur la collecte des données, leur codage et leur analyse.

**A** Collecte des données

**B** Codage des données

**C** Analyse des données

## A. Collecte des données

Les données peuvent être saisies à l'aide de formulaires papier, d'un enregistrement audio et d'une transcription ou à l'aide d'outils de collecte électronique de données tels que [ODK](#), [Kobo](#), ou tout autre outil auquel vous êtes habitué. Envisagez la collecte électronique des données pour l'enquête sur les ménages puisqu'il s'agit de données quantitatives. Les données des EIC et des GD doivent être enregistrées sur des formulaires papier, par enregistrements audio ou enregistrée sur ordinateurs. Les données des ateliers doivent être enregistrées directement dans la base de données Excel fournie. Le point focal de gestion de l'information doit identifier la meilleure méthodologie de collecte des données en fonction du contexte et du type de données collectées. Il convient de mentionner que la collecte électronique des données peut nécessiter plus de temps de formation des collecteurs de données. Cependant, cette approche peut améliorer de manière significative la qualité des données quantitatives collectées, en particulier pour l'enquête sur les ménages, et la vitesse de traitement des données.

## B. Codage des données

Le codage est un processus visant à réduire une grande quantité de données qualitatives en élément plus petits et plus facile à analyser.

Une fois la collecte des données qualitatives terminée, les données recueillies par les EIC et les GD doivent être codées et saisies dans une base de données. Des tableaux Excel de saisie et d'analyse des données sont disponibles pour chaque méthodologie dans le but d'aider à catégoriser et simplifier les données brutes, et ainsi faciliter l'analyse. (Voir ci-dessous)

### Outils de saisie et d'analyse des données

- Évaluation des risques - Saisie et analyse des données
- Évaluation des besoins- Saisie et analyse des données
- Analyse de genre - Saisie et analyse des données
- Consultation des ex EAFGA - Saisie et analyse des données
- Analyse des parties prenantes- Saisie et analyse des données

Le processus de codage peut comprendre les étapes suivantes<sup>131</sup> :

1. **Se familiariser avec les données.** Parcourez toutes les transcriptions des EIC et GD pour vous familiariser avec les données.
2. **Saisissez les données** dans la base de données appropriée.
3. **Nettoyez les données.** Par exemple, si certaines informations pour une question spécifique, répondent en réalité à une autre question, déplacez les données vers la bonne question.
4. **Générer les codes initiaux.** Les codes sont quelques mots ou une phrase courte qui vont résumer une réponse. Il est recommandé d'utiliser une combinaison d'approche inductive et déductive pour générer les codes, ce qui signifie qu'il y a un premier ensemble de codes préétablis qui est ensuite complété au cours du processus de codage.

Identifier les codes préliminaires basés sur les questions de recherche et les données collectées pour chaque question dans les outils et organiser les données de manière significative dans les premiers onglets de la base de données, (pas dans l'onglet d'analyse). Les codeurs de données coderont ensuite une transcription chacun, sur la base de cette première série de codes.

Ils vont ensuite comparer leurs codes, en discuter, développer des définitions pour chaque code et les modifier avant de passer au reste des transcriptions. De nouveaux codes peuvent être générés au fur et à mesure que les transcriptions sont codées. Une fois que vous avez une liste de codes pour chaque question, ajoutez le code dans une couleur différente au texte existant dans la cellule.

Par exemple, à la question “ *Quelles sont les personnes qui influencent la décision des filles et des garçons de rejoindre les groupes ou les forces armées ?*” (GD Adultes dans l'évaluation globale des besoins), identifiez une première série de codes tels que les parents, les membres de la famille, les amis, les leaders religieux, les leaders communautaires, etc. D'autres codes peuvent être ajoutés au fur et à mesure que vous passez à d'autres transcription. Assurez-vous que tous les codeurs de données sont informés des nouveaux codes créés et de leur définition.

131 Adapté de Moira Maguire, Brid Delahunt. Faire une analyse thématique : un guide pratique, étape par étape, pour les chercheurs en apprentissage et en enseignement. AISHE-J D Vol Numéro 3 (Automne 2017)

**5. Recherchez des thèmes.** Un thème est un modèle qui capture des informations significatives sur la question de recherche. Il peut s'agir du regroupement de plusieurs codes sous des thèmes généraux.

Par exemple, sous la question *Pourquoi les garçons/ filles rejoignent les groupe armés ?*, vous pouvez avoir une série de codes avec des raisons spécifiques. Ceux-ci peuvent être rassemblés autour des quatre niveaux du cadre socio-écologique.

## C. Analyse des données

Une fois les données codées, elles seront analysées en fonction des questions de recherche sélectionnées. Dans chaque tableau de saisie et d'analyse des données, il y a un onglet "analyse" qui relie les données des tableaux avec la liste des questions pour chaque outil au tableau d'analyse. Ce tableau organise les données par question de recherche afin de faciliter l'analyse.

Organisez le rapport d'analyse en fonction des questions de recherche sélectionnées lors de la phase 1.

Dans l'analyse, identifiez combien d'informateurs clés et de participants aux discussions de groupe ont rapporté une information particulière. Privilégiez les données qui ont été triangulées, ce qui signifie qu'au moins trois personnes les ont rapportées. Si une information n'a été rapportée que par une ou deux personnes et que vous pensez qu'il s'agit d'une information importante, mentionnez dans le rapport que seules une ou deux personnes ont rapporté cette information.

Le tableau ci-dessous, résume les méthodologies, les outils et les questions relatives à chaque question de recherche, et guidera le processus d'analyse.

### Tendances

À l'aide des informations figurant dans le tableau au début de chaque outil de collecte de données, essayez d'analyser les informations en fonction de divers facteurs, tels que le lieu (une communauté ou un district particulier, une zones urbaine ou rurale) ; la population (hôte, déplacée ou réfugiée) ou en fonction du groupe ou des forces armées qui recrutent. Ajoutez autant de filtres que nécessaire dans le tableau d'analyse pour affiner votre analyse.

Vous pouvez également identifier de nouvelles tendances, ou des signes de changement tels qu'une augmentation du recrutement sous la menace, un âge de recrutement plus jeune ou une meilleure acceptation des filles survivantes d'abus sexuels, un changement positif des normes sociales dans les rôles de genre, etc.

### Analyse par âge et par sexe

De plus, identifiez les tendances liées à l'âge et au sexe dans votre analyse. En utilisant le filtre de population et d'âge dans la base de données, essayez d'identifier les tendances ou les différences selon les groupes d'âge, principalement les enfants par rapport aux adultes, et selon le sexe. Les enfants ont souvent une perspective très différente de celle des adultes, et les hommes n'ont pas nécessairement les mêmes points de vue que les femmes.

Désagréger toutes les données par âge et par sexe, en utilisant les catégories suivantes :

- Filles 0-5
- Garçons 0-5
- Filles 6-11
- Garçons 6-11 ans
- Filles 12-17 ans
- Garçons 12-17 ans
- Femmes (plus de 18 ans)
- Hommes (plus de 18 ans)

Utilisez la liste de contrôle de la phase 3 pour vérifier que tout est couvert.

**Félicitations, vous êtes maintenant prêt à concevoir un programme de qualité et sensible au genre, informé par d'ex EAFGA !**

Questions de recherche	Évaluation des risques	Évaluation des besoins	Consultation de la EAFGA	Analyse de genre	Analyse des parties prenantes
1. Quels sont les risques auxquels les organisations peuvent être confrontées dans la mise en œuvre de projet pour les EAFGA ?	EIC adultes Q2,9 GD adultes Q7				
2. Quels sont les risques auxquels les garçons et les filles ex EAFGA peuvent être confrontés dans la mise en œuvre d'un projet? Y a-t-il des différences entre les garçons et les filles ?	EIC adultes Q3 à 8 GD adultes Q1 à 6				
3. Quelles sont les mesures d'atténuation des risques ?	EIC adultes Q10,11 GD adultes Q8,9				
4. Quelle est l'ampleur du recrutement ?		<b>Évaluation rapide</b> EIC adultes Q1,2,3,4 <b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q1 à 3 GD adultes-enfants Q1 à 3			
5. Quels sont les processus de recrutement des garçons et des filles, qui sont impliqués dans la prise de décision, y a-t-il des différences selon l'âge et le genre ?		<b>Évaluation rapide</b> EIC adultes Q5,6,7,8 <b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q4 à 9 GD adultes et enfants Q4,5			4.2 Cartographier les relations
6. Quels sont les facteurs de risque et les facteurs de protection du recrutement pour les garçons et pour les filles, y a-t-il des différences selon l'âge et le genre ?		<b>Évaluation complète</b> EIC adultes-enfants Q10,11,9,10 GD adultes Q4 GD -enfants Q23	3.1 Facteurs de risque et de protection EIC Q1,2		
7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?		<b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q22 GD adultes Q6 GD enfants Q5			5.2 Engagement des parties prenantes
8. Quels sont les rôles et les responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, selon l'âge et le genre ?		<b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q13,14	4.2 Rôles et responsabilités EIC Q3,4		

Questions de recherche	Évaluation des risques	Évaluation des besoins	Consultation de la EAFGA	Analyse de genre	Analyse des parties prenantes
9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés (modes de libération formels ou informels), y a-t-il des différences selon l'âge et le genre ?		<b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q15,16	4.3 Processus de libération EIC Q5 ,6		
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?		<b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q17 GD adultes Q7,8 GD enfants Q6,8	4.4 Le jeu de la libération EIC Q7		5.2 Engagement des parties prenantes
11. Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles lors de leur réintégration au niveau individuel, familial, communautaire et social, y a-t-il des différences selon l'âge et le genre ?	EIC adultes Q4,5	<b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q18 à 21 GD adultes et enfants Q8, à 10	5.2 Attributs de la réussite et obstacles EIC Q9		
12. Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles, en prenant en compte la sécurité et de la prise en charge, la réintégration sociale, la santé et la santé mentale et la réintégration économique ?		<b>Évaluation complète</b> EIC adultes Q23	5.2 Attributs de la réussite et obstacles 5.4 Le chemin vers le succès		5.2 Engagement des parties prenantes
13. Quels sont les critères d'une réintégration réussie pour les garçons et les filles ?			5.3 Le classement diamants EIC Q8	EIC adultes Q14 et 15	
14. Comment l'accès et le contrôle des ressources influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?				EIC adultes Q1 à 9	

Questions de recherche	Évaluation des risques	Évaluation des besoins	Consultation de la EAFGA	Analyse de genre	Analyse des parties prenantes
15. Comment les problèmes de sécurité des filles et des garçons influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?				EIC adultes Q10,11 Etoile d'autonomisation des filles Q3,4	
16. Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?				Etoile d'autonomisation des filles Q1,2,5 EIC adultes Q13 à 16	

# LISTE DE CONTRÔLE DE LA PHASE 3

## Collecte des données

### Méthodes d'enregistrement des données

Indiquez la méthode choisie pour enregistrer les données pour chaque outil (formulaires papier, enregistrement et transcription, collecte électronique de données)

---

---

---

Toutes les données sont collectées

## Codage

Toutes les transcriptions des EIC et GD sont saisies dans le tableau de saisie et d'analyse des données.

Toutes les données sont codées

## Analyse

Toutes les données sont analysées

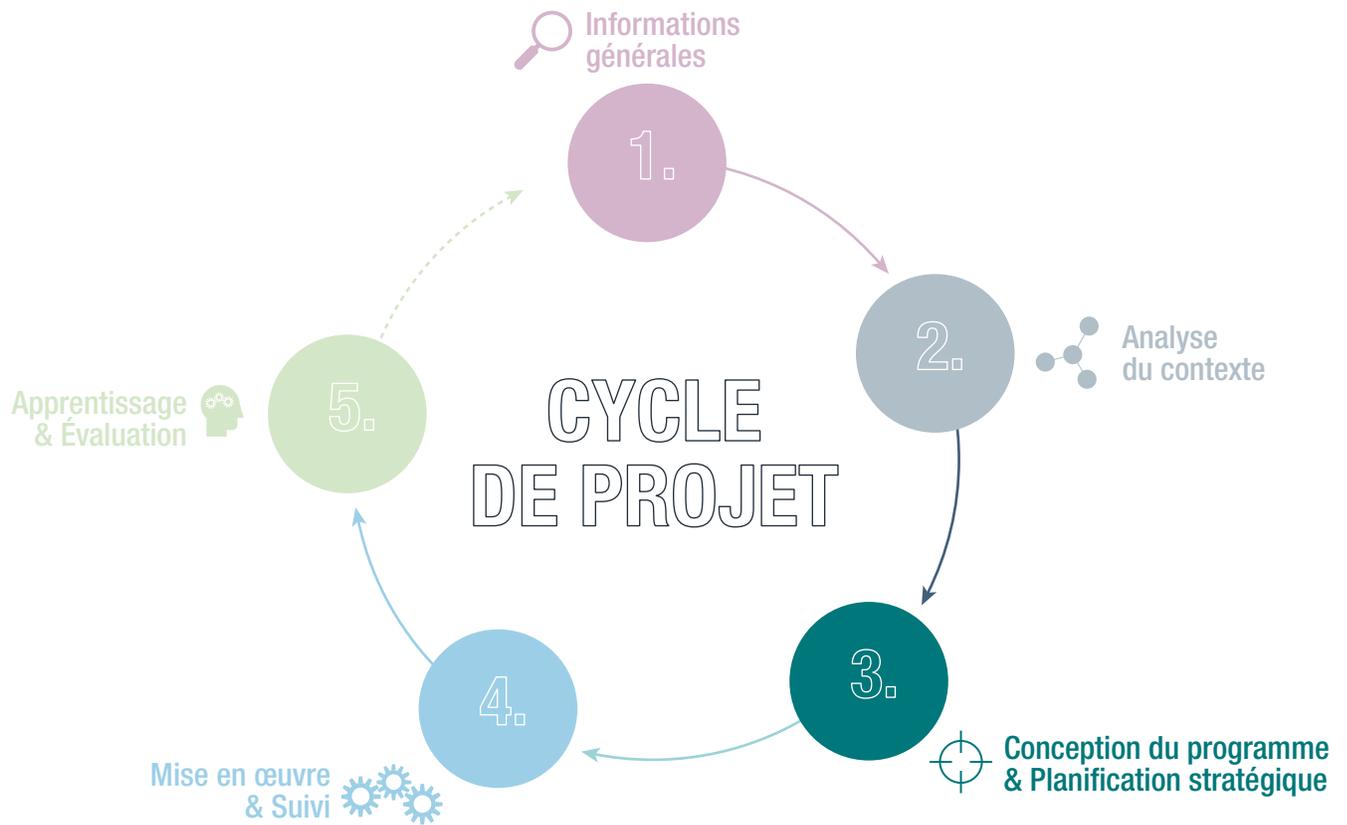
Le rapport est finalisé

# 3. CONCEPTION DE PROGRAMME ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE



# EAFGA

## Boîte à outils pour le développement de programme



**1.**

- A. Introduction aux EAFGA
- B. Cadre juridique et normatif

**2.**

- A. Questions de recherche et champ d'application
  - B. Sélection de la méthodologie
  - C. Chronologie
  - D. Ressources humaines
  - E. Budget
- A. Plan de collecte des données
  - B. Plan de travail
  - C. Contextualisation des outils
  - D. Mise en place de voies de référencement
  - E. Formation des enquêteurs
- A. Collecte des données
  - B. Codage des données
  - C. Analyse des données



**Conception du programme & Planification stratégique**

- A. Conception du programme**
  - Considérations-clés et cadre
  - Conception du programme de prévention
  - Conception du programme de libération
  - Conception du programme de réintégration

**B. Suivi**

- Développement d'indicateurs sensibles à la culture
- Développement d'un cadre de suivi des performances

**C. Ressources humaines**

- Échelle et effectifs
- Cadre de compétences et d'aptitudes

**D. Budget**

**4.**

- A. Protection/sauvegarde des enfants
- B. Protection des données
- C. Suivi
- D. Ressources humaines
- E. Coordination

**5.**

- A. Générer & documenter l'apprentissage
- B. Évaluation

L'étape de conception de programme et de planification stratégique vise à développer un programme de qualité et sensible au genre qui intègre les perspectives des enfants. Elle comprend A) la conception du programme, B) le suivi, C) les ressources humaines, et D) le budget.

## A. Conception de programme

L'étape de conception de programme ne doit commencer qu'une fois l'analyse du contexte terminée, y compris la collecte et l'analyse des données. Les paragraphes suivants guideront les acteurs de terrain dans la conception des programmes pour les EAFGA, y compris les considérations sur la durée du projet, un cadre de conception de programme et le cadre socio-écologique.

### Considérations clés et cadre

#### Participation des enfants

Les enfants et les jeunes, y compris les ex EAFGA, doivent être impliqués dans la conception du projet, en utilisant les informations recueillies lors de l'analyse du contexte. Ceci est essentiel afin de garantir la prévention de préjudices et l'adéquation des activités du projet aux besoins des enfants..

Les conclusions des ateliers organisés avec les ex EAFGA ([voir 2.B Méthodologie - Consultation des ex EAFGA](#)) ainsi que les conclusions relatives aux questions de recherche suivantes de l'analyse du contexte reflètent les points de vue et les perspectives des enfants qui devraient être pris en compte lors de la conception du programme.

7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ?
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?
13. Quels sont les critères d'une réintégration réussie pour les garçons et les filles (statut, relations) et que faut-il pour y parvenir ?

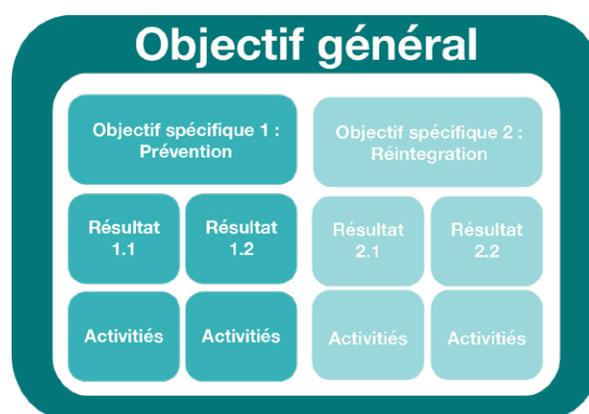
#### Durée du projet

Les programmes EAFGA nécessitent une approche holistique pour répondre aux besoins des enfants dans des contextes complexes. Par conséquent, les projets à moyen et long terme devraient être plus efficaces. Les programmes de moins d'un an ont peu de chances de

réussir à influencer efficacement les résultats en matière de prévention, de libération et/ou de réintégration. Les interventions de réintégration, en particulier, nécessitent une période de temps plus longue pour répondre aux besoins des EAFGA.<sup>132</sup> Mettre fin à un programme EAFGA avant que les enfants ne soient pleinement réintégrés dans leur communauté et leur famille peut leur porter préjudice. Cela peut avoir un impact sur la confiance qui s'est construite au fil du temps avec les enfants, compromettre les progrès vers la réintégration et augmenter les risques de re-recrutement.

#### Cadre de conception du programme

Ces lignes directrices comprennent un cadre de conception de programme qui vous aidera à structurer la conception de votre programme et à développer une proposition de projet.



La conception de programme EAFGA doit inclure les éléments suivants :

- **Un objectif général** articulé autour des besoins holistiques des EAFGA.
- **Des objectifs** spécifiques organisés autour des principales composantes de la programmation retenues : Prévention, Libération et/ou Réintégration.
- **Des résultats** pour chaque objectif qui reflètent les changements concrets attendus à la fin du projet.
- **Des interventions et des activités**, couvrant différents secteurs et mises en œuvre à tous les niveaux du cadre socio-écologique, qui répondent aux besoins spécifiques liés au sexe et à l'âge des EAFGA et des enfants risquant d'être recrutés et utilisés.

Les données recueillies au cours de l'analyse du contexte (y compris l'étude documentaire) serviront à la conception de programme et à la sélection des interventions et des activités, sur la base des questions de recherche que vous avez sélectionnées.

## Formulation d'un objectif général

L'objectif général reflète l'impact de haut niveau auquel le programme ou le projet contribuera. L'objectif général doit refléter les enfants touchés par les conflits et les EAFGA en tant que groupe cible et doit s'articuler autour de leurs besoins spécifiques à satisfaire. Ils seront adaptés à la composante du programme que vous allez inclure, à savoir la prévention, la libération et/ou la réintégration.

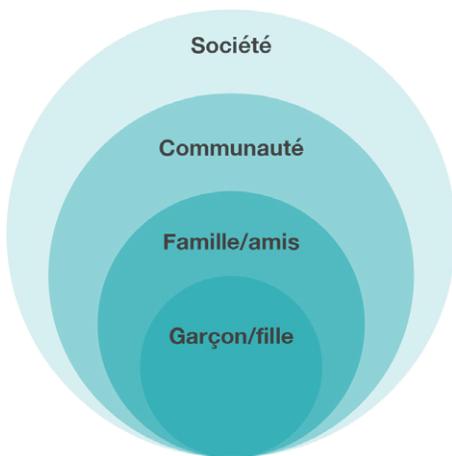
Voici un exemple de but que vous pouvez adapter :

- Les filles et les garçons affectés par un conflit sont protégés du recrutement et de l'utilisation, libérés en toute sécurité des forces et groupes armés et réintégrés dans leur communauté.

## Cadre socio-écologique

Le cadre socio-écologique est un modèle utile pour encadrer les programmes de prévention, de libération et de réintégration. Il comprend quatre niveaux, l'individu/l'enfant, la famille, la communauté et la société.

### Cadre socio-écologique



### Le niveau individuel ou celui de l'enfant

identifie les facteurs biologiques et les antécédents personnels qui influent sur le recrutement et l'utilisation, la libération et la réintégration des enfants. Certains de ces facteurs sont l'âge, l'éducation, le revenu, les compétences et les antécédents d'abus.

### Le niveau familial (également appelé niveau relationnel)

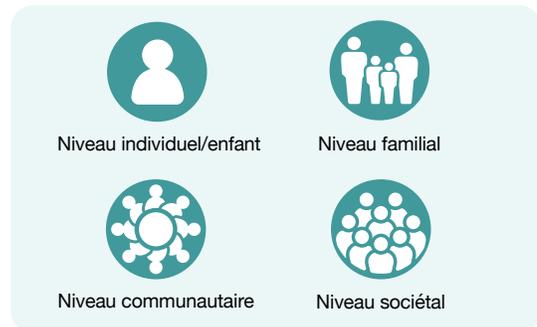
Le niveau familial examine les relations familiales, ainsi que les amitiés et les relations intimes qui peuvent influencer leur comportement et augmenter le risque de recrutement et d'utilisation, et affecter leur libération et leur réintégration.

 **Le niveau communautaire** explore les cadres, tels que les écoles, les quartiers dans lesquels se déroulent les relations sociales, ainsi que les structures et dynamiques communautaires qui peuvent avoir un impact sur le recrutement et l'utilisation, la libération et la réintégration.

 **Le niveau de la société** examine les facteurs sociétaux généraux qui créent les conditions dans lesquelles le recrutement est autorisé ou involontairement facilité. Ces facteurs comprennent les normes sociales et culturelles, ainsi que les politiques économiques, éducatives et sociales qui peuvent contribuer au recrutement mais aussi influencer la libération et la réintégration.<sup>133</sup>

Ce modèle examine une situation dans son ensemble afin d'identifier les facteurs et les éléments influents à tous les niveaux et la manière dont ils interagissent les uns avec les autres. Il prend en compte un éventail complet de problèmes, de facteurs et de solutions qui peuvent contribuer à prévenir le recrutement, à faciliter la libération et à promouvoir la réintégration. Elle favorise une programmation flexible qui intègre les nouveaux apprentissages et s'adapte en conséquence tout au long de la mise en œuvre. Elle inclut les éléments formels et informels des systèmes de protection de l'enfance.<sup>134</sup>

Le cadre socio-écologique est utilisé tout au long de la phase de conception du programme comme base pour les programmes de prévention, de libération et de réintégration. Vous pouvez facilement trouver les différents niveaux du cadre socio-écologique, en utilisant les icônes suivantes :

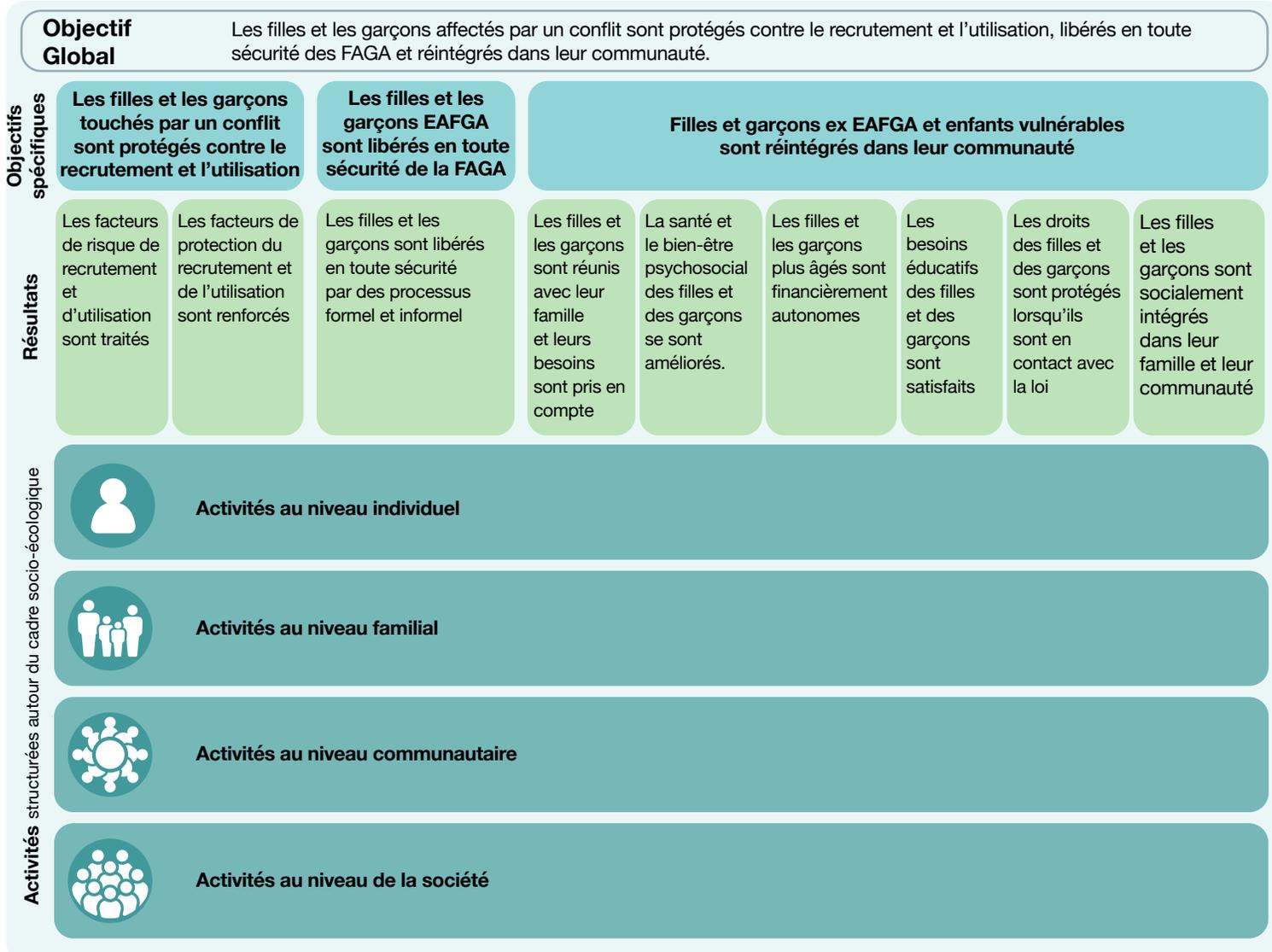


Vous trouverez ci-dessous un exemple de cadre de programme qui répond aux besoins des EAFGA en matière de prévention, de libération et de réinsertion, y compris des exemples de but, d'objectifs et de résultats. Des exemples d'interventions pour chaque niveau du cadre socio-écologique sont fournis tout au long de la section de conception de programme. A la fin de l'étape de conception de programme, vous serez en mesure de développer votre propre cadre de programme.

132 Principes de Paris 3.25

133 [Centre national pour la prévention des blessures et le contrôle de la prévention de la violence](#)

134 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019)



Les sections suivantes comprennent des conseils pour concevoir des programmes liés à la prévention du recrutement d'enfants, à la facilitation de la libération et à la promotion de la réintégration.

Les programmes de prévention s'attaquent aux facteurs de risque du recrutement, renforcent les facteurs de protection et offrent des alternatives aux dangers inhérents à d'affiliation avec des forces armées ou des groupes armés. Les programmes de libération comprennent le processus de désarmement et de démobilisation formel et contrôlé des enfants d'une force armée ou d'un groupe armé, ainsi

que les moyens informels par lesquels les enfants partent en s'échappant, en étant capturés ou par tout autre moyen. Le processus des programmes de réintégration favorise la transition des enfants vers la société civile, y compris des rôles et des identités significatifs en tant que civils acceptés par leurs familles et leurs communautés.<sup>135</sup>

Vous pouvez, dans votre contexte, en fonction du mandat de votre organisation, des ressources disponibles et de la coordination entre les acteurs, considérer les trois sections, ou seulement une ou deux d'entre elles.

135 Principes de Paris (2007)

136 O'Neil et al (2018)

137 Vargas-Baron (2007)

## Conception de programmes de prévention

D'après la littérature, les programmes de prévention cherchent à s'attaquer aux facteurs de risque identifiés à plusieurs niveaux, à tirer parti des structures communautaires existantes<sup>136</sup>, à renforcer les facteurs de protection et à plaider en faveur de politiques multisectorielles afin de garantir l'accès aux services communautaires de base.<sup>137</sup>

Les paragraphes suivants vous aideront à organiser les informations recueillies lors de l'analyse du contexte, en utilisant le cadre socio-écologique et l'approche multisectorielle. Ce sera la base d'un exercice de réflexion pour identifier les interventions de prévention pertinentes pour votre contexte, en s'appuyant sur des exemples de différents pays.

### 1. Organiser les données collectées

Tout d'abord, organisez les informations recueillies lors de l'analyse du contexte, et pertinentes pour la prévention. Cela inclut les résultats aux questions de recherche suivantes, issues de l'analyse du contexte :

4. Quels sont les groupes et forces armées qui recrutent ?
5. Quels sont les processus de recrutement des garçons et des filles, qui sont impliqués dans la prise de décision, y a-t-il des différences en fonction de leur âge et de leur sexe ? (Évaluation des besoins - Analyse des parties prenantes)
6. Quels sont les facteurs de risque et de protection du recrutement pour les garçons et pour les filles, y a-t-il des différences en fonction de leur âge et de leur sexe ? (Évaluation des besoins - Consultation des EAFGA)
7. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et aider à prévenir le recrutement des garçons et des filles ? (Évaluation des besoins - Analyse des parties prenantes - Consultation des EAFGA)
14. Comment l'accès et le contrôle des ressources influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ? (Analyse selon le genre)
15. Comment les préoccupations en matière de sécurité influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ? (Analyse selon le genre)

16. Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ? (Analyse selon le genre)

### Recrutement de groupes armés (Question 4)

Les informations relatives au recrutement des forces armées et des groupes armés peuvent être documentées par l'étude documentaire, en particulier les rapports du MRM. Les stratégies de recrutement peuvent varier considérablement d'un groupe à l'autre et, par conséquent, les interventions de prévention peuvent également varier. Il est donc important de documenter séparément chaque groupe et force armés afin de développer des stratégies de prévention spécifiques à chaque force ou groupe armé.

### Les processus de recrutement (Question 5)

Le recrutement d'enfants peut être forcé (y compris des éléments de coercition), ou peut sembler "volontaire". Dans la pratique, les frontières entre les différentes formes de recrutement sont floues, et le recrutement purement volontaire est difficile à déterminer, car divers facteurs de risque influencent le recrutement des enfants.

La liste ci-dessous résume les principales formes de recrutement. Créez votre propre liste, en tenant compte de l'âge et du sexe. Ces informations seront utilisées pour élaborer des stratégies de prévention qui viendront compléter les programmes traitant des facteurs de risque et renforçant les facteurs de protection.

- Enlèvement à la maison, à l'école, en allant chercher de l'eau ou du bois, dans les champs ou ailleurs.
- Les parents et les communautés sont contraints d'abandonner leurs enfants dans le cadre d'un système de quotas imposé aux communautés, sous la menace de représailles, pour négocier la libération de prisonniers, etc.
- La propagande est utilisée pour encourager les garçons et les filles à s'enrôler. Les écoles, les madrasas, les rassemblements publics et religieux et les médias sociaux sont des points d'entrée privilégiés pour communiquer sur l'idéologie du groupe et identifier les futures recrues. Les promesses d'accès à l'argent, aux vêtements, à la nourriture ou aux articles de toilette sont souvent utilisées pour encourager les enfants à s'enrôler.
- La pression des pairs peut encourager les garçons et les filles à rejoindre les groupes et les forces armées.

- Les parents ou les membres de la famille font partie d'un groupe ou d'une force armée et encouragent leurs enfants à les rejoindre.
- La communauté demande ou oblige les familles à contribuer aux milices d'autodéfense communautaires en donnant leurs enfants.
- Les filles ont une relation étroite avec un combattant d'un groupe armé.
- Les filles sont recrutées par le biais de mariages précoces et/ou forcés avec des combattants.

Le processus de recrutement peut impliquer divers facteurs et acteurs. Comprendre les acteurs clés, qui influencent la décision ou les trajectoires de recrutement de l'enfant avec une force ou un groupe armé, et qui décident, fournit des informations précieuses pour concevoir un programme de prévention. Les processus de recrutement peuvent également varier en fonction de l'âge des enfants et de leur sexe. Sur la base de l'évaluation des besoins et de l'analyse des parties prenantes, vous serez en mesure d'identifier les "influenceurs" qui peuvent avoir le pouvoir d'influencer le recrutement des enfants, vers les parents par exemple, ou vers les recruteurs. Ils peuvent également avoir le pouvoir de changer les normes sociales et de rendre le recrutement d'enfants inacceptable dans un endroit donné.

Par exemple, les chefs traditionnels, comme les chefs religieux, peuvent avoir une influence sur le recrutement d'enfants par les groupes armés d'autodéfense et être en mesure d'augmenter l'âge du recrutement auprès des chefs des groupes armés.

### Facteurs de risque et de protection (Question 6)

Les facteurs de risque sont cumulatifs, c'est rarement un seul mais plutôt plusieurs facteurs de risque qui contribuent au recrutement des enfants. De même, c'est l'accumulation de facteurs de protection à tous les niveaux du cadre socio-écologique qui peut avoir un impact. Le renforcement des facteurs de protection, combiné à des interventions directes pour traiter les facteurs de risque, peut contribuer à la prévention du recrutement. Il est important de noter que le fait de s'attaquer aux facteurs de risque ou de renforcer les facteurs de protection à un seul niveau du cadre socio-écologique n'aura probablement pas d'impact significatif. Les programmes de prévention ont plus de chances de réussir s'ils portent sur plusieurs niveaux du cadre socio-écologique.

Vous trouverez ci-dessous un tableau qui résume les risques et les facteurs de protection les plus courants en matière de recrutement. Cependant, chaque contexte est différent et il est essentiel de documenter en détail les facteurs de risque et de protection spécifiques. Créez votre propre tableau avec les facteurs de risque et de protection organisés par niveaux socio-écologiques, sur la base des informations recueillies lors de l'analyse du contexte et en utilisant la ressource [Identifier et classer les facteurs de risque et de protection : un guide succinct de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#).

Pour plus de détails, voir Informations générales – [Introduction aux EAFGA p 11](#).

---

138	Principes de Paris (2007)	154	Vargas-Baron (2007)
139	Child Soldiers International (2016)	155	Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (2014)
140	Ibid	156	Save the Children (2005)
141	Ibid	157	Organisation internationale du travail (2003)
142	Mazurana & Carlson (2006)	158	Informations recueillies auprès d'un informateur clé
143	Douglas et al (2004)	159	Save the Children (2005)
144	Mazurana & Carlson (2006)	160	Child Soldiers International (2011)
145	Ibid	161	Child Soldiers International (2015)
146	Programme des Nations Unies pour le développement (2017)	162	War Child (2018)
147	Bernd (2013)	163	Chanteur (2004)
148	Principes de Paris (2007)	164	Johnson (2018)
149	Wessells (2005)	165	O'Neil (2018)
150	Organisation internationale du travail (2003)	166	Johnson (2018)
151	Wessells (2009)	167	Informations recueillies auprès d'un informateur clé
152	Moreno et al (2010)		
153	Organisation internationale du travail (2003)		



**Individuel**

L'égalité d'accès des enfants aux services<sup>138</sup>

Accès des enfants à une éducation équitable du point de vue du genre<sup>139</sup>

L'accès des enfants aux possibilités de développer leurs compétences en matière de résolution de problèmes, d'apprentissage et d'adaptation<sup>140</sup>

La capacité des enfants à trouver un sens à leur vie<sup>141</sup>

Besoin de protection physique car les filles et les garçons sont exposés à des risques de violence, d'abus sexuels, d'arrestation, de harcèlement ou d'enlèvement dans leur communauté<sup>142 143</sup>

Désir d'autonomisation et d'égalité des sexes, en particulier pour les filles intéressées par une participation aux hostilités<sup>144 145</sup>

Désir de sens, de gloire et d'aventure, combat pour une cause

Extrême pauvreté<sup>146</sup>, manque d'opportunités économiques

Désir de vengeance, notamment après la mort de parents, de proches ou d'amis<sup>147</sup>



**Familial**

Présence de parents attentionnés, y compris la prise en charge par la famille ou la famille d'accueil<sup>148</sup>

La possibilité pour les parents d'exercer leur rôle et leur jugement dans le contexte culturel<sup>149</sup>

Accès des parents aux revenus et aux opportunités économiques<sup>150</sup>

Mauvaises relations avec les parents, négligence, violence domestique, abus sexuel ou mariage forcé<sup>151</sup>

L'abus d'alcool et de drogues et les troubles mentaux chez leurs parents<sup>152</sup>

Enfants séparés, non accompagnés ou orphelins<sup>153</sup>

Parents engagés dans un groupe armé<sup>154</sup>



**Communautaire**

Accès de la communauté aux revenus et aux opportunités économiques, ainsi qu'aux services de santé, aux services sociaux, etc.<sup>155</sup>

Environnement communautaire favorable et réseaux sociaux<sup>156</sup>

Des liens communautaires avec un groupe armé ou une milice de défense qui entraînent des pressions sur les familles pour qu'elles recrutent leurs enfants<sup>157</sup>

Absence de mécanisme de protection solide au niveau de la communauté. La communauté fait pression sur les familles pour qu'elles satisfassent la demande du groupe armé en échange de la "paix" ou de la protection de la communauté<sup>158</sup>

Population déplacée ou réfugiée<sup>159</sup>



**Sociétal**

Mise en place d'une base de données nationale recensant le recrutement et la disparition de filles et de garçons<sup>160</sup>

Mise en œuvre de plans d'action nationaux visant à empêcher le recrutement d'enfants par des forces et des groupes armés, y compris l'application de lois et de politiques<sup>161</sup>

Collaboration, lorsque cela est possible, avec les autorités militaires et les groupes armés<sup>162</sup>

Mise en œuvre des lois internationales et régionales interdisant le recrutement d'enfants<sup>163</sup>

Mise en œuvre de mécanismes internationaux et régionaux de surveillance et de responsabilité pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés<sup>164</sup>

Présence d'un conflit, proximité géographique d'une force ou d'un groupe armé recruteur et durée de l'exposition<sup>165</sup>

Faible présence de l'État dans les zones reculées<sup>166</sup>

La marginalisation d'un groupe minoritaire<sup>167</sup>

### Soutien aux pratiques existantes (Question 7)

Les pratiques existantes des enfants, des familles et des communautés pour prévenir le recrutement doivent être documentées dans le cadre de l'évaluation des besoins. Il est toujours préférable de s'appuyer sur des pratiques existantes sûres et réussies qui ont été mises en place localement, plutôt que de créer et d'imposer de nouvelles idées venant de l'extérieur. Les pratiques de prévention existantes peuvent inclure des stratégies développées par les communautés pour résister à la pression des groupes armés pour "donner" des enfants contre une protection. Il est donc essentiel de documenter ces pratiques existantes, ainsi que d'identifier les acteurs clés et les ressources humaines de ces pratiques qui peuvent être considérés comme des facteurs de protection à renforcer. D'autres suggestions d'interventions peuvent également être identifiées par la consultation des EAFGA. Les ex EAFGA sont généralement bien conscients des raisons pour lesquelles ils se sont engagés et de ce qui aurait pu empêcher leur recrutement. Ces informations sont précieuses pour documenter la conception du projet.

### Impact de l'accès et du contrôle des ressources (Question 14)

L'accès aux ressources des enfants et leur contrôle peuvent affecter leur accès à des services tels que les services d'éducation ou de santé et contribuer à leur recrutement et à leur utilisation par les FAGA. Certains services peuvent être accessibles en principe, mais dans la pratique, les enfants peuvent ne pas avoir le contrôle de la décision d'accéder à ces services. L'identification des obstacles à l'accès aux services permettra d'élaborer des stratégies de prévention.

### Impact des problèmes de sécurité (Question 15)

Les problèmes de sécurité, en particulier pour les filles, peuvent conduire au recrutement et à l'utilisation. Certaines filles peuvent ne pas se sentir en sécurité dans leur communauté et chercher la protection de FAGA comme stratégie de survie. Elles peuvent également ne pas se sentir en sécurité chez elles, en raison d'antécédents d'abus, y compris d'abus sexuels. Comprendre comment les préoccupations de sécurité peuvent être un facteur de risque pour le recrutement contribuera au développement de stratégies de prévention.

### Impact des normes sociales et culturelles (Question 16)

Les normes sociales et culturelles peuvent avoir un impact important sur la prévention du recrutement. Certaines normes sociales et culturelles peuvent encourager le recrutement. L'affiliation des enfants avec un groupe armé peut être perçue comme une expérience d'apprentissage nécessaire à leur développement, ou les enfants associés peuvent être perçus comme des héros. Dans d'autres contextes, les

normes sociales liées au genre peuvent exposer les filles à des risques plus élevés de recrutement. Ces normes peuvent être influencées par des programmes de transformation qui feront partie de la stratégie de prévention.

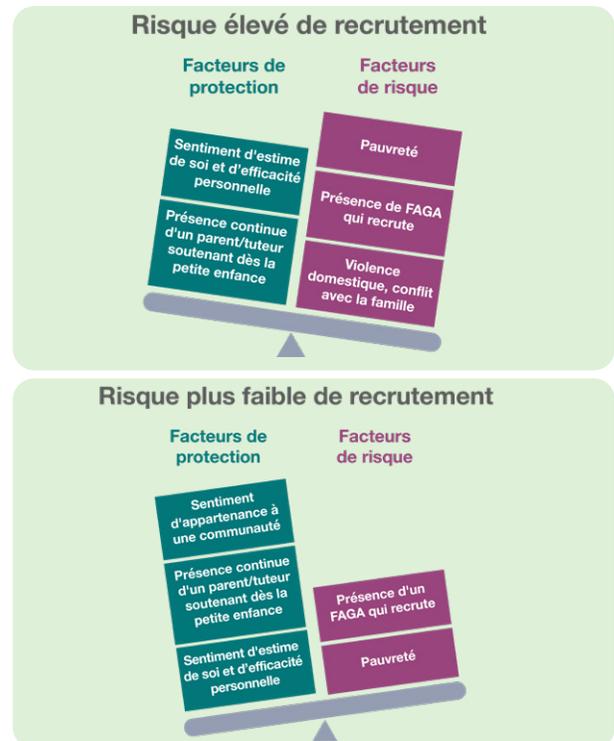
## 2. Tenir compte des approches clés en matière de prévention

Deuxièmement, envisager les approches de prévention, notamment répondre aux facteurs de risque et renforcer les facteurs de protection, l'approche communautaire et l'approche multisectorielle.

**Répondre aux facteurs de risque et renforcer les facteurs de protection** est une des approches les plus importantes afin de prévenir le recrutement. Dans un contexte donné, les enfants peuvent être plus ou moins vulnérables au recrutement. Si un enfant est exposé à un plus grand nombre de facteurs de risque que de facteurs de protection, sa vulnérabilité peut augmenter et il a plus de risque d'être recruté. Les facteurs de protection agissent pour contrebalancer les facteurs de risque, en augmentant la capacité d'adaptation et la résilience des enfants et des familles à protéger leurs enfants du recrutement.

Les facteurs de risque au recrutement ont été documentés lors de l'analyse du contexte.

En plus des pratiques de protection fondées sur la culture, il existe aussi des facteurs de protection universels qui contribuent à la prévention du recrutement, tels que ceux listés dans le tableau ci-dessus sur les facteurs de risque et de protection.



**L'approche communautaire** peut jouer un rôle important dans la prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants. Dans les contextes de conflits, la capacité des acteurs communautaires peut être affaiblie et ils peuvent aussi être une source de risque pour les enfants. Une approche communautaire inclut l'évaluation et la compréhension de comment les communautés protègent naturellement les enfants, qui sont les personnes influentes, et le renforcement de ces mécanismes de protection par la mobilisation communautaire, le renforcement des capacités, etc. Les mécanismes de prévention du recrutement ont été documentés dans l'analyse du contexte, ainsi que l'identification des personnes influentes, notamment avec l'atelier sur les parties prenantes.

**L'approche multisectorielle** encourage la collaboration entre les organisations de différents secteurs et implique les communautés et les personnes.<sup>168</sup> Les acteurs de la protection de l'enfance ne seront probablement pas en mesure, à eux seuls, de s'attaquer à tous les facteurs de risque et devraient impliquer les secteurs concernés. Une réponse coordonnée entre le gouvernement, les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales impliquées dans la protection, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, la consolidation de la paix, la justice, la sécurité, l'alimentation, les moyens de subsistance, la protection sociale ou les abris est nécessaire dans les communautés identifiées et sur la base des facteurs de risque identifiés.<sup>169</sup> Il est important de souligner la responsabilité partagée dans la prévention du recrutement entre les secteurs afin de maximiser les sources de financement. Ceci comprend une formation à la protection de l'enfance pour le personnel qui met en œuvre des services pour les enfants, les adolescents et leurs familles dans tous les secteurs, afin d'identifier et de référer les EAFGA en toute sécurité. La formation doit inclure une réponse sensible au genre qui répond aux besoins spécifiques des filles, ainsi que la confidentialité. En outre, les organisations couvrant plusieurs secteurs peuvent coordonner leurs interventions en ciblant des lieux et des populations similaires. Le coordinateur de la zone de responsabilité de la protection de l'enfance, les responsables des groupes de travail des EAFGA ou les coordinateurs inter-agences ont également la responsabilité de coordonner les prestations de services avec d'autres secteurs dans les endroits où le recrutement est en cours, sur la base des facteurs de risque identifiés.

[\(Voir 4.E Coordination p 151\)](#)



### 3. Développer les objectifs spécifiques et les résultats

Troisièmement, développez des objectifs et des résultats qui sont spécifiques aux interventions de prévention.

**Les objectifs spécifiques** reflètent les changements attendus du programme de prévention, c'est la finalité du projet. Les objectifs font partie du cadre du projet. [\(Voir 3. A Considérations clés et cadre p 72\).](#)

Voici des objectifs liés à la prévention que vous pouvez adapter à votre contexte :

- Les filles et les garçons touchés par un conflit sont protégés contre le recrutement et l'utilisation.
- Les facteurs de risque sont pris en compte et les facteurs de protection sont renforcés afin d'empêcher le recrutement et l'utilisation de filles et de garçons touchés par un conflit.

**Les résultats** reflètent les multiples changements attendus à la fin du projet pour atteindre l'objectif. Les résultats peuvent s'articuler autour des facteurs de risques et de protection, ou autour des niveaux socio-écologiques.

Voici quelques exemples que vous pouvez adapter en fonction de votre contexte.

- Les facteurs de risque liés au recrutement et à l'utilisation sont traités aux niveaux individuel, familial, communautaire et social.
- Les garçons et les filles sont dotés de compétences, de connaissances et de services leur permettant de promouvoir la paix et de prévenir le recrutement et l'utilisation.

<sup>168</sup> L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

<sup>169</sup> Vargas-Baron (2010)

- Les communautés sont dotées de compétences et de connaissances pour protéger les garçons et les filles contre le recrutement et l'utilisation.
- Les communautés éloignées sont soutenues par des services de base afin d'offrir aux garçons et aux filles une alternative au recrutement et à l'utilisation.

#### 4. Réflexion sur les interventions de prévention

Quatrièmement, identifier des interventions de prévention en utilisant les informations recueillies dans l'analyse du contexte et les réponses aux 3 questions clés (*Quels sont les facteurs de risque et de protection ; le processus de recrutement ; les pratiques de prévention existantes et les acteurs à mobiliser ; et y a-t-il des différences selon l'âge et le sexe ?*) Le tableau suivant peut aider à organiser les idées et à identifier les programmes de prévention.

- Sélectionnez parmi les facteurs de risque et de protection ceux qui peuvent être traités en fonction du contexte. Considérez les facteurs qui peuvent être abordés de façon réaliste et ceux qui peuvent avoir un impact important sur le recrutement.\*

- En utilisant les informations que vous avez recueillies au cours de l'analyse du contexte, y compris les recommandations des jeunes et des ex EAFGA, et les exemples d'intervention de prévention page 81, réfléchissez aux interventions qui pourraient répondre à chaque facteur de risque et renforcer les facteurs de protection sélectionnés, y compris les considérations liées à l'âge et au sexe.

• Considérez en particulier :

- L'implication d'autres secteurs, en fonction des facteurs de risque et de protection retenus.
- L'engagement des jeunes dans la conception et la mise en œuvre des activités de prévention
- Les risques et les mesures d'atténuation identifiés dans l'évaluation des risques pour ne pas nuire aux enfants, aux communautés et au personnel.

Le tableau ci-dessous propose un modèle pour organiser et présenter les idées avec des exemples succincts d'interventions.

Niveaux socio-écologiques	Exemples de facteurs de risque et de protection	Exemples d'intervention	Participation d'autres secteurs
 <p><b>Individuel</b></p>	<b>Facteurs de risque</b>		
	<p><b>Manque d'opportunités économiques et éducatives</b></p>	<p>Accès aux programmes d'entrepreneuriat pour les jeunes, y compris l'alphabétisation financière. Promouvoir l'accès à des possibilités d'éducation primaire et secondaire non formelle et formelle impliquant des jeunes plus âgés qui ont terminé leurs études.</p> <p>Favoriser l'accès à l'éducation et aux moyens de subsistance pour les filles qui ont des enfants grâce à des crèches et à une formation à l'éducation tenant compte de la dimension de genre pour les enseignants et les directeurs d'école.</p> <p><b>Mesures d'atténuation des risques :</b> La communication du projet doit se concentrer sur la promotion de la jeunesse dans les communautés et non sur la prévention du recrutement des enfants.</p>	<p>Coordination avec les secteurs des moyens de subsistance et de l'éducation pour permettre l'accès aux services dans la zone X.</p>
<p><b>Manque d'opportunités pour un engagement significatif des jeunes</b></p>	<p>Accès à des programmes d'acquisition de compétences de vie et à des programmes d'autonomisation des jeunes promouvant des projets menés par des jeunes filles et garçons dans leurs communautés.</p> <p>Renforcer les initiatives communautaires existantes qui permettent aux jeunes d'accéder à des opportunités économiques.</p>		

\* L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2022)

Niveaux socio-écologiques	Exemples de facteurs de risque et de protection	Exemples d'intervention	Participation d'autres secteurs
 <p><b>Familial</b></p>	<b>Facteurs de risque</b>		
	<p><b>Mauvaises relations avec les parents</b></p>	<p>Promouvoir le changement de comportement et l'utilisation de pratiques parentales positives par le biais de sessions de compétences parentales pour les soignants.</p> <p><b>Mesures d'atténuation des risques :</b> La communication du projet doit se concentrer sur la promotion de soins appropriés et la réduction de la violence dans les communautés et non sur la prévention du recrutement d'enfants.</p>	<p>Coordination avec le secteur de la VBG pour donner la priorité aux initiatives de prévention de la violence domestique dans les zones X.</p>
	<p><b>Violence domestique</b></p>	<p>Promouvoir le changement des comportements et des normes sociales en matière de violence domestique par le biais de séries de discussions entre hommes et femmes.</p>	
	<b>Facteurs de protection</b>		
<p><b>Présence de parents/ tuteurs attentifs</b></p>	<p>Former et responsabiliser les parents pour qu'ils n'envoient pas leurs enfants auprès des groupes et forces armées et pour qu'ils parlent à d'autres parents afin d'encourager les jeunes à rester dans les communautés et à s'impliquer dans des activités de subsistance et d'éducation.</p>		
 <p><b>Communautaire</b></p>	<b>Facteurs de protection et de risque</b>		
	<p><b>Absence/ présence d'un mécanisme de protection fort au niveau de la communauté</b></p>	<p>Identification et renforcement des mécanismes de protection existants au niveau communautaire par la formation des agents de première ligne à l'identification et à l'orientation au référencement en toute sécurité.</p> <p>L'identification et la responsabilisation des personnalités clés de la communauté, ou "influenceurs" dans chaque communauté, qui ont le pouvoir de faire évoluer les normes sociales et de rendre le recrutement inacceptable. Mise en œuvre de dialogues menés par la communauté.</p> <p>Soutenir les dialogues communautaires entre les communautés, en impliquant les EAFGA lorsque cela est possible en toute sécurité, menés par des leaders communautaires qui empêchent agissent contre le recrutement dans leurs communautés, en impliquant les EAFGA lorsque cela est possible en toute sécurité.</p>	<p>Coordination avec le cluster des abris dans les contextes de déplacés/ réfugiés</p>
 <p><b>Sociétal/ Gouvernemental</b></p>	<b>Facteurs de risque</b>		
	<p><b>Faible présence de l'État</b></p>	<p>Plaider auprès de l'administration régionale pour renforcer la présence de l'État dans les zones identifiées.</p>	<p>Coordination avec tous les secteurs concernés pour accroître la présence de l'État (santé, éducation, sécurité, eau et assainissement, etc.).</p>
<b>Facteurs de protection</b>			
<p><b>Base de données enregistrant les disparitions de filles et de garçons</b></p>	<p>Renforcer les bases de données existantes qui enregistrent les enfants disparus supposés être recrutés ou mettre en place des bases de données gérées par la communauté.</p>		

## Exemples d'interventions de prévention



### Niveau individuel

#### Des projets menés par des jeunes pour prévenir le recrutement en Irak

En Irak, l'International Rescue Committee a mis en œuvre un projet dirigé par des jeunes, afin de développer collectivement des projets communautaires et de mettre en place des activités récréatives dans le but d'autonomiser les filles et les garçons et de prévenir le recrutement. Les jeunes âgés de 14 à 17 ans ont d'abord bénéficié d'une formation aux compétences de vie utilisant la boîte à outils de formation Youth Resilience de Save the Children et d'une formation sur la manière de développer un projet et de gérer une petite subvention. Des groupes de filles et de garçons séparés par sexe ont travaillé ensemble pour identifier les besoins de leur communauté et élaborer un plan de réponse. Ils ont élaboré une courte proposition de projet, un budget et un argumentaire pour présenter leurs idées à un panel pour validation.

Ce projet a contribué à fournir aux filles et aux garçons de nouvelles compétences et leur a permis de contribuer de manière significative au développement de leur communauté. Bien que le budget soit réduit, ce qui a créé des frustrations, les commentaires des jeunes ont souligné qu'ils appréciaient d'avoir la liberté de se réunir et un forum pour partager leurs idées avec d'autres, en particulier les filles, car elles ont moins d'occasions de socialiser.

#### Contre les messages extrémistes

Les adolescents sont particulièrement sensibles aux messages des groupes armés qui font miroiter une récompense, stimulent leur empathie, leur désir de soutenir leur communauté ou de lutter contre la discrimination et l'injustice. En Irak et en Syrie, la stratégie de l'État islamique (EI) a combiné des techniques médiatiques professionnelles avec un engagement "pilote par les utilisateurs". Ainsi, les supporters ont largement partagé sur les plateformes de médias sociaux des messages, des récits et des memes officiellement validés ou produits. L'EI a fourni de nombreuses matières premières aux "jihobystes" pour qu'ils développent leur propre propagande. Cette stratégie a été particulièrement efficace car elle comporte un élément d'autonomisation.

Pour contrer efficacement l'image de marque et les messages des groupes armés, il convient de prendre en compte les points suivants. 1) Il faut un message de marque unifié à travers la communauté internationale pour promouvoir une adhésion cohésive au groupe. 2) Les

stratégies réactives de contre-récit visant à briser le mythe et à mettre en évidence les divergences entre la propagande et la réalité ne fonctionnent pas. Elles renforcent plutôt les réactions défensives des partisans. Une stratégie de communication proactive qui n'utilise pas de contre-récit théologique a plus d'impact. 3) La crédibilité du messager est déterminante, pour éviter un effet boomerang. L'implication de déserteurs doit être considérée avec précaution car leur sécurité peut être mise en danger, même si leur voix et leur message ont plus de chances d'être entendus et acceptés par les partisans.<sup>170</sup> 4) Les messages sensibles au genre sont essentiels.



### Niveau familial

#### Impliquer les femmes aux Philippines

Aux Philippines, une analyse du contexte a révélé que les mères, les sœurs et les grands-mères avaient un rôle central à jouer pour influencer le changement des normes sociales et culturelles concernant le recrutement d'enfants. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec la direction et les membres de la Brigade auxiliaire féminine islamique Bangsamoro et a partagé les responsabilités dans la mise en œuvre de la campagne "Enfants, pas soldats".<sup>171</sup>

#### Consolidation de la paix et coexistence des familles

L'Institut colombien du bien-être familial a mis en œuvre une politique nationale de consolidation de la paix et de coexistence familiale entre 2005 et 2015 afin de prévenir et de combattre la violence familiale. Les enseignements tirés de cette politique soulignent l'importance d'une stratégie intersectorielle axée sur les individus, les familles et les communautés, qui promeut les valeurs de coexistence pacifique et dote les familles d'outils pour résoudre pacifiquement les conflits. Ce programme a permis d'améliorer les compétences en matière de communication, de réduire les brimades à l'école, de favoriser l'intégration dans la communauté, de réduire la violence dans la communauté, et les participants étaient mieux équipés pour faire face à des problèmes tels que la violence des gangs.<sup>172</sup>



### Niveau communautaire

#### Un enfant n'est pas un soldat !

En République Centrafricaine, Child Soldiers International a développé une boîte à images illustrée traduit dans la langue locale pour sensibiliser les communautés au risque de recrutement. La boîte à images a été développée pour faciliter le dialogue communautaire autour des résultats positifs et négatifs du recrutement, dans le but d'arriver à la conclusion que les aspects négatifs l'emportent sur les aspects positifs.

170 Rogers (2018)

171 Les Nations unies et le Front de libération islamique Moro (2007)

172 Partenariat mondial pour la consolidation de la paix des enfants et des jeunes (2015)

173 Child Soldiers International (2019)

174 Entretien avec un informateur clé

Les membres du comité de protection de l'enfance ont été formés à l'utilisation de la boîte à images pour organiser des campagnes de sensibilisation, à la manière d'impliquer les dirigeants et les autorités locales et d'inviter les chefs de guerre à dialoguer.<sup>173</sup>

### Implication des leaders communautaires

En Somalie, Intersos organise régulièrement des ateliers avec les personnes au pouvoir, les dirigeants communautaires, les autorités locales et officielles pour les sensibiliser aux risques de recrutement. Ils sont formés sur les droits de l'enfant, la constitution somalienne et les articles de la CDE. Ils sont également formés à la définition d'un enfant selon la CDE, par opposition à la définition culturelle. Les chefs de clans ont beaucoup d'influence dans leurs communautés. Ils sont capables de sensibiliser les familles pour qu'elles ne donnent pas leurs enfants aux groupes armés. Les chefs de communauté sont ainsi formés à la lutte contre le recrutement, ils sont des médiateurs et contribuent à la prévention du recrutement.<sup>174</sup>

### Initiative de prévention menée par les jeunes

Au Mali, l'organisation AMSS (Association Malienne pour la Survie dans le Sahel) a mobilisé les garçons et les filles dans la prévention du recrutement. L'AMSS a formé 1128 jeunes qui ont créé des clubs de jeunes, organisant des activités pour les jeunes, y compris la sensibilisation à diverses questions de protection. Les filles et les garçons ont développé et mis en œuvre des pièces de théâtre dans la langue locale pour les jeunes et les parents dans les communautés, mettant en scène des jeunes exposés au recrutement et les conséquences pour eux-mêmes et leur famille. Ainsi, les jeunes sensibilisent d'autres jeunes aux risques du recrutement et aux alternatives, car ils savent mieux comment communiquer avec les autres jeunes. Les pièces de théâtre sont enregistrées et publiées sur Facebook et diffusées par d'autres réseaux sociaux. Ils organisent également des campagnes de porte-à-porte pour sensibiliser les parents.

*"Ils ne gagnent rien grâce à ce projet, ils sont seulement motivés par des tee-shirts et des possibilités de formation. Ils sont heureux de contribuer à leur communauté."<sup>175</sup>*

### Prévention en Colombie

En Colombie, Plan International met en œuvre un programme de prévention du recrutement. En raison de la sensibilité du sujet, le projet se concentre sur les problèmes auxquels les communautés, les parents et les enfants sont confrontés et sur la manière de trouver des solutions collectivement. Ils organisent des discussions de groupe avec les enfants et les personnes qui s'occupent

d'eux, sur différents sujets, tels que la protection, l'autonomie, l'éducation, la santé, mais ils ne parlent pas ouvertement du recrutement, car cela pourrait les mettre en danger. Les difficultés qu'ils rencontrent pour accéder à l'éducation, par exemple, peuvent être un facteur de recrutement. Contribuer à remédier à leurs difficultés quotidiennes peut donc contribuer à prévenir le recrutement. Ils organisent également des activités de préparation à la vie active pour les enfants afin de leur permettre de donner la priorité à leur éducation.<sup>176</sup>



### Niveau Sociétal - gouvernemental

#### Accès aux services pour prévenir le recrutement

Aux Philippines, deux ans avant la signature du plan d'action, une série de discussions entre l'UNICEF et le MILF (Front islamique de libération moro), ainsi que la campagne "Day of Peace" ont conduit à la mise en œuvre d'un programme comprenant l'accès à des services de santé de base et d'éducation de la petite enfance dans les zones contrôlées par le MILF. Cette approche a contribué à établir la confiance entre les parties et a démontré l'engagement de l'UNICEF à soutenir les communautés du MILF. Elle a été complétée par l'implication du gouvernement pour améliorer les unités gouvernementales locales et la mise en place de services visant à prévenir et à répondre aux abus contre les enfants. Ensuite, des réseaux communautaires de protection de l'enfance ont été établis dans les zones contrôlées par le MILF et ont contribué à la prévention du recrutement.<sup>177</sup>

#### Activités préventives et formations qui fonctionnent pour les jeunes à risque

Le projet PATHWAYS (Preventive Activities and Training that Works for At-Risk Youth), financé par l'USAID, a été conçu et mis en œuvre par l'American Refugee Committee dans le but d'améliorer la capacité des individus et des communautés à prévenir la violence en Guinée et à y répondre, grâce à la création de comités de gestion communautaire, à une formation en compétences de vie axée sur la prévention des conflits et à l'offre d'opportunités économiques aux jeunes à risque. L'intégration des jeunes dans le programme et sa conception en utilisant des techniques de renforcement des capacités "de pair à pair" a été essentielle à son succès. Cela a permis de s'assurer que le projet restait pertinent pour les jeunes participants, de renforcer l'autonomie et la confiance des formateurs, et de garantir la durabilité du programme. Le programme de formation était pratique, culturellement pertinent et adapté aux jeunes ayant un faible niveau d'alphabétisation et peu d'expérience commerciale. La collaboration avec les institutions locales de microfinance et les entreprises locales a permis de garantir que le programme était axé sur la demande. Une enquête de

175 Entretien avec un informateur clé

176 Entretien avec un informateur clé

177 Les Nations unies et le Front de libération islamique moro. (2017)

perception menée à la fin de la première année du projet a révélé que les revenus des participants avaient augmenté, que le nombre d'anciens combattants volontaires prêts à reprendre les armes était passé de 82% à 46% et que la participation à la violence avait diminué.<sup>178</sup>

### **Acte d'engagement pour la protection des enfants**

En 2010, l'Appel de Genève (Geneva Call) a élaboré la [Déclaration d'engagement pour la protection des enfants contre les effets des conflits armés](#). Ce mécanisme permet aux acteurs armés non étatiques de "s'engager publiquement à respecter les normes humanitaires internationales et à être tenus responsables de leurs engagements". Il vise à s'attaquer au recrutement et à l'utilisation d'enfants, ainsi qu'à des questions plus générales de protection de l'enfance, en encourageant le respect des normes humanitaires relatives à la protection de l'enfance. Après la signature de la Déclaration d'engagement, les acteurs armés non étatiques contrôleront d'abord la mise en œuvre par l'auto-surveillance et la soumission de rapports de conformité, de code de conduite et de règlements internes concernant leurs normes de protection de l'enfance. Cette première étape sert d'indicateur initial de l'engagement de l'acteur armé non étatique à adhérer aux normes. Ensuite, un contrôle par une tierce partie vérifie les affirmations de l'acteur armé non étatique, en impliquant des groupes de défense des droits de l'homme et d'autres acteurs. Dans le cas d'allégations sérieuses de non-conformité, une dernière méthode de contrôle implique une vérification externe pour se conformer à l'acte d'engagement. Grâce à ce processus, l'Appel de Genève peut assurer une meilleure surveillance et offrir des conseils si nécessaire. En outre, pour renforcer l'appropriation et le respect des normes internationales, il est essentiel d'aider l'acteur armé non étatique à inclure le droit international humanitaire et les normes de protection de l'enfance dans la formation des militaires combattants.

Cette approche, basée sur un dialogue constructif, peut contribuer à une meilleure compréhension des réalités de l'acteur armé non étatique et ainsi les aider plus efficacement à développer et à faire respecter leur propre mécanisme interne de protection de l'enfance. Elle peut également servir de tremplin vers la signature de plans d'action avec les Nations unies.<sup>179</sup>

### **Dialogue avec un groupe armé sur le recrutement d'enfants**

Aux Philippines, la compréhension par le Front de libération islamique Moro (MILF) de l'âge de la maturité dans la perspective de l'Islam différait de la définition internationale de l'enfant. Avant la signature de l'accord, le MILF a consulté le conseil religieux Darul Ifta pour s'assurer que le plan d'action ne contrevenait pas à l'enseignement et aux principes islamiques. Après de multiples discussions entre l'UNICEF et les dirigeants du MILF, les commandants de base ont demandé aux commandants de terrain de décourager les parents d'amener leurs enfants au camp et ont progressivement empêché l'accès des enfants au camp militaire. En conséquence, le MILF a publié un nouvel ordre de commandement ordonnant à tous les commandants et officiers d'empêcher le recrutement d'enfants désengagés et d'enfants à risque par le biais d'un contrôle régulier des troupes, et garantissant la responsabilité en cas de non-respect. Cette approche a contribué à la réduction du recrutement d'enfants.

En outre, une analyse du contexte a révélé que les mères, les sœurs, les grands-mères avaient un rôle central à jouer pour influencer le changement des normes sociales et culturelles concernant le recrutement d'enfants. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec la direction et les membres de la Brigade auxiliaire des femmes islamiques de Bangsamoro et a partagé les responsabilités dans la mise en œuvre de la campagne "Enfants, pas soldats".<sup>180</sup>

### **Communities Care : Programme "Transformer les vies et prévenir la violence", Somalie et Sud-Soudan**

L'objectif du programme est de promouvoir des communautés plus sûres pour les femmes et les filles en transformant les normes sociales néfastes qui contribuent à la violence sexuelle en normes sociales positives qui favorisent l'égalité, la sécurité et la dignité des femmes et des filles.

Le programme se concentre sur la prise en charge et le soutien aux survivants de la violence sexuelle, et implique la communauté dans une action collective pour prévenir la violence.

Le résultat de la recherche en Somalie a démontré une amélioration significative des normes sociales, en particulier de la norme de protection de l'honneur de la famille et du "droit" du mari à utiliser la violence.<sup>181</sup>

178 Harrelson et al (2008)

179 Goodlife (2013)

180 Ibid

181 Glass N et al (2019)

182 Principes de Paris (2007) 2.6

183 Principes de Paris (2007)

184 Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (2005)

185 O'Neil et al (2018)

### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris
  - Chapitre 11 - Approches de prévention du recrutement au niveau communautaire
  - Chapitre 12 - Prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants à travers le cadre légal national et le secteur de la sécurité.
  - Chapitre 13 – Plaidoyer et sensibilisation
  - Chapitre 14 - Participation des enfants dans des activités de construction de la paix
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Prévention](#)
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. \(2021\) Identifier et classer les facteurs de risque et de protection : un guide succinct.](#)

## Conception du programme de libération et d'identification

*“La libération comprend le processus de désarmement et de démobilisation formel et contrôlé des enfants d'une force armée ou d'un groupe armé, ainsi que les moyens informels par lesquels les enfants partent en s'échappant, en étant capturés ou par tout autre moyen. Elle implique une dissociation de la force armée ou du groupe armé et le début de la transition de la vie militaire à la vie civile. La libération peut avoir lieu pendant une situation de conflit armé ; elle ne dépend pas de la cessation temporaire ou permanente des hostilités. La libération ne dépend pas du fait que les enfants aient des armes à confisquer.”<sup>182</sup>*

Les enfants associés aux FAGA (Forces armées et groupes armés) ont le droit d'être libérés et réintégrés à tout moment, y compris durant un conflit, sans condition préalable.<sup>183</sup> Il est important que tous les acteurs soient informés, en particulier dans les endroits où des accords de paix sont en cours de négociation. Contrairement à certains programmes et processus de DDR pour adultes, le recrutement et l'utilisation d'enfants étant une violation des droits de l'enfant, la signature d'un accord de paix officiel ou d'un autre accord n'est pas une condition préalable à l'identification et à la libération d'un enfant. Par conséquent, l'identification et la libération des enfants, y compris des filles, ne doivent pas être retardées pendant les négociations de tels accords.<sup>184</sup>

Les trajectoires de sortie des enfants varient considérablement en fonction du contexte mais aussi des expériences individuelles. La sortie semble être une combinaison de deux processus : la *désistance* (cessation d'activité pour le groupe, y compris les activités de soutien) et le *désengagement* (désincorporation et désidentification en tant que membre du groupe). Ainsi, même les enfants identifiés comme libérés et qui bénéficient de programmes de réintégration, peuvent en réalité ne pas avoir totalement quitté les forces ou groupes armés. Par exemple, les enfants dont les parents sont enrôlés dans le groupe ou la force armée, les filles mariées à des commandants ou les filles avec des enfants dont le père est toujours enrôlé sont particulièrement touchés. Ils peuvent s'être retirés du groupe mais ne sont pas forcément désengagés. Par conséquent, le processus dit de libération peut ne pas être un événement ponctuel, mais plutôt un processus où les liens avec le groupe armé sont maintenus et affaiblis sur de longues périodes. Cela concerne également les enfants qui vivent dans des communautés où les groupes armés sont encore présents. Le risque de re-recrutement et d'utilisation est alors très élevé.

En outre, il est important de reconnaître que la neutralité est souvent difficile, voire impossible dans certains contextes. Certains enfants peuvent n'avoir d'autre choix que de prendre parti pour survivre, en changeant parfois de camp. Dans les contextes où l'État suppose que l'ensemble de la population d'un lieu soutient un groupe armé, la neutralité ne présente aucun avantage.<sup>185</sup>

Les paragraphes suivants vous aideront à organiser les informations recueillies lors de l'analyse du contexte en utilisant le cadre socio-écologique et les approches formelles et informelles des processus de libération et d'identification. Ce sera la base d'un exercice de réflexion pour identifier les interventions de libération et d'identification pertinentes pour votre contexte, en vous appuyant sur des exemples de différents pays.

### 1. Organiser les données collectées

Tout d'abord, organiser les informations recueillies au cours de l'analyse du contexte, et pertinentes pour la diffusion. Cela comprend les résultats de l'analyse du contexte aux questions de recherche suivantes :

8. Quels sont les rôles et responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, y a-t-il des différences en fonction de leur âge/genre/ethnicité ou autre caractéristique ? (Évaluation des besoins - Consultation des EAFGA)



9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés (modes de libération formels ou informels) et identifiés, y a-t-il des différences en fonction de leur âge/genre/ethnicité ou autre caractéristique ? (Évaluation des besoins - Consultation des EAFGA)
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et contribuer à la libération sûre des garçons et des filles ? (Consultation des EAFGA - Analyse des parties prenantes)
14. Comment l'accès et le contrôle des ressources influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?
15. Comment les préoccupations en matière de sécurité influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?
16. Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ?

### Rôles et responsabilités (Question 8)

Les rôles et responsabilités, organisés comme la participation directe aux hostilités et la participation indirecte aux hostilités, peuvent être utiles dans le processus de libération et de démobilisation. Le processus formel de DDR tend à se concentrer davantage sur les enfants qui ont directement participé aux hostilités. D'autres rôles, comme celui de femme de combattant ou de soutien, peuvent être ignorés dans le processus officiel de libération et ces enfants peuvent manquer une occasion de bénéficier des programmes de réintégration. Dans un contexte où l'affiliation avec les forces et groupes armés est criminalisée, documenter les rôles et responsabilités peut être utile pour plaider en faveur du respect des droits de l'enfant et s'assurer que tous les enfants associés aux forces et groupes armés sont inclus dans les programmes de libération.

### Modes de libération et d'identification (Question 9)

Les différents modes de sortie doivent être documentés lors de l'évaluation des besoins et de la consultation des ex EAFGA. Vous pouvez avoir documenté les processus de sortie formels et informels. Il est important d'analyser, si possible, les différences en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique et des groupes ou forces armés recruteurs. Il est essentiel de documenter l'expérience des ex EAFGA sur les modes de libération et d'identification. *Comment cela s'est-il passé, quel est leur point de vue ?*

Les modes de libération et d'identification préférés peuvent être différents pour les garçons et pour les filles et il est important de savoir pourquoi. Les enfants sont-ils exposés à plus ou moins de risques en fonction des modes de libération ou d'identification ? Par exemple, les filles ont-elles accès à des informations exactes sur leurs droits à la réintégration ? Cela peut également être influencé par la présence de personnel féminin pendant l'exercice de démobilisation, ou par la connaissance qu'ont les acteurs de la démobilisation de l'éligibilité des filles.

### Soutien aux pratiques existantes de libération et d'identification (Question 10)

Certains modes informels de libération et d'identification peuvent, dans la pratique, impliquer des membres de la communauté, la famille ou tout autre acteur. Par exemple, les familles peuvent envoyer des messages à leurs enfants qui sont recrutés, pour les informer qu'ils seront les bienvenus à la maison. Documenter ces pratiques existantes peut être utile pour renforcer les mécanismes au niveau de la communauté et informer les enfants des services de réintégration disponibles.

Les recommandations des ex EAFGA pour faciliter leur libération et leur identification sont des informations précieuses pour informer les programmes de libération et d'identification sans leur porter préjudice, en particulier pour les filles qui peuvent ne pas vouloir être formellement identifiées en raison de la stigmatisation.

### Impact de l'accès et du contrôle des ressources (Question 14)

L'accès aux ressources et leur contrôle par les enfants peuvent affecter leur accès aux services tels que la libération formelle et informelle et empêcher leur accès aux programmes de réintégration. Certains enfants, en raison de leur sexe, de la peur de la stigmatisation, des représailles ou de l'arrestation, peuvent ne pas se sentir à l'aise pour accéder aux programmes de libération et refuser d'être identifiés. Certains services peuvent être accessibles en principe, mais dans la pratique, les enfants peuvent ne pas avoir le contrôle de la décision d'accéder à ces services. L'identification des obstacles à l'accès aux services qui peuvent constituer un point d'entrée pour l'identification des EAFGA permettra d'élaborer des stratégies de libération.

### Impact des problèmes de sécurité (Question 15)

Les problèmes de sécurité, en particulier pour les filles, peuvent affecter leur accès et leur désir de participer à un programme de libération et d'être identifié comme EAFGA. Certaines filles peuvent se sentir en danger dans l'environnement militaire traditionnel du DDR et éviteront délibérément les processus formels de démobilisation. Comprendre comment les préoccupations de sécurité

peuvent affecter les processus d'identification contribuera au développement de stratégies de libération et d'identification en toute sécurité.

### **Impact des normes sociales et culturelles (Question 16)**

Les normes sociales et culturelles peuvent avoir un impact important sur la libération des enfants. Certaines normes sociales et culturelles peuvent décourager les enfants d'être identifiés comme d'ex EAFGA. Ceci est particulièrement vrai pour les filles qui peuvent être stigmatisées en raison de leur affiliation. Elles peuvent, par conséquent, éviter intentionnellement les programmes de libération et refuser d'être identifiée. Ces normes peuvent être influencées par des programmes de transformation selon le genre qui feront partie des stratégies de libération et d'identification.

## **2. Tenir compte des approches clés de la libération et de l'identification**

Deuxièmement, tenez compte des deux principales approches de libération et d'identification dans la conception de votre programme, à savoir les processus de libération formelle et informelle.

**La libération formelle** implique le transfert officiel des enfants des forces armées et des groupes armés à un tiers désigné pour leur prise en charge et leur protection. Ces processus doivent être accessibles à tous les enfants associés aux forces armées et aux groupes armés, comme première étape du retour à la vie civile.

Les gouvernements nationaux ont la responsabilité de faciliter la libération des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés sur leur territoire, conformément aux cadres juridiques internationaux. Dans la pratique, certains gouvernements peuvent ne pas vouloir ou ne pas pouvoir assumer ce rôle. Les acteurs du maintien de la paix et de la protection de l'enfance jouent donc souvent un rôle clé. Cependant, des efforts doivent être faits pour accroître la responsabilité et la capacité des gouvernements à faciliter un tel processus.

Les gouvernements nationaux ont la responsabilité de faciliter la libération des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés sur leur territoire, conformément aux cadres juridiques internationaux. Dans la pratique, certains gouvernements peuvent ne pas vouloir ou ne pas pouvoir assumer ce rôle. Les acteurs du maintien de la paix et de la protection de l'enfance jouent donc souvent un rôle clé. Cependant, des efforts doivent être faits pour accroître la responsabilité et la capacité des gouvernements à faciliter un tel processus.

Dans les contextes où des processus formels de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sont en place, des dispositions particulières doivent être prises pour les enfants.<sup>186</sup> Les "[Normes intégrées de DDR relatives aux enfants et au DDR](#)" élaborées par l'UNICEF fournissent des conseils sur la manière de garantir que les besoins spécifiques des enfants sont pris en compte au cours des processus formels de DDR. Ces lignes directrices mettent l'accent sur une intervention de DDR sensible aux enfants qui "cherche à maximiser les avantages pour les enfants tout en minimisant les préjudices".<sup>187</sup>

La libération formelle des enfants peut prendre diverses formes, notamment :

- Par le biais de protocoles de transfert signés avec les forces armées et les groupes armés.
- Sur les sites de cantonnement, les autorités de DDR peuvent identifier les enfants lors de la visite des casernes.<sup>188</sup>

**La libération informelle** peut prendre diverses formes, avec ou sans le consentement des groupes et forces armés. La libération et la sortie informelles peuvent se produire dans des situations où il n'existe pas de programme de libération et de réintégration des enfants, où les acteurs de la protection de l'enfance ont peu d'accès ou d'influence, ou dans des endroits où des programmes de libération sont en cours. Les mécanismes informels de libération sont aussi souvent plus rapides et plus faciles à gérer pour les enfants. Certains enfants, en particulier les filles, peuvent avoir manqué les programmes de libération officiels ou avoir choisi de quitter discrètement la FAGA par crainte de représailles et de stigmatisation. La libération informelle est souvent le mode de libération préféré des filles, principalement pour éviter la stigmatisation sociale. Elles retournent dans leur communauté par leurs propres moyens ou dans d'autres endroits où elles ont tendance à se cacher et font rarement appel aux services de réintégration.<sup>189</sup>

Les enfants quittent les forces et les groupes armés de manière informelle par différents moyens, tels que :

- Les enfants s'échappent en fuyant par eux-mêmes ou avec le soutien de civils.
- Les enfants peuvent se présenter à la police, aux militaires ou aux gardiens de la paix pour demander de l'aide.

<sup>186</sup> Principes de Paris 3.12

<sup>187</sup> Standard intégrée de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) Module 5.20 Centre de ressources DDR des Nations Unies

<sup>188</sup> Les comités de pilotage des Principes de Paris (2022)

- Les enfants peuvent être vaguement affiliés à un groupe armé, mais cette affiliation s'estompe au fil du temps, au fur et à mesure que les raisons de s'associer diminuent.
- Les enfants peuvent être libérés par la force ou le groupe armé ; parce qu'ils sont malades ou blessés et ne sont plus utiles, ils peuvent être abandonnés après une défaite ou la force ou le groupe armé craint des poursuites, ou par compassion, etc.
- Les enfants peuvent être libérés à la suite de négociations entre les membres de la communauté locale et les acteurs armés.
- Les enfants peuvent être libérés lors d'accords ad hoc, sur place, entre les acteurs du maintien de la paix ou de la protection de l'enfance et les commandants individuels. De telles opportunités peuvent se présenter lorsqu'il y a un changement dans la dynamique locale du conflit. Par exemple, un groupe armé assiégé peut accepter d'évacuer des civils, et la libération des enfants qui leur sont associés peut faire partie des négociations.
- Les enfants peuvent être capturés par une force adverse ou une force de maintien de la paix pendant une bataille.
- Les enfants peuvent être arrêtés et détenus au cours des processus de contrôle mis en place par les autorités, en particulier les enfants qui sont associés alors qu'ils vivent au sein de communautés dans les zones urbaines.<sup>190</sup>

Les enfants qui sont sortis de manière informelle des forces et groupes armés retournent dans la communauté et peuvent être ensuite identifiés de différentes manières :

- A travers les comités de protection de l'enfant dont les membres ont été formés à l'identification et le référencement sécurisés des enfants.
- Par des prestataires de services de la santé, de soutien psychosocial, de l'éducation par exemple qui ont été formés.

Une formation à l'identification sécurisée est essentielle afin de prendre en considération le contexte et surtout, de ne pas exposer les enfants à des risques de stigmatisation, de représailles ou d'arrestation. Le consentement de l'enfant doit être obtenu avant le référencement.

### 3. Développer les objectifs et les résultats

Troisièmement, développez des objectifs et des résultats qui sont spécifiques aux interventions de libération.

Les objectifs reflètent les changements attendus du programme de lancement, c'est la finalité du projet.

**Les objectifs** reflètent les changements attendus du programme de lancement, c'est la finalité du projet.

Les objectifs font partie du cadre du projet. ([Voir 3.A Considérations clés et cadre p 72](#))

Voici des objectifs de libération que vous pouvez adapter à votre contexte :

- Filles et garçons EAFGA sont désengagés des forces et groupes armés
- Filles et garçons EAFGA sont désengagés et désidentifiés des forces et groupes armés

**Les résultats** reflètent les multiples changements attendus à la fin du projet pour atteindre l'objectif. Les résultats peuvent s'articuler autour des processus de libération formels et informels, ou autour des niveaux socio-écologiques. Voici quelques exemples que vous pouvez adapter à votre contexte.

- Les garçons et les filles EAFGA sont libérés par des processus formels sûrs.
- Les garçons et les filles EAFGA sont libérés par des processus informels sûrs.
- Les garçons et les filles EAFGA ont accès à des informations qui contribuent à une libération informelle.
- Les communautés sont dotées des compétences et des connaissances nécessaires pour libérer les garçons et les filles des forces et groupes armés.
- Le gouvernement et les acteurs armés disposent des compétences et des connaissances nécessaires pour libérer les garçons et les filles des forces et groupes armés.

### 4. Réflexion sur les interventions de libération et d'identification

Quatrièmement, identifier les interventions de libération et d'identification en utilisant les informations recueillies dans l'analyse du contexte et les réponses aux 4 questions clés (quels sont les FAGA qui recrutent ; *les rôles et responsabilités des enfants dans les FAGA ; le processus de libération et d'identification ; les pratiques de libération et d'identification existantes qui peuvent être exploitées ; et y a-t-il des différences en fonction de l'âge et du sexe ?*) Le tableau suivant peut vous aider à organiser les idées et à identifier les programmes de libération et d'identification.

- Identifier les lacunes de la pratique actuelle des processus de libération formels et informels en termes de :
  - Nombre d'enfants libérés et identifiés par rapport au nombre d'enfants dont on sait qu'ils ont été recrutés
  - Ne pas nuire, en particulier pour les filles
  - Respect des droits de l'enfant dans le processus de libération et d'identification
- Sur la base des informations recueillies au cours de l'analyse du contexte, y compris les perspectives et les points de vue des jeunes et des ex EAFGA et les exemples de programmes de libération et d'identification page x, réfléchissez aux interventions qui pourraient remédier aux lacunes identifiées et

améliorer la protection des droits de l'enfant au cours du processus de libération et d'identification formelle et informelle, en prenant en compte les considérations d'âge et de genre.

- Envisager les risques et les mesures d'atténuation pour ne pas nuire aux enfants, aux communautés et au personnel sur la base des résultats de l'évaluation des risques effectuée lors de l'analyse du contexte.

Le tableau ci-dessous propose un modèle pour organiser et présenter les idées avec des exemples succincts d'interventions pour la libération et l'identification formelle et informelle. Les deux approches se complètent et peuvent contribuer à atteindre différents profils d'enfants. La plupart des interventions devraient se situer en bas du tableau, sous les niveaux sociétal, gouvernement, ONG et communauté. Toutefois, certaines actions peuvent impliquer les enfants et les familles lorsque cela ne présente aucun danger.

Niveaux socio-écologiques	Les lacunes de la pratique actuelle	Interventions	
		Libération formel	Libération informelle
 <p><b>Individuel</b></p>	<p>Les enfants ne sont pas au courant des programmes de libération et de démobilisation.</p>	<p><b>Question directrice :</b> Comment les jeunes peuvent-ils être impliqués en toute sécurité dans les processus de libération et d'identification ?</p>	<p>Les jeunes encouragent leurs pairs à quitter les FAGA et partagent des informations sur les programmes de libération.</p>
 <p><b>Famille</b></p>	<p>Les ex EAFGA ne sont pas bien accueillis par les familles, les enfants ont peur de sortir et d'être rejetés.</p>	<p><b>Question directrice :</b> Comment les familles peuvent-elles être impliquées en toute sécurité dans les processus de libération et d'identification ?</p>	<p>Les familles envoient des messages indiquant qu'elles accueilleront leurs enfants à leur retour par le biais de la radio.</p>
 <p><b>Communauté</b></p>	<p>La communauté n'est pas accueillante et les enfants ont peur de sortir et d'être rejetés par la communauté.</p> <p>Les communautés soutiennent le recrutement</p>	<p><b>Question directrice :</b> Comment les communautés peuvent-elles être impliquées en toute sécurité dans les processus de libération et d'identification ?</p>	<p>Les membres de la communauté discutent avec les chefs des groupes armés d'autodéfense de la libération des enfants en coordination avec l'équipe DDR.</p> <p>Les comités de protection de l'enfant sont formés à l'identification et au référencement des enfants en toute sécurité.</p> <p>Les ONG s'appuient sur les mécanismes communautaires informels existants pour identifier les enfants qui ont quitté les FAGA de manière informelle.</p>

Niveaux socio-écologiques	Les lacunes de la pratique actuelle	Interventions	
		Libération formel	Libération informelle
 <b>Société - Gouvernement - ONG</b>	<p>Le processus de libération informelle n'est pas accepté par le gouvernement.</p> <p>Le processus d'évaluation de l'âge est difficile</p> <p>Les critères d'éligibilité empêchent la libération des personnes à charge des combattants</p> <p>Le processus de libération n'est pas sensible au genre</p> <p>Le gouvernement maintien en détention des enfants associés à des groupes armés désignés comme terroristes.</p>	<p><b>Question directrice :</b> Comment le gouvernement, les ONG, l'ONU, etc. peuvent-ils être impliqués en toute sécurité dans les processus de libération et d'identification ?</p> <p>L'ONU forme le personnel de sécurité du gouvernement à l'évaluation de l'âge favorable aux enfants</p> <p>L'ONU signe un protocole de transfert avec les FAGA, comprenant un plan d'action clair, des critères d'éligibilité inclusifs et une approche sensible au genre.</p> <p>L'ONU et les ONG plaident pour l'application de la CDE dans le processus de libération</p>	<p>Les ONG s'appuient sur le mécanisme informel existant au niveau de la communauté pour identifier les enfants qui ont quitté la FAGA de manière informelle.</p> <p>Les ONG offrent des services à tous les enfants vulnérables dans les communautés et identifient les ex EAFGA qui ont révélé leur sortie informelle.</p> <p>Les ONG forment les prestataires de service à l'identification et au référencement des enfants en toute sécurité.</p>

## Exemples d'interventions de libération et d'identification

### Niveau individuel

#### Encourager les EAFGA à quitter les groupes armés

Certaines études suggèrent que le fait d'informer les enfants du soutien qu'ils recevront peut les inciter à quitter le groupe armé. Dans le nord de l'Ouganda, une intervention a utilisé des hélicoptères pour larguer des prospectus dans la brousse et s'est appuyée sur des programmes de radio locaux pour partager des informations sur la manière de s'échapper ou de se rendre, avec la promesse du pardon de la communauté. Cette approche a encouragé les enfants et les jeunes qui avaient été enlevés dans leur enfance à quitter la LRA (Lord Resistance Army).<sup>191</sup> Les filles retenues en captivité avaient été informées par la LRA que si elles s'échappaient, elles seraient tuées lorsqu'elles retourneraient dans leur communauté. Cependant, certaines filles qui se sont échappées ont parlé à la radio et ont partagé leurs histoires. Les enfants qui ont écouté la radio ont compris qu'ils ne seraient pas tués et ont planifié leur évasion<sup>192</sup>. En Sierra Leone, une expérience similaire a été menée. Les parents ont envoyé des messages à la radio pour faire savoir à leurs enfants qu'ils seraient accueillis à la maison s'ils quittaient le groupe armé.<sup>193</sup> En RDC, Child Soldier International a envoyé des messages similaires aux

filles par l'intermédiaire de chasseurs se déplaçant dans la forêt. Cette approche a été couronnée de succès, notamment dans les zones où la couverture radio était faible.<sup>194</sup>



### Niveau familial

#### Établir la confiance avec les familles pour soutenir le processus de libération

Aux Philippines, CFSI (Community and Family Service International) a travaillé avec la communauté du MILF (Moro Islamic Liberation Front) pour encourager les parents à envoyer leurs enfants à l'école plutôt que de travailler pour le groupe armé. Dans ce contexte, les familles font souvent elles-mêmes partie du groupe, et le recrutement de leurs enfants est perçu comme un processus de socialisation pour ces derniers. Les travailleurs sociaux du CFSI ont patiemment établi une relation de confiance avec les membres de la communauté, en particulier avec les chefs religieux qui sont des figures influentes dans les communautés musulmanes traditionnelles. Ils ont travaillé en étroite collaboration avec les chefs religieux pour élaborer des sermons favorables à la protection des enfants. En parallèle, CFSI a travaillé avec des professionnels du travail social de la communauté qui ont assuré la gestion des cas familiaux. Petit à petit, les

travailleurs sociaux du CFSI ont fini par gagner la confiance des familles après presque un an de questions, d'hésitations et de repoussoirs. Une fois qu'ils ont gagné leur confiance, les travailleurs sociaux ont pu encourager les familles à retirer leurs enfants du groupe armé et à les envoyer à l'école.<sup>195</sup>



### Niveau communautaire

#### Mécanisme de libération au niveau communautaire

Au Mali, les acteurs de la protection de l'enfance ont impliqué la communauté pour faciliter la libération des enfants. Tout d'abord, les acteurs de la protection de l'enfance ont fait une cartographie des zones de contrôle des groupes armés où la présence d'enfants a été signalée. Leurs recherches ont démontré que les groupes armés étaient principalement constitués sur des bases ethniques ou communautaires. Des réseaux communautaires de protection de l'enfance (RECOPE) et des Comités locaux de protection de l'enfant (CLPE) ont été établis dans les localités concernées et leurs membres ont été formés à la protection de l'enfance, à la prévention du recrutement et aux bases du plaidoyer. En parallèle, des leaders communautaires influents de chaque groupe ethnique ont été identifiés dans les localités concernées. Les acteurs de la protection de l'enfance ont organisé des rencontres d'échange avec les chefs communautaires dans la mairie concernée pour discuter de la prévention du recrutement, en s'appuyant sur la compréhension locale de la place de l'enfant dans la famille et dans la communauté.

Le processus de libération a impliqué de multiples acteurs.

1) L'identification des enfants est généralement effectuée par les membres des RECOPE/CLPE qui repèrent les enfants dans les groupes armés, à l'arrière des pick-up par exemple. 2) Ensuite, ils rapportent l'information au superviseur du RECOPE/CLPE qui informe le chef communautaire concerné, en fonction du groupe ethnique du groupe armé. 3) Les chefs communautaires, qui connaissent souvent les chefs des groupes armés, plaident pour la libération de l'enfant. 4) L'enfant est ensuite orienté vers l'ONG compétente en fonction de la voie de référencement. 5) L'UNICEF ou une organisation membre du groupe technique du Mécanisme de surveillance et de communication procède à la vérification et la certification de l'enfant en tant que EAFGA et 6) transfère l'enfant au centre de transit et d'orientation pour la prise en charge transitoire suivi du processus de réunification familiale et la réintégration socio-économique.

Cette approche communautaire de la libération a conduit à une augmentation significative du nombre d'EAFGA libérés en 2019-2020.



### Sociétal - gouvernemental - ONG

#### Processus formel de démobilisation en République du Sud-Soudan

Jusqu'en 2018, moins de 1 % des enfants libérés étaient des filles. Les agents supposaient que les filles étaient avec leurs proches ou jouaient "seulement" des rôles de soutien et étaient donc protégées. Ils ne s'attendaient pas à ce que les filles soient des combattantes et n'envisageaient pas qu'elles puissent remplir d'autres rôles. Les acteurs de la protection ont commencé à identifier les filles lorsque certaines d'entre elles se sont échappées, et lorsque les partenaires de la protection de l'enfance et de la lutte contre la violence basée sur le genre se sont pleinement engagés dans le processus de démobilisation. La présence de points focaux militaires de protection de l'enfance dans les équipes de DDR a contribué à augmenter considérablement le nombre de filles et de garçons démobilisés. Ils jouent un rôle essentiel, car les responsables militaires sont plus respectés par les acteurs armés que les civils. Ils peuvent mieux transmettre les messages sur les droits de l'enfant, notamment sur la nécessité de libérer les filles. À quelques occasions, des soldats de groupes armés ont essayé de cacher des filles, en prétendant qu'elles étaient leurs enfants ou leurs épouses. Les points focaux de la protection de l'enfance ont soulevé la question auprès des commandants supérieurs du groupe armé. Les officiers féminins pouvaient alors accéder aux filles, établir une relation de confiance avec elles et leur expliquer leurs droits et les raisons de la démobilisation du groupe armé.

Cette stratégie a permis d'augmenter le nombre de filles formellement libérées de 1% à 35% en 2018 à Yambio.<sup>196</sup>

#### Libération formelle et informelle au Népal

Au Népal, entre 2006 et 2007, le processus officiel de démobilisation des enfants associés aux maoïstes n'a pas connu le succès escompté. Tous les maoïstes ont suivi le processus de désarmement, mais ils n'ont pas été entièrement démobilisés et sont restés dans la structure du groupe armé. Sur les 2973 enfants officiellement libérés,

40% d'entre eux sont partis avant la cérémonie de libération et les 60% restants ont refusé tout soutien des agences de protection de l'enfance et du programme de réintégration du gouvernement. Cependant, certains enfants ont

189 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. (2020)

190 Les comités de pilotage des Principes de Paris (2021)

191 Branham (2013) et Palmer (2004)

192 Gustavsson et al (2017)

193 Informations recueillies auprès d'un informateur clé

194 Ibid

195 Informations recueillies auprès d'un informateur clé

196 UNICEF Sud-Soudan (2019)

quitté les cantonnements de manière informelle et ont pu retourner dans leurs communautés où les agences de protection de l'enfance ont créé un environnement favorable à leur réintégration. Les agences de protection de l'enfance ont lancé des programmes de recherche des familles, ont identifié et enregistré les enfants qui étaient retournés dans leurs communautés et leur ont offert une aide à la réintégration. Elles ont travaillé avec les communautés pour les préparer à accueillir les ex EAFGA et ont mis les enfants en relation avec les services communautaires.

- L'analyse de cette expérience souligne qu'au-delà des faiblesses du programme de réintégration, le gouvernement du Népal n'a pas été impliqué dans le processus. Le raisonnement était que le gouvernement était impliqué dans le conflit, et qu'il était important de maintenir la confidentialité des ex EAFGA. Cependant, la confidentialité n'était pas un problème majeur à cette époque. Le fait de ne pas impliquer le gouvernement a entraîné un manque d'appropriation du processus, un manque d'implication des communautés, ce qui aurait pu renforcer la réintégration au niveau communautaire. Dans cet exemple, la libération informelle a permis aux agences de protection de l'enfance de travailler directement avec les communautés et les enfants et a compensé les lacunes du processus formel.<sup>197</sup>

#### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris
  - Chapitre 15 - Implication des forces et des groupes armés
  - Chapitre 16 - Mettre en œuvre la libération formelle des enfants des forces et groupes armés
  - Chapitre 17 - Mettre en œuvre et soutien à la libération informelle et la sortie des enfants des forces et groupes armés.
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Libération](#)

## Conception du programme de réintégration

*“La réintégration des enfants est le processus par lequel les enfants font la transition vers la société civile et entrent dans des rôles et des identités en tant que civils qui sont acceptés par leurs familles et leurs communautés dans un contexte de réconciliation locale et nationale. La réintégration durable est atteinte lorsque les conditions*

*politiques, juridiques, économiques et sociales nécessaires pour que les enfants puissent conserver leur vie, leurs moyens de subsistance et leur dignité ont été assurées. Ce processus vise à garantir que les enfants puissent accéder à leurs droits, notamment à l'éducation formelle et non formelle, à l'unité familiale, à des moyens de subsistance dignes et à la sécurité.”<sup>198</sup>*

La réintégration est un processus complexe et continu plutôt qu'un événement ponctuel, qui se déroule généralement sur des années plutôt que sur des mois. Elle représente une période d'ajustement et de transition entre l'expérience et l'identité militaires et une nouvelle vie civile au sein d'une famille et d'une communauté. Pour de nombreux enfants, la réintégration n'est pas axée sur le retour à une vie précédente, mais plutôt sur la recherche d'une intégration dans un environnement nouveau ou radicalement différent. Elle doit être comprise comme une expérience dynamique “multidirectionnelle” où la famille et les membres de la communauté de l'enfant s'adaptent également pour accueillir l'enfant.<sup>199</sup>

### 1. Organiser les données collectées

Tout d'abord, organiser les informations recueillies lors de l'analyse du contexte, et pertinentes pour la réintégration. Cela inclut les résultats aux questions de recherche suivantes, issues de l'analyse du contexte :

8. Quels sont les rôles et les responsabilités des garçons et des filles pendant la période d'affiliation, y a-t-il des différences selon l'âge ?/sexe/ ethnie ou autre caractéristique?
11. Quels sont les défis et les risques auxquels sont confrontés les garçons et les filles lors de leur réintégration au niveau individuel, familial, communautaire et social, y a-t-il des différences en fonction de leur âge ou de leur sexe ? (Évaluation des besoins - Consultation des EAFGA - Analyse de genre)
12. Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles ? et réussie des garçons et des filles, en tenant compte de la sécurité et de la prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ? (Évaluation des besoins - Consultation des EAFGA - Analyse de genre - Analyse des parties prenantes)
13. Quels sont les critères d'une réintégration réussie pour les garçons et les filles (statut, relations) et que faut-il pour y parvenir ? (Consultation des EAFGA)

14. Comment l'accès et le contrôle des ressources influencent-ils la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ? (Analyse de genre)
15. Comment les préoccupations de sécurité influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ? (Analyse de genre)
16. Comment les normes sociales et culturelles des filles et des garçons influencent-elles la prévention du recrutement et de l'utilisation, la libération et la réintégration des filles et des garçons ? (Analyse de genre)

### Rôles et responsabilités (Question 9)

Les rôles et responsabilités joués par les garçons et les filles pendant la période d'affiliation peuvent avoir un impact sur leur réintégration. Leur participation directe aux hostilités peut être perçue par la communauté comme une menace pour leur sécurité. Les enfants qui ont eu des positions de pouvoir, comme combattant mais aussi comme épouse de commandant, par exemple, peuvent avoir plus de difficultés à se réintégrer dans la vie civile où ils n'ont plus les mêmes privilèges. Certains enfants qui se définissent comme des soldats, en particulier ceux qui ont passé une longue période dans la FAGA, peuvent douter de leur transition vers la vie civile.<sup>200</sup> Les filles et les garçons qui ont été exploités sexuellement peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires pour leur réintégration. En conséquence, les filles peuvent être perçues comme moins épousable et comme ayant "perdu leur valeur", en particulier dans les sociétés où la virginité est une condition au mariage. Les garçons survivants de violences sexuelles peuvent être confrontés à la stigmatisation associée à une homosexualité perçue.<sup>202</sup> En outre, la communauté et les familles peuvent attendre des enfants qu'ils se comportent d'une certaine manière en fonction de leur rôle et de leurs responsabilités au sein des groupes armés, ce qui peut influencer le comportement des enfants.

### Défis rencontrés par les enfants lors de la réintégration (Question 11)

Les enfants sont confrontés à de nombreux défis lors de leur réintégration, en particulier les filles. Les enfants disent être confrontés à la stigmatisation et au rejet de leur famille, de leur communauté et de la société également. Certains civils craignent que leur présence ne crée des problèmes à la communauté ou à la famille et ils peuvent craindre leur comportement indiscipliné et la violence qui y est associée.<sup>203</sup>

Le niveau d'acceptation et de résilience de la communauté varie considérablement en fonction de divers facteurs, notamment l'exposition réelle ou perçue de l'enfant à la violence et aux abus, le rôle qu'il a pu jouer pendant la période d'affiliation et la manière dont il a été recruté et libéré. La stigmatisation sociale peut également avoir un impact sur leur santé mentale et leur bien-être psychosocial.<sup>204</sup>

Les informations sur les défis auxquels ils sont confrontés au cours de leur réintégration permettront d'orienter les interventions de réintégration, en tenant compte des besoins individuels ainsi que de l'acceptation sociale au niveau de la famille, de la communauté et de la société, et du risque qu'ils peuvent courir en accédant aux programmes de réintégration. La perception des adultes et des enfants peut être différente, de même que les attentes quant au comportement des enfants.

### Contribution à la réintégration (Question 12)

Les interventions qui s'appuient sur des pratiques, des initiatives et des ressources humaines existantes au sein de la communauté ont plus de chances d'être adaptées aux besoins des enfants, efficaces et durables.

Elles renforcent les mécanismes de protection en place et responsabilisent les enfants et les communautés. Les acteurs communautaires qui jouent déjà un rôle actif dans la réintégration des enfants doivent être identifiés lors de l'analyse du contexte, en particulier à travers l'analyse des parties prenantes. Les résultats de l'analyse des parties prenantes guideront l'identification des acteurs communautaires qui ont le pouvoir d'influencer l'acceptation sociale, par exemple, pour les faire participer aux interventions de réintégration. Les enfants ont souvent une bonne compréhension de leurs besoins et de la manière d'y répondre. La consultation des ex EAFGA fournit des informations précieuses sur leurs perspectives en matière de réintégration et sur la manière de les soutenir.

### Critères d'une réintégration réussie (Question 13)

La notion de réintégration est généralement basée sur des concepts occidentaux, qui peuvent ne pas correspondre à la perception des enfants et à la compréhension locale des événements liés au conflit. Les filles et les garçons interprètent activement et donnent un sens à leurs expériences d'affiliation et de réintégration et doivent être consultés pour éclairer la conception des programmes de réintégration.<sup>205</sup> La consultation des ex EAFGA par le biais de mini-ateliers et d'entretiens individuels soutiendra la

197	Binadi et al. (2011)	201	De la Soudière (2017)
198	Principes de Paris 2.8, 2007	202	Save the Children (2021)
199	Le comité de pilotage des Principes de Paris (2022)	203	Wessells (2016)
200	Ibid	204	Betancourt et al (2010)
		205	Stark et al (2009)

participation des enfants dans l'identification d'indicateurs culturellement pertinents de réintégration réussie et non réussie.

### **Impact de l'accès et du contrôle des ressources (Question 14)**

L'accès aux ressources et leur contrôle peuvent être affectés par leur affiliation avec les FAGA. L'affiliation de certains enfants avec un groupe reconnu comme l'ennemi ou un groupe qui a perdu la guerre peut entraîner un rejet de la part de la communauté et un accès limité aux services, par exemple. Dans certains contextes, les enfants qui risquent d'être arrêtés ne peuvent pas accéder aux ressources. Dans les sociétés patriarcales, les filles ont souvent plus de difficultés à accéder aux ressources et à les contrôler, car leur père ou leur partenaire peut contrôler leur accès. Cette situation peut être exacerbée par leur affiliation. Comprendre et traiter les obstacles que rencontrent les garçons et les filles pour accéder aux services contribuera au succès des programmes de réintégration.

### **Impact des problèmes de sécurité (Question 15)**

Dans certains contextes, les enfants qui se sont échappés d'un FAGA risquent d'être enlevés, menacés, arrêtés ou soumis à des pressions pour être à nouveau recrutés. Les filles qui étaient mariées à des combattants ou considérées comme l'épouse d'un combattant sont particulièrement exposées au risque d'enlèvement. Certains enfants risquent d'être arrêtés et emprisonnés, notamment s'ils étaient associés à un groupe armé désigné comme terroriste. Ils peuvent également être la cible de représailles de la part de membres du groupe ou de membres de la communauté.<sup>206</sup> Ces risques doivent être pris en compte dans la conception des programmes de réintégration, y compris les mesures d'atténuation visant à garantir que les interventions n'exposent pas les enfants à de nouveaux préjudices.

### **Impact des normes sociales et culturelles (Question 16)**

Les normes sociales et culturelles peuvent avoir un impact important sur la réintégration des enfants. L'expérience des garçons et des filles peut ne pas correspondre à la perception d'une femme idéale ou d'un homme idéal dans certaines sociétés. Les filles portant des uniformes militaires, portant des armes, conduisant, affichant un "comportement militarisé", ayant connu des hommes sans être mariées, ayant eu des enfants nés de violences sexuelles par exemple, peuvent ne pas correspondre à la perception de la communauté ou de la société d'une femme ou d'une fille idéale. Les garçons dont on pense qu'ils ont commis des actes de violence, notamment des meurtres, des viols et des tortures, les garçons qui ont des comportements violents et qui désobéissent à leurs

parents, peuvent ne pas répondre aux normes de l'homme ou du garçon idéal. Cependant, ces normes de genre peuvent avoir changé en raison du conflit, et les rôles non stéréotypés peuvent être mieux acceptés pour les filles et les garçons. Dans d'autres contextes, les enfants associés à des groupes armés soutenus par la communauté peuvent être perçus comme des héros. Par conséquent, les membres de la communauté peuvent ne pas être disposés à reconnaître la violence et les abus que les EAFGA ont pu subir. Les normes sociales pour les garçons et les filles et leur évolution sont importantes à prendre en considération dans la conception des programmes de réintégration pour ne pas exposer les enfants à un risque supplémentaire de stigmatisation. Par exemple, si une fille veut créer une entreprise dans un secteur qui n'est traditionnellement pas accepté pour les filles, il faut identifier des stratégies pour atténuer le risque de stigmatisation.

## **2. Développer les objectifs et les résultats**

Deuxièmement, développez des objectifs et des résultats qui sont spécifiques aux interventions de réintégration.

**Les objectifs** reflètent les changements attendus du programme de réintégration. Les objectifs font partie du cadre du projet. ([Voir 3.A Considérations clés et cadre p 72](#))

Voici des objectifs de réintégration que vous pouvez adapter à votre contexte :

- Filles et garçons EAFGA et enfants vulnérables sont réintégrés dans leurs familles et communautés
- Les filles et les garçons EAFGA se sont désidentifiés des groupes armés et sont réintégrés dans leurs communautés.

**Les résultats** reflètent les multiples changements attendus à la fin du projet pour atteindre l'objectif. Les résultats peuvent être formulés en fonction des besoins des enfants. Voici quelques exemples que vous pouvez adapter à votre contexte.

- Les garçons et les filles EAFGA et les enfants vulnérables sont réunis avec leurs familles et leurs besoins sont évalués et traités par la gestion des cas.
- Les garçons et les filles EAFGA et les enfants vulnérables ont une meilleure santé et un meilleur bien-être psychosocial.
- Garçons et filles plus âgés EAFGA et enfants vulnérables et leurs familles sont financièrement autonomes
- Les garçons et les filles EAFGA et les enfants vulnérables voient leurs besoins éducatifs satisfaits.

- Les droits des garçons et des filles EAFGA et des enfants vulnérables sont protégés lorsqu'ils sont en contact avec la loi
- Garçons et filles EAFGA et enfants vulnérables sont intégrés socialement dans leur famille et leur communauté
- Les familles sont dotées de compétences et de connaissances pour promouvoir la réintégration familiale des garçons et des filles EAFGA
- Les communautés sont dotées de compétences et de connaissances pour promouvoir la réintégration communautaire des garçons et des filles EAFGA
- Les normes sociales qui favorisent l'acceptation de la communauté des EAFGA sont renforcées.

### 3. Tenir compte des approches clés de la réintégration

Troisièmement, considérer quatre approches clés de la réintégration. Le soutien à la réintégration est abordé au niveau individuel et familial par une *approche de gestion de cas* et au niveau communautaire par une *approche communautaire*. Elle comprend également une *approche multisectorielle* impliquant d'autres secteurs le cas échéant et une approche non ciblée, ciblant plus largement les enfants vulnérables plutôt que les seuls EAFGA.

#### Approche de la gestion de cas

La gestion de cas est une approche visant à répondre aux besoins d'un enfant individuel qui risque de subir des violences ou qui a subi des violences. L'enfant et sa famille sont soutenus par un travailleur social par le biais d'un soutien direct et par des référencement.<sup>207</sup> La gestion de cas permet d'identifier efficacement les besoins des enfants et de leur apporter un soutien discret. Cependant, cette approche est plus bénéfique si elle répond à de multiples problèmes de protection dans les communautés touchées par les conflits, plutôt que de cibler spécifiquement et de stigmatiser davantage les EAFGA.

Les acteurs de la gestion de cas doivent évaluer de manière holistique la situation des filles et des garçons et leur environnement familial. Pour ce faire, les travailleurs sociaux tiennent compte des facteurs de protection et de risque individuels, afin d'adapter la réponse aux besoins spécifiques de l'enfant.

Une approche de gestion de cas contribue à la coordination des services multisectoriels par un point focal (le travailleur social) pour l'enfant, la famille et les prestataires de services. Les informations recueillies par les travailleurs sociaux tout au long du processus de gestion des cas peuvent également être rendues anonymes et agrégées pour analyser les tendances et informer la conception du programme.

Cette approche permet aux travailleurs sociaux d'identifier les vulnérabilités des filles et des garçons, mais aussi de les responsabiliser et de soutenir leur bien-être et leur résilience. Les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer sur les forces de chaque enfant, y compris les compétences qu'ils ont acquises avant et pendant la période d'affiliation, leur autonomie individuelle et collective et les capacités d'adaptation qu'ils ont développées.

La gestion des cas individuels doit être associée à des interventions au niveau de la communauté qui traitent de la stigmatisation et de la réintégration sociale. Les approches collectives, telles que le soutien à un groupe d'EAFGA de la même communauté, peuvent également renforcer leur sentiment d'appartenance. Cette approche s'est avérée fructueuse dans des contextes tels que la RCA, où la mise en place d'un mécanisme de soutien collectif a permis aux filles de se lier les unes aux autres et de renforcer une identité collective.<sup>208</sup> Cependant, les programmes de réintégration de grande envergure et à taille unique pour les filles et les garçons, qui nient leur liberté d'agir et leurs besoins individuels, risquent d'accroître les difficultés de réintégration.

Le risque de *sur-victimiser* les enfants, en particulier les filles, en les considérant comme des victimes passives du recrutement, peut être préjudiciable au processus de réintégration. Il est essentiel de reconnaître les expériences uniques des enfants et leur rôle dans la décision de rejoindre les FAGA, le cas échéant. Les travailleurs sociaux qui instaurent la confiance et responsabilisent les filles et les garçons augmentent les chances d'une réintégration réussie.

La formation des membres du personnel impliqué dans la gestion des cas des EAFGA est essentielle, en particulier la formation en gestion des cas pour la protection de l'enfance et pour les violences basées sur le genre (VBG), y compris la prise en charge des enfants survivants. ([4.D Ressources Humaines - Apprentissage et développement p 146](#)) La formation doit également porter sur la perception qu'ont les travailleurs sociaux des EAFGA dans leur contexte. Un mécanisme structuré de supervision des travailleurs sociaux doit être mis en place pour les aider à traiter les cas difficiles et pour contrôler la qualité de la gestion des cas.

206 UNODC (2019)

207 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019)

208 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

La gestion de cas pour les EAFGA comprend la mise en place d'une base de données telle que [Primero](#), pour garder la trace des enfants identifiés, des services fournis et de leur réintégration. Primero / CPIMS+ est un système numérique de gestion de l'information qui peut être utilisé pour améliorer l'efficacité des services de gestion des cas et du système de gestion des données de manière sûre et responsable. Il nécessite une évaluation, une planification

et des ressources une fois que le système de gestion des cas est en place. [Les lignes directrices](#) en gestion de cas fournissent un guide détaillé sur comment établir un service de gestion de cas.

La recherche a permis d'identifier plusieurs facteurs de protection et de risque qui influencent le processus de réintégration.<sup>209</sup>

---

209 Betancourt (2008)

## Facteurs de protection

### Avant le retour

- Être recruté par un groupe armé ou une force armée soutenue par la communauté ou qui est perçue comme un “gagnant”.
- Maintien d’un contact régulier avec la famille pendant la période d’affiliation.
- Développement d’amitiés avec d’autres enfants.
- Être recruté avec un frère ou une sœur ou un membre de la famille.
- Courte période d’affiliation.
- Perception de l’expérience comme étant valorisante.

## Facteurs de risque

### Avant le retour

- Être recruté par une force armée ou un groupe perçu comme l’ennemi, qui a “perdu” la guerre ou qui est désigné comme terroriste.
- Présence d’une idéologie forte dans le groupe armé et endoctrinement.
- Expérience d’abus sexuel, de viol, d’être marié à un combattant.
- Mauvaise relation avec les parents avant le recrutement, antécédents de violence domestique et d’abus.
- Leur rôle consistait à participer directement aux hostilités.
- Sentiment individuel de perte de contrôle sur sa vie.
- Longue période d’affiliation dans le groupe (mais pas dans tous les contextes).
- Être témoin de passages à tabac ou de tortures, de morts violentes, être forcé de tuer, y compris des membres de sa famille, et de commettre des actes de violence.
- Blessure ou d’une lésion permanente.
- Peur et colère de la communauté.

### Au retour

- Présence de parents/tuteurs attentifs, acceptation de la communauté et de la famille.
- Avoir un partenaire qui vous soutient.
- Présence d’un réseau de soutien par les pairs, être en contact avec d’autres EAFGA.
- Présence d’opportunités éducatives et économiques.
- Disponibilité des supports culturels (par exemple les rituels spirituels).

### Au retour

- Mauvaise relation avec les parents/tuteurs, violence domestique, rejet de la famille ou perte des tuteurs/parents.
- Expérience de rejet de la part de la communauté.
- Manque d’opportunités économiques et éducatives.
- Présence d’un comportement agressif et violent.
- Présence de symptômes de détresse et d’anxiété.
- Présence d’enfants nés pendant la période d’affiliation.
- Isolement des pairs.

### **Approche au niveau communautaire**

L'approche au niveau de la communauté est une condition nécessaire pour réussir la réintégration des enfants anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés, en particulier dans les communautés où de nombreux enfants ont été recrutés. Elle complète l'approche de gestion des cas qui se concentre sur les besoins au niveau individuel et familial.

L'exclusion des événements communautaires et des interactions avec les pairs est monnaie courante. Cela affecte la confiance des enfants et leur capacité à reconstruire un sentiment d'appartenance à leur communauté. Ainsi, les filles et les garçons coexistent au lieu d'être véritablement intégrés dans leurs communautés. Dans les communautés profondément touchées par la guerre, les réseaux sociaux traditionnels sont affaiblis, ce qui augmente les niveaux de peur et de méfiance. Les membres de la communauté peuvent percevoir les EAFGA comme dangereux, comme une menace pour la sécurité et une menace pour les normes sociales.<sup>210</sup> En outre, les approches au niveau communautaire sont plus durables, appropriées et efficaces lorsqu'elles sont ancrées dans les structures, les initiatives et les acteurs locaux existants.

Le niveau d'implication de la communauté peut varier d'un contexte à l'autre. Dans le cadre de cette boîte à outils, nous donnerons la priorité aux activités appartenant à la communauté et gérées par elle, qu'elles soient initiées par une agence externe ou par la communauté elle-même. Dans la première option, les systèmes et pratiques communautaires traditionnels sont identifiés au cours de l'analyse du contexte et soutenus par un acteur de la protection. Par exemple, les cérémonies de purification et de pardon, l'implication des chefs traditionnels dans l'utilisation de leur autorité pour plaider en faveur de la protection de l'enfant sont soutenues par des formations, des allocations, la fourniture de matériel, etc. Dans la deuxième option, les activités organisées par la communauté, comme les groupes de surveillance de la sécurité, les initiatives de subsistance, les activités récréatives, reçoivent un soutien matériel modeste ou un budget pour améliorer ou étendre leur portée.

Cette approche s'appuie sur les pratiques existantes qui sont documentées par l'analyse du contexte et renforcées, sur la base des recommandations de la communauté et des enfants. En outre, cette approche favorise l'identification des principales parties prenantes en fonction de leur niveau d'influence, documenté dans l'analyse des parties prenantes et l'évaluation des besoins.

Ainsi, les chefs religieux, les chefs locaux, les chefs traditionnels des communautés, les femmes et les jeunes qui soutiennent la réintégration des enfants et qui ont le

pouvoir d'influencer la réintégration sociale des EAFGA, par exemple, peuvent être impliqués.

Dans cette approche, les agences facilitent la discussion, en utilisant des approches hautement participatives et inclusives et en visant à établir la confiance et à promouvoir l'appropriation par la communauté.<sup>211</sup>

Pour plus d'informations, voir le [guide de réflexion sur les approches communautaires de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#).

### **Approche non ciblée**

Une approche non ciblée privilégie la prestation de services non ciblés plutôt que le ciblage spécifique des EAFGA. La prestation de services à tous les enfants vulnérables des communautés touchées atténue le risque de stigmatisation des EAFGA, ainsi que le ressentiment potentiel de la communauté d'accueil à l'égard des EAFGA. La communauté peut avoir du ressentiment à l'égard de la prestation de services uniquement aux ex EAFGA et peut considérer qu'elle récompense les auteurs de violences, alors que d'autres enfants touchés par le conflit ne reçoivent pas le même niveau de soutien. La prestation de services non ciblés peut également empêcher le recrutement d'enfants vulnérables, et donner accès aux services aux enfants, en particulier aux filles, qui ne veulent pas révéler leur affiliation pour accéder aux services et prévenir une stigmatisation supplémentaire.<sup>212</sup>

### **Approche multisectorielle**

Une approche multisectorielle encourage la collaboration entre les organisations de différents secteurs et implique les communautés et les personnes. Le bien-être des enfants comprend diverses composantes qui sont toutes liées entre elles. Une réintégration réussie des EAFGA répond de manière holistique aux besoins des enfants, en impliquant d'autres secteurs pertinents. Les acteurs de la protection de l'enfance ont rarement une expertise dans tous les secteurs et devraient impliquer des experts en santé, en reconstruction économique, en justice, etc. selon les besoins.

Le diagramme ci-dessous est adapté des domaines de bien-être de l'enfant de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et met en évidence les principaux besoins et donc les secteurs à prendre en compte et à impliquer dans les programmes de réintégration des EAFGA, à savoir les besoins de base, les relations avec la famille et les autres, la sécurité et l'agence. D'autres besoins peuvent être envisagés en fonction des situations individuelles et des besoins identifiés lors de l'évaluation de la gestion des cas, tels que l'accès à la nourriture, à l'eau, au logement, aux vêtements, etc.

## Domaines relatifs au bien-être des enfants



### Besoins fondamentaux

**La santé** comprend le bien-être psychosocial, la nutrition, la santé reproductive, les dépendances, les déficiences, etc.

**L'éducation** englobe l'éducation formelle et non formelle.

**La reprise économique** est axée sur l'autonomie financière des enfants plus âgés et comprend la formation professionnelle, les compétences commerciales, l'alphabétisation financière, etc.

### Sûreté et sécurité

**La sécurité** et la prise en charge comprennent la protection contre la violence et les représailles, la prise en charge alternative et la recherche et la réunification des familles.

**La justice** peut être considérée dans certains contextes, elle comprend les risques d'arrestation, la protection pendant la détention, les documents juridiques, l'assistance juridique et le plaidoyer.

### Relations avec la famille et les autres

**L'appartenance sociale** englobe une nouvelle identité civile et le fait d'être socialement accepté par la famille et la communauté.

### Capacité d'agir

L'éducation, en particulier **les compétences de la vie courante**, la promotion des compétences de prise de décision et l'autonomisation des garçons et des filles pour qu'ils soient des agents actifs de leur propre vie.

## 4. Réflexion sur les interventions de réintégration

Quatrièmement, réfléchissez aux interventions de réintégration en utilisant les informations collectées lors de l'analyse du contexte et les réponses aux questions de recherche pertinentes (*quels sont les défis de la réintégration ; quelles sont les pratiques existantes à exploiter et les recommandations des enfants et de la communauté ; comment les rôles et les responsabilités, l'accès et le contrôle des ressources, la sécurité, les normes culturelles et sociales peuvent influencer la réintégration ; et les critères d'une réintégration réussie*). Le tableau suivant peut aider à organiser les idées et à réfléchir à des programmes de réintégration.

- Identifiez les besoins en matière de réintégration sur la base de l'analyse du contexte et sélectionnez les besoins pertinents dans la liste fournie. Ajoutez d'autres besoins pertinents en fonction de votre contexte. Certains peuvent être spécifiques au sexe ou à l'âge, ou basés sur d'autres facteurs tels que le lieu ou le groupe armé recruteur. Un programme de réintégration de qualité répond aux multiples besoins des enfants, en impliquant divers secteurs et en considérant tous les niveaux du modèle socio-écologique.
- Sur la base des informations recueillies lors de l'analyse du contexte, y compris les perspectives et les points de vue des jeunes et des ex EAFGA et les exemples de programmes de réintégration, réfléchissez aux interventions qui pourraient répondre aux besoins identifiés et promouvoir la réintégration des enfants, y compris les considérations d'âge et de genre.
- Tenir compte des risques et des mesures d'atténuation identifiés dans l'évaluation des risques pour ne pas nuire aux enfants, aux communautés et au personnel.

Le tableau ci-dessous propose un modèle pour organiser et présenter les idées avec des exemples succincts d'interventions. Le tableau utilise les niveaux du cadre socio-écologique, ainsi que les principaux besoins à considérer pour la réintégration des EAFGA.

210 Tonheim (2017)

211 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

212 Ibid

## Les besoins des EAFGA

	Santé/SMSP 	Éducation 	Sécurité et prise en charge 	Justice 	Reprise économique 	Appartenance sociale 
Approches	<b>Gestion de cas - Communautaire - Multisectorielle - Non ciblée</b>					
Questions d'orientation	Comment identifier et répondre aux besoins de santé des EAFGA ?	Comment promouvoir l'accès à l'éducation ?	Comment promouvoir la sécurité et les prise en charge des EAFGA ?	Comment s'assurer que les droits légaux des EAFGA sont respectés ?	Comment soutenir l'autonomie financière des EAFGA âgés ?	Comment favoriser la réinsertion sociale des EAFGA ?
 Individuel	<p>Mise en place d'une évaluation médicale volontaire</p> <p>Prestation de soins de santé, y compris la nutrition, la santé mentale et le soutien psychosocial aux enfants, y compris les enfants avec des déficiences ou un handicap.</p> <p>Soutien spécifique aux filles et aux garçons survivants d'abus sexuels, aux filles qui ont subi des avortements et/ou des accouchements à risque.</p>	<p>Offrir une variété d'opportunités pour répondre aux besoins des différents profils, y compris des opportunités d'éducation formelle et non formelle, et des compétences de vie telles que la prise de décision, les compétences de régulation des émotions, l'autonomisation, etc.</p> <p>Mise à disposition de garderies pour les mères d'enfants afin de faciliter leur accès aux opportunités d'éducation.</p>	<p>Identifier le risque de sécurité et établir un plan de sécurité individuel, y compris le logement si nécessaire, par le biais de la gestion de cas.</p> <p>Identifier les possibilités de prise en charge provisoire, le cas échéant, en donnant la priorité à la prise en charge en famille d'accueil, avec des suivis réguliers.</p>	<p>Fournir une assistance juridique pour soutenir l'accès à la documentation juridique et promouvoir les droits des EAFGA en contact ou en conflit avec la loi.</p>	<p>Mettre en œuvre une évaluation individuelle de la reprise économique, fournir des compétences commerciales, une formation professionnelle, des connaissances financières, une formation en alternance, un apprentissage, un soutien à la création d'entreprise, y compris une aide en espèces, un micro-financement basée sur l'épargne, un accès au microcrédit, un mentorat par des hommes/femmes d'affaires établis.</p> <p>Promouvoir des métiers non stéréotypés en fonction du sexe, si cela est pertinent et sûr.</p>	<p>Soutenir la transition vers une nouvelle identité civile par des conseils individuels et/ou des approches collectives.</p>
 Famille	<p>Participation de la famille, le cas échéant (par exemple, déficience permanente, maladie chronique, etc.)</p> <p>Impliquer les parents pour promouvoir le bien-être psychosocial (Voir Appartenance sociale/ famille)</p>	<p>Implication de la famille pour soutenir l'accès à l'éducation, comme des initiatives de relance économique pour les parents afin de soutenir l'éducation des enfants (voir relance économique/ famille).</p>	<p>Implication de la famille si sa sécurité est également menacée.</p> <p>Mettre en œuvre des programmes de recherche et de réunification des familles</p>		<p>Promouvoir le soutien familial, l'accès au réseau d'entreprises familiales, le soutien économique à la famille pour subvenir aux besoins des EAFGA.</p>	<p>Soutenir la famille, y compris les parents/tuteurs et les partenaires, afin d'offrir un environnement familial favorable et attentionné grâce à des séances de compétences parentales et des discussions de groupe.</p>

## Les besoins des EAFGA

	Santé/SMSP 	Éducation 	Sécurité et prise en charge 	Justice 	Reprise économique 	Appartenance sociale 
Approches	<b>Gestion de cas - Communautaire - Multisectorielle - Non ciblée</b>					
Questions d'orientation	Comment identifier et répondre aux besoins de santé des EAFGA ?	Comment promouvoir l'accès à l'éducation ?	Comment promouvoir la sécurité et les prise en charge des EAFGA ?	Comment s'assurer que les droits légaux des EAFGA sont respectés ?	Comment soutenir l'autonomie financière des EAFGA âgés ?	Comment favoriser la réinsertion sociale des EAFGA ?
Communauté 	Renforcer les soins de santé communautaires pour répondre aux besoins des EAFGA (évaluer les déficiences, être sensible aux enfants, respecter la confidentialité, gérer cliniquement les viols, traiter les dépendances, soutenir la santé sexuelle et reproductive).	S'appuyer sur les initiatives communautaires existantes, donner aux jeunes plus âgés la possibilité de s'instruire.	Réduire les conflits grâce à des initiatives communautaires de consolidation de la paix.  Impliquer les communautés dans l'identification des familles d'accueil, l'emplacement du centre de prise en charge provisoire, le cas échéant.	Promouvoir l'identification et le renvoi en toute sécurité des enfants ayant besoin d'une assistance juridique.  Former des para-juristes communautaires	Mettre en œuvre une évaluation du marché communautaire pour identifier les opportunités commerciales Impliquer la communauté pour soutenir l'esprit d'entreprise des jeunes (accès à la terre, au marché, aux coopératives, etc.).  Promouvoir les projets communautaires menés par des jeunes.	Identifier les membres de la communauté qui peuvent influencer la réintégration sociale des garçons et des filles des EAFGA.  Soutenir les initiatives menées par les communautés, telles que les cérémonies d'accueil ou de pardon.  Promouvoir les dialogues menés par les communautés pour améliorer l'acceptation, y compris les initiatives menées par les jeunes.  Promouvoir l'amitié par le biais d'activités de groupe (sports, art, etc.).
Société 		Plaider auprès du ministère de l'éducation pour améliorer l'accès à l'éducation dans les zones reculées.  Former les enseignants aux méthodes d'enseignement non violentes et sensibles au genre.	Plaidoyer pour la réconciliation nationale  Impliquer le gouvernement dans la mise en place d'options de prise en charge provisoires, le cas échéant.	Plaidoyer pour promouvoir les alternatives à la détention, formation des acteurs de la justice pour promouvoir le respect de la CDE.		Plaidoyer pour l'acceptation des EAFGA, le changement des normes sociales.

## Exemples d'interventions de réintégration

Les exemples suivants sont organisés par secteur ou par besoin plutôt que par niveau socio-écologique. Cependant, vous trouverez des informations sur le niveau socio-écologique pour chaque exemple.

### Santé et SMSP

#### Considérations clés

- Les interventions en matière de santé et de SMSP (Santé mentale et soutien psychosocial) font partie des besoins fondamentaux des enfants, mais elles sont également essentielles à la sécurité, aux relations avec la famille et les autres et à l'autonomie.
- Les personnes qui ont vécu des événements traumatiques sont plus susceptibles de se retirer de leur communauté et de perdre confiance en elle.<sup>213 214</sup>
- Les ex EAFGA peuvent être confrontés à des difficultés pour définir leur nouvelle identité en tant que civils<sup>215</sup>, en particulier si le groupe armé avait une identité et une idéologie fortes.<sup>216</sup>
- L'exposition à des facteurs de stress spécifiques pendant la guerre fait que le "cerveau se développe selon une voie de réponse au stress". En conséquence, le cerveau développe des capacités de réaction rapide aux menaces sous forme de colère, d'agression ou de peur intense.<sup>217</sup>
- Le bien-être psychosocial contribue à la réussite de la réintégration des enfants. Les programmes qui ne répondent pas aux besoins psychosociaux et psychologiques des enfants risquent d'échouer.<sup>218</sup>
- Se sentir accepté par sa communauté et ses parents est l'un des facteurs les plus déterminants du bien-être psychosocial des enfants.<sup>219</sup>
- Les filles et les garçons survivants d'abus sexuels et les filles enceintes ou ayant des enfants nés de violences sexuelles peuvent avoir besoin d'un soutien psychosocial supplémentaire.

213 Dickson-Gomez (2002)

214 Banholzer (2014)

215 Tonheim (2017)

216 Vermeij (2011)

217 Schaueret al (2010)

218 Levy Paluck et al (2016)

219 Medeiros et al (2020)

## Recommandations

- Effectuez un dépistage médical volontaire et veillez à ce que toutes les informations partagées restent confidentielles. Le dépistage médical doit porter sur les déficiences, les blessures, les infections sexuellement transmissibles (IST), les dépendances, la nutrition, la prise en charge prénatal, la santé sexuelle et reproductive et la santé mentale.
- Former le personnel médical à la manière de gérer la révélation de violences liées au sexe, la prise en charge clinique du viol pour les garçons et les filles, à la confidentialité, aux techniques de communication adaptées à l'âge et au sexe et au référencement vers les services de protection de l'enfance.
- Proposer des activités psychosociales collectives et individuelles qui contribuent à développer un sentiment d'appartenance et d'identité collective, y compris des services spécialisés fournis par des cliniciens professionnels de la santé mentale pour les enfants présentant des symptômes liés à un traumatisme.
- Étendez le soutien psychosocial aux parents/tuteurs et aux partenaires.
- Impliquez les garçons et les filles dans l'identification des meilleures approches pour améliorer leur bien-être psychosocial.
- S'attaquer à la stigmatisation dans la communauté et dans la famille par le biais d'initiatives menées par la communauté et culturellement pertinentes, telles que des cérémonies d'accueil et des rituels de purification. ([Voir l'appartenance sociale page 113](#))

#### Exemples de programmes

Les programmes de soutien mental et psychosocial doivent prendre en compte les 4 niveaux d'intervention de la pyramide SMSP du IASC.

1. **Des services de base** (alimentation, santé et logement) et la sécurité pour tous les membres de la communauté.
2. **Soutien communautaire et familial** pour un plus petit nombre de personnes qui sont capables de maintenir leur santé mentale et leur bien-être psychosocial si elles reçoivent de l'aide pour accéder aux principaux soutiens communautaires et familiaux.
3. **Des soutiens ciblés, non spécialisés**, nécessaires pour le petit nombre de personnes qui ont besoin d'interventions individuelles, familiales ou de groupe

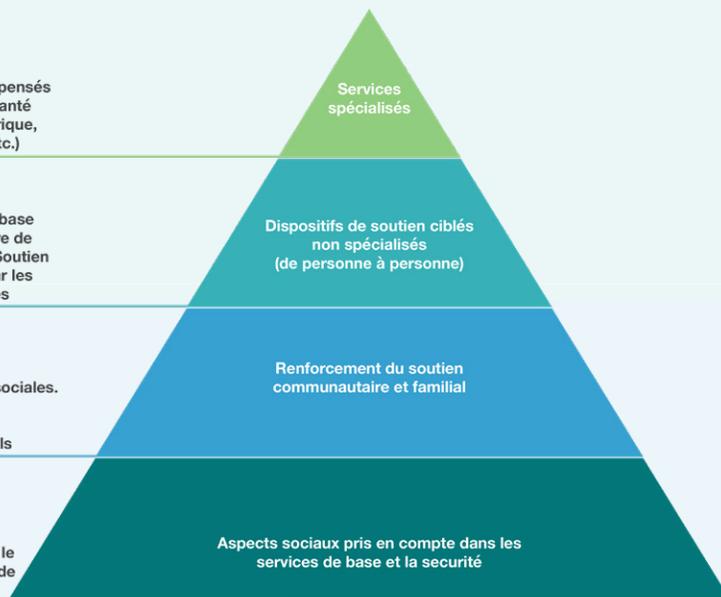
## Exemples :

Soins de santé mentale dispensés par des spécialistes de la santé mentale (infirmier psychiatrique, psychologue, psychiatre, etc.)

Soins de santé mentale de base dispensés par un prestataire de soins de santé primaires. Soutien moral et matériel assuré par les travailleurs communautaires

Mobilisation des relations sociales. Espaces Amis des Enfants. Dispositifs de soutien communautaire traditionnels

Promotion de services de base sûrs, acceptables sur le plan social et respectueux de la dignité



Pyramide SMSP du IASC

plus ciblées par des travailleurs formés et supervisés (mais qui n'ont pas forcément suivi des années de formation en soins spécialisés).

- 4. Des services spécialisés** sont nécessaires pour le petit pourcentage de la population dont la souffrance, malgré les aides déjà mentionnées, est intolérable et qui peut avoir des difficultés importantes dans le fonctionnement quotidien de base.



### Niveau individuel

#### Approches collectives pour promouvoir le bien-être psychosocial des filles

En RCA, Plan International a utilisé une approche de réintégration de groupe qui a donné des résultats positifs. Des anecdotes et les retours d'information des filles en particulier ont souligné que la réintégration en groupe semble avoir eu un effet positif sur le succès de leur réintégration. Les filles ont pu rencontrer d'autres filles ayant des expériences similaires et former un réseau de soutien dans leur communauté. La mise en place de mécanismes de soutien collectif où les filles peuvent se lier les unes aux autres pour renforcer leur sentiment d'appartenance et d'identité collective a été soulignée comme une pratique prometteuse. Cet enseignement est en accord avec les résultats de la recherche sur les ex-FAFGA au Liberia, en Sierra Leone et dans le nord de l'Ouganda.<sup>220</sup> Les filles se rencontrent lors de sessions régulières où des animateurs formés reconnaissent et valident leur expérience. De cette manière, les filles peuvent exprimer leurs sentiments par divers moyens tels que l'art, le théâtre, les poèmes ou la photographie, ce qui leur donne la possibilité d'exprimer leur expérience de la violence. L'expérience a montré que les groupes ne doivent pas être trop grands, et que les

participantes doivent rester dans le même groupe pour assurer une confiance suffisante entre les filles.<sup>221</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel - IASC : niveau 2 - 3)

### Soutien psychosocial au Népal

Une évaluation du programme de réintégration d'EAFGA au Népal a révélé que le soutien psychosocial était l'un des éléments les plus importants. Les enfants avaient la possibilité de partager leurs problèmes tels que les cauchemars, la peur de l'enlèvement, le sentiment de culpabilité, le regret, le fait de perdre la face. Les enfants ont ressenti des signes d'anxiété tels que l'agitation, l'agressivité, les difficultés de concentration, la perte d'appétit et l'irritation. Des séances de consultation en groupe et individuelles ont aidé les enfants à exprimer leurs sentiments et leurs émotions profondes et ont contribué à un changement de comportement. Les enfants ont fait état d'une réduction des pensées négatives, d'une plus grande confiance en eux et d'un sentiment de plus grande acceptation par la communauté.<sup>222</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel - IASC : niveau 3)

### Approche artistique pour impliquer les enfants nés de violences sexuelles

Des recherches menées dans le nord de l'Ouganda ont utilisé la fabrication de masques et le dessin pour faire participer les filles et les garçons nés en captivité. Les approches artistiques telles que la photographie, la vidéo, le théâtre, la musique et les arts visuels peuvent fournir un moyen de communiquer en toute sécurité sur des souvenirs traumatisants.

220 McKay et al (2011)

221 Manero (2019)

222 Binadi et al (2011)

Des ateliers de création artistique ont été organisés pendant deux jours afin de favoriser l'instauration d'un climat de confiance entre les participants. L'utilisation de masques est culturellement importante en Ouganda et offre sécurité et anonymat pour explorer des émotions et des souvenirs difficiles. Dans un premier temps, les enfants se sont entraînés pour fabriquer des masques avec des bandes de plâtre. Les animateurs ont ensuite demandé aux participants de réfléchir à leur vie passée en captivité, à leur situation de vie actuelle et à leurs espoirs pour l'avenir. Ils pouvaient utiliser des plumes, des fleurs, des pierres, des épingles, de l'herbe, des feuilles et d'autres objets trouvés. Chaque couleur représentait le passé, le présent et l'avenir. Ensuite, sur une base volontaire, ils ont présenté la signification de leur masque. Cette approche a permis aux enfants d'identifier et de sélectionner les aspects de leur expérience qu'ils étaient à l'aise de partager. Dans un deuxième temps, ils ont réalisé deux dessins, l'un représentant leur famille et leurs conditions de vie en captivité et l'autre leur situation actuelle.

Les enfants ont présenté leur masque et leurs dessins à la communauté. Cela a déclenché un fort impact émotionnel chez les membres de la communauté et a renforcé leur désir de créer un changement social.<sup>223</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel - IASC : niveau 3)



### Niveau communautaire

#### Séances de groupe de conseil psychosocial non ciblées au Nigeria

International Alert a mis en place des séances de consultation en groupe pour les filles, initialement pour les EAFGA uniquement. Rapidement, ils ont adapté leur stratégie car les filles étaient stigmatisées. Ils ont inclus d'autres femmes et filles de la communauté et ont mené des sessions mixtes. Au début de chaque session, les animateurs rappellent aux participants la confidentialité. La plupart des communautés connaissent les filles et cette approche a donné des résultats positifs, comme le renforcement de la solidarité entre les EAFGA et les filles de la communauté.<sup>224</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux individuel - communautaire - IASC : niveau 2)

#### Soulagement de la culpabilité avec les chefs religieux du Sud-Soudan

Au Sud-Soudan, les actes de violence que les filles ont été forcées de commettre ou auxquels elles ont indirectement contribué les hantent encore. Beaucoup d'entre elles ressentent davantage de culpabilité et de honte pour ce qu'elles ont fait que pour ce qui leur a été fait.

*“Je me sentais si mal en pensant que nous mangions de la nourriture volée, ça me rendait triste. Pour obtenir notre nourriture, des gens ont été battus et tués. Je me sentais mal tout le temps.”*

Au Sud-Soudan, les chefs religieux ont le pouvoir de soulager le fardeau moral qui affecte leur bien-être psychosocial et leur réintégration. Un pasteur a soutenu des dizaines de filles et leur a donné l'absolution par la prière.

*“J'explique que nous sommes tous pécheurs et que Dieu est prêt à nous pardonner tous, puis je donne l'absolution. Certaines veulent se confesser publiquement mais cela peut aussi se faire individuellement et tranquillement, pour soi.”<sup>225</sup>*

(Cadre socio-écologique : niveau communautaire - IASC : niveau 2)

#### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2021) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 22 - Santé mentale et soutien à la réintégration psychosociale.
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Santé physique et mentale.](#)



### Éducation

#### Considérations clés

- L'accès à l'éducation peut contribuer à la réintégration effective des enfants anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés dans leur famille et leur communauté en ancrant l'enfant dans la vie civile, en favorisant un sentiment de normalité, en augmentant l'acceptation par la communauté et en réduisant la vulnérabilité au re-recrutement.<sup>226</sup>
- Les activités d'éducation formelle et non formelle peuvent contribuer à renforcer l'estime de soi et aider les enfants à retrouver une valeur sociale.
- Les EAFGA peuvent être victimes de stigmatisation et de discrimination de la part de leurs camarades de classe et des enseignants et peuvent avoir du mal à s'adapter à l'environnement scolaire. Les filles sont souvent particulièrement touchées en raison de leur activité sexuelle présumée.

223 A Green et al (2019)

224 Informations recueillies auprès d'un informateur clé

225 UNICEF (2019)

226 Le comité de pilotage des Principes de Paris (2022)

- Pendant un conflit, les écoles peuvent ne pas être sûres, être utilisées à des fins militaires et être délibérément attaquées ou menacées. Elles peuvent être utilisées par des groupes armés à des fins de recrutement ou pour diffuser une idéologie politique ou religieuse. Les écoles peuvent également être fermées en raison du conflit ou d'une épidémie.
- Fournir des services de garde d'enfants aux filles ayant de jeunes enfants et un soutien aux filles enceintes pour leur permettre d'accéder à l'éducation.
- Fournir des programmes de compétences de vie, y compris des programmes d'autonomisation des filles pour promouvoir la réintégration et renforcer la résilience des enfants.

## Recommandations

- Impliquer les garçons et les filles dans l'identification des meilleures approches pour améliorer leur accès à l'éducation et répondre à leurs besoins en termes de connaissances et de compétences.
- La santé mentale et le soutien psychosocial (SMPS) et l'apprentissage social et émotionnel (ASE) peuvent être intégrés dans les programmes éducatifs pour aider les EAFGA comprendre et accepter leurs expériences.
- La dynamique des conflits peut avoir un impact sur les environnements d'apprentissage. Les enseignants et autres personnels de l'éducation doivent être formés aux principes de l'éducation sensible aux conflits.
- Envisagez de combiner l'éducation, la formation professionnelle et les moyens de subsistance pour les enfants plus âgés.
- Envisagez de soutenir les moyens de subsistance des parents afin de soutenir l'éducation des enfants de manière plus durable ou de soutenir les associations de parents et d'enseignants avec des activités génératrices de revenus.
- Fournir une combinaison de soutien individuel et collectif à une école qui peut bénéficier à d'autres enfants vulnérables dans la communauté au lieu d'un soutien individuel exclusif, y compris la suppression des frais d'inscription en échange d'un soutien à la formation des enseignants et à la réhabilitation de l'école.
- Garantir un environnement sûr et protecteur à l'école pour les filles par le biais d'une évaluation de la sécurité, d'un plan d'atténuation des risques et de la formation des enseignants aux méthodologies d'enseignement tenant compte de la dimension de genre, à la discipline positive, à l'inclusion des enfants handicapés, à l'éducation sensible aux conflits et à la compréhension des besoins psychologiques des enfants touchés par les conflits. Cela peut également inclure des infrastructures sensibles au genre et à l'inclusion.

- Fournir l'accès au *registre d'état civil*, aux documents d'identification pour faciliter les voies d'accès à l'éducation.
- Fournir un accès à des possibilités d'apprentissage alternatives telles que l'enseignement accéléré, l'enseignement à distance, l'enseignement communautaire et l'accès à des espaces d'apprentissage temporaires.
- Promouvoir le plaidoyer pour prévenir et réduire l'utilisation militaire et les attaques contre les écoles qui mettent les enfants en danger.
- Organiser des *campagnes de retour à l'école* pour les enfants anciennement associés à des groupes armés.

## Exemples de programmes d'éducation

- Soutien au retour à l'éducation formelle, y compris des programmes de rattrapage et d'apprentissage pour cibler les besoins spécifiques des ex EAFGA.
- Travailler avec les ministères de l'éducation pour développer et soutenir des parcours de réintégration qui aident les EAFGA à reprendre l'enseignement formel.
- Des parcours éducatifs flexibles et alternatifs tels que l'apprentissage accéléré, l'éducation transitoire, le rattrapage, l'alphabétisation de base et le calcul.
- L'éducation non formelle qui mène à des compétences équivalentes et certifiées.
- Programmes intégrés d'éducation et de soutien psychosocial.
- Programmes de formation des enseignants.
- Formation aux compétences de vie.
- L'éducation au niveau communautaire. <sup>227</sup>



## Niveau individuel

### L'éducation pour soutenir la réintégration des ex-EAFGA en RDC

Child Soldiers International a mené des recherches sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés en RDC, et plus particulièrement sur les facteurs d'une réintégration réussie. Les ex-FAFGA (Filles associées aux forces et groupes armés) ont massivement déclaré que l'accès à l'éducation et l'obtention d'un diplôme étaient des éléments clés pour reconstruire leur confiance en soi et leur valeur sociale. En conséquence, Child Soldiers International a mis en œuvre un projet d'éducation pour les FAFGA afin de soutenir leur réintégration scolaire. Grâce à ce projet, les filles ont été soutenues pour retourner à l'école ou pour rejoindre un programme d'alphabétisation et de calcul de base pour celles qui étaient plus âgées, qui n'avaient jamais été scolarisées ou qui avaient quitté l'école depuis longtemps. Les filles reçoivent un kit scolaire et les frais de scolarité sont payés directement aux écoles. D'autres filles à risque qui n'avaient pas été associées ont reçu le même soutien. Le personnel de la société civile locale ou les membres du réseau de bénévoles communautaires ont reçu un soutien pour surveiller la fréquentation scolaire des filles et organiser des séances d'écoute régulières afin d'aborder les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Le résultat du projet a contribué à améliorer l'acceptation de la communauté et a permis aux ex-FAFGA d'interagir avec d'autres filles et de retrouver le statut d'"écolières" par opposition aux "filles de la brousse" ou aux "enfants soldats". Le projet a été flexible pour répondre aux besoins inattendus des filles. Certaines filles ont formé de petits groupes afin de générer un revenu pour leur famille en plus de la fréquentation de l'école et ont reçu une formation complémentaire pour les soutenir, tandis que d'autres filles ont atteint la troisième année d'université.<sup>228</sup>

(Cadre socio-écologique : Individuel)

### Programme d'éducation pour les EAFGA au Népal

Les programmes d'éducation au Népal comprenaient un soutien individuel et structurel. Le soutien individuel comprenait les frais de scolarité, le kit de l'étudiant et les uniformes. L'évaluation du programme a souligné que le soutien à l'éducation avait un impact positif sur les enfants, les aidant à s'inscrire et à rester à l'école. Il a également aidé les enfants à se sentir plus en confiance dans leur école et à participer à d'autres activités dans les clubs d'enfants. Le soutien structurel comprenait de petits fonds alloués aux écoles au profit d'autres enfants vulnérables

227 Les comités de pilotage des Principes de Paris (2021)

228 De la Soudière (2017)

229 Binadi et al (2011)

dans les communautés. Ce soutien a été apprécié par les écoles et les communautés et a aidé d'autres enfants à retourner à l'école.<sup>229</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux individuel et communautaire)



## Niveau communautaire

### L'éducation au niveau communautaire pendant le conflit syrien

Peu après le début du conflit en Syrie en 2011, les communautés "ont commencé à répondre à la crise en développant des mécanismes locaux pour éduquer les enfants dans les zones contrôlées par le gouvernement. Des conseils civils locaux et des groupes d'activistes ont créé des écoles communautaires non formelles dans des mosquées et des maisons privées dans des zones où les écoles étaient détruites ou où il n'était plus sûr d'aller à l'école".<sup>230</sup> Une école sur quatre n'était plus opérationnelle parce qu'elle avait été endommagée, détruite ou utilisée pour abriter des personnes déplacées à l'intérieur du pays ou par des groupes armés.

Avec le soutien de la communauté internationale, une éducation non formelle a été dispensée aux enfants, qui débouche sur des compétences reconnues et certifiées. Le soutien à un système syrien unifié de certification et d'accréditation a permis aux enfants de recevoir une éducation dans les zones contrôlées par le gouvernement et de participer à des examens officiels reconnus par le gouvernement de Damas.<sup>231</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau communautaire)



## Société - gouvernement - ONG

### Collaboration avec les ministères de la protection sociale et de l'éducation des Philippines

Aux Philippines, le manque de possibilités d'éducation a été identifié comme un facteur de recrutement dans le groupe armé MILF. Le programme de réintégration de l'UNICEF a mené des évaluations des besoins des familles qui ont identifié l'accès à l'éducation, à la santé et aux moyens de subsistance comme des besoins prioritaires pour les enfants désengagés et leurs frères et sœurs. L'UNICEF a travaillé en étroite collaboration avec le ministère des services sociaux et du développement et le ministère de l'éducation de base et de l'enseignement technique supérieur pour garantir un meilleur accès à la protection sociale et à l'éducation dans les zones reculées où les EAFGA ont été recrutés. Ils ont aidé les familles en leur fournissant une aide en espèces et des semences pour

230 Thompson et al (2014)

231 Informations recueillies auprès d'un informateur clé

générer un revenu afin qu'elles puissent payer les frais de scolarité et de transport. L'UNICEF a combiné une approche communautaire pour accroître les possibilités d'éducation avec une approche familiale pour favoriser l'accès à l'éducation de tous les enfants de la famille plutôt que les besoins individuels. Cette stratégie a servi d'intervention de prévention et de réponse.<sup>232</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux famille - communauté - société)

#### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2021) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 24 - Le soutien à l'éducation pour la réintégration
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Éducation](#)
- [INEE \(2013\) Kit sur l'éducation tenant compte des questions de conflits de l'INEE](#)



## Sécurité et prise en charge

### Considérations clés

- Après leur libération, les enfants peuvent avoir des besoins variés et avoir besoin d'un soutien individuel par le biais de la gestion de cas.
- Les enfants peuvent être exposés à la violence au sein du foyer, à la violence basée sur le genre, au recrutement, aux représailles ou à l'arrestation.
- Le recrutement et l'utilisation d'enfants sont une cause majeure de séparation familiale dans les conflits armés. Les enfants peuvent avoir besoin d'aide pour retrouver et être réunié avec leur famille.
- Les ex EAFGA en détention peuvent également avoir besoin d'un soutien pour retrouver les membres de leur famille et être réunis lors de leur libération.
- Certains enfants auront besoin d'une prise en charge temporaire pendant le processus de recherche de la famille ou parce qu'ils peuvent être confrontés à des risques dans leur foyer, tels que des risques de représailles, de réengagement, etc.
- Les dispositifs de prise en charge temporaire peuvent également aider les enfants à faire la transition entre la force ou du groupe armé et la vie civile.

### Recommandations

- Établir un programme de gestion des cas pour évaluer et répondre aux besoins des enfants.
- Évaluer les risques pour la sécurité de l'enfant pendant le processus de gestion de cas et établir un plan de sécurité pour y faire face. Il peut s'agir d'un déménagement dans un lieu plus sûr où l'enfant trouvera un plus grand anonymat.
- Mettre en place un système de placement familial pour les EAFGA non accompagnés. Donner la priorité au placement en famille d'accueil, en particulier pour les filles. Placer deux filles dans une même famille d'accueil pour renforcer leur sentiment de protection et le succès de leur réintégration.<sup>233</sup>
- Former les familles d'accueil avant qu'elles n'accueillent un enfant et mettre en place des groupes de soutien aux parents d'accueil avec des réunions régulières pour partager les défis, les leçons apprises et identifier des solutions collectivement. Prévoir un suivi régulier et une prise en charge par la communauté.
- Envisager des arrangements de vie indépendante dans les contextes où cela est culturellement approprié, avec deux ou trois adolescents dans un logement, de préférence des ex-EAFGA qui se connaissent. Identifiez et formez des membres respectés de la communauté qui vivent à proximité en tant que mentors pour apporter un soutien aux enfants et un suivi régulier.
- N'envisager un centre de transit et d'orientation que dans les endroits où les familles d'accueil, la prise en charge par les familles d'accueil ou les possibilités de vie indépendante ne sont pas disponibles ou ne sont pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Faites participer les garçons et les filles à l'identification des meilleures approches en matière de prise en charge alternative.

### Exemples de programmes

- Gestion de cas pour les EAFGA et aussi pour d'autres problèmes de protection afin de ne pas les stigmatiser.
- Dispositions alternatives de prise en charge telles que les familles d'accueil et la vie indépendante. N'envisagez le centre de transit et d'orientation qu'en dernier recours.

232 Les Nations unies et le Front de libération islamique moro (2017)

233 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

- Programme de recherche et de réunification des familles, comprenant une phase de préparation de la famille avant la réintégration.



### Niveau individuel

#### Cartographie de la mobilité : une technique utile pour obtenir des informations auprès des enfants

“Une cartographie de mobilité historique est l’image mentale qu’un enfant se fait de sa vie avant la séparation, traduite sur papier. La dimension de mobilité entre en jeu en demandant à l’enfant de montrer sur le dessin les endroits où il avait l’habitude d’aller. Bien que le dessin proprement dit puisse être utilisé pour identifier et déchiffrer les indices pour retrouver la famille, la cartographie a pour principal objectif de stimuler la mémoire de l’enfant et de susciter une discussion entre l’enfant et l’agent de recherche de famille. Grâce à la cartographie, l’agent peut explorer divers sujets et, la plupart du temps, en tirer des informations utiles pour la recherche par radio et la recherche active sur le terrain. Les cartographies révèlent souvent les tâches quotidiennes (corvées et jeux) et les relations importantes de l’enfant, ainsi que les caractéristiques locales, les structures ou les particularités géographiques. Elles peuvent révéler des surnoms, des lieux fréquemment visités et des souvenirs favoris. Même lorsque les informations révélées ne conduisent pas à une réunification, elles peuvent fournir aux enfants des connaissances sur leurs origines et des liens émotionnels importants avec leur passé.”<sup>234</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel)



### Niveau familial

#### Les enseignements tirés de la prise en charge alternative en RDC

En RDC, les dispositifs de prise en charge alternative des EAFGA comprenaient à la fois des centres de transit et d’orientation (CTO) et des familles d’accueil transitoires (FAT), en fonction des lieux. L’évaluation du programme a souligné l’impact positif des familles d’accueil qui se sont organisées en associations. Les enseignements tirés soulignent l’importance des centres d’accueil de jour où les enfants peuvent accéder à des activités, un suivi étroit avec des travailleurs sociaux (“référénts”), une approche holistique incluant divers acteurs et un soutien continu aux familles d’accueil. Les familles d’accueil font partie des discussions avec les enfants sur leur plan de réintégration. Cette approche a également permis de prévenir les rébellions d’enfants, les attaques ciblées du groupe armé et les manifestations de membres de la communauté contre la réintégration des EAFGA.

L’évaluation des centres de transit et d’orientation a souligné que les membres du personnel des CTO n’étaient

pas tous formés de manière appropriée pour gérer les ex EAFGA. Cela a conduit à des négligences et à des mauvais traitements, à un manque de soutien individuel et à l’absence de perspective claire sur leur avenir. De plus, l’expérience a montré que le nombre élevé d’enfants dans un centre était un facteur de problèmes de comportement, et augmentait la difficulté à gérer les enfants.<sup>235</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux individuel et familial)

### Programmes de gestion de cas au Népal

Au Népal, l’approche de la gestion des cas comprenait une évaluation des familles et du quartier et la mise en place d’un filet de sécurité comprenant cinq à sept membres de la communauté vivant dans le quartier, avant de réunir les enfants avec leur famille. La préparation de la famille et de l’enfant était très importante pour établir les bonnes bases d’une réintégration réussie. Les familles ont reçu une aide à la subsistance en fonction de leurs besoins, et les enfants ont été inscrits à l’école. Cependant, les travailleurs sociaux ont estimé que le suivi limité à deux ans après la réintégration n’était pas assez long pour garantir le succès de la réintégration.<sup>236</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux individuel et familial)



### Niveau communautaire

#### Enseignements tirés des programmes de gestion des cas et de recherche et de réunification des familles au Soudan

Au Soudan/Sud-Soudan, les programmes de DDR sont passés par plusieurs phases, avec diverses approches du travail social et de la gestion des cas. L’une de ces approches, connue sous le nom de phase II, reposait exclusivement sur la capacité de l’environnement communautaire à protéger les enfants. Les enfants ont été réintégrés dans leur famille sans suivi ni contrôle systématique, et sans que l’on sache qui était rentré et où. Les résultats préliminaires d’une évaluation de cette approche communautaire ont souligné que les EAFGA n’ont probablement pas bénéficié de soutien à la réintégration, car il n’était pas assez ciblé et beaucoup sont passés à travers les mailles du filet. Cependant, cette approche communautaire a mieux réussi à retrouver les familles. Le réseau de recherche des familles du Kordofan méridional a semblé efficace pour retrouver les familles par l’intermédiaire des enseignants, sans avoir recours à des travailleurs sociaux. Le rapport d’évaluation souligne que le suivi des enfants qui ont été réintégrés dans leur famille devrait s’appuyer sur les comités locaux de protection de l’enfance et donner la priorité aux travailleurs sociaux uniquement pour les enfants les plus vulnérables.<sup>237</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux communautaires)

### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris
  - Chapitre 18 - Gestion de cas
  - Chapitre 19 - Prise en charge alternative
  - Chapitre 20 - Recherche, réunification des familles et suivi
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Sécurité et prise en charge – Prise en charge alternative](#)
- [Groupe de travail sur les enfants non accompagnés et séparés \(2013\) The Alternative Care in Emergencies Toolkit](#) (en anglais)
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2016\) Le manuel sur les enfants non accompagnés et séparés et \(2017\) La boîte à outils sur les enfants non accompagnés et séparés.](#)
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2014\) Lignes directrices inter-agence pour la gestion de cas et la protection de l'enfance](#)



## Justice

### Considérations clés

- Les EAFGA peuvent être en contact avec le système judiciaire en tant que délinquant présumé, témoin ou victime.
- Leur affiliation avec un groupe armé désigné comme terroriste augmente souvent le risque de traitement discriminatoire et de non-respect des normes judiciaires internationales et du respect des droits de l'enfant.<sup>238</sup>
- Les enfants en détention courent un risque élevé d'être torturés ou soumis à d'autres mauvais traitements ou à la coercition lors des interrogatoires.<sup>239</sup>
- L'impact à long terme du non-accès des aides à la réintégration peut être important, entraînant l'exclusion sociale, la marginalisation, sapant les efforts de cohésion sociale, de développement communautaire et de protection des enfants.<sup>240</sup>

234 De Lay (2002)

235 Bodineau (2011)

236 Binadi et al (2011)

237 Halton (2011)

### Recommandations

- Former les avocats et les assistants juridiques aux lois humanitaires, aux normes et traités internationaux et à la législation nationale relative à l'accès à la justice, aux enfants associés aux forces armées et aux groupes armés et aux lois relatives au terrorisme, le cas échéant.
- Plaider pour le respect des droits de l'enfant et des normes internationales. ([voir Cadre juridique et normatif p 17](#))
- Promouvoir un mécanisme de justice réparatrice comprenant des mesures de réinsertion et de réhabilitation au lieu de poursuites et de détention.
- Faire participer les garçons et les filles en contact avec le système judiciaire à l'identification des meilleures approches pour assurer le respect de leurs droits et favoriser leur réintégration.

### Exemples of programmes

- Programmes de formation pour les acteurs de la justice sur le cadre juridique international.
- Plaidoyer auprès du ministère de la Justice et de l'Intérieur pour qu'il donne la priorité aux mécanismes de justice réparatrice plutôt qu'à la détention des EAFGA.
- Donnez l'accès à une assistance juridique aux enfants et à leur famille afin de réduire la durée de la détention, de favoriser l'accès aux documents d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, etc.).



### Niveau individuel

#### Soutien juridique aux enfants associés à l'État islamique en Irak

En Irak, jusqu'en 2019, Heartland Alliance International a fourni une assistance juridique aux filles et aux garçons soupçonnés d'être affiliés à l'État islamique. La plupart des filles ont été arrêtées en raison de leur statut d'épouses, de filles ou de sœurs de combattants présumés de l'État islamique. Une équipe de deux avocates a interrogé les filles, fourni des consultations juridiques et assuré une représentation légale auprès du tribunal pour mineurs de Ninewa. Leur intervention a contribué à la libération de 80 filles et garçons et à la réduction des peines à un an de détention. Heartland Alliance International a également fourni un soutien psychosocial, construit une salle pour les activités

238 O'Neil S, Van Broeckhoven K (2018)

239 Les comités de pilotage des Principes de Paris (2021)

240 Clara Pretus et al (2018)

241 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

récréatives et un hangar pour les visites familiales au centre de détention. Après la libération des enfants, l'organisation a suivi la réintégration des adolescents grâce à un soutien psychosocial et juridique ainsi qu'à un référencement vers les acteurs de la santé et de l'éducation.<sup>241</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel)

### Plaidoyer pour une prise en charge appropriée des EAFGA en détention au Tchad

Au Tchad, en mars 2014, le CICR et l'UNICEF ont identifié 44 enfants détenus parmi un groupe de 248 combattants des groupes armés centrafricains "Seleka". L'UNICEF a travaillé avec le ministère de la Protection sociale pour retirer ces enfants de la prison et les transporter dans un centre de prise en charge transitoire, tandis que la recherche des familles a été effectuée en coordination avec le CICR pour identifier leurs proches restés en RCA. Cependant, il y a eu quelques tensions entre la volonté de séparer les enfants des autres combattants adultes et celle de préserver l'unité familiale.

Par exemple, une jeune fille de 17 ans était l'épouse d'un général de 45 ans et avait un enfant de deux ans. Le personnel de l'UNICEF a parlé à la jeune fille seule à seule pour comprendre ses souhaits. Une solution a été trouvée pour reloger la jeune fille et son enfant chez des parents qui vivaient près de la prison où le général était incarcéré. Ils ont pu maintenir le contact en attendant l'issue du procès du général.

Dans un autre cas, un enfant a été détenu avec son parent adulte. Après quelques discussions avec l'enfant, le parent et les autorités, le parent adulte a été transféré dans une autre prison plus proche du centre de transit et d'orientation, où l'enfant resterait pendant la recherche des autres membres de la famille. L'UNICEF a aidé l'enfant et le parent à maintenir le contact.<sup>242</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel)

### **Société - gouvernement - ONG** **La participation des enfants à la justice transitionnelle en Colombie**

En Colombie, il est important, pour la réconciliation nationale et la réintégration des enfants, que les auteurs de crimes soient tenus responsables de leurs actes. La réconciliation a été intégrée aux initiatives en matière de justice et d'État de droit dans le but de sortir le pays du conflit. Le Centre national de la mémoire historique a été

créé pour renforcer les efforts de justice transitionnelle. Il comprenait l'Observatoire de la mémoire et des conflits, qui a recueilli les témoignages d'anciens membres de groupes armés, y compris d'ex EAFGA, sur leur vision du conflit et leurs suggestions sur ce qui doit changer. L'objectif n'est pas d'établir la vérité comme le ferait une commission de vérité, mais plutôt de réaffirmer la dignité et l'humanité de toutes les victimes du conflit. Les forces armées sont également impliquées dans ce processus, et elles sont progressivement plus ouvertes à la reconnaissance des fautes commises par l'institution. L'impact sur la perception des forces armées et la consolidation de la paix reste à évaluer, mais il s'agit d'un premier pas pour guérir des blessures profondes.<sup>243 244</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau de la société)

#### Lecture complémentaire :

- Le comité de pilotage sur les principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris
  - Chapitre 25 – Traiter l'impunité dans les cas de violation des droits et de recrutement et d'utilisation des enfants
  - Chapitre 26 - Les enfants anciennement associés aux forces et groupes armés dans les systèmes judiciaires
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Sécurité et prise en charge - Soutien juridique.](#)



### Reprise économique

#### Considérations clés

- Les programmes de réintégration actuels semblent offrir le choix entre l'éducation, qu'il s'agisse d'un retour à l'école ou de cours de rattrapage, et la formation professionnelle. Il y a peu de possibilités de combiner les deux.
- Les formations dispensées sont souvent axées sur la disponibilité des métiers et la facilité de mise en œuvre plutôt que sur la pertinence par rapport au contexte et l'utilité pour les enfants de générer des revenus à long terme.<sup>245</sup> L'accent est également mis de manière excessive sur les lacunes en matière de compétences, négligeant souvent les compétences que les jeunes possèdent déjà et leurs aspirations.

242 Le comité de pilotage des Principes de Paris (2022)

243 Observatorio de Memoria y Conflicto, <http://centrodehistoriahistorica.gov.co/observatorio/>

244 Schultze-Kraft (2017)

245 Ozerdem et al (2011)

246 UNICEF Nepal (2008)

- La disponibilité, l'accès et la gestion des ressources naturelles peuvent être à l'origine de conflits ou affecter les interventions de relance économique, comme l'accès à la terre et à l'eau pour les programmes agricoles.

Les évaluations des projets de subsistance ont démontré des résultats psychosociaux positifs, mais plus rarement une autosuffisance financière effective. Le manque d'expertise des acteurs de la protection de l'enfance,<sup>246</sup> l'absence d'évaluation préalable du marché, le manque de formation aux techniques de gestion d'entreprise, d'accès aux ressources financières<sup>247</sup> et aux réseaux professionnels ont largement contribué à cette situation.

## Recommandations

- Impliquer les acteurs des moyens de subsistance pour mettre en œuvre des programmes de relance économique ou pour former les acteurs de la protection de l'enfance à la mise en œuvre de programmes de subsistance durables et de qualité.<sup>248 249</sup>
- Effectuer une évaluation localisée et individualisée de la main-d'œuvre afin d'évaluer les opportunités de marché dans les communautés des enfants.<sup>250</sup>
- Consulter les garçons et les filles pour comprendre leurs compétences, leurs souhaits et les meilleures approches pour améliorer l'autonomie financière.
- Envisager de fournir un soutien aux moyens de subsistance de la famille afin qu'elle puisse subvenir aux besoins de ses enfants.<sup>251</sup>
- Explorer la combinaison de moyens de subsistance et d'opportunités d'éducation<sup>252</sup>, et plusieurs phases progressives de formation professionnelle pour permettre aux enfants de donner la priorité aux opportunités de formation à court terme et de continuer à développer leurs compétences au fil du temps afin d'accéder à de meilleures opportunités d'emploi dans une deuxième phase.<sup>253</sup>
- Apporter des connaissances financières et des compétences commerciales, notamment sur la manière de résister à la pression familiale et des amis, ainsi qu'un accès au microcrédit et aux systèmes

d'épargne.<sup>254</sup> Les formations peuvent être intégrées aux programmes d'éducation par le biais de clubs d'entrepreneurs, de clubs d'épargne, etc.

- Faire une visite régulière de suivi du petit commerce<sup>255</sup> et un soutien après la post-formation pour faire face aux réalités de l'entrepreneuriat.<sup>256</sup>
- Encourager les groupes de jeunes à ouvrir leur entreprise en groupe et leur offrir un soutien collectif.<sup>257</sup>
- Envisager une approche de mentorat à long terme et durable avec des femmes/hommes d'affaires installés dans leur communauté pour établir un lien avec des adultes de la communauté et recevoir un soutien.<sup>258</sup>
- Envisager de fournir des services de garde d'enfants aux filles qui ont des enfants afin de garantir l'égalité d'accès.<sup>259</sup>

## Exemples of programmes

- Programmes d'apprentissage, de formation et de stage
- Activités génératrices de revenus
- Transferts en espèces
- Travail contre rémunération et travail contre nourriture
- Éducation financière
- Développement agricole
- Microfinance basée sur les prêts
- Microfinance fondée sur l'épargne<sup>260</sup>
- Développement de l'emploi
- Développement de la chaîne de valeur
- Soutien aux petites entreprises<sup>261</sup>



### Niveau individuel

#### Activités agricoles : enseignements tirés

Les enseignements tirés du programme de DDR en Sierra Leone et en Afghanistan soulignent l'importance d'un kit agricole pour les jeunes qui choisissent des activités

247 Mazurana & Eckerbom Cole (2012)

248 UNICEF Nepal (2008)

249 Mazurana & Eckerbom Cole (2012)

250 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

251 Ozerdem et al (2011)

252 Binadi et al (2011)

253 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

254 Organisation internationale du travail-Programme international pour l'abolition du travail des enfants OIT-IPEC (2010)

255 Binadi et al (2011)

256 OIT (2010)

257 Informateur clé

258 Ibid

259 Ibid

260 Cela comprend les associations rotatives d'épargne et de crédit (ROSCA), les associations villageoises d'épargne et de crédit (VASLA), les coopératives d'épargne et de crédit (SACCO).

261 Chaffin et al 2013

agricoles. Le kit agricole doit inclure des outils et des coupons pour les semences et les engrais, disposer d'un capital de départ suffisant (par le biais de l'aide humanitaire ou de l'aide sociale d'État) et être mis en œuvre dans des contextes où il existe un accès à des terres cultivables. Au Libéria, une évaluation du programme de DDR a montré que les ex combattants qui sont retournés à la campagne et ont opté pour l'agriculture étaient plus autonomes et mieux intégrés dans leurs communautés que ceux qui sont restés à Monrovia et ont opté pour une formation professionnelle. La formation professionnelle comprenait des métiers tels que la menuiserie et la mécanique automobile, pour lesquels la demande du marché était limitée. Ainsi, trop de personnes se disputaient le peu d'opportunités qui s'offraient à elles.<sup>262 263</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel)

### **Éducation et moyens de subsistance au Népal**

Une évaluation du programme de DDR au Népal a révélé que la combinaison de l'éducation et du soutien aux moyens de subsistance était une stratégie efficace pour une réintégration réussie des enfants plus âgés. Cependant, un soutien plus important était nécessaire par le biais d'une formation supplémentaire, d'un suivi régulier de l'entreprise et du plan d'affaires pour garantir une génération de revenus durable.<sup>264</sup>

(Cadre socio-écologique : Individuel)

### **Commerce féminin non traditionnel**

En Syrie, une jeune fille a bénéficié d'une formation professionnelle, s'est qualifiée en électronique et a ouvert un magasin. La communauté ne l'a pas acceptée dans ce rôle et a refusé d'acheter dans sa boutique. Elle a finalement demandé à son frère d'interagir avec les clients pendant qu'elle gérait le commerce en coulisse.<sup>265</sup>

(Cadre socio-écologique : Individuel)

### **Soutien aux moyens de subsistance en RCA**

En RCA, Plan International a fourni un soutien aux moyens de subsistance aux filles qui étaient associées aux forces armées et aux groupes armés. Les options étaient limitées à cinq ou six métiers sélectionnés en fonction d'une évaluation du marché et de la disponibilité des matériaux, qui peut varier d'une communauté à l'autre. Ainsi, les filles ont été formées à la fabrication de savon, de pain et de gâteaux, à la mécanique des motos, à la couture et à la coiffure, et certaines ont ouvert une cafétéria. Plan International a identifié des maîtres artisans, les a formés à la protection des enfants, aux techniques de communication et à la manière d'interagir avec les EAFGA. Chaque artisan a ensuite signé un protocole de protection de l'enfance avant de recevoir des enfants. Les filles

avec enfants pouvaient accéder à des garderies pendant qu'elles suivaient une formation professionnelle. En outre, les filles ont bénéficié d'une formation à la gestion de petites entreprises, d'une alphabétisation fonctionnelle, de compétences de vie et d'une éducation à la santé sexuelle et reproductive.<sup>266</sup>

(Cadre socio-écologique : Individuel)

### **Soutien aux moyens de subsistance et égalité des sexes en Irak**

En Irak, Norwegian People's Aid (NPA) a travaillé avec des jeunes femmes yazidies qui avaient été enlevées par l'État islamique. Ils ont mené un processus d'orientation professionnelle et de sélection basé sur les idées commerciales des jeunes femmes. Celles-ci comprenaient des métiers tels que le tricot, la fabrication de yaourts, la couture de vêtements, les soins de beauté, jouer de la musique pour les mariages et la peinture artistique. Chacune d'entre elles a reçu une formation aux techniques de gestion d'entreprise, du matériel pour lancer son activité et le soutien de conseillers pour s'orienter sur le marché. Le taux de réussite des entreprises a atteint 70 %. Cette initiative a été couplée à des activités visant à promouvoir l'égalité des sexes. Par exemple, de jeunes femmes yazidies ont organisé des événements de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes. En outre, NPA a organisé des groupes de soutien par les pairs pour les hommes et les femmes, séparément, afin de discuter des questions de violence liée au genre, des normes de genre et de la violence physique et émotionnelle contre les femmes et les filles. La combinaison de ces deux initiatives a contribué à créer un environnement plus protecteur pour les filles et les jeunes femmes survivantes à la maison et dans leur communauté. En outre, les jeunes femmes ont pu bénéficier d'une gestion des cas de VBG, de conseils en matière de santé mentale et d'un soutien matériel.<sup>267</sup>

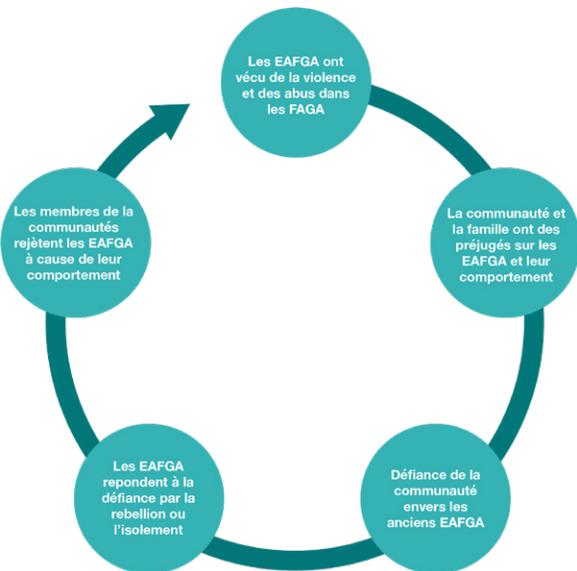
(Cadre socio-écologique : Individuel)

#### **Lecture complémentaire :**

- Le comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 23 - Renforcement économique pour la réintégration
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Autosuffisance financière](#)
- [Le réseau d'apprentissage CPC. Women's Refugee Commission \(2014\) Que savons-nous du renforcement économique pour la réintégration familiale des enfants séparés ? \(En anglais\)](#)



### Le cercle vicieux de la stigmatisation et du rejet



### Considérations clés

- La famille joue un rôle essentiel dans la réussite du processus de réintégration, mais le fait que les membres de la famille ne réagissent pas de manière bienveillante peut être particulièrement préjudiciable.
- La méfiance de la famille peut avoir un impact sur le bien-être et le comportement des enfants et des jeunes, conduisant parfois à un cercle vicieux de stigmatisation et de rejet. (Voir le diagramme ci-contre) Les enfants commencent à agir en fonction des attentes négatives de la famille et de la communauté, renforçant ainsi ces stéréotypes, ce qui entraîne une stigmatisation croissante et empêche la réintégration de l'enfant.<sup>268</sup>
- L'acceptation de la communauté et un engagement et un soutien significatifs de la part de celle-ci sont des éléments essentiels de la réintégration sociale des enfants.
- Les communautés civiles se méfient et craignent souvent les enfants soldats, même des années après la fin de la guerre.
- Dans certains contextes, les approches au niveau communautaire, telles que les cérémonies traditionnelles de purification, ont contribué à la réparation des relations avec leur famille et leur

communauté et ont aidé les enfants à réaligner leur bien-être sur les croyances spirituelles de la mort et de la renaissance.<sup>269</sup> Les communautés et les enfants eux-mêmes savent souvent ce qui aidera les enfants à être acceptés par leur famille et leur communauté.

### Recommandations

- Préparer les familles et les partenaires, le cas échéant, avant la réunification afin de réduire la discrimination à laquelle les enfants sont confrontés à leur retour.
- Mettre en place des programmes de compétences parentales, y compris un soutien psychosocial à la famille et aux partenaires pour améliorer leur acceptation, leur rétablissement psychosocial et contribuer à un environnement familial bienveillant.
- Identifier et promouvoir les initiatives locales existantes de personnalités influentes de la communauté, telles que les chefs religieux, les chefs de village ou les responsables des femmes et des jeunes, qui favorisent l'acceptation sociale.
- Consulter les garçons et les filles afin d'identifier les meilleures approches pour améliorer leur intégration sociale.
- Encourager l'échange d'idées et de pratiques prometteuses qui soutiennent la réintégration communautaire des EAFGA entre les dirigeants communautaires de divers endroits.
- Promouvoir la participation des jeunes aux activités communautaires, y compris les ex EAFGA lorsque cela est possible en toute sécurité.

### Exemples de programmes

- Des initiatives menées par des jeunes pour interagir avec la communauté et montrer comment les enfants et les jeunes peuvent jouer un rôle positif et contribuer à la vie de la communauté.
- Préparation de la famille et des communautés par le biais de dialogues communautaires permettant aux familles et aux communautés d'exprimer leurs préoccupations et de souligner les besoins des enfants en matière de rétablissement afin qu'ils puissent contribuer positivement à la communauté.

262 Maclay et Özerdem, 2010

263 Özerdem et al (2011)

264 Binadi et al (2011)

265 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

266 Ibid

267 Ibid

268 Child Soldier International : Guide pratique pour promouvoir l'acceptation communautaire des filles associées aux groupes armés en RDC

269 Özerdem et al (2011)

- Identification et promotion d'initiatives communautaires biologiques, de rituels traditionnels, qui favorisent l'acceptation par la communauté.
- Renforcement des capacités des acteurs locaux qui ont le pouvoir d'influencer l'acceptation de la communauté.
- Des initiatives ludo-éducatives qui favorisent un changement des normes sociales et renforcent l'acceptation de la communauté.

### **Niveaux individuel et communautaire** **Pièce de théâtre par les FAFGA**

En Ouganda, en Sierra Leone et au Liberia, une étude participative a impliqué des filles avec enfants qui étaient associées à des FAGA afin de comprendre les défis auxquels elles sont confrontées lors de leur réintégration. L'un des principaux problèmes mis en évidence était le rejet de la part de la communauté. L'étude a permis aux filles de mettre en œuvre un petit projet en groupe pour faciliter leur réintégration. Certains groupes ont lancé une activité collective génératrice de revenus avec un terrain fourni par le comité. D'autres groupes ont décidé de jouer une pièce de théâtre qui mettait en évidence la façon dont les membres de la communauté les ont traitées à leur retour, et l'isolement auquel elles ont été confrontées. Dans tous les groupes, les filles ont signalé un changement de comportement des membres de la communauté à leur égard : ils venaient plus facilement leur parler.<sup>270</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux individuel et communautaire)

#### **Cérémonies de purification**

Les cérémonies de purification, qui ne sont pas nocives pour les enfants, ont très bien réussi à promouvoir la réintégration et à atténuer la détresse psychosociale dans des contextes tels que le Sud-Soudan, la RDC, le Mozambique et le Népal. Dans les communautés ayant une vision communautaire de la mort, de la maladie et de la guérison, la guérison traditionnelle peut créer un retour socialement acceptable. Ce processus est "destiné à réaligner spirituellement le bien-être avec le monde social et à se débarrasser des identités et des habitudes imprégnées dans le monde des combattants".<sup>271</sup> Par le biais de rituels traditionnels, les filles et les garçons étaient lavés de leurs péchés et ne pouvaient donc pas porter malheur à la communauté. Les rituels incluaient la pacification des esprits des ancêtres ou des esprits des personnes qu'ils avaient tués. Le rituel de purification peut être crucial

pour les filles survivantes d'abus sexuels et pour assurer l'acceptation de la communauté. L'efficacité des rituels a des résultats mitigés et semble être plus efficace avec les enfants qui y croient.<sup>272</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau individuel - niveau communautaire)

### **Niveau familial** **Les parents font la différence**

En Irak, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, l'International Rescue Committee a mis en œuvre Les Parents font la différence, un programme de compétences parentales destiné aux parents d'adolescents susceptibles d'être recrutés et aux parents d'adolescents déjà recrutés. À travers une série de 13 sessions, le programme vise à améliorer les compétences des parents en matière de gestion du stress, les pratiques parentales positives, les compétences en matière de communication en utilisant l'empathie et les stratégies pour soutenir les adolescents ayant des problèmes de comportement et des besoins psychosociaux tels que le stress et l'anxiété. En outre, ils ont reçu des informations sur les risques auxquels les filles et les garçons sont exposés pendant leur affiliation avec des groupes armés et sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à leur retour. Ainsi, les parents étaient mieux équipés pour prévenir le (re)recrutement de leurs enfants et pour soutenir leur réintégration.<sup>273</sup>

(Socio-ecological framework: Family level)

### **Niveau communautaire** **Un feuilleton radiophonique au Nigeria**

Au Nigéria, Search for Common Ground et l'UNICEF ont conçu un programme radio utilisant l'approche ludo-éducatrice, une combinaison d'éducation et de divertissement, pour accroître l'acceptation par la communauté des femmes et des enfants anciennement associés à des groupes armés. La série de fictions radiophoniques décrivait la vie des EAFGA, leurs difficultés à se réintégrer dans leurs communautés et les défis socio-économiques auxquels ils sont confrontés. D'autres questions ont été soulevées en raison du COVID-19, de leur dignité et des problèmes de cohésion sociale. Les épisodes durent 15 minutes et ont été diffusés chaque semaine sur une radio FM locale de l'État de Borno. Une table ronde avec des orateurs invités suivait chaque épisode pour approfondir les questions soulevées pendant la série. Les membres de la communauté pouvaient appeler pour poser des questions et participer à la discussion. Les réactions des participants aux

270 Worthen et al (2011)

271 Ozerdem et al (2011)

272 Betancourt (2008)

273 Kazingufu, participant to parenting skills session in DRC

274 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)

tables rondes ont mis en évidence une réponse positive des membres de la communauté, des parents et des dirigeants communautaires. Des preuves anecdotiques suggèrent que le programme radio a contribué à un changement de comportement, comme l'acceptation accrue du retour des FAFGA à l'école.<sup>274</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau communautaire)

### Approches communautaires de la réintégration sociale en RCA

En République centrafricaine, Save the Children a soutenu les comités communautaires de protection de l'enfance pour faciliter le dialogue communautaire dans les écoles et les sessions de discussion communautaires pour sensibiliser à l'expérience des EAFGA. Les enfants associés aux groupes armés sont confrontés à de nombreux défis, notamment la stigmatisation et l'exclusion sociale et économique.

L'une des approches consistait à organiser la projection de films tels que "Ezra", un film décrivant l'histoire d'un enfant recruté par un groupe armé en Sierra Leone. Il a été forcé de tuer sa propre famille et a attaqué son propre village. Il a ensuite essayé de rentrer chez lui après la guerre. Après la projection, les membres du comité ont demandé des réflexions sur le film et encouragé la discussion sur les différentes attitudes des membres de la communauté vis-à-vis de la réintégration. Ils ont demandé aux enfants s'ils excluraient ou seraient amis avec cet enfant s'il revenait dans leur village. La question du "pardon" et de "l'acceptation" des enfants qui ont été associés aux forces et groupes armés a été soulevée au cours des discussions, ainsi que la responsabilité de la communauté pour avoir été incapable de protéger ses enfants pendant les crises.<sup>275</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau communautaire)

### Dialogues communautaires au Nigeria

Au Nigeria, Search for Common Ground a organisé des dialogues communautaires transformateurs, auxquels participent des comités communautaires de protection de l'enfance, des membres de la communauté, des membres de la milice locale CJTF (Civilian Joint Task Force), des chefs religieux et d'autres dirigeants communautaires. Les sessions sont parfois séparées par genre, en fonction de la culture locale. Les discussions portent essentiellement sur l'acceptation de la communauté, les défis auxquels les enfants sont confrontés, le rejet de la communauté, en particulier pour les enfants qui étaient associés à Boko Haram. Dans certains cas, les enfants s'isolent à cause de la culpabilité et de la discrimination, ce qui constitue un facteur de risque de recrutement. Dans les endroits où les enfants sont recrutés par des milices locales telles que les CJTF, les EAFGA sont impliqués dans le dialogue communautaire sur une base volontaire. Ces enfants ne sont pas stigmatisés,

ils sont déjà acceptés par la communauté, mais leurs témoignages sont puissants et suscitent l'empathie pour tous les EAFGA. Certains parents ne sont pas conscients de ce que leurs enfants ont traversé, et cette approche sert les enfants associés aux CJTF et leur famille, et par extension les enfants associés à Boko Haram.<sup>276</sup>

(Cadre socio-écologique : niveau communautaire)

### Implication des leaders religieux dans l'acceptation de la communauté

En Irak, l'État islamique a spécifiquement ciblé les femmes et les filles yazidies pour les soumettre à des abus et à une exploitation sexuelle. À leur retour, les filles risquaient d'être exclues de la société yazidie. Les militants des droits des femmes ainsi que d'autres acteurs des droits humains ont activement plaidé auprès du Conseil spirituel yazidi pour qu'il accueille les femmes et les filles enlevées par l'État islamique. En avril 2014, une fatwa a été émise par des chefs religieux qui préserve la dignité et la protection des femmes et des filles ayant survécu à un viol. Ils ont déclaré qu'elles pouvaient être "religieusement purifiées" et acceptées puisqu'elles ont été violées et réduites en esclavage contre leur volonté. Malheureusement, malgré un plaidoyer continu, la fatwa n'a pas été étendue à leurs enfants nés de viol pendant leur captivité. Au Nigeria, les chefs religieux ont activement plaidé pour la réintégration des filles. Ils ont encouragé l'acceptation des filles et de leurs enfants nés en captivité, en se basant sur des versets du Coran.<sup>278</sup>

(Cadre socio-écologique : niveaux communauté-société)

#### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris
  - Chapitre 21 - Planifier et mettre en œuvre des programmes de réintégration
  - Chapitre 27 – Les filles associées aux forces et groupes armés
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2020\) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés - Réintégration sociale](#)
- [IRC \(2021\) Manuel d'intervention - Devenir fort Ensemble : un programme de parentalité pour soutenir la réintégration des enfants et prévenir leur recrutement](#)

275 Les comités de pilotage des Principes de Paris (2021)

276 Informations recueillies auprès d'un informateur clé

277 Rohwerder (2019)

278 Monguno et al (2016)

## B. Suivi

Le suivi est un élément clé de la conception du projet. L'élaboration d'un cadre logique, comprenant des indicateurs et des moyens de vérification, sera essentielle pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs de réalisation et de résultats.

### Développement d'indicateurs sensibles à la culture

#### Comment élaborer des indicateurs ?

**Les indicateurs** sont une variable quantitative ou qualitative qui fournit un moyen valide et fiable de mesurer la réalisation, d'évaluer la performance ou de refléter les changements liés

à une intervention. Il s'agit d'un nombre, d'une proportion, d'un pourcentage ou d'un taux qui permet de mesurer - ou d'indiquer - dans quelle mesure les activités planifiées ont été menées (indicateurs *d'extrants*) et les réalisations du programme ont été faites (indicateurs de *résultats*).

Ils peuvent également être utilisés pour montrer les progrès réalisés en vue d'atteindre un résultat lié à une ou plusieurs normes spécifiques. Ils fournissent un moyen de mesurer et de communiquer les processus et les résultats des actions clés.

**Les indicateurs d'extrants** ou de produit, mesurent les résultats directs et immédiats d'une activité ou, en d'autres termes, ce que l'intervention a réalisé à court terme. Ils apportent plus de détails sur les "résultats" de l'activité. Les extrants comprennent généralement le nombre d'interactions de soutien ou de service reçus par le bénéficiaire d'un programme particulier, ainsi que les produits ou biens résultant d'une intervention. Par exemple, le nombre d'EAFGA qui ont accédé aux services de gestion de cas, le nombre de parents d'EAFGA qui ont participé à des sessions de compétences parentales ou le nombre de mécanismes communautaires de protection de l'enfance établis.

**Les indicateurs de résultat** sont une variable spécifique et mesurable qui représentera la réalisation ou l'échec du résultat. Il s'agit du changement qui résulte d'une intervention à court, moyen ou long terme. Ces indicateurs nous permettent de savoir si le résultat souhaité a été généré.<sup>279</sup>

Un indicateur de résultat doit indiquer la progression vers la norme suite à la mise en œuvre d'actions clés ou la mesure dans laquelle la norme a été atteinte ; en d'autres termes, il s'agit de savoir si des progrès par rapport à la norme ont été réalisés. Il diffère de la norme en ce qu'il spécifie le changement nécessaire et identifié dans des éléments

mesurables. Il s'agit du changement attendu à la suite d'une intervention. Par exemple, les indicateurs de changement de comportement, d'attitude ou de connaissances chez les participants à un programme, ou de politique, ou d'accès et d'utilisation des services par les enfants sont considérés comme des indicateurs de résultats.

Par exemple, le pourcentage d'enfants qui signalent une amélioration de leur santé mentale et de leur bien-être psychosocial après leur réintégration ou le nombre d'EAFGA qui réussissent leur réintégration après un an de soutien. Dans ce dernier exemple, les critères de "réintégration réussie" doivent être développés. Les indicateurs de résultats nécessitent souvent l'élaboration d'un ensemble de critères, d'échelles et/ou d'outils de mesure.

Les indicateurs sont développés sur la base des objectifs identifiés lors de la conception du programme. Ils doivent inclure un mélange d'indicateurs d'extrants et de résultats pour contrôler la qualité du programme et pas seulement la prestation de services.

Utilisez le processus **SMART** pour développer des indicateurs de qualité en suivant les critères ci-dessous :

**S-Spécifique** : l'indicateur doit indiquer clairement ce qui sera réalisé. Évitez les termes vagues tels que "améliorer" ou "efficace".

**M-Mesurable** : est-il possible de collecter des données pour cet indicateur dans un contexte de conflit ? Disposez-vous de l'expertise, du personnel et du temps nécessaires pour collecter les données ?

**A-Atteignable** : Est-il réaliste de s'attendre à ce que l'objectif soit atteint dans le délai imparti, compte tenu des ressources dont vous disposez ? Pour les indicateurs de résultats, est-il possible de mesurer un changement pendant la période du projet ? Évitez les objectifs ambitieux qui donneront l'impression d'un échec s'ils ne sont pas atteints.

**R-Réalisable** : L'indicateur capture-t-il réellement le changement que vous avez décrit comme étant votre extrant ou résultat ?

**T-Temporel** : Quand l'indicateur sera-t-il atteint ?<sup>280</sup>

#### Comment contextualiser les indicateurs ?

Certains indicateurs de résultats nécessitent l'implication d'ex EAFGA et des membres de la communauté pour définir les critères. Les concepts de libération, de réintégration et de bien-être sont généralement basés sur des concepts occidentaux qui peuvent ne pas correspondre à la

compréhension culturelle et locales des événements liés à la guerre. Les enfants ne sont pas des victimes passives, ils interprètent activement et donnent un sens à leur expérience. Les communautés “ont leurs propres priorités pour améliorer leur vie, et leurs propres façons d’identifier les indicateurs d’impact et de mesurer le changement”.

Ainsi, le point de vue de la communauté et des enfants doit être pris en compte lors de la conception des indicateurs de résultats clés liés à la libération et à la réintégration.

Les réponses aux questions de recherche suivantes, issues de l’analyse du contexte, vous aideront à élaborer des critères pour les indicateurs de résultats liés à la libération et à la réintégration.

9. Comment les garçons et les filles sont-ils libérés (modes de libération formels ou informels), y a-t-il des différences en fonction de leur âge/genre/ethnicité ou autre caractéristique ?
10. Comment la communauté humanitaire peut-elle soutenir les pratiques existantes des familles et des communautés et contribuer à la libération en toute sécurité des garçons et des filles ?
12. Comment la communauté humanitaire peut-elle contribuer à une réintégration sûre et réussie des garçons et des filles, en tenant compte de la sécurité et de la prise en charge, de la réintégration sociale, de la santé et de la santé mentale et de la réintégration économique ?
13. Quels sont les critères d’une réintégration réussie pour les garçons et les filles ?

Ces questions de recherche doivent être sélectionnées au cours de la première phase de l’analyse du contexte, en fonction des lacunes en matière de connaissances.

Lors de l’analyse du contexte, la consultation des ex EAFGA au cours d’ateliers et/ou à travers des entretiens avec des informateurs clés ([voir 1.B Les méthodologies p 41](#)) fournit le cadre permettant de collecter des données pertinentes pour répondre aux questions de recherche énumérées ci-dessus, en utilisant une approche participative. En particulier, les sessions 4.3 Brainstorming sur les processus de libération et 5.3 Classement en diamant des attributs de la réussite, vous aideront à définir les critères de libération en distinguant la phase de désengagement et de désidentification, et les critères de réintégration, du point de vue des EAFGA.

Les informations recueillies par le biais des outils d’évaluation des besoins fourniront également des informations sur la perception et la définition que les membres de la communauté ont de la libération et de la réintégration réussie.

En outre, une méthode de classement participatif peut être utilisée pour recueillir ces informations auprès des membres de la communauté. Cette méthode développée par l’Université de Columbia a été utilisée en Sierra Leone pour identifier les critères de réintégration réussie du point de vue des filles anciennement associées aux forces armées et aux groupes armés. La méthode associe les principes clés de l’approche par groupes de discussion et des activités d’évaluation participative (classement).

Au cours des discussions de groupe, les animateurs demandent aux participants leur interprétation de ce que signifie pour une fille une réintégration réussie. Un exercice similaire a été fait avec les indicateurs d’une “mauvaise” réintégration. Ainsi, les filles ont identifié le soutien émotionnel et financier de leur famille comme l’indicateur le plus important d’une “bonne réintégration” et l’absence d’activités génératrices de revenus comme l’indicateur le plus important d’une “mauvaise” réintégration.<sup>282</sup>

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la manière de contextualiser les critères des indicateurs dans [L’Alliance pour la Protection de l’Enfance dans L’action Humanitaire \(2021\) Identifying and ranking risk and Protective factors : A brief guide](#). (En anglais)

## Mesure des indicateurs d’extrants et de résultats

Pour rappel, les indicateurs d’extrant (produit) mesurent les résultats directs et immédiats d’une activité, ou en d’autres termes, ce que l’intervention a permis de réaliser à court terme. Les indicateurs de résultat représentent la réalisation ou l’échec du résultat. Il s’agit du changement qui résulte d’une intervention à court, moyen ou long terme.

Certaines organisations peuvent disposer d’équipes de suivi et d’évaluation dédiées à la collecte des données, tandis que d’autres peuvent mobiliser le personnel du programme pour collecter les informations. Dans tous les cas, vos enquêteurs doivent être formés à la collecte des données et suivre une formation spécifique sur la collecte des données auprès des enfants, le cas échéant.

279 L’Alliance pour la protection de l’enfance dans l’action humanitaire (2021)

280 [IndiKit Guide rapide pour la conception d’indicateurs SMART](#)

281 Catley et al. (2008)

282 Stark et al (2009)

Passez en revue le cadre logique avec les indicateurs d'extrants et de résultat sélectionnés et les moyens de vérification avec votre équipe au début du projet pour garantir une collecte de données appropriée et harmonisée.

### Outils de collecte de données

La mesure des indicateurs d'extrants ou de résultats peut nécessiter le développement ou la sélection d'outils de collecte de données. Il se peut que vous deviez concevoir des outils spécifiques pour refléter les extrants ou les résultats de vos activités. Il peut s'agir de tests avant et après la formation, d'enquêtes après l'intervention, de questionnaires individuels ou de feuilles de présence qui doivent tenir compte de l'âge et du sexe.

La mesure de certains indicateurs de résultats peut être basée sur des critères contextualisés (voir 3.B Suivi 116). Par exemple, la mesure des indicateurs de réintégration tels que le % de garçons et de filles EAFGA qui rapportent une réintégration réussie après X mois de soutien à la réintégration nécessite l'identification de critères, identifiés par les ex EAFGA et la communauté. Vous pouvez recueillir des informations sur ces critères par le biais d'enquêtes post-intervention par exemple.

La mesure des connaissances acquises à la suite d'une formation ou d'une activité de sensibilisation doit être effectuée avant et après l'activité, à l'aide d'un questionnaire, d'un quiz ou d'un jeu. Si les participants savent lire et écrire, vous pouvez utiliser un questionnaire qu'ils remplissent avant et après la formation, par exemple pour mesurer l'augmentation des connaissances. Le quiz peut être une approche amusante pour recueillir des informations de manière anonyme, ce qui est souvent moins intimidant pour les participants. Si les participants ont un smartphone ou un ordinateur, vous pouvez utiliser un quiz avec Mentimeter ou Kahoot pour évaluer leurs connaissances. Si ce n'est pas possible, vous pouvez organiser un jeu tel que le Jeopardy avec des questions liées au sujet à l'aide d'un PowerPoint interactif ou simplement des cartes à double face avec des questions pour chaque montant. Dans ce cas, vous évalueriez les connaissances de petits groupes et non d'individus. Quelle que soit l'approche choisie, il est important de veiller à ce que les améliorations des performances (ou des connaissances) des participants puissent être mesurées.

#### Outils

- Exemple d'enquête pour mesurer l'indicateur de libération et de réintégration.

#### Lecture complémentaire :

- L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019) *Child Protection in Emergencies Situation and Response Monitoring toolkit* (en anglais)

### Développement d'un cadre de suivi des performances

Le tableau suivant est un exemple de cadre de suivi des performances, comprenant des exemples d'objectifs et d'indicateurs d'intervention de prévention, de libération et de réintégration, y compris des indicateurs de sortie et de résultat.

Adaptez le cadre de suivi des performances suivant en fonction des interventions sélectionnées lors de la conception du programme et des objectifs développés pour chacune d'elles. Complétez l'objectif en fonction des lieux et du nombre de bénéficiaires visés pour chacun d'eux. Identifiez différents moyens de vérification en fonction du contexte ou des exigences spécifiques des donateurs en matière de rapports.

#### Lecture complémentaire :

- L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021) *Guide succinct pour la sélection d'indicateurs de normes minimales de protection de l'enfance à appliquer dans les programmes, projets ou plans d'intervention humanitaire*.
- Le comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) *Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 9 – Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage des programmes*
- [RISE \(2019\) Boîte à outils suivi et évaluation de la réintégration](#). (en anglais)

## CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES

Activités	Indicateurs	Cible	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
<b>Objectif de prévention :</b> Les filles et les garçons touchés par un conflit sont protégés contre le recrutement et l'utilisation.					
<b>Résultat :</b> Les facteurs de risque de recrutement et d'utilisation sont traités et les facteurs de protection sont renforcés.					
<b>Activités de prévention menées par les jeunes</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> % de garçons et de filles qui démontrent une connaissance des facteurs de risque liés au recrutement et à l'utilisation par des forces/groupes armés et des comportements permettant de se protéger.		Questionnaire après les sessions de formation/sensibilisation		
	<b>Indicateur de résultat :</b> % de garçons et de filles qui démontrent qu'ils connaissent les mécanismes de signalement des violations graves et savent comment y accéder.		Questionnaire après les sessions de formation/sensibilisation		
<b>Programme de consolidation de la paix mené par des jeunes</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> % de garçons et de filles qui démontrent une connaissance des stratégies de résolution non violente des conflits.		Questionnaire après les sessions de formation/sensibilisation		
<b>Programme de prévention au niveau communautaire</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de membres de la communauté qui démontrent une connaissance des conséquences néfastes liées au recrutement et à l'utilisation par des forces/groupes armés.		Questionnaire après les sessions de formation/sensibilisation		
<b>Mettre en place des possibilités d'enseignement primaire et secondaire dans des zones mal desservies</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de garçons et de filles non scolarisés qui ont accès à l'éducation formelle et informelle depuis le début des activités du projet.		Nouvelles possibilités d'éducation - registre des inscriptions et des présences		
<b>Objectif de libération :</b> Les garçons et filles EAFGA sont libérés d'FAGA.					
<b>Résultat :</b> Les filles et les garçons sont libérés en toute sécurité grâce à des processus formels et informels.					
<b>Mise en place d'un mécanisme de libération au niveau communautaire</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> Nombre de membres de la communauté qui démontrent une connaissance des conséquences néfastes liées au recrutement et à l'utilisation par des forces/groupes armés.		Dossiers de gestion de l'information sur la gestion des cas (Primero) et/ou enregistrements au niveau communautaire		

## CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES

Activités	Indicateurs	Cible	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
<b>Programme de libération formelle et informelle</b>	<b>Indicateur d'extrant</b> : Nombre de garçons et de filles séparés des forces armées et des groupes armés par des processus formels et informels		Enregistrements mécanisme de suivi et de communication de l'information (MRM)		
	<b>Indicateur de résultat</b> : % de garçons et de filles qui restent désengagés d'une FAGA 12 mois après avoir terminé un programme de réintégration <sup>283</sup>		Dossiers de gestion de l'information sur la gestion des cas (Primero) et enquête auprès des ex EAFGA  (Au-delà du désengagement, envisagez également la désidentification (voir Conception du programme - Libération). Les critères de désidentification doivent être développés sur la base des résultats de la discussion avec les ex EAFGA Atelier de consultation 4.3 Brainstorming sur le processus de libération. IEC Q 5,6,7)		
<b>Objectifs de réintégration</b> : Les ex garçons et filles ex EAFGA et les enfants vulnérables sont réintégrés dans leur communauté.					
<b>Résultat</b> : Les filles et les garçons sont réunis avec leur famille et leurs besoins sont pris en compte.					
<b>Mise en place d'un service de gestion des cas</b>	<b>Indicateur d'extrant</b> : Nombre d'ex EAFGA bénéficiant d'une gestion de cas		Gestion des cas Dossiers de gestion de l'information (Primero)		
	<b>Indicateur d'extrant</b> : Nombre de garçons et de filles vulnérables ayant accès à la gestion de cas		Gestion des cas Dossiers de gestion de l'information (Primero)		
	<b>Indicateur de résultat</b> : % de travailleurs de la PE formés et supervisés qui démontrent des connaissances et des compétences dans l'application du processus de gestion de cas <sup>284</sup>		Questionnaire post-formation		
	<b>Indicateur de résultat</b> : % d'enfants et de responsables d'enfants qui se déclarent satisfaits des services directs reçus et des mesures de réponse prises dans le cadre du processus de gestion des cas <sup>285</sup>		Enquête de satisfaction auprès des enfants et de leurs soignants		

283 Standard minimum de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire Standard 11 EAFGA

284 Standard minimum de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire Standard 18 Gestion de cas

285 Ibid

286 Standard minimum de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire Standard 19 - Protection de remplacement

287 Ibid

288 Standard minimum de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire Standard 11 EAFGA

## CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES

Activités	Indicateurs	Cible	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
<b>Prise en charge alternative</b>	<b>Indicateur d'extrant</b> : % de garçons et de filles bénéficiant d'une protection de remplacement qui sont placés dans un environnement familial ou en famille d'accueil dans les 30 jours suivant leur inscription. <sup>286</sup>		Gestion des cas Dossiers de gestion de l'information (Primero)		
	<b>Indicateur d'extrant</b> : de familles d'accueil ou de mentors identifiés formés et bénéficiant d'un soutien en matière de supervision. <sup>287</sup>		Participation aux formations - rapport des visites de contrôle		
<b>Programme de recherche et de réunification des familles</b>	<b>Indicateur de résultat</b> : % de garçons et de filles séparés de la FAGA qui ont été réintégrés dans un environnement familial. <sup>288</sup>		Gestion de cas Dossiers de gestion de l'information (Primero)		
<b>Services d'aide à la réintégration</b>	<b>Indicateur de résultat</b> : Nombre de garçons et de filles vulnérables, y compris les ex EAFGA, qui signalent une amélioration de leur situation grâce à leur participation à l'intervention de la SMSP, de la santé, des moyens de subsistance, de l'éducation, etc.		Enquête post-intervention auprès des enfants et de leurs soignants		
<b>Soutien à la réintégration par la communauté</b>	<b>Indicateur d'extrant</b> : Nombre d'initiatives de réintégration dirigées par la communauté ayant reçu un soutien				
<b>Formation des travailleurs de la santé, de l'éducation, etc. à l'identification et au référencement des EAFGA en toute sécurité</b>	<b>Indicateur de résultat</b> : Nombre de référencement sûres et sensibles au genre de garçons et de filles vers des services de protection de l'enfance effectués par des travailleurs de la santé/de l'éducation.		Gestion de l'information sur la gestion des cas (Primero)		
<b>Résultat</b> : Les filles et les garçons ont une meilleure santé et un meilleur bien-être psychosocial.					
<b>Séances de conseil de la SMSP pour les enfants vulnérables</b>	<b>Indicateur de résultat</b> : % d'enfants et de leurs parents qui signalent une amélioration de leur santé mentale et de leur bien-être psychosocial à l'issue du programme. <sup>289</sup>		Choisir la bonne échelle en fonction de l'objectif du programme de SMSP  Utilisez ce guide de l'Alliance pour sélectionner l'outil de mesure pertinent : <a href="#">Définir et mesurer le bien-être des enfants dans l'action humanitaire : un guide de contextualisation</a>		

289 Protection de l'enfant - Norme minimale pour l'action humanitaire  
Norme 10 Santé mentale et détresse psychosociale

290 Norme minimale de protection de l'enfant dans l'action humanitaire  
Norme 20 Justice pour les enfants

## CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES

Activités	Indicateurs	Cible	Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité
<b>Résultat :</b> Les filles et les garçons plus âgés sont financièrement autonomes.					
<b>Programme d'entrepreneuriat pour les enfants vulnérables</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> % de garçons et de filles participant à des programmes d'entrepreneuriat qui déclarent gagner un revenu trois mois après la création de leur entreprise.		Visites de suivi du programme d'entrepreneuriat - vérification des registres comptables		
<b>Résultat :</b> Les besoins éducatifs des filles et des garçons sont satisfaits					
<b>Activités de formation pour les ex EAFGA</b>	<b>Indicateur d'extrant :</b> % de garçons et de filles engagés dans des activités éducatives et ayant assisté à au moins 70 % des cours.		Liste de présence aux activités éducatives	Cet indicateur nécessite un suivi quotidien des présences	
<b>Activités de préparation à la vie active pour les enfants vulnérables</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> % de garçons et de filles participant à des activités de préparation à la vie active qui déclarent avoir confiance en leurs capacités à faire valoir leurs droits et à exprimer leurs décisions.		Questionnaire post activité		
<b>Résultat :</b> Les droits des filles et des garçons sont protégés lorsqu'ils sont en contact avec la loi.					
<b>Programme d'accès à la justice pour les ex EAFGA</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> % d'enfants en contact avec le système judiciaire qui déclarent avoir accès à un soutien juridique adapté à leurs besoins. <sup>290</sup>		Enquête auprès des ex EAFGA  Cet indicateur nécessite une définition du contact avec le système judiciaire et des mesures adaptées aux enfants.		
<b>Résultat :</b> Les filles et les garçons sont socialement intégrés dans leur famille et leur communauté.					
<b>Programme de réintégration pour les ex EAFGA</b>	<b>Indicateur de résultat :</b> % de garçons et de filles EAFGA qui déclarent avoir réussi leur réintégration après 12 mois (à adapter selon les besoins) de soutien à la réintégration.		Enquête auprès des ex EAFGA  Cet indicateur nécessite une liste de critères qui détermine ce que signifie une réintégration réussie. Ces critères doivent être définis dans le cadre d'un processus participatif impliquant les EAFGA (voir Analyse du contexte Atelier de consultation des ex EAFGA - 5.3) Classement en diamant des attributs d'une réintégration réussie et EIC Q8		
	<b>Indicateur de résultat :</b> % d'enfants EAFGA et à risque qui déclarent être mieux acceptés par la communauté.				

## C. Ressources humaines

Les programmes ciblant les EAFGA ont tendance à être plus complexes, nécessitent une forte expertise et durent souvent plus longtemps que les autres programmes de protection de l'enfance. La sensibilité et les risques de nuire sont élevés, même si la charge de travail des EAFGA est intégrée dans les programmes de protection de l'enfance existants. Par conséquent, vous devez examiner attentivement la dotation en personnel, y compris la supervision, afin de mettre en place les bonnes bases du programme.

### Échelle et effectifs

Pour déterminer l'ampleur et les besoins en personnel nécessaires à la mise en œuvre d'un programme EAFGA, y compris ceux intégrés aux programmes de protection de l'enfance existants, vous devez déterminer :

- Le nombre d'enfants à atteindre
- La durée du projet
- Le nombre d'emplacements/sites
- Les programmes à mettre en œuvre, prévention, libération et/ou réintégration.
- Les activités à mettre en œuvre, prévention communautaire ; formation des acteurs armés pour faciliter la libération ; gestion des cas, éducation, relance économique, etc.

Le tableau ci-dessous présente les postes et les ratios de personnel suggérés sur la base d'exemples d'interventions. Chaque organisation peut avoir des titres de poste différents, un organigramme différent, et certains contextes peuvent nécessiter une dotation en personnel supplémentaire ou réduite en fonction de facteurs tels que des considérations culturelles, la sécurité, la dispersion des sites sur le terrain, etc.

Adaptez le tableau suivant en fonction de ces considérations ainsi que du nombre de sites, du programme et des interventions retenus et du nombre d'enfants ciblés pour chacun. Certains postes peuvent également être fusionnés si l'intervention est mise en œuvre dans la même zone. Par exemple, les mobilisateurs communautaires peuvent être les mêmes personnes pour les programmes de prévention, de libération et de réintégration. Dans ce cas, réduisez le nombre de lieux pour chaque mobilisateur communautaire à 3 au lieu de 5.

**Note :** un site désigne la plus petite unité administrative telle qu'un village, un quartier ou un groupement de population dans un camp ou un établissement.

Dans les endroits où cela est culturellement approprié, donnez la priorité aux animateurs hommes et femmes lorsque deux animateurs sont nécessaires.



Activité	Position	Effectifs
<b>PERSONNEL DE DIRECTION</b>		
Équipe de direction	Chef de projet protection de l'enfance /EAFGA	1 par programme
	Responsable/responsable du suivi et de l'évaluation	1 par programme
	Assistant administratif	1 par programme
<b>PROGRAMMES DE PRÉVENTION</b>		
Programme d'engagement des jeunes et de consolidation de la paix	Responsable de l'engagement des jeunes et de la construction de la paix	1 pour 5 lieux/sites
	Animateurs de l'engagement des jeunes et de la construction de la paix	2 pour 3 groupes de jeunes - 20 jeunes par groupe
Compétences parentales	Responsable des compétences parentales	1 pour 5 lieux/sites
	Facilitateurs Animateurs de compétences parentales	2 pour 4 groupes de parents - 20 parents par groupe
Mécanisme de protection au niveau communautaire	Mobilisateurs communautaires	1 pour 5 lieux/sites
<b>PROGRAMMES DE LIBÉRATION</b>		
Programme de mobilisation communautaire	Mobilisateurs communautaires	1 pour 5 lieux/sites
Plaidoyer et formation du gouvernement et d'FAGA	Responsable du programme de libération	1 ou 2 par programme
<b>PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION</b>		
<b>SANTÉ</b>		
Coordonner l'accès aux soins médicaux	Agent de santé	1 par programme
Programme de la SMSP	Agent de la SMSP	1 pour 5 lieux/sites
	Conseillers/animateurs de la SMSP	2 pour 4 groupes - 15 participants par groupe
	Superviseurs SMSP pour la supervision (externe)	1 par programme
<b>EDUCATION</b>		
Enseignement formel	Responsables de l'éducation	1 pour 5 lieux/sites
Éducation non formelle	Éducation non formelle / Animateurs de compétences de vie	2 pour 6 groupes de jeunes - 30 jeunes par groupe
<b>SÉCURITÉ ET SOINS</b>		
Gestion de cas	Responsable/ superviseur de la gestion des cas	1 pour 5 travailleurs sociaux
	Travailleurs sociaux	1 pour 20 cas
	Responsable de la base de données	1 par programme
	Assistant base de données	1 par emplacement/site
Programme de recherche et de réunification des familles	Agent de recherche	1 par région

Activité	Position	Effectifs
La prise en charge alternative - famille d'accueil/vie indépendante	Responsable de la prise en charge alternative	1 pour 20 familles d'accueil ou vie indépendante
Centre de transit et d'orientation	Directeur de centre de transit et d'orientation	1 par centre de transit et d'orientation
	Travailleurs sociaux	1 pour 20 enfants
	Animateurs d'activités	4 pour 20 enfants
	Cuisiniers/nettoyeurs	3 par centre de transit et d'orientation
	Agents de sécurité	3 par centre de transit et d'orientation
<b>JUSTICE</b>		
Assistance juridique	Avocats/para juriste	1 pour 20 cas
Plaidoyer juridique/formation des acteurs de la justice	Juriste chargé du plaidoyer	1 par programme
<b>REPRISE ÉCONOMIQUE</b>		
Programme d'entrepreneuriat	Responsable de la relance économique	1 par programme
Formation professionnelle, formation aux compétences commerciales, suivi des opportunités d'affaires et d'emploi.	Responsables de la relance économique	1 pour 20 enfants
<b>APPARTENANCE SOCIALE</b>		
Programme de compétences parentales	Responsable des compétences parentales	1 pour 5 lieux/sites
	Animateurs de compétences parentales	2 pour 4 groupes de parents - 20 parents par groupe
Engagement communautaire	Mobilisateurs communautaires	1 pour 5 lieux/sites

## Cadre de compétences et d'aptitudes

Le tableau suivant met en évidence les compétences attendues pour chaque poste impliqué dans les programmes EAFGA. Ces informations seront utiles pour allouer le budget adéquat à chaque poste, en fonction des compétences requises.

### Lecture complémentaire :

- Le Comité de pilotage sur les Principes de Paris (2021) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 8 - Ressources humaines et capacités
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - Cadre de compétences](#) (En anglais)
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - Lignes directrices inter-agences pour la gestion de cas et la protection de l'enfance Annexe 1 : Cadre de compétences et d'aptitudes des travailleurs sociaux](#)
- [Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence - Cadre de compétences pour l'éducation en situations d'urgence](#)

## Compétences techniques<sup>291</sup>

Les compétences techniques sont un ensemble mesurable de connaissances, d'aptitudes ou d'attributs nécessaires pour accomplir efficacement une tâche. Chaque compétence comprend des comportements et des responsabilités attendus qui augmentent avec l'expérience et la progression de la carrière. Ainsi, le tableau suivant distingue 3 niveaux d'expérience. Le niveau 1 concerne les individus qui sont nouveaux dans le domaine de compétence concerné. Le niveau 2 concerne les personnes ayant une certaine expérience de quelques missions dans des contextes différents dans le domaine de compétences concerné. Le niveau 3 correspond aux personnes qui sont des experts dans le domaine de compétences concerné et qui peuvent former d'autres personnes.

291 Adapté de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire 2020 - Cadre de compétences.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
<b>PERSONNEL DE DIRECTION</b>				
<b>Chef de projet protection de l'enfance / EAFGA</b>	Gestion du cycle du programme	Contribuer aux efforts inter-agences pour réviser, mettre à jour ou réaliser des cartographies et des études sur les EAFGA.	Implique les enfants, les familles, les communautés et les acteurs impliqués dans les cartographies et les études lorsque cela est possible.	Soutient les efforts inter-agences pour examiner les données secondaires afin d'identifier les risques immédiats, leurs causes profondes et les lacunes dans les informations existantes
		Conçoit des programmes EAFGA de qualité qui tiennent compte de la dimension de genre, sur la base d'une analyse du contexte et avec la participation des enfants.	Donne la priorité aux actions visant à sauver des vies dans la phase d'intervention précoce, tout en maintenant des liens avec des approches durables au niveau communautaire	Planifier et mettre en œuvre des actions qui créent une complémentarité entre les organisations aux niveaux communautaire, national et international afin que la réponse humanitaire renforce, et ne mine pas, les structures et systèmes existants
		Contrôle la qualité, les réalisations, les résultats et, si possible, l'impact du programme.	Suit l'évolution du conflit et adapter la mise en œuvre du programme en conséquence.	Prévient, identifie et atténue les conséquences négatives involontaires des interventions du programme EAFGA tout au long de la mise en œuvre.
		Partage les résultats et les enseignements tirés des évaluations, du suivi, du retour d'information et des mécanismes de responsabilisation avec toutes les parties prenantes, y compris les enfants et les familles.	Participer à des initiatives d'apprentissage conjointes, à des évaluations des programmes du EAFGA avec d'autres secteurs concernés.	Utilise l'apprentissage pour ajuster les programmes et informer la conception des interventions futures
	S'engager avec les missions de l'ONU	Identifie le rôle des opérations de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies dans la protection des enfants.	Soutient la coordination avec les missions de l'ONU afin de respecter les principes et les normes de la PE, de faciliter la collaboration et de gérer les ressources de manière appropriée.	Établit et distribue des standards, des orientations, des justifications, des responsabilités et des procédures opérationnelles standardisées (POS) claires pour les acteurs de la PE sur l'engagement avec les missions de l'ONU.
		Facilite le rôle de DPKO de l'ONU dans la mise en œuvre et l'intégration des résolutions et des politiques du DPKO concernant les enfants touchés par les conflits armés.	Aide les missions de l'ONU à renforcer les politiques, les lois et les processus gouvernementaux en matière de communication, de systèmes et d'institutions liés à l'enfance.	S'engage et collaborer avec les responsables concernés des missions de l'ONU afin d'identifier et de répondre au recrutement des enfants.
		Démontre une connaissance des mandats et des rôles des missions des Nations unies en matière d'intervention d'urgence, de redressement, de stabilité et de consolidation de la paix.	Identifie les domaines clés pour la coordination et la collaboration avec les missions de l'ONU.	Engage les mécanismes/ groupes de coordination de l'ONU ou de PE pour influencer les stratégies de l'ONU relatives aux EAFGA.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
<b>Chef de projet protection de l'enfance / EAFGA</b>	Coordonner un programme EAFGA de qualité	S'engage dans la coordination avec les acteurs du mécanisme de coordination de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire ou d'un autre groupe de travail.	Assume un rôle de soutien spécifique au sein du mécanisme de coordination de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.	Dirige la coordination des efforts de la PE pour des actions de préparation et de réponse harmonisées, opportunes, adaptées et efficaces pour les EAFGA.
		Aide les organisations humanitaires et les institutions concernées à participer aux mécanismes de coordination de la PE et aux groupes de travail techniques ou sectoriels, avec la participation du gouvernement le cas échéant.	Identifie les acteurs clés de la PE et soutient leur participation effective au mécanisme de coordination de la PE et à la réponse au EAFGA.	Construit et maintient une adhésion stratégique de la communauté, des gouvernements et organisations locales/nationales ainsi que des ONG, des agences de l'ONU et des donateurs pour des stratégies efficaces et bien coordonnées de prévention et de réponse aux EAFGA.
		Reconnaît les rôles, les mandats et les méthodes de travail uniques des membres des groupes de coordination de la PE et des acteurs concernés.	S'engage auprès de tous les acteurs de la PE, en fonction de leurs rôles, mandats et méthodes de travail respectifs.	Favorise la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de la réponse et de la coordination de la PE, y compris les outils et les documents de référencement.
		Ajuste le style de communication en fonction de l'auditoire, notamment sur le plan interculturel.	Communique efficacement avec différents acteurs et parties prenantes, notamment sur le plan interculturel.	Fait preuve de perspicacité politique et culturelle dans la communication avec les acteurs humanitaires et les parties prenantes concernées.
		Démontre une connaissance des techniques de résolution des problèmes et de recherche de consensus dans un environnement inter-agences.	Applique des stratégies de résolution de problèmes pour gérer les différences d'opinion et d'approche au sein de la sphère de coordination.	Utilise un raisonnement objectif et la recherche d'un consensus pour aborder les désaccords et les conflits d'intérêts potentiels.
<b>Responsable/ responsable du suivi et de l'évaluation</b>	Suivi de la protection des enfants	Participe aux mécanismes de coordination inter-agences de la PE pour établir des indicateurs, des processus de suivi, des rôles et des responsabilités.	Établit un partage de l'information, des processus de référencement, des calendriers et des modèles de rapport efficaces, opportuns et appropriés pour le suivi de la PE, qui évitent les doubles emplois et réduisent au minimum la charge de travail liée à l'établissement des rapports.	Établir et mettre en œuvre un plan d'analyse pour le système de surveillance de la PE
		Ventile toutes les données relatives aux enfants par sexe/genre, âge et handicap au minimum.	Donne la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant et au consentement éclairé des enfants et/ou des personnes qui s'occupent d'eux lors de la collecte d'informations.	Fournit au personnel qui suit les problèmes de SMSP un soutien psychosocial pour atténuer les effets du traumatisme secondaire.

292 Il convient de noter que certains des postes de la section de prévention ont été fusionnés avec des postes de la section de réintégration, à savoir les agents/facilitateurs des compétences parentales et les mobilisateurs communautaires.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
Responsable/ responsable du suivi et de l'évaluation	Suivi de la protection des enfants	Met en place des protocoles pour le personnel qui suit les préoccupations des EAFGA afin d'identifier et d'orienter les enfants et les familles qui risquent d'être victimes ou qui ont survécu à la maltraitance, la négligence, l'exploitation ou la violence.	Veille à ce que les données de la PE soient collectées, utilisées, stockées et partagées dans le respect de la confidentialité, du principe "ne pas nuire" et de l'intérêt supérieur des enfants, des familles et des communautés.	S'assure que les risques de protection, les vulnérabilités et les tendances pertinentes identifiés sont régulièrement partagés avec les acteurs humanitaires et alimentent le développement de stratégies, de programmes et d'actions de plaidoyer.
	Gestion de l'information	Démontre sa connaissance des procédures de confidentialité, des protocoles de collecte de données éthiques et du principe de "ne pas nuire".	Met en œuvre des politiques de protection des données, des systèmes numériques et des conditions d'utilisation pratiques.	Assure la collecte régulière et correcte des données par les partenaires de la PE, y compris le compte rendu à la population touchée qui participe au processus de collecte des données.
		Connait les méthodes permettant d'éviter le "double comptage" lors de la compilation des données.	Compare et triangule les informations avec les parties prenantes pertinentes et les données précédemment communiquées avant de les utiliser.	Consolider, analyser et partager les informations relatives à la population, et donner un retour d'information à ceux qui ont fourni des informations.
		Participe à l'analyse de l'évaluation pour identifier les préoccupations, les lacunes et les solutions potentielles du EAFGA.	Travaille avec les partenaires et les parties prenantes de la PE pour identifier les données EAFGA les plus récentes et spécifiques au contexte et pour établir une base de référence pour les priorités EAFGA convenues.	Utilise des informations actualisées pour guider la prise de décision, la planification des interventions, l'analyse des conflits et des lacunes, et les stratégies de la PE.
		Introduit les informations dans le système de collecte de données inter-agences des EAFGA conformément aux procédures et politiques établies	Travaille avec les partenaires, les parties prenantes et les populations touchées pour aligner les outils et les procédures de gestion de l'information inter-agences sur les lois, les politiques et les systèmes nationaux.	Met en place des outils et des bases de données de gestion de l'information harmonisés (en ligne et hors ligne)

### PREVENTION<sup>292</sup>

Responsable de l'engagement des jeunes et de la construction de la paix	Intégrer la PE et la consolidation de la paix	Identifie les outils, les normes et les possibilités de programmation et d'évaluation intégrées de la consolidation de la paix et de la PE.	Mène et promeut des actions conjointes de formation, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation, de réponse et de rétablissement de la PE et de la consolidation de la paix	Veille à ce que les préoccupations de la PE et des EAFGA soient prises en compte dans l'évaluation, la conception, le suivi et l'appréciation des programmes de consolidation de la paix.
		Facilite la programmation conjointe, coordonnée et/ou complémentaire du EAFGA et de la consolidation de la paix dans des contextes axés sur les enfants.	Initie des collaborations sur le MSC (MRM), les EAFGA et la réintégration avec les acteurs de la PE et de la consolidation de la paix, et d'autres parties prenantes.	Veille à ce que les enfants puissent avoir accès à des possibilités et à des environnements de consolidation de la paix sûrs, de qualité, adaptés aux enfants, sensibles à la dimension de genre, flexibles, protecteurs et pertinents.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
<b>Animateurs de l'engagement des jeunes et de la construction de la paix</b>	Développer des stratégies pour renforcer la consolidation de la paix	Engage les enfants à identifier et à explorer leurs compétences, leurs besoins et leurs risques et facilite les activités participatives de consolidation de la paix de manière appropriée.	Identifie et promeut les activités de consolidation de la paix qui contribuent à la durabilité des résultats de la consolidation de la paix.	Veille à ce que les activités de groupe procurent un sentiment de normalité, qu'elles soient menées dans le respect de l'égalité des sexes et qu'elles soient fondées sur les lignes directrices interinstitutionnelles pertinentes.
<b>Responsable des compétences parentales</b>	Prévenir et répondre aux risques de maltraitance physique et psychologique	Cartographie des prestataires de services d'intervention efficaces et adaptés aux enfants et identification des lacunes.	Augmente la capacité des équipes multidisciplinaires à utiliser des stratégies adaptées au sexe et à l'âge pour prévenir et répondre à la violence émotionnelle et physique.	Élaborer des stratégies pour aider les services d'intervention à gérer les cas de violence émotionnelle et physique en tenant compte du genre, sans discrimination et sans stigmatisation.
<b>Animateur de compétences parentales</b>	Élaborer des stratégies pour renforcer les environnements familiaux et de prise en charge.	Collabore avec les enfants et les adultes pour identifier les points de vue et les réponses locales aux différentes formes de violence ainsi que les alternatives et les solutions non violentes.	Cartographie et analyse des formes les plus courantes de violence émotionnelle et physique, afin d'éclairer les programmes, les décisions et les réponses en matière de compétences parentales.	Soutient l'organisation pour protéger les enfants de la violence émotionnelle et physique afin de faciliter l'accès à des services appropriés et à des systèmes de gestion des cas.
		Fait participer les enfants, les familles et les membres de la communauté à des séances de formation aux compétences parentales sur la violence émotionnelle et physique et sur les services de prévention et de soutien.	Former les parents, les membres clés des communautés et les enseignants aux stratégies identifiées localement pour prévenir les formes courantes de violence.	Garantie une prise en charge multisectorielle tenant compte de l'âge et du sexe des enfants et des familles qui ont subi des violences émotionnelles et physiques.
<b>Mobilisateurs communautaires</b>	Développer des approches au niveau communautaire	Cartographie, évalue et s'appuie sur les mécanismes de PE et les prestataires de services formels et informels existants au niveau de la communauté.	Aide les bénévoles locaux et les membres de la communauté à évaluer les systèmes de soutien et les ressources existants, à élaborer et à mettre en œuvre des plans de prévention et d'intervention, et à soutenir les enfants survivants.	Veille à ce que les enfants soient protégés contre les abus, la violence, l'exploitation et la négligence par des mécanismes de PE au niveau communautaire.
		Engage les communautés tout au long de la gestion du cycle du projet afin de garantir que les interventions sont contextualisées et qu'elles sont prises en charge par la communauté.	Collabore avec les principaux acteurs et parties prenantes de la PE, intersectoriels et nationaux pour renforcer les initiatives de protection des EAFGA existantes au niveau communautaire.	Veille à ce que les mécanismes de PE au niveau communautaire soient fondés sur la collaboration, la communauté, la durabilité et les structures et capacités locales et nationales existantes.
		Implique les agences concernées et les mécanismes de PE au niveau de la communauté dans la gestion des cas, le cas échéant.	Soutient et développe les systèmes formels et informels de soutien et de référencement de la communauté en utilisant des approches et des principes adaptés à la culture.	Soutient l'organisation et les partenaires pour inclure les éléments clés des interventions communautaires dans la programmation de la PE au niveau de la communauté.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
<b>Mobilisateurs communautaires</b>	Développer des approches au niveau communautaire	Identifie et évalue comment la culture, la politique, la socio-économie, les traditions, les normes et les coutumes ont un impact sur le fonctionnement de la communauté et quelles sont leurs implications dans l'environnement protecteur du EAFGA.	Mobiliser et renforcer l'engagement approprié des jeunes de pair à pair dans les mécanismes de PE au niveau communautaire.	Soutient les mécanismes de PE au niveau communautaire dans le développement de stratégies qui favorisent la sensibilité au genre et l'inclusion.
<b>LIBÉRATION</b>				
<b>Responsable du programme de libération</b>	Développer des stratégies pour faciliter la libération des enfants	Documente les stratégies de libération existantes, les trajectoires de sortie, les acteurs clés et identifier les lacunes.	Augmente la capacité des équipes multidisciplinaires à utiliser des stratégies adaptées au sexe et à l'âge des enfants pour faciliter leur libération.	Développe des stratégies pour soutenir la libération formelle et informelle des enfants en toute sécurité, de manière non stigmatisante et en tenant compte du genre.
<b>PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION</b>				
<b>Agent de santé</b>	Intégrer la PE et la santé	Identifie les lignes directrices, les principes et les standards pertinents qui informent la collaboration, la programmation et l'évaluation conjointes de la PE et de la santé.	Mène et promeut des actions conjointes PE-santé en matière de formation, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement.	S'assure que les préoccupations de la PE sont incluses dans l'évaluation, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de santé.
		Partage les résultats des évaluations des EAFGA et leurs implications pour la santé avec les communautés et les acteurs de la santé.	Établit des voies de référencement et de suivi afin que le personnel des établissements de santé puisse surveiller efficacement les risques liés aux EAFGA dans les hôpitaux et orienter les enfants ayant des besoins de protection.	Veille à ce que tous les EAFGA aient accès à des services de santé sûrs, protecteurs et adaptés à leur âge et à leurs besoins de développement.
		Collabore avec les travailleurs de la santé afin de générer des compréhensions communes des services de santé formels et informels.	Veille à ce que les projets de PE comprennent des systèmes sûrs, dignes et confidentiels permettant d'identifier et d'orienter les cas de maladie et de blessure vers les services de santé appropriés.	Favorise la coordination, la collaboration et le référencement rapide entre les systèmes de protection sociale, de surveillance des blessures et de santé.
<b>Agent de la SMSP</b>	Prévenir et répondre à la détresse psychosociale et promouvoir la santé mentale	Identifier et cartographier les capacités et les services locaux, nationaux et internationaux existants en matière de santé mentale et de soutien psychosocial (SMSP).	Participe aux forums de coordination de la SMSP et de la protection afin de promouvoir la coordination entre les acteurs.	Coordonner les acteurs de la SMSP dans divers secteurs afin d'identifier les lacunes et les chevauchements des services et d'aligner les réponses sur les lignes directrices humanitaires et celles relatives à la violence sexuelle et basée sur le genre.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
Agent de la SMSP	Prévenir et répondre à la détresse psychosociale et promouvoir la santé mentale	Soutient une réponse coordonnée et efficace aux urgences de la SMSP en renforçant les groupes de coordination intersectoriels et de la SMSP.	Renforce les capacités des travailleurs de la PE et des partenaires intersectoriels en matière de compétences, de normes et de référencement pour une prévention et une réponse adéquates à la SMSP.	Conçoit des programmes socio-écologiques pour renforcer la résilience de toutes les parties prenantes, leurs mécanismes d'adaptation et la prestation des services de SMSP.
		Utilise la SMSP, les systèmes de protection sociale et juridique pour identifier, prévenir, surveiller et répondre aux risques et menaces pour la santé mentale et psychosociale.	Développe, adapte ou renforce les stratégies, les indicateurs, les évaluations et les outils de suivi et d'évaluation et de partage des résultats inter-agences de la SMSP qui tiennent compte de la culture.	Renforce et mobilise les capacités locales en matière d'analyses, de plans d'intervention communautaires participatifs, de culture, de spiritualité et de religion dans les activités de SMSP.
		Effectue des évaluations régulières de l'accessibilité et de la qualité des soins de santé mentale	Collabore avec les systèmes de santé locaux, autochtones et traditionnels pour intégrer les considérations psychologiques et sociales dans les soins de santé généraux.	Former la PE, le personnel intersectoriel, les bénévoles et les fournisseurs de services aux services de SMSP de base, ciblés, non spécialisés et spécialisés.
		Met en œuvre des stratégies visant à réduire la discrimination et la stigmatisation des EAFGA souffrant de détresse psychosociale grave et/ou de handicap mental.	Renforce l'accès à un enseignement sûr et favorable où les enfants et les parents peuvent recevoir des informations, un soutien ou des référencement de la SMSP.	Intègre les considérations, les services, les informations et les voies de référencement de la SMSP dans les programmes d'urgence intersectoriels et autres.
Conseillers/ animateurs de la SMSP				
Responsables de l'éducation	Intégrer la PE et l'éducation	Identifie les outils, les standards et le potentiel pour la programmation et l'évaluation intégrées de l'éducation et de la PE.	Conduit et promeut des actions conjointes de formation, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation, de réponse et de rétablissement de la PE.	Veille à ce que les préoccupations de la PE et des EAFGA soient prises en compte dans l'évaluation, la conception, le suivi et l'appréciation des programmes d'éducation.
		Facilite la programmation conjointe, coordonnée et/ou complémentaire de la PE et de l'IEE dans des contextes axés sur l'enfant.	Initie des collaborations sur le MSC, le EAFGA et la réintégration avec les clusters PE et Éducation, le ministère de l'Éducation, les affaires sociales et d'autres parties prenantes.	Veille à ce que les EAFGA puissent avoir accès à des possibilités et à des environnements d'apprentissage sûrs, de qualité, adaptés aux enfants, flexibles, protecteurs et pertinents, tout en tenant compte de la dimension de genre.
Animateurs de l'éducation non formelle / des compétences de vie	Développer des stratégies pour renforcer les résultats de l'éducation	Fait participer les enfants à l'identification et à la mobilisation de leurs compétences, besoins et risques. Propose des activités d'éducation non formelle de manière appropriée.	Identifie et promeut des activités d'éducation non formelle qui contribuent aux résultats de l'éducation au développement durable.	S'assure que les activités de groupe donnent un sentiment de normalité, qu'elles sont menées dans le respect de l'égalité des sexes et qu'elles sont fondées sur les lignes directrices interinstitutionnelles pertinentes.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
Responsable de la gestion des cas	Développer des stratégies pour la gestion des cas	Dresse la cartographie des prestataires de services et développe des voies de référencement solides pour que les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux aient accès à l'aide.	Recense les lacunes dans la prestation de services parmi les acteurs de la PE et les partenaires intersectoriels.	Assure la révision et la diffusion en temps opportun des répertoires de services et des voies de référencement à tous les acteurs de la PE, plaider en faveur des services manquants et organiser des formations sur la cartographie et le référencement.
		Identifie les causes, les vulnérabilités et les impacts de la séparation familiale (séparation non urgente, migration mixte, etc.).	Atténuer le risque de séparation par des activités de prévention et de préparation au niveau communautaire et national (par exemple, enregistrement des naissances, processus d'évacuation).	Assurer la prévention et la réponse à la séparation familiale ainsi que la protection et la prise en charge des EAFGA en fonction de leurs besoins spécifiques et de leur intérêt supérieur.
		Identifie les lignes directrices inter-agences et les cadres juridiques relatifs aux enfants séparés et non accompagnés (droits de l'homme, droit humanitaire et pénal, CPMS, etc.)	Collabore avec le gouvernement et les organisations de la PE pour coordonner, contextualiser et harmoniser tous les systèmes et activités de réponse aux EAFGA séparés et non accompagnés.	Fait du plaidoyer en faveur de la programmation pour les EAFGA séparés et non accompagnés pour inclure la gestion des ressources, la recherche, la gestion des cas, la documentation et la formation.
		Utilise les systèmes de gestion de cas et d'information des EAFGA en respectant la confidentialité, le consentement éclairé et l'intérêt supérieur de l'enfant.	Cartographie les capacités et les lacunes locales et nationales pour évaluer les risques et les vulnérabilités en matière de séparation, pour identifier les partenaires potentiels et pour organiser les évaluations.	Anticipe les risques secondaires associés aux interventions de recherche et de réunification des familles.
Superviseur des travailleurs sociaux	Développer des stratégies pour la gestion des cas	Planifie et supervise des réunions de gestion de cas au moins toutes les deux semaines. Effectue des visites hebdomadaires et des réunions de supervision avec tous les travailleurs, en fournissant un soutien technique.	Effectue des audits réguliers des dossiers de cas et vérifie que les protocoles et les principes sont respectés.  Assure l'identification et la traitement des lacunes et des besoins en formation du personnel.  Développe plan de renforcement des capacités individuelles du personnel.	Examine et analyse les tendances dans les cas afin d'adapter le programme.
		Établit la confiance avec son équipe et les acteurs externes.	Encourage la pratique réflexive.	Identifie les travailleurs sociaux et s'appuie sur leur forces.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
Travailleurs sociaux	Développer des stratégies pour la gestion des cas	Reconnaît les problèmes de protection des EAFGA, peut identifier les facteurs de risque et de protection, comprend le processus de gestion de cas et a une connaissance de base des cadres juridiques internationaux et nationaux qui favorisent la protection et la prise en charge des enfants.	Utilise les techniques de communication de base pour soutenir les enfants afin d'accroître leur résilience et leur bien-être, possède les connaissances nécessaires pour coordonner systématiquement la gestion des cas, respecte les protocoles de confidentialité et prend des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant.	Fournit une formation à la gestion de cas pour la PE au gouvernement, aux agences de la société civile, aux réseaux communautaires et aux institutions académiques/ de formation afin d'améliorer les connaissances et les compétences du personnel de gestion des cas.
		Mettre en œuvre des services de gestion de cas sûrs, éthiques, empathiques et inclusifs conformément aux lignes directrices inter-agences.	Développer des services de gestion de cas sûrs, éthiques, empathiques et inclusifs conformément aux lignes directrices inter-agences afin de garantir que davantage d'enfants aient accès aux services de protection essentiels.	Maintien des services de gestion de cas sûrs, éthiques, empathiques et inclusifs conformément aux lignes directrices inter-agences en plaidant pour un investissement dans les systèmes de gestion de cas au niveau national.
		Incorpore les perspectives de l'enfant et des personnes clés dans la vie de l'enfant dans le cadre du processus de gestion des cas, y compris les évaluations, les décisions relatives à "l'intérêt supérieur" et la planification des cas.	Veille à ce que la gestion du dossier soit centrée sur l'enfant et adaptée à son âge, et qu'elle lui permette d'exprimer librement son opinion et de participer pleinement au processus.	Est capable de prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant tout au long du processus de gestion du dossier, en faisant participer de manière significative l'enfant et les personnes clés de sa vie afin d'assurer sa sécurité, son bien-être et son développement sain.
Responsable de la base de données		Utilise les systèmes d'information de gestion de cas en respectant la confidentialité, le consentement éclairé et l'intérêt supérieur de l'enfant.	Analyse les données et identifie les tendances pour les rapports aux donateurs et pour informer la réponse de la gestion de cas.	S'assurer que les risques de protection, les vulnérabilités et les tendances pertinentes identifiés sont régulièrement partagés avec les acteurs humanitaires et alimentent le développement de stratégies, de programmes et d'actions de plaidoyer.
Agent de recherche	Prévenir et répondre aux risques liés aux enfants non accompagnés et séparés (ENAS)	Travaille avec les partenaires et les parties prenantes du programme ENAS de la PE pour suivre les protocoles et les procédures normalisés de protection des données.	Utilise des critères cohérents pour identifier les EAFGA ENAS, retrouver les familles, contextualiser les conseils inter-agences sur les ENAS et prendre en charge les enfants en attente de réunification.	Utilise les meilleures pratiques lors de l'identification, l'évaluation, la sélection et le suivi de la prise en charge à long terme, permanente et alternative des EAFGA ENAS.
		Identifie et tire parti des méthodes, bonnes pratiques et mécanismes de recherche des familles non formels, traditionnels, formels et dirigés par des organisations.	Met en œuvre un programme EAFGA de recherche, de vérification, de réunification et de réintégration des familles approprié et adapté à l'intérêt supérieur de l'enfant.	Soutient les procédures opérationnelles standardisées inter-agences et nationales qui permettent de partager les informations, de renvoyer aux services, de clarifier les rôles et les responsabilités et de faire progresser la réunification des EAFGA.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
Responsable de la prise en charge alternative	Développer des stratégies de prise en charge alternative	Répertorie les opportunités de prise en charge alternative formelles et non formelles existantes dans l'intérêt supérieur de l'enfant.	Adapte et contextualise des dispositifs de de prise en charge alternative inclusifs, non discriminatoires et appropriés aux besoins de la population et à la nature de l'urgence.	Renforce les systèmes de prise en charge alternative existants en mettant l'accent sur la prise en charge familiale et communautaire et en s'engageant dans une planification d'urgence flexible.
		Identifie et sensibilise aux lois, politiques, traités et lignes directrices locales, nationales et internationales pertinentes.	Soutient et renforce les capacités des acteurs locaux à planifier, superviser, gérer et mettre en œuvre une prise en charge alternative conformément aux lignes directrices interinstitutionnelles et aux normes minimales.	Garantie une approche socio-écologique des évaluations et de l'identification des options de prise en charge provisoires et à long terme, conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la législation et aux politiques nationales.
		Promeut l'unité familiale et veiller à ce que les familles à risque bénéficient d'un accès adéquat aux services de base et à la protection sociale afin de prévenir la séparation.	Applique une approche analytique pour évaluer les options de prise en charge alternative sur la base des principes de nécessité et d'adéquation, des traditions de de prise en charge dans les communautés et du cadre juridique national.	Planifie, conçoit et met en œuvre des visites de suivi, des mécanismes de contrôle, de retour d'information et de rapport par toutes les parties prenantes impliquées afin de contrôler la protection et le bien-être des enfants.
Directeur de CTO		Garantie une prise en charge résidentielle sûre, sensible au genre et appropriée pour les EAFGA.	Adapte et contextualise une prise en charge résidentielle inclusive, non discriminatoire et appropriée aux besoins des EAFGA.	Veille à ce que le CTO donne un sentiment de normalité, favorise la résilience et se fonde sur les lignes directrices interinstitutionnelles pertinentes.
Animateurs d'activités		Engage les enfants à identifier et à explorer leurs compétences, leurs besoins et leurs risques pour proposer des activités de groupe appropriées	Promeut des activités collectives et individuelles qui créent un environnement prévisible et stimulant permettant aux EAFGA d'être en sécurité, d'apprendre, de s'exprimer, de créer des liens et de se sentir soutenus.	Veille à ce que les activités collectives et individuelles procurent un sentiment de normalité et soient menées dans le respect de l'égalité entre les sexes, conformément aux lignes directrices interinstitutionnelles pertinentes.
Animateurs d'activités		Identifie, soutient et renforce les espaces, services et activités existants avant de développer des activités supplémentaires pour les groupes et les individus.	Conçoit des activités de groupe et individuelles en fonction de l'évaluation des besoins et des risques de protection et plaide pour des activités de groupe inclusives, éthiques et accessibles qui renforcent la résilience des enfants.	Soutient une définition inter-agences parmi les parties prenantes de la PE de ce qui constitue des activités de groupe sensibles à la culture, au genre et à l'âge.

Postes liés au programme EAFGA	Compétence	Indicateur Niveau 1	Indicateur Niveau 2	Indicateur Niveau 3
<b>Juriste chargé du plaidoyer</b>	Développer des stratégies pour promouvoir et faire respecter la justice pour les enfants	Renforcer les capacités des prestataires de services sur les droits et l'intérêt supérieur des enfants en contact avec la loi et des acteurs de la justice sur les modes de communication avec les enfants adaptés à leur âge.	Soutient les approches de la justice des mineurs qui permettent aux enfants de rendre des comptes à la société sans être formellement traités comme des criminels.	Soutient les États pour qu'ils utilisent des approches de justice réparatrice, qu'ils mettent fin à la détention des EAFGA et qu'ils n'optent pour la détention qu'en dernier recours, et pour la période la plus courte possible dans des établissements appropriés.
<b>Juriste chargé du plaidoyer</b>	Développer des stratégies pour promouvoir et faire respecter la justice pour les enfants	Identifie les politiques, les lois et les stratégies de justice pour les enfants afin de protéger les EAFGA par le biais de lois et d'interventions formelles et coutumières, en surmontant les risques potentiels des systèmes judiciaires.	Renforce la mise en œuvre et la sensibilisation aux lois existantes en matière de PE et facilite l'alignement et les liens entre les systèmes juridiques coutumiers et nationaux et les lois internationales.	Préconise et soutient l'élaboration de nouvelles lois qui criminalisent le recrutement, les abus, la négligence, l'exploitation et la violence à l'égard des enfants.
<b>Avocats/para juriste</b>		Identifie le cadre juridique, les risques, les vulnérabilités, les causes et l'impact qui affectent les enfants en contact avec la loi.	Soutient les acteurs et les processus juridiques et militaires adaptés aux enfants, les commissariats de police, les centres de détention, les centres de réhabilitation, les systèmes de déjudiciarisation, etc.	Veiller à ce que les enfants qui entrent en contact avec le système judiciaire soient traités conformément aux normes internationales.
		Communique avec les EAFGA d'une manière adaptée à son âge à toutes les étapes de la procédure judiciaire.	Renforce la collaboration entre les systèmes de justice et d'aide sociale en cartographiant les services et en établissant des voies de référencement conjointes.	Fait le plaidoyer pour un traitement approprié des cas d'EAFGA pendant les processus institutionnels et la couverture médiatique.
<b>Responsable de la relance économique</b>	Intégration de la PP et des moyens de subsistance	Identifie les lignes directrices, les principes et les standards pertinents qui informent la collaboration, la programmation et l'évaluation de la PE et des moyens d'existence.	Mène et promeut des activités conjointes de formation, d'intervention, d'évaluation, de planification, de prévention, de préparation et de rétablissement de la PE et des moyens de subsistance.	S'assurer que les préoccupations de la PE sont incluses dans l'évaluation, la conception, le suivi et l'évaluation des programmes de moyens de subsistance.
		Partager les résultats des évaluations de la PP et leurs implications pour les moyens de subsistance avec les communautés et les acteurs concernés.	Établit des voies de référencement et de suivi afin que le personnel chargé des moyens de subsistance puisse surveiller efficacement les risques liés à la PE et orienter les enfants ayant besoin de protection.	Veille à ce que la sécurité et la dignité des populations touchées soient incluses comme sous-objectif des interventions en matière de moyens de subsistance.
<b>Responsables de la relance économique</b>		Fait participer les enfants à l'identification et à l'exploration de leurs compétences, de leurs besoins et des risques qu'ils encourent afin de leur proposer des activités de subsistance appropriées.	Identifier et promeut les activités de subsistance collectives et individuelles qui contribuent à la durabilité des résultats du redressement économique.	S'assurer que les activités de groupe donnent un sentiment de normalité, qu'elles sont menées dans le respect de l'égalité des sexes et qu'elles sont fondées sur les lignes directrices interinstitutionnelles pertinentes.

## D. Budget

Le financement de la prévention du recrutement et de l'utilisation des garçons et des filles devra s'inscrire clairement dans le cadre du lien entre l'humanitaire et le développement (nexus).<sup>293</sup>

Sur la base des interventions choisies, des besoins en personnel et de la planification des activités, établissez le budget. Le financement nécessaire à la mise en œuvre d'un programme EAFGA variera considérablement d'un pays à l'autre en fonction de la situation sécuritaire, de la disponibilité des ressources humaines et matérielles sur place et de l'éloignement, de la dispersion et de l'accès aux sites de terrain.

### Questions clés à prendre en compte

- Comment les attentes de la communauté et les normes locales influenceront-elles la budgétisation ?
- Comment la sécurité, l'éloignement et la dispersion des sites de terrain influenceront-ils les déplacements, le recrutement du personnel, le suivi, l'achat et la livraison de matériel ?
- Combien d'enfants, de familles, de membres de la communauté, d'acteurs armés et gouvernementaux espèrent-ils atteindre ?
- Quelle est la durée prévue du programme ?

Le tableau ci-dessous fournit un exemple de budget avec des lignes budgétaires à prendre en compte. Adaptez le budget au contexte, aux activités choisies et incluez les coûts.

Poste de dépenses	Quantité	Coût unitaire	Total
<b>Équipe de direction</b>			
Chef de projet protection de l'enfance/EAFGA			
Responsable/responsable du suivi et de l'évaluation			
Assistant M&E			
Assistant administratif			
<b>Équipement</b>			
Ordinateurs			
Imprimante			
Téléphones portables			
Communication			
Crédit téléphone			
<b>PRÉVENTION</b>			
<b>Personnel</b>			
Responsable de l'engagement des jeunes et de la construction de la paix			
Animateur de jeunes et de la construction de la paix			
Responsable des compétences parentales			
Animateur de compétences parentales			
Mobilisateurs communautaires			

293 Le comité de pilotage sur les principes de Paris (2022)

Poste de dépenses	Quantité	Coût unitaire	Total
<b>Programme</b>			
Formation du personnel			
Sensibilisation et mobilisation de la communauté			
Rassemblement et activités des jeunes			
Fournitures pour les compétences parentales			
Fournitures pour le projet			
Location de véhicules et carburant			
<b>LIBERATION</b>			
<b>Personnel</b>			
Responsable du programme de libération			
Animateurs communautaires			
<b>Programme</b>			
Formation du personnel			
Formation du gouvernement et des groupes/forces armés			
Mise en place de POS de libération			
Transfert des enfants remis à l'accueil provisoire			
Fournitures pour le projet			
Location de véhicules et carburant			
<b>REINTEGRATION</b>			
<b>Personnel</b>			
<b>Santé et SMSP</b>			
Agent de santé			
Agent de la SMSP			
Conseillers/animateurs de la SMSP			
Supervision des conseillers/animateurs de la SMSP (externe)			
<b>Éducation</b>			
Responsables de l'éducation			
Éducation non formelle / animateurs de compétences de vie			
<b>Sécurité et prise en charge</b>			
Responsable/ superviseur de la gestion des cas			
Travailleurs sociaux			
Responsable de la base de données			
Assistant base de données			
Agent de recherche des familles			
Responsable de la prise en charge alternative			
Responsable de CTO			
Travailleurs sociaux			
Animateurs d'activités			
Cuisiniers/entretien			

Poste de dépenses	Quantité	Coût unitaire	Total
Agents de sécurité			
<b>Accès à la justice</b>			
Avocats/para juriste			
Juriste chargé du plaidoyer			
<b>Reprise économique</b>			
Responsable de la relance économique			
Agent de la relance économique			
<b>Appartenance sociale</b>			
Responsable des compétences parentales			
Animateurs de compétences parentales			
Animateurs communautaires			
<b>Programme</b>			
<b>Santé et SMSP</b>			
Soins médicaux			
Formation du personnel de la SMSP			
Fournitures et location de salles pour les séances de consultation de la SMSP			
<b>Éducation</b>			
Soutien aux écoles par le biais d'équipement, de rénovation d'écoles, de fournitures scolaires, de matériel didactique, etc.			
Soutien individuel aux enfants vulnérables, y compris des transferts en espèces pour les frais de scolarité, des bourses d'études.			
Formation des enseignants, des directeurs d'école, des comités de gestion des écoles, des associations de parents et d'enseignants.			
Séances d'éducation non formelle			
<b>Sécurité et prise en charge</b>			
Fournitures et équipements de gestion de cas			
Formation du personnel			
Kit de prise en charge alternative			
Formation des familles d'accueil			
Soutien aux familles d'accueil			
Fournitures des CTO			
Location du CTO et charges			
<b>Accès à la justice</b>			
Fournitures pour l'accès à la justice			
Frais juridiques			
Formation du personnel			
Formation des acteurs de la justice			
Plaidoyer pour la mise en œuvre de la CDE			

Poste de dépenses	Quantité	Coût unitaire	Total
<b>Reprise économique</b>			
Fournitures pour la relance économique			
Formation du personnel			
Évaluation du marché			
Soutien individuel aux moyens de subsistance			
Connaissances financières et compétences commerciales			
Formation professionnelle/entrepreneuriat/employabilité			
Placement professionnel			
Séances d'apprentissage de la vie quotidienne			
Mentorat hommes/femmes d'affaires			
Clubs d'entrepreneuriat/épargne			
Travail contre rémunération/bons d'achat			
<b>Appartenance sociale</b>			
Formation du personnel			
Fournitures pour les compétences parentales			
Activités de mobilisation communautaire			
Projets communautaires			
<b>TOTAL</b>			

**Lecture complémentaire :**

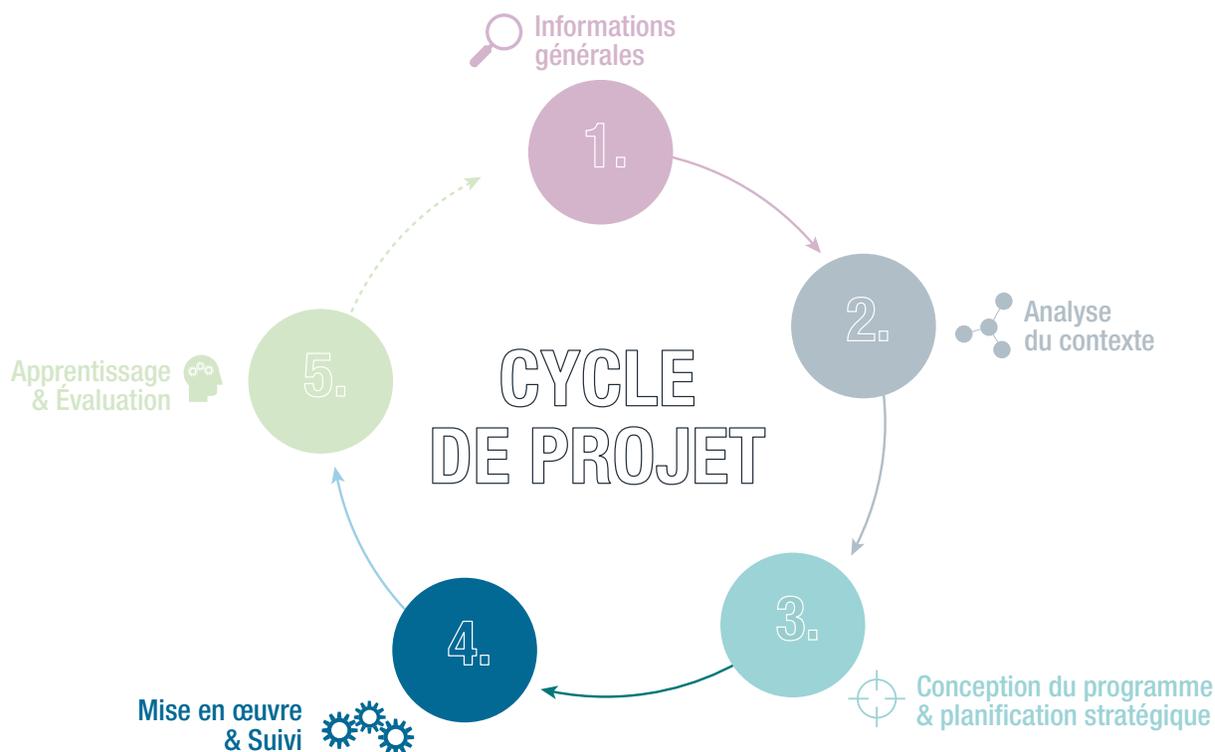
- Le comité de pilotage sur les principes de Paris (2022)  
Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 7  
- Financement

## 4. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI



# EAFGA

## Boîte à outils pour le développement de programme



### 1.

- A. Introduction aux EAFGA
- B. Cadre juridique et normatif

### 2.

- A. Questions de recherche et champ d'application
- B. Sélection de la méthodologie
- C. Chronologie
- D. Ressources humaines
- E. Budget

- A. Plan de collecte des données
- B. Plan de travail
- C. Contextualisation des outils
- D. Mise en place de voies de référencement
- E. Formation des enquêteurs

- A. Collecte des données
- B. Codage des données
- C. Analyse des données

### 3.

- A. Conception du programme
- B. Suivi
- C. Ressources humaines
- D. Budget

### Mise en œuvre & Suivi

#### A. Protection/sauvegarde des enfants

- Politique de protection/sauvegarde des enfants
- Voie de référencement
- Formation de tout le personnel
- Sensibilisation des enfants et de la communauté

#### B. Protection des données

#### C. Suivi

- Désagrégation des données
- Suivi du programme
- Indicateurs d'extrants et de résultats
- Mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants

#### D. Ressources humaines

- Recrutement
- Apprentissage et développement
- Suivi
- Soutien du personnel

#### E. Coordination

- Coordination entre les acteurs de la protection de l'enfance
- Coordination avec les Nations Unies, le gouvernement et d'autres organisations
- Coordination avec d'autres secteurs

### 5.

- A. Générer & documenter l'apprentissage
- B. Évaluation

La phase de mise en œuvre et de suivi vise à mettre en œuvre un projet pour les EAFGA et à effectuer un suivi régulier, en tenant compte des perspectives des enfants. Elle comprend les sections 1) Sauvegarde des enfants, 2) Protection des données, 3) Suivi, 4) Ressources humaines et 5) Coordination.

## A. La protection/sauvegarde des enfants<sup>294</sup>

### Qu'est-ce que la protection/sauvegarde des enfants ?

La protection/sauvegarde des enfants est ce que chaque organisation qui travaille avec ou pour les enfants doit mettre au cœur de tout ce qu'elle fait, chaque jour. Elle doit s'assurer que son personnel, ses opérations et ses programmes ne nuisent pas aux enfants, que pas un seul enfant n'est exposé à la maltraitance et que toute inquiétude concernant la sécurité des enfants est signalée aux autorités compétentes.

La prévention des abus et de l'exploitation des enfants dans les organisations ne se résume pas à des politiques et des procédures ; elle exige un leadership, une responsabilisation et un changement de culture. Cela signifie qu'il faut écouter les enfants et transformer l'ensemble de la mission de votre organisation afin de placer leurs droits, leur dignité et leur sécurité au cœur de chaque décision.<sup>295</sup>

Pendant les conflits, la violence contre les enfants augmente. Les services et les systèmes de protection traditionnels peuvent s'effondrer. Les déséquilibres de pouvoir s'accroissent souvent, entraînant des risques accrus d'abus sexuels, d'exploitation et d'autres formes de préjudice. Le contrôle des ressources, des services et des opportunités, dont disposent souvent les travailleurs des ONG, est une forme de pouvoir qui peut être utilisé pour abuser ou exploiter les enfants et leurs familles.

La plupart des travailleurs humanitaires agissent avec compassion et professionnalisme, mais certains manquent à leur devoir de diligence tandis que d'autres cherchent délibérément à créer ou exploiter des occasions d'abuser des enfants et des adultes.

Les EAFGA en particulier sont exposés à des risques d'abus en raison de leur expérience de la violence. Les filles et les garçons peuvent avoir des comportements agressifs qui ne sont pas toujours compris comme un signe de détresse et qui peuvent être difficiles à gérer. Les expériences d'abus sexuels, le manque d'estime de soi ou l'isolement peuvent également accroître leur vulnérabilité aux abus.

Chaque organisation mettant en œuvre des programmes avec des enfants, y compris les EAFGA, doit mettre en place une politique de protection de l'enfance et des mesures pour prévenir, documenter et répondre aux abus à l'encontre des enfants par son personnel. Ces mesures sont essentielles pour protéger les enfants touchés par un conflit contre tout nouveau préjudice.

## Politique de protection/sauvegarde des enfants

Vous devez disposer de votre propre politique qui énonce les engagements et les responsabilités en matière de protection des enfants contre les atteintes, les procédures de signalement, les conséquences d'une violation de la politique et la responsabilité de la mise en œuvre, de la conformité et de l'évaluation.

Voici un exemple de [politique de protection/sauvegarde des enfants de Save the Children Suède](#), au cas où vous n'en auriez pas.

## Voie de référencement

Une voie de référencement est un document qui met en évidence le processus par lequel les enfants sont orientés vers des prestataires de services et des structures communautaires en fonction de types spécifiques de menaces, de violations et de vulnérabilités en matière de protection/sauvegarde des enfants.

Vous avez besoin d'une voie de référencement à diverses fins, notamment pour orienter les enfants exposés à la violence et les abus identifiés par le mécanisme de retour d'information et de suivi, dans le cadre de la politique de protection/sauvegarde des enfants. Si vous disposez d'un système de gestion des cas, les enfants seront orientés vers les travailleurs sociaux qui ont déjà mis en place une voie de référencement. Sinon, vous devez orienter l'enfant vers une autre agence qui assure la gestion de cas.

1. La première étape de l'élaboration d'une voie de référencement consiste à répertorier les services dans chaque lieu afin d'élaborer un répertoire des ressources/une cartographie des services. Les 3-4 Q (Qui, Quoi, Où, Quand) généralement développés par chaque cluster seront utiles pour commencer, mais vous devez les compléter avec les services gouvernementaux, communautaires et privés.

294 Adapté de Save the Children (2019) Safeguarding in Emergencies Toolkit (Boîte à outils pour la sauvegarde dans les situations d'urgence).

295 Keeping Children Safe <https://www.keepingchildrensafe.global/introduction/>

2. La deuxième étape consiste à contacter chaque prestataire de services pour connaître ses groupes cibles (âge, sexe, etc.), ses heures d'ouverture, son coût, les coordonnées d'un point focal et s'il peut absorber une charge de travail supplémentaire. Vous devez également évaluer la qualité du service sur la base de critères de qualité standard.
3. La troisième étape est le développement d'une voie de référencement basé sur les différents besoins de protection qui peuvent résulter de leur affiliation avec des forces armées et des groupes armés, ou de tout autre problème de protection, et basé sur le répertoire de ressources/la cartographie des services.

Vous pouvez utiliser [Child Fund 2015. Renforcer les voies de référencement de la protection de l'enfance à base communautaire : Un manuel de ressources](#) et [l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. 2019. POS de gestion des cas de protection de l'enfance inter-agences](#) pour un modèle pour guider le développement de votre parcours de référence.

#### Outils :

- Exemple de cartographie des services/répertoire des ressources
- Exemple de voie de référencement

## Formation de tout le personnel

Vous devez former l'ensemble de votre personnel à la protection/sauvegarde des enfants, y compris le code de conduite avec ce qu'il faut et ce qu'il ne faut pas faire et les mécanismes de signalement interne à un point focal désigné pour la protection/sauvegarde des enfants au sein de l'organisation ou par le biais d'une ligne d'assistance téléphonique. La formation doit inclure des discussions sur les groupes particulièrement vulnérables tels que les EAFGA. Vous devez organiser un recyclage annuel pour tout le personnel après leur première formation. Le personnel doit aussi être formé à la protection des abus et exploitations sexuels.

Vous pouvez utiliser la formation de votre agence, si vous en avez une, ou utiliser [Keeping Children Safe Understanding Child Safeguarding : a facilitators guide.](#) (en anglais)

## Sensibilisation des enfants et de la communauté

Une fois que le système de retour d'information et de signalement est en place et que le personnel est formé, l'étape suivante consiste à informer la communauté. Des

discussions doivent avoir lieu avec tous les groupes sur la politique de protection/sauvegarde des enfants et son fonctionnement. Il est également important de répondre aux questions qu'ils peuvent se poser, d'entendre leurs préoccupations, d'identifier les obstacles potentiels et leurs idées pour ajuster le système.

La protection/sauvegarde des enfants comprend également la mise en place d'un mécanisme de retour d'information et de signalement. Les mécanismes de retour d'information et de signalement sont des systèmes qui permettent aux enfants et aux adultes bénéficiaires d'un programme de faire part de leurs réactions aux programmes auxquels ils participent et de leurs préoccupations éventuelles. Cette approche vise à réduire le risque de préjudice, en particulier pour les enfants, à améliorer la qualité du programme, à améliorer la relation et l'acceptation par les communautés. ([Voir 4.C Suivi - Mécanisme de retour d'information adapté aux enfants p 145](#))

#### Lecture complémentaire :

- [Save the Children \(2019\) Safeguarding in Emergencies Toolkit](#) (en anglais)
- [Keeping Children Safe Développer une politique et des procédures de sauvegarde des enfants](#) (en anglais)

## B. Protection des données

La protection des données est un aspect essentiel de la protection des enfants. L'affiliation à des forces et groupes armés est une problématique sensible dans la plupart des pays et, par conséquent, les données sur les EAFGA sont très sensibles et doivent être protégées. Les informations que vous collectez par le biais de la gestion de cas, y compris les détails relatifs au recrutement de groupes armés, aux actes de violence, etc., si elles ne sont pas bien gérées, peuvent exposer les enfants à des risques graves. Les groupes et forces armés et les acteurs politiques peuvent chercher activement à accéder aux informations confidentielles concernant les ex EAFGA. Toute violation de la confidentialité des données peut entraîner des risques tels que l'arrestation, le meurtre, les représailles, le refus d'accès aux services ou l'exclusion de la communauté des enfants, ainsi que des risques pour votre personnel.

Les risques liés à la protection des données doivent être identifiés et traités au début de la mise en œuvre du projet, avant la collecte des données et tout au long de la mise en œuvre. Si la situation sécuritaire se détériore au cours de la mise en œuvre du programme, cela peut nécessiter une mise à jour de l'évaluation.

Voici quelques mesures pour assurer la protection des données des EAFGA<sup>296</sup> :

- Réaliser une analyse d'impact sur la protection des données pour évaluer le risque et identifier les mesures d'atténuation des risques.
- Développer des protocoles clairs de protection des données et de partage des informations en réponse aux risques spécifiques et incluant des mesures d'atténuation identifiées lors de l'évaluation. Les données personnelles des enfants et le partage des données doivent être documentés et gérés en utilisant des systèmes, protocoles et outils sûrs et appropriés. Les protocoles de protection et de partage des données doivent être régulièrement révisés en fonction de la situation sécuritaire.
- Formez tout le personnel impliqué dans le traitement des données des EAFGA (y compris le personnel de gestion de l'information et du suivi et évaluation) sur la confidentialité, la protection des données et les protocoles de partage de l'information. Vous pouvez utiliser la série en ligne sur la gestion de l'information de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire pour la gestion de cas.
- Les organisations qui collectent des données doivent garantir la confidentialité et le contrôle de l'accès aux informations identifiables, sur la base du besoin de savoir et la minimisation des données.
- Utilisez un système de gestion de l'information sécurisé pour gérer les informations de gestion des cas. Un logiciel sécurisé tel que Primero est recommandé pour gérer les données de la gestion des cas.
- Si vous mettez en place des services de gestion de cas, utilisez des formulaires harmonisés, afin de collecter un minimum de données standardisées pour tous les cas pour pouvoir transférer facilement les cas d'une organisation à l'autre si nécessaire.
- Les données relatives au statut d'EAFGA devraient idéalement être recueillies par des travailleurs sociaux formés. Lorsqu'un enfant bénéficie de services complémentaires tels que l'éducation, la SMSP et les moyens de subsistance, la documentation ne doit pas indiquer le statut d'EAFGA, à moins que des protocoles stricts de protection des données et de partage de l'information ne soient en place.

#### Lecture complémentaire :

- [CICR. Manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire](#) (en anglais)
- [UNICEF \(2015\) Les principes de bonnes pratiques sur la gestion de l'information des systèmes de gestion de l'information en protection de l'enfant](#). (en anglais)
- [L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire \(2019\) Protection de l'enfance Standard minimum 5. Gestion de l'information](#)
- [CPIMS +. Phase 1 : Évaluation et préparation](#) (en anglais)

#### Outils :

- Exemple de protection données et protocole de partage d'informations
- Évaluation de l'impact sur la protection des données

## C. Suivi

Le suivi est une fonction continue qui utilise la collecte systématique de données sur des indicateurs spécifiques pour fournir à la direction et aux principales parties prenantes d'une intervention humanitaire en cours, des indications sur l'étendue des progrès, la réalisation des objectifs et les progrès dans l'utilisation des fonds alloués.<sup>297</sup>

Un suivi régulier des interventions du programme est toujours important afin de :

- Savoir si l'intervention atteint les objectifs et les résultats escomptés pour les garçons et les filles.
- Identifier les conséquences involontaires des interventions sur les enfants.
- Recueillir des informations sur les modalités d'exécution des interventions.
- Vérifier si l'intervention atteint le groupe d'enfants initialement visé ou si certains groupes sont sous ou sur représentés.

Ces informations permettront au personnel de votre programme d'ajuster les modèles d'exécution du programme au cours de la mise en œuvre du projet si nécessaire.

296 Adapté de la norme minimale de protection de l'enfance dans l'action humanitaire Norme 18 Gestion de cas

297 OECD/DAC (2012)

298 Adapté de Plan International 2018 Mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants Guide et boîte à outils

## Désagrégation des données

Toutes les données recueillies au cours de la phase de suivi doivent être ventilées par sexe et par âge.

Vous pouvez utiliser les groupes d'âge et de sexe suivants d'âge et de sexe :

- Filles 0-5
- Garçons 0-5
- Filles 6-11
- Garçons 6-11 ans
- Filles 12-17
- Garçons 12-17 ans
- Femmes (plus de 18 ans)
- Hommes (plus de 18 ans)

## Suivi du programme

Un suivi régulier des activités est nécessaire pour garantir la qualité des activités. Le suivi peut être effectué par votre équipe Suivi et évaluation, les superviseurs ou le personnel du programme. Un suivi efficace du programme, bien que géré par le point focal Suivi et évaluation, nécessite l'implication de tout votre personnel impliqué dans la mise en œuvre. Les activités de votre programme doivent être suivies régulièrement afin de fournir un retour d'information aux personnes chargées de la mise en œuvre et de les encourager à apporter des améliorations à la réalisation du projet si nécessaire.

Voici des exemples d'activités que vous pouvez surveiller :

- Sessions de compétences de vie pour les jeunes grâce à l'observation des sessions et retour d'information fourni aux animateurs par les superviseurs.
- Soutien à la création de petits commerces grâce à des visites régulières aux enfants afin de faire le suivi de leur activité génératrice de revenu et suivi de la manière dont ils tiennent leurs registres de compte.
- Inscription des enfants à l'école grâce au suivi de la feuille de présence à l'école, discussion avec l'enseignant et le directeur de l'école pour vérifier l'intégration sociale des enfants.
- Gestion de cas grâce à des visites régulières dans leur famille ou dans des lieux de prise en charge alternative

Un suivi régulier est particulièrement important pour les EAFGA et pour une longue période (au moins un an), afin de les encourager tout au long du processus de réintégration, qui est souvent entravé par la stigmatisation et le rejet de la famille et de la communauté. Cette approche permettra également de limiter les risques de re-recrutement.

Vous devez mesurer les indicateurs tout au long de la mise en œuvre du projet, et pas seulement à la fin du projet, afin de corriger la mise en œuvre du programme pour atteindre les objectifs et les résultats de votre projet. Vous pourrez mesurer les indicateurs à des moments spécifiques tels que la ligne de base, le milieu du projet si celui-ci est assez long, et la fin du projet. Vous surveillerez les activités au fil du temps pour vous assurer qu'elles sont sur la bonne voie et qu'il n'y a pas de conséquences négatives inattendues.

## Mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants <sup>298</sup>

Les mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants sont un élément clé d'un programme de qualité. Un mécanisme de retour d'information vous permet de recueillir et de communiquer le point de vue des enfants, des jeunes, des membres de la communauté et d'autres partenaires sur le travail de l'organisation afin de l'améliorer, notamment en signalant les plaintes.

Le retour d'information (feedback) est le terme général utilisé pour désigner tout point de vue ou toute réaction à un produit, un service ou une prestation. Il peut être aussi bien positif que négatif. Le retour d'information peut également inclure une suggestion de changement ou d'amélioration. Une plainte est un type de retour d'information qui fournit une réaction ou un point de vue négatif.

Les informations recueillies vous aideront, vous et votre personnel, à adapter les activités de vos programmes aux besoins des enfants. Par exemple, en adaptant l'heure et la durée des activités pour permettre aux garçons et aux filles d'y participer, en améliorant l'espace pour s'assurer que tous les enfants se sentent en sécurité pour participer aux activités, en adaptant le contenu à la culture et aux normes locales, etc.

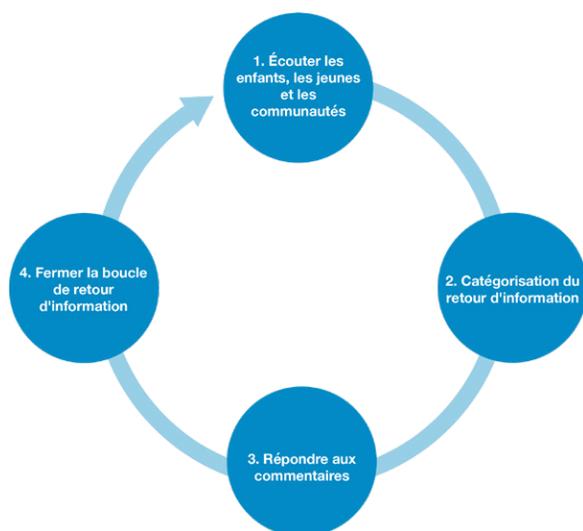
Le mécanisme de retour d'information donne l'occasion aux enfants de partager leur point de vue sur les services qu'ils reçoivent et sur la manière de les améliorer afin de répondre à leurs besoins. Il offre également la possibilité de signaler des plaintes et des préoccupations, y compris l'exploitation et les abus sexuels qui peuvent être perpétrés par le personnel ou par d'autres enfants ou membres de la communauté.

Les mécanismes de retour d'information doivent être adaptés aux enfants. L'expérience montre que lorsqu'ils ne sont pas conçus intentionnellement avec et pour les enfants et les jeunes, ils ne sont souvent pas utilisés par ces derniers.

Voici un exemple de boucle de retour d'information :

Lorsque vous concevez un mécanisme de retour d'information adapté aux enfants, tenez compte des étapes suivantes :

1. Écouter les enfants, les jeunes et les communautés pour recueillir leurs commentaires.
2. Catégoriser le retour d'information : expression de gratitude, suggestion d'amélioration, demande d'information, demande d'assistance, insatisfaction du service fourni, questions urgentes. Les questions urgentes comprennent une violation de la politique de protection de l'enfance, une violation du code de conduite, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et un problème de sécurité.
3. Répondre aux commentaires et aux plaintes. Les réactions classées dans la catégorie des questions urgentes doivent être immédiatement partagées avec le point focal de la protection de l'enfance et la direction. Les autres catégories sont partagées avec l'équipe concernée afin d'examiner et de traiter tous les retours d'information et les préoccupations.
4. Fermer la boucle du retour d'information : informer les enfants, les jeunes et les communautés de ce que l'organisation a fait et leur demander s'ils sont satisfaits des actions entreprises.



Les canaux de signalement adaptés aux enfants peuvent inclure :

- **Réunions en face à face** : les enfants peuvent donner leur avis lors de discussions de groupe, de réunions de groupe ou de réunions communautaires plus larges.
- **Un enfant est désigné par les autres enfants** : les enfants plus âgés préfèrent souvent recueillir des informations entre eux et faire un rapport collectif ou par l'intermédiaire d'un représentant du groupe.
- **Retour d'information des ONG/point focal de protection/sauvegarde** : Les problèmes de protection/sauvegarde et autres problèmes sensibles sont le plus souvent signalés à un membre du personnel de l'ONG en qui l'on a confiance et qui fait office de point focal de sauvegarde.
- **Par écrit** : Individuellement ou en groupe, les enfants et les jeunes écrivent leurs commentaires ou leurs suggestions sous la forme d'une note écrite, d'une lettre ou d'une proposition. Les boîtes à suggestions ne sont généralement efficaces que dans les contextes où le niveau d'alphabétisation est élevé et où le retour direct par écrit est une pratique courante.
- **Lignes d'assistance téléphonique, SMS, email et internet** : Les lignes d'assistance téléphonique, les SMS, les courriels et les plateformes en ligne sont de plus en plus utilisés par les grands adolescents et les jeunes disposant d'une connectivité mobile pour recevoir des informations, signaler des incidents et fournir un retour d'information ou déposer des plaintes.

#### Lecture complémentaire :

- [Plan International 2018 Mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants Guide et boîte à outils](#) (en anglais)

## D. Ressources humaines

Dans le domaine de la protection de l'enfance, les ressources humaines sont la pierre angulaire des programmes de qualité. Le recrutement de personnel qualifié, le renforcement de leurs capacités, la supervision et la garantie de leur sécurité et le soutien sont essentiels pour obtenir des résultats positifs pour les EAFGA.

299 Adapté du guide du manager SHLS de l'International Rescue Committee (2016).

## Recrutement <sup>299</sup>

Dans les contextes de conflits permanents, il est souvent difficile de recruter du personnel qualifié possédant le niveau d'études requis et l'expérience pertinente. En fonction de votre contexte, vous devrez peut-être faire des compromis sur certains critères. Cependant, pour obtenir les résultats que nous recherchons pour les enfants, il est essentiel que tous les membres du personnel sachent lire et écrire et démontrent leur capacité à travailler avec les enfants.

Le personnel et les bénévoles en contact avec les EAFGA doivent parler la langue des enfants et être conscients des sensibilités et des normes culturelles, religieuses et identitaires. Les responsables et les chefs de projet doivent parler la langue de travail de votre organisation. Soyez conscients des différences ethniques et communautaires, et recherchez un équilibre approprié entre les personnes issues de la communauté des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur du pays et de la communauté d'accueil lors de la dotation en personnel des équipes, le cas échéant.

Le personnel du programme EAFGA doit viser un nombre égal d'hommes et de femmes. Il peut être plus difficile de recruter du personnel féminin dans certains contextes. Évaluez comment vous pouvez être plus flexible sur les critères de recrutement pour assurer l'équilibre entre les sexes et donner aux femmes la possibilité d'accéder à une formation formelle et sur le tas pour apprendre et développer leur carrière.

Outre les exigences des autorités locales et le processus de recrutement habituel de votre organisation, tenez compte des éléments suivants lors du recrutement du personnel :

- Élaborer une description de poste à l'aide du [cadre de compétences : rédaction de la description de poste](#) (en anglais).
- Publiez les postes sur divers réseaux en ligne, journaux et panneaux d'information dans des endroits stratégiques. Pensez aux universités, aux médias sociaux, y compris aux groupes professionnels spécifiques au secteur correspondant aux postes que vous recherchez, ainsi qu'aux réseaux communautaires.
- Sélectionnez les candidats sur la base de leur CV et invitez-les à un test écrit anonyme. Cette approche vous permettra de présélectionner plus rapidement les meilleurs candidats pour l'entretien, surtout lorsque vous avez beaucoup de postes à pourvoir. Organisez un test écrit pour évaluer les compétences

réductionnelles et les connaissances de base pour les postes de direction, tels que les postes de chef de projet et d'agent. Le test écrit peut inclure, en fonction du poste, des questions sur leur connaissance de la protection de l'enfance, les besoins spécifiques des EAFGA et quelques études de cas sur la façon dont ils réagiraient à une situation particulière.

- Envisagez d'effectuer un exercice pratique avec des enfants pour les postes qui sont en contact avec des enfants, comme les animateurs de jeunes.
- Présélectionnez les candidats sur la base des résultats des tests écrits et effectuez une vérification des références auprès d'anciens employeurs et de parties prenantes de la communauté afin de déterminer dans quelle mesure un candidat est digne de confiance et de recueillir davantage d'informations sur ses antécédents et son caractère au sein de la communauté. Il est essentiel que la communauté soit d'accord sur le personnel embauché, en particulier pour les mobilisateurs communautaires. Le retour d'information et les informations provenant de cette vérification des références doivent être pris en compte dans le processus de sélection final, mais ne doivent pas être le facteur déterminant ultime.
- Menez l'entretien avec les candidats sélectionnés, en utilisant un questionnaire d'entretien axé sur l'expertise technique. Vous trouverez des exemples de questionnaire d'entretien dans le [cadre de compétences de la PE et la planification des entretiens](#) (en anglais). (2.Exemples de questions d'entretien et d'évaluations mixtes en anglais)

### **Facteurs clés à prendre en compte lors de la prise de décision finale concernant le recrutement du personnel**

- Tenir compte de l'expérience antérieure des candidats en matière de travail avec les enfants. Il est important d'équilibrer le processus de recrutement et la nécessité de trouver des personnes qualifiées avec le risque de retirer ce personnel hautement qualifié des écoles et des autres services d'aide sociale qui peuvent déjà exister dans la communauté. Dans la mesure du possible, évitez d'embaucher des candidats qui soutiennent déjà d'autres services sociaux.
- De préférence, les candidats doivent connaître les bases de la protection de l'enfance, être capables d'identifier les risques pour les enfants et comprendre comment communiquer avec les enfants. Ils doivent également être capables d'utiliser des pratiques d'animation centrées sur l'enfant

pour les postes en contact avec les enfants et les jeunes. S'ils ne disposent pas de cette expérience préalable pertinente, assurez-vous que les candidats montrent un vif intérêt et la capacité d'acquérir ces connaissances et compétences.

- Assurez-vous que les candidats comprennent et soutiennent le concept de la participation des enfants et de la protection des enfants.
- Donner la priorité au recrutement local du personnel, prendre en considération la dynamique des groupes ethniques dans la mise en œuvre du projet dans chaque communauté, et explorer les possibilités de recruter des jeunes plus âgés, y compris d'ex EAFGA.

#### Lecture complémentaire :

- Groupe de travail sur l'apprentissage et le développement - 2021 Cadre de compétences de la PE
  - Planification des entretiens
  - Rédaction de la description du poste

## Supervision<sup>300</sup>

La supervision est la relation entre un superviseur et un employé ou un bénévole. Elle est comprise comme étant collaborative et complémentaire, plutôt que hiérarchique. Une bonne supervision se caractérise par des méthodes et des attitudes de coaching. Elle est au service du personnel du projet et concerne les enfants que nous servons, en particulier pour le personnel en contact direct avec les enfants, comme les travailleurs sociaux, les animateurs de centres de transit et d'orientation, les activités de consolidation de la paix/éducation/moyens de subsistance avec les enfants et les jeunes.

La supervision est essentielle à la qualité des programmes. Le personnel qui se sent soutenu, encouragé et qui a la possibilité d'apprendre et de se perfectionner sera probablement plus performant, cela favorisera la rétention du personnel et permettra une meilleure protection des enfants.

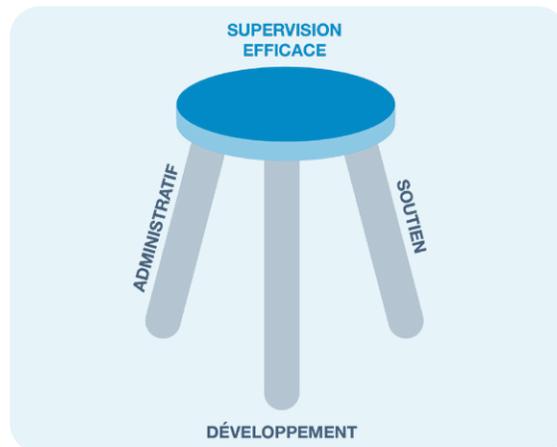
Il existe trois fonctions de supervision : administrative et de responsabilité, de développement professionnel, et de soutien.

**La fonction administrative et de responsabilité** vise à soutenir une pratique compétente et responsable. Elle se concentre sur le recrutement et l'orientation, le processus de gestion des performances, la planification, l'affectation et la supervision de la qualité du travail, la coordination avec les autres acteurs et le renforcement des normes

de sécurité et d'éthique, en particulier pour le personnel travaillant avec des enfants.

#### La fonction de développement éducatif et professionnel

vise à garantir que le personnel actualise en permanence ses connaissances et ses compétences. Elle concerne l'évaluation et le renforcement des compétences et des valeurs fondamentales, l'élaboration de plans d'apprentissage personnels, la promotion de la pratique réflexive, de la pensée critique et de la prise de décision. Elle comprend également le renforcement des principes directeurs.



Chaque membre du personnel travaillant dans le domaine de la protection de l'enfance, y compris le personnel chargé de la mise en œuvre des programmes pour les EAFGA, doit employer et donner l'exemple de valeurs fondamentales, connues sous le nom de valeurs essentielles.

Elles comprennent l'empathie, l'intégrité, la diversité et l'inclusion ainsi que la responsabilité, assorties d'une série d'indicateurs. Les superviseurs, dans leur fonction d'éducation et de développement professionnel, doivent évaluer et promouvoir ces valeurs fondamentales.<sup>301</sup>

300 Cette section est adaptée de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2018) Case management supervision and coaching training package.

301 L'Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire 2020 - Cadre de compétences

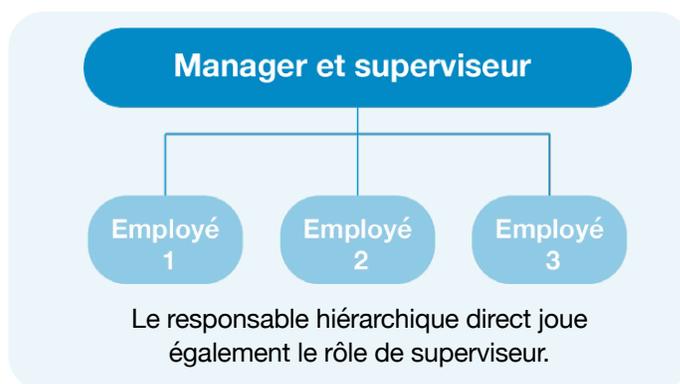
VALEUR FONDAMENTALE	INDICATEURS
<b>Empathie</b>	Identifie ses sentiments et ceux des autres
	Se préoccupe des autres en répondant à leurs besoins et à leurs états émotionnels et physiques.
	Se met à la place d'une autre personne
	Écoute activement et avec un esprit ouvert ce que l'autre communique en mots, en ton, en langage corporel et par omission.
	Reconnaît et valorise les points de vue et les différences des autres.
<b>Intégrité</b>	Maintient des standards éthiques élevées.
	Prend des positions éthiques claires
	Aborde les comportements indignes de confiance ou malhonnêtes avec rapidité et respect.
	Prend des décisions fondées sur des standards éthiques.
	Exerce le pouvoir et l'autorité avec humilité et respect.
	Mène et favorise une communication transparente au sein de l'équipe et de la programmation pour les EAFGA.
	Intègre les principes, les valeurs et l'éthique dans les politiques et les programmes pour les EAFGA.
<b>Diversité et inclusion</b>	Traite toutes les personnes avec dignité et respect.
	Fait preuve de respect et de sensibilité à l'égard des différences de genre, de culture et de religion.
	Remet en question les préjugés, les partis pris, les préférences, les styles et l'intolérance des autres.
	Encourage la diversité et l'inclusion.
<b>Responsabilité</b>	Promeut la mise en place de mécanismes de retour d'information adaptés aux enfants.
	Accueille, accepte et gère toutes les plaintes reçues en temps opportun
	Utilise les fonds et les ressources conformément aux règles des donateurs et communiquer les écarts en temps utile.

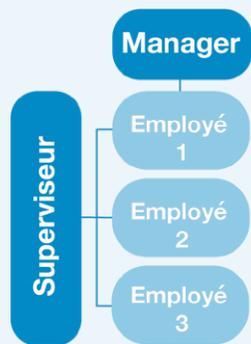
**La fonction de soutien** vise à promouvoir le bien-être émotionnel et psychologique du personnel. Elle comprend la création d'un espace sûr pour la réflexion sur leur pratique, la promotion de l'auto-prise en charge, la normalisation des sentiments, la fixation de limites professionnelles et la reconnaissance de leur travail.

Ce n'est pas nécessairement la même personne qui remplit toutes les fonctions de supervision. Un superviseur peut être différent du responsable hiérarchique, comme un superviseur technique ou un consultant externe. Par exemple, votre personnel peut être directement géré par le responsable de terrain pour la fonction administrative et être supervisé par un expert technique, notamment pour les fonctions de développement éducatif et professionnel et de soutien. Par exemple, si vous mettez en œuvre des activités de SMSP, la meilleure pratique recommande que les animateurs de SMSP soient supervisés par un psychologue professionnel qui peut être un consultant externe ou un membre de l'équipe. De même, si vous mettez en œuvre

la gestion de cas, les travailleurs sociaux doivent être supervisés par des experts en gestion de cas, qu'ils soient internes ou issus d'organisations partenaires.

Voici des illustrations de deux structures de supervision.





Un responsable du renforcement des capacités, un expert dans un domaine de travail spécifique ou un partenaire joue le rôle de superviseur. Cette personne peut être interne ou externe à l'équipe.

#### Lecture complémentaire :

- [Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - 2018 Dossier de formation à la supervision et au coaching de la gestion des cas](#)

## Apprentissage et développement

Le renforcement des capacités fait référence aux moyens par lesquels les aptitudes, les compétences et les capacités sont créées et développées.<sup>302</sup> Le renforcement des capacités est une composante essentielle de la stratégie des ressources humaines pour retenir le personnel qualifié et assurer une motivation et une performance maximales des équipes de protection de l'enfance.

Dans les contextes de conflit, la pression des donateurs, de la direction et des bénéficiaires pour démarrer rapidement les activités est souvent très forte. Cependant, le personnel et les volontaires qui ne sont pas correctement formés avant d'interagir avec les enfants peuvent causer des dommages involontaires.

Le renforcement des capacités est un processus continu que les superviseurs peuvent soutenir en fixant des objectifs, en examinant les performances, en fournissant un retour d'information, ainsi que des conseils, des ressources ou des opportunités permanentes pour faciliter l'apprentissage. Ils soutiennent également l'identification des lacunes et encouragent le développement de compétences techniques spécifiques par l'élaboration de plans d'action d'apprentissage. L'outil d'[évaluation des performances des acteurs et des managers](#) (en anglais) du groupe de travail sur l'apprentissage et le développement peut être utile pour examiner les performances.

Le renforcement des capacités comprend diverses stratégies telles que l'intégration de l'équipe, le coaching au travail, la formation et d'autres opportunités d'apprentissage, comme détaillé ci-dessous.

### Orientation

Le premier jour de travail, le responsable hiérarchique et le superviseur (le cas échéant) partagent toutes les informations pertinentes sur les attentes du poste, les objectifs du projet, la communication et les lignes hiérarchiques. Cela inclut également l'éthique et les valeurs de l'organisation.

### Mentorat

Le mentorat est une relation dans laquelle une personne plus expérimentée (mentor) aide à guider et à soutenir une personne moins expérimentée. Il s'agit d'un partenariat d'apprentissage et de développement entre une personne ayant une expérience significative et une personne qui souhaite apprendre d'elle. La relation de mentorat offre un espace de réflexion sur les problèmes rencontrés. Les responsables hiérarchiques/superviseurs peuvent servir de mentors aux membres de leur équipe, ainsi que d'autres membres du personnel plus expérimentés.<sup>303</sup>

Selon une enquête menée auprès des acteurs de terrain travaillant sur les projets EAFGA, la majorité de l'apprentissage professionnel se fait par le biais du mentorat sur le lieu de travail. Ce processus permet au personnel d'acquérir et de mettre en pratique les compétences nécessaires à l'exécution de leur travail conformément aux attentes de l'organisation pour ce poste.

Un cours en ligne d'[introduction au coaching et au mentorat](#) est disponible sur Kaya pour développer la compréhension des participants sur les avantages du coaching et du mentorat lorsqu'ils travaillent dans un contexte d'urgence.

### Formation

La formation est une approche spécifique de l'apprentissage et du développement dans laquelle les animateurs "enseignent" aux participants afin qu'ils puissent atteindre les objectifs d'apprentissage convenus. Cet "enseignement" est dispensé à l'aide de matériels et de méthodologies préparés à l'avance et doit toujours se fonder sur les principes de l'andragogie et de l'apprentissage des adultes (il sera donc différent des méthodes utilisées pour enseigner aux enfants). Les formations sont généralement dispensées en face à face, mais elles peuvent être animées à distance.<sup>304</sup> Des membres internes ou externes de votre organisation peuvent mener la formation.

302 Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire (2021)

303 Plateforme de mentorat à travers les organisations <http://ngomentoring.net>

304 Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire (2021)

Certaines formations doivent être obligatoires pour votre personnel, en particulier pour le personnel travaillant directement avec les enfants. Il est fortement recommandé de former l'ensemble du personnel sur les formations suivantes avant qu'il n'interagisse avec les enfants :

- **Protection/sauvegarde des enfants** : cette formation soutiendra l'intégration et fournira une introduction à la protection/sauvegarde des enfants aux nouveaux membres du personnel ou facilitera un événement de remise à niveau dans le but de:
  - Créer une compréhension de la protection/sauvegarde des enfants,
  - Accroître les connaissances et la sensibilisation sur la manière de reconnaître et de répondre aux problèmes de protection/sauvegarde,
  - Utiliser des politiques et des procédures de protection/sauvegarde des enfants, et
  - Clarifier les rôles et responsabilités individuels et organisationnels.

Vous pouvez utiliser la formation de votre propre agence si vous en avez une ou utiliser [Keeping Children Safe Understanding Child Safeguarding : a facilitators guide.](#) (en anglais)

- **Premiers secours psychologiques pour les enfants** : cette formation vise à développer des aptitudes et des compétences qui aideront votre personnel à réduire la détresse initiale des enfants qui ont récemment été exposés à un événement traumatique. La formation comprend :

- Outils de communication, de réassurance et de confort pour le personnel travaillant directement avec les enfants en détresse.
- Conseils et orientations pour le personnel travaillant avec les parents et les principaux soignants
- Suggestions de moyens pour soutenir un enfant en détresse

Vous pouvez utiliser la formation de votre agence ou la [formation de Save the Children sur les premiers secours psychologiques pour les acteurs de l'enfance.](#)

Vous pouvez ajouter d'autres formations basées sur les compétences en fonction des exigences du poste. Par exemple, les animateurs en compétences de vie doivent être formés au programme de compétences de vie qu'ils utiliseront ou les travailleurs sociaux doivent être formés à la gestion de cas pour la protection des enfants. Le tableau suivant fournit une liste de formations à envisager en plus de la formation au programme spécifique, en fonction des différents domaines de travail :

Domaines de travail	Formation suggérée - Webinaires
EAFGA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">2018 CPIE Module d'apprentissage en ligne EAFGA</a> (en anglais)</li> <li>• <a href="#">Pack de ressources ARC - 2009 Module 7 Enfants associés aux forces armées et aux groupes armés</a></li> <li>• <a href="#">Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - 2016 SMPE série vidéo Standard 11 : Enfants associés aux forces et groupes armés</a></li> </ul>
Gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Certification internationale en gestion de projet</a> (en anglais)</li> </ul>
Gestion de cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - 2018 Dossier de formation à la supervision et au coaching de la gestion de cas.</a></li> <li>• <a href="#">Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - 2014 Formation à la gestion des cas de protection de l'enfance pour les travailleurs sociaux, les superviseurs et les gestionnaires.</a></li> <li>• <a href="#">IRC - UNICEF 2015 Guide de formation sur la prise en charge des enfants survivants : Guide de l'utilisateur</a> (en anglais)</li> </ul>
Rechercher les familles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Save the Children - 2017 Un manuel de pratique : Pour la recherche et la réunification des familles en situation d'urgence.</a> (en anglais)</li> </ul>

Domaines de travail	Formation suggérée - Webinaires
Prise en charge alternative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">CICR - 2014 Liens brisés : Soutien psychosocial aux personnes séparées des membres de leur famille Guide de terrain et formation</a> (en anglais)</li> <li>• <a href="#">Save the Children - 2011 Enfants sans soins appropriés : Manuel de formation pour l'Asie et le Pacifique</a> (en anglais)</li> <li>• <a href="#">IRC - 2010 Formation de travailleurs sociaux et d'accueillants familiaux</a> (en anglais)</li> </ul>
SMSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">IASC - 2009 Boîte à outils mondiale de matériels d'orientation et de formation : Utilisée pour diffuser les lignes directrices de la SMSP de l'IASC</a> (en anglais)</li> <li>• <a href="#">Save the Children - 2018 Formation en ligne sur le développement et le bien-être des enfants</a> (en anglais)</li> <li>• <a href="#">Alliance ACT - 2018 Manuel de formation au soutien psychosocial communautaire</a></li> <li>• <a href="#">CRS - 2018 Introduction à la sensibilisation aux traumatismes et à la résilience : y compris un atelier supplémentaire pour les dirigeants et une session de soutien au personnel</a> (en anglais)</li> </ul>
Engagement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">ARC 2009 – Foundation Module 6: Community Mobilisation</a></li> <li>• <a href="#">L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - 2020 Série d'apprentissage en ligne. Renforcer la protection de l'enfance au niveau communautaire</a></li> <li>• <a href="#">Alliance for Child Protection in Humanitarian Action – 2020 Renforcer les approches au niveau communautaire de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - Guide de renforcement des capacités</a></li> </ul>
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">UNICEF - 2009 La prise en charge psychosociale et la protection des enfants dans les situations d'urgence : Manuel de formation des enseignants</a> (en anglais)</li> </ul>

Vous pouvez fournir une formation supplémentaire à votre personnel pour renforcer ses capacités au fil du temps, par exemple une formation liée aux besoins spécifiques des EAFGA.

#### Modalités d'apprentissage supplémentaires

Votre personnel peut renforcer ses connaissances et ses compétences par le biais d'autres opportunités d'apprentissage, telles que des lectures, des webinaires, des ateliers, ou l'apprentissage entre pairs par le biais de groupes de discussion sur les défis et les enseignements tirés.

Vous pouvez partager des documents clés avec votre personnel, tels que les Principes de Paris pour se familiariser avec les normes internationales, ainsi que des documents d'évaluation ou de recherche.

Vous pouvez également encourager votre personnel à participer à des webinaires liés aux EAFGA. Les webinaires sont des événements d'apprentissage en ligne, en direct, au cours desquels les participants peuvent acquérir de nouvelles connaissances et de nouvelles idées. Ils sont concis et invitent les apprenants à poser des questions.<sup>305</sup>

Des enregistrements sont souvent disponibles s'ils ont manqué la session en direct.

Les webinaires relatifs à la protection de l'enfance sont disponibles sur le site de l'[Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire](#) ou, plus spécifiquement, sur la chaîne YouTube du [Groupe de travail EAFGA](#).

Les ateliers sont une autre approche de l'apprentissage et du développement dans laquelle un groupe de personnes se réunit pour travailler sur un thème ou une question spécifique. Généralement animés, les ateliers se caractérisent par l'engagement direct du groupe sur le thème qui est directement et actuellement applicable à leur travail.<sup>306</sup> Dans la mesure du possible, facilitez l'accès de votre personnel à un atelier afin de renforcer ses connaissances et ses compétences.

305 Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire (2021)

306 Ibid

307 Adapté du guide du manager SHLS de l'International Rescue Committee (2016).

308 International Rescue Committee (2019)

### Lecture complémentaire :

- Groupe de travail sur l'apprentissage et le développement - 2021 Cadre de compétences de la PE [Évaluation des performances des acteurs et des gestionnaires](#) (en anglais)

## Soutien et sécurité du personnel

### Soutien et attention au personnel

Un personnel heureux, en sécurité et en bonne santé aura un impact positif sur la qualité de votre programme.

Le stress a des sources diverses : pression pour atteindre des objectifs élevés en peu de temps, conflit avec la communauté d'accueil, stress généré par le déplacement, etc. Dans de nombreux cas, votre personnel est également directement touché par un conflit ou une catastrophe, ce qui peut encore accroître son stress.

Interagir avec des EAFGA qui ont subi des violences et qui peuvent présenter un comportement agressif peut être très stressant pour le personnel également.

Le stress peut affecter la motivation de votre personnel et sa capacité à gérer ses émotions, à être patient avec les enfants ou à résoudre les conflits. En conséquence, le stress peut avoir un impact négatif sur la qualité des services que vous fournissez et peut affecter la rétention de votre personnel.<sup>307</sup>

On distingue trois formes de stress. 1) Le stress positif, que vous pouvez rencontrer en passant un examen, par exemple. 2) Le stress tolérable, que vous pouvez rencontrer lors d'une épreuve, mais vous disposez des forces et du soutien nécessaires pour vous en remettre. 3) Le stress toxique, c'est lorsque l'exposition au stress est prolongée et que le stress ne diminue pas. Le stress peut alors être cumulatif et conduire à l'épuisement professionnel. Le burn-out est un épuisement des mécanismes normaux de gestion du stress.

Les stratégies de soutien et de gestion du stress du personnel contribueront à prévenir le stress toxique.

Le schéma ci-dessous illustre les différentes formes de stress.<sup>308</sup>



POSITIF



TOLÉRABLE



TOXIQUE

Voici quelques conseils que vous pouvez mettre en œuvre avec votre personnel pour réduire le stress<sup>308</sup>:

- Reconnaître les signes de stress - Souffrir de stress dans des circonstances très stressantes n'est pas un manque de professionnalisme. La gestion du stress commence par la prise de conscience que le stress peut causer des problèmes et par la capacité à reconnaître comment ceux-ci se manifestent.
- Identifier la source du stress - Une fois les facteurs de stress identifiés, différenciez ceux qui sont inévitables de ceux qui peuvent être traités par une action individuelle ou collective.
- Mettre en place des stratégies de gestion du stress telles que :
  - Organisez régulièrement des réunions individuelles avec le superviseur pour discuter de la façon dont le personnel se sent dans l'équipe et dans son travail. Il s'agit de donner un espace sûr à chaque employé pour qu'il puisse exprimer ses sentiments et identifier des stratégies pour atténuer le stress.
  - Réunions hebdomadaires du personnel avec les équipes pour leur donner l'occasion d'exprimer leurs préoccupations. L'écoute active est essentielle, même si vous n'avez pas de réponse à chaque problème soulevé ; écouter activement les préoccupations du personnel est utile.
  - Félicitez votre équipe lorsqu'elle atteint un objectif ou résout un problème difficile.
  - Encouragez la réflexion personnelle sur les signes de stress et promouvez les stratégies de bien-être personnel, comme les techniques de relaxation pendant les séances de débriefing.
  - Promouvez le "soutien mutuel", qui consiste à jumeler des membres du personnel ou à créer des groupes de soutien par les pairs pour se soutenir mutuellement, faire le point après des journées longues et difficiles et s'encourager mutuellement.
  - Organisez des événements sociaux avec votre équipe pour encourager la création de liens, le plaisir et les moments de détente ensemble.
  - Offrir un accès externe et neutre à un soutien psychologique par le biais de séances individuelles avec des professionnels.

L'attention au personnel comprennent également d'autres éléments tels que les prestations sociales, les soins médicaux, les mesures d'atténuation des risques d'épidémie qui auront un impact sur le bien-être de votre personnel au travail. Les conditions de travail sont également importantes à prendre en compte. Par exemple, les femmes ont, dans certains endroits, des besoins spécifiques en termes d'espace de bureau, comme des toilettes séparées ou des salles réservées au personnel. Elles peuvent également avoir des besoins spécifiques en matière de transport vers les sites de terrain.

Le soutien du personnel englobe également la promotion de stratégies de gestion du stress personnelles. Vous pouvez proposer des formations à vos employés pour qu'ils identifient leurs signes personnels de stress et les stratégies positives de gestion du stress. Cela contribuera à la prise de conscience de soi et leur permettra d'adopter des stratégies d'adaptation positives pour faire face à leur stress. ([Voir le Module F de formation à la gestion de cas - l'auto-prise en charge](#))

### Sécurité

La mise en œuvre de projets pour EAFGA, en particulier dans les zones de conflit actif, peut exposer votre personnel et vos bénévoles à des menaces pour leur sécurité. Ces menaces peuvent provenir de membres de la communauté qui ne soutiennent pas les programmes pour les EAFGA, des autorités gouvernementales ou des forces et groupes armés.

L'évaluation des risques réalisée au cours de l'analyse du contexte aidera votre organisation et votre équipe à identifier les risques potentiels, à déterminer le niveau de risque et à définir des mesures d'atténuation.

Vous devez disposer de votre propre politique et de vos propres conseils en matière de sécurité afin de garantir la sécurité de votre personnel et de vos bénévoles. Votre personnel doit être formé à la sécurité personnelle par votre organisation. Une formation en ligne telle que la [formation BSAFE de l'UNDSS](#) peut être utile pour renforcer la sensibilisation à la sécurité de votre personnel et de vos volontaires.

En outre, vous pouvez envisager les stratégies :

- Absence de logo pour rester discret
- Donner la priorité au recrutement local du personnel, prendre en considération les dynamiques identitaires dans la communauté de mise en œuvre du projet.
- Identifier des alliés dans chaque communauté qui peuvent plaider pour une meilleure acceptation de votre projet.

- Collaborez avec les autorités locales qui peuvent vous aider en cas d'incident de sécurité.
- Former le personnel aux mesures de sécurité et à la manière de se protéger.
- Fournir des moyens de communication d'urgence tels qu'un téléphone satellite ou une radio.

En cas d'incident de sécurité :

- Débriefez immédiatement après l'incident avec votre équipe sur ce qui s'est passé.
- Demandez-leur comment ils se sentent, reconnaissez leurs sentiments et offrez-leur un soutien psychologique collectif et individuel.
- Identifier des stratégies avec votre équipe et les points focaux de sécurité sur la façon d'atténuer les risques d'incidents similaires à l'avenir.
- Repenser la stratégie de mise en œuvre du projet avec des points focaux de sécurité en cas d'augmentation significative de l'insécurité sur les sites du projet.

#### Lecture complémentaire :

- [Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. 2013 Formation à la gestion de cas Module F – L'auto-prise en charge](#)
- [Formation en ligne sur le bien-être et la résilience pour les travailleurs de première ligne et les managers - Kaya \(en anglais\)](#)

## E. Coordination

La coordination est essentielle lors de la mise en œuvre de programmes avec les EAFGA, qu'il s'agisse de programmes de prévention, de libération ou de réintégration. Une réponse coordonnée est recommandée entre les acteurs de la protection de l'enfance, avec le gouvernement et les agences des Nations Unies, ainsi qu'entre les secteurs.

### Coordination entre les acteurs de la protection de l'enfance

La programmation des EAFGA nécessite un mécanisme de coordination solide entre les acteurs de la protection de l'enfance en raison de sa complexité, de sa sensibilité et du risque de porter préjudice.

C'est souvent le rôle de la zone de responsabilité de la

protection de l'enfance (parfois appelée sous-groupe, sous-secteur ou groupe de travail) de coordonner la collecte et l'analyse des données sur le recrutement et l'utilisation actifs, par exemple en effectuant une analyse du contexte. C'est également leur rôle de coordonner l'implication des acteurs de la protection de l'enfance dans le développement et le déploiement des procédures opérationnelles standardisées (POS). Les POS comprennent une voie de référencement avec les acteurs clés et leurs rôles et responsabilités dans chaque lieu pour les interventions de prévention, de libération et de réintégration. Tous les acteurs de la protection de l'enfance doivent connaître les responsabilités de chacun afin, par exemple, d'éviter la duplication des efforts de prévention dans les mêmes lieux, de garantir des procédures de libération harmonisées et claires et de promouvoir des stratégies de réintégration complémentaires. Par exemple, des organisations ayant des compétences différentes peuvent fournir des services complémentaires aux EAFGA réintégréés dans un même lieu.

## Coordination avec les Nations unies, le gouvernement et d'autres organisations

Le gouvernement est souvent impliqué dans les programmes EAFGA, notamment lors du processus de libération et de réintégration. La coordination avec le

ministère de l'intérieur (par le biais des forces armées), le ministère de la justice (si les enfants sont considérés comme des auteurs d'actes criminels), le ministère des affaires sociales et de l'éducation, par exemple, peut être nécessaire pour l'identification, la libération et la réintégration des enfants. Leur engagement garantit une appropriation nationale qui peut faire défaut lorsque le gouvernement est exclu de la programmation du EAFGA.

L'ONU, par le biais des missions de maintien de la paix et des agences des Nations unies telles que l'UNICEF et le HCR, est fréquemment impliquée dans les interventions des EAFGA. La coordination entre ces acteurs et avec les acteurs de la protection de l'enfance de la société civile est essentielle pour connaître les rôles et responsabilités de chaque acteur et être en mesure de tirer parti des ressources disponibles pour soutenir les EAFGA. Par exemple, la coordination des acteurs est nécessaire pour contribuer à la documentation des 6 violations graves (Mécanisme de suivi et de communication de l'information), en particulier pour le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés.

La coordination avec des organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge peut s'avérer utile pour la recherche des membres des familles des EAFGA et la réunification transfrontalière, ainsi que pour la protection des droits des enfants en détention.



## Coordination avec d'autres secteurs

La coordination avec d'autres secteurs est particulièrement pertinente pour les interventions de prévention et de réintégration. Les acteurs de la protection de l'enfance ont rarement une expertise dans tous les domaines qui peuvent être requis dans la programmation des EAFGA.

Les secteurs suivants peuvent être impliqués en fonction des besoins, pour fournir des services aux ex EAFGA pendant leur processus de réintégration et/ou pour améliorer l'accès aux services dans les zones reculées dans le cadre d'une stratégie de prévention :

- Santé, y compris la nutrition, la santé reproductive et sexuelle
- Santé mentale et soutien psychosocial, y compris le soutien spécialisé et non spécialisé.
- L'éducation, y compris l'éducation formelle et informelle
- Protection
- Moyens de subsistance et cash
- Justice

- Consolidation de la paix
- Eau et assainissement
- Sécurité alimentaire
- Abri
- Violences Basées sur le Genre

La coordination avec d'autres secteurs peut se faire au niveau de l'agence pour identifier les services disponibles et les points focaux à inclure dans un parcours de référence pour la gestion des cas de réintégration, par exemple. Elle peut également être menée par le cluster pour identifier les services manquants dans les zones de recrutement actif et plaider auprès des secteurs concernés. Dans cette situation, le secteur de responsabilité de la protection de l'enfance coordonnerait et plaiderait auprès des autres clusters concernés.

### Lecture complémentaire

- Le comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 4 – Coordination

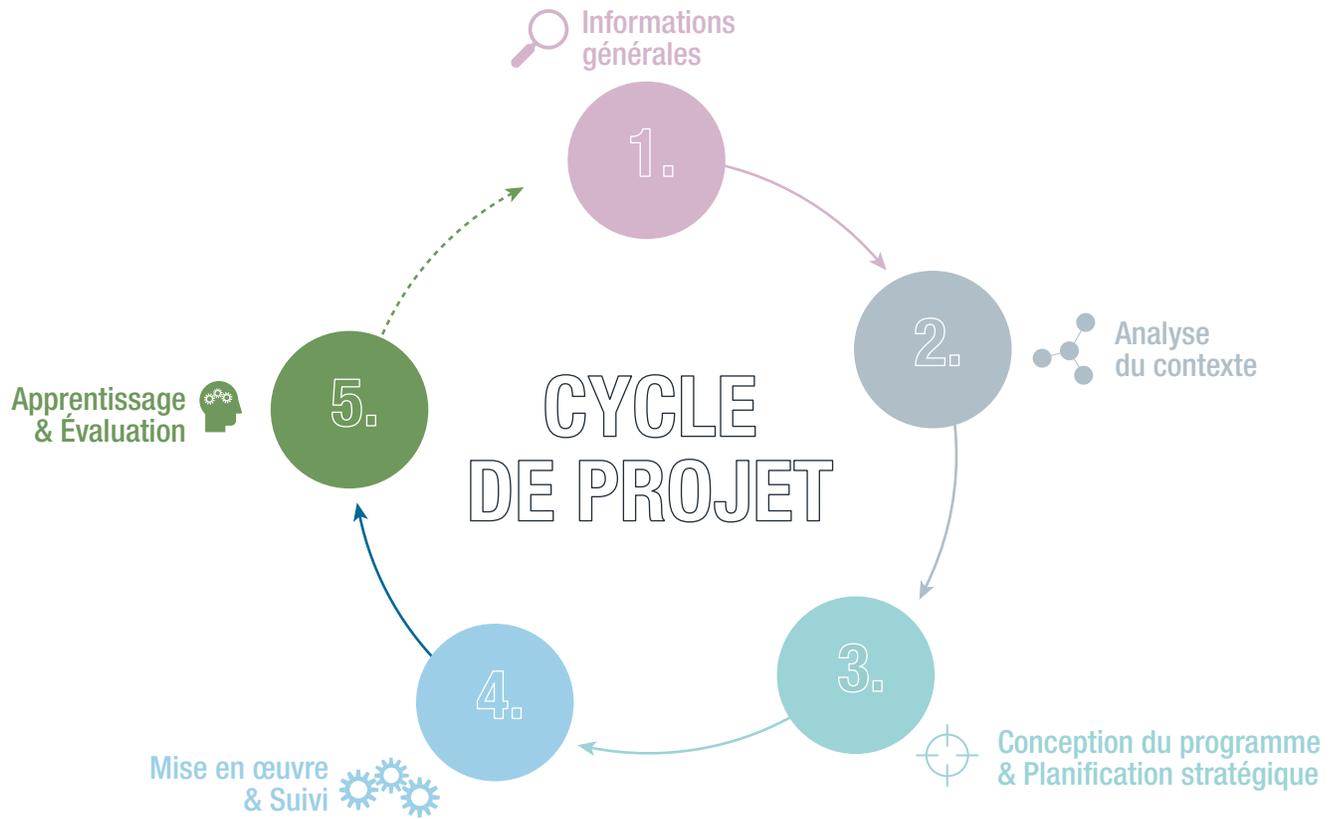


# 5. APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION



# EAFGA

## Boîte à outils pour le développement de programme



**1.**

- A. Introduction aux EAFGA
- B. Cadre juridique et normatif

**2.**

- A. Questions de recherche et champ d'application
- B. Sélection de la méthodologie
- C. Chronologie
- D. Ressources humaines
- E. Budget

**3.**

- A. Conception du programme
- B. Suivi
- C. Ressources humaines
- D. Budget

**4.**

- A. Protection/sauvegarde des enfants
- B. Protection des données
- C. Suivi
- D. Ressources humaines
- E. Coordination

**Apprentissage & Évaluation**

- A. Générer & documenter l'apprentissage
- B. Évaluation

Tirer des enseignements de nos programmes et les évaluer est une étape essentielle pour mieux comprendre les interventions qui fonctionnent, celles qui ne fonctionnent pas et celles qui restent à prouver. Elle englobe une série d'activités, notamment la production et la documentation de l'apprentissage sur la mise en œuvre et l'évaluation des programmes.

## A. Documenter l'apprentissage

La documentation des défis et des leçons apprises est essentielle pour conserver la mémoire institutionnelle et améliorer les connaissances sur la mise en œuvre du programme EAFGA au niveau sectoriel. Des apprentissages peuvent être collectés tout au long de la mise en œuvre du projet par le biais des mécanismes de retour d'information et de rapport ainsi que par vos processus de suivi interne, y compris les consultations avec les EAFGA, les discussions de groupe, etc. Les apprentissages ne sont pas seulement des succès mais aussi des défis et des tentatives pour les résoudre, même s'ils ne sont pas toujours couronnés de succès. Cela peut également inclure le suivi et la documentation des conséquences involontaires, qui peuvent être positives ou négatives. Elle encourage une approche plus adaptative qui valorise l'apprentissage comme un processus continu, réfléchi et exploitable pour améliorer la mise en œuvre du projet en temps réel.

Ces apprentissages peuvent être partagés lors de la réunion du domaine de responsabilité de la protection de l'enfance ou de la réunion du groupe de travail EAFGA afin de renforcer les connaissances des acteurs de la protection de l'enfance et d'encourager l'apprentissage par les pairs. Cela peut également se faire par l'élaboration d'études de cas et de webinaires partagés avec l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et le groupe de travail global EAFGA.

### Exemples de documentation de l'apprentissage

#### EAFGA et COVID

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et le groupe de travail EAFGA ont documenté les apprentissages par les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des programmes EAFGA pendant l'épidémie de COVID-19. Un [document sur les messages clés et les considérations](#) a été élaboré, soulignant les questions liées à la programmation de la prévention et de la réponse pour les EAFGA dans le contexte de la pandémie de COVID-19. De plus, le groupe de travail EAFGA a organisé une série

de webinaires en [anglais](#) et en [français](#) pour partager les enseignements tirés par les acteurs de terrain.

#### Lacunes et besoins pour une réintégration réussie des EAFGA

La Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats a mené des recherches pour documenter les contraintes et les défis de la réintégration des EAFGA. Un [document](#) d'information publié en 2020 met en évidence les obstacles qui entravent une réintégration réussie. Ils ont identifié que les contraintes programmatiques résultent de la complexité de la réintégration, de sa nature multisectorielle, en constante évolution et à long terme, et des défis politiques et structurels qui entravent la mise en œuvre efficace des programmes. En outre, les programmes de réintégration sont confrontés à une crise de financement, le financement de la réintégration ayant diminué entre 2006 et 2016 malgré la prolifération des conflits armés.<sup>309</sup>

#### La protection communautaire de l'enfance - Une stratégie pour protéger les filles et les garçons affectés par les conflits : Une étude de cas en République centrafricaine

En République centrafricaine (RCA), Plan International utilise une stratégie de protection de l'enfance basée sur la communauté pour prévenir et répondre à la violence, aux abus, à la négligence et à l'exploitation des filles et des garçons. Ils ont développé une [étude de cas](#) démontrant le rôle des groupes communautaires de protection de l'enfance dans la protection des enfants. Elle documente les principaux apprentissages sur l'importance d'un mentorat et d'un soutien intensifs aux structures communautaires, en particulier dans la première phase du programme. Elle souligne également la nécessité de fournir un soutien technique et opérationnel aux structures gouvernementales locales et nationales pour soutenir les groupes communautaires et répondre aux cas identifiés.<sup>310</sup>

## B. L'évaluation

Des évaluations bien documentées et fiables sont nécessaires pour mieux comprendre les approches et les pratiques les plus efficaces pour prévenir le recrutement, faciliter la libération et promouvoir la réintégration, et dans quelles situations. Elles ne doivent pas seulement chercher à déterminer si un programme a atteint ses objectifs, mais aussi éclairer la nature et l'étendue des changements dans le bien-être des enfants suite aux interventions du programme, et comment le programme a obtenu ces changements.<sup>311</sup>

309 Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats (2020)

310 Plan International (2017)

311 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021)

## Différents types d'évaluation

Il existe différents types d'évaluations pertinentes pour la programmation du EAFGA. Ils comprennent :

- **L'évaluation de projet**, qui se concentre sur l'évaluation d'une seule intervention avec des objectifs spécifiques.
- **L'évaluation de programmes**, qui se concentre sur un ensemble d'interventions ayant des objectifs plus larges.
- **L'évaluation sectorielle**, axée sur de multiples programmes et interventions qui contribuent à la réalisation d'un objectif commun.
- **L'évaluation de l'impact**, qui se concentre sur les effets plus larges du programme, y compris l'impact intentionnel et non intentionnel.

Pour les besoins de cette boîte à outils, nous considérons l'évaluation de projet. Des informations supplémentaires sur les autres formes d'évaluation peuvent être trouvées dans [ALNAP \(2016\) Guide de l'évaluation de l'action humanitaire](#) (en anglais)

## Évaluation de projet

Les résultats de l'évaluation des projets fourniront des informations précieuses pour élaborer des projets fondés sur des preuves, plutôt que sur des convictions personnelles ou des preuves anecdotiques. L'évaluation permet d'améliorer la performance des programmes et d'établir un consensus inter-agences sur les pratiques efficaces.

Les évaluations de qualité comprennent les actions suivantes :

- **Élaborer des questions d'évaluation claires**  
Les questions doivent être reliées aux objectifs et aux résultats du cadre logique, ainsi qu'aux hypothèses liées aux résultats en matière de prévention, de libération et de réintégration. Les questions façonneront l'évaluation, la méthodologie utilisée et définiront les informations recueillies et les résultats.<sup>312</sup>

Les questions peuvent être :

- **Descriptive** se concentrant sur les caractéristiques du projet, par exemple :  
Comment les EAFGA sortent-ils en toute sécurité des forces armées et des groupes armés ?
- **Normative**, axée sur les normes, par exemple :  
Dans quelle mesure les centres de transit

et d'orientation répondent-ils aux normes internationales en matière de prise en charge alternative ?

- **Causal** se concentre sur les facteurs qui conduisent à un meilleur soutien, par exemple :  
Dans quelle mesure l'offre de services éducatifs a-t-elle empêché le recrutement et l'utilisation des enfants ?
  - **Orienté** vers l'action, par exemple : Comment pourrions-nous mieux soutenir l'acceptation EAFGA par leurs familles ?<sup>313</sup>
- Les questions peuvent également porter sur différents critères :
- La pertinence, qui consiste à déterminer dans quelle mesure les activités du programme sont adaptées aux besoins des EAFGA et de leur communauté. Par exemple, dans quelle mesure les programmes de la SMSP ont-ils répondu aux besoins des EAFGA ? Ou bien Dans quelle mesure les initiatives de consolidation de la paix menées par les jeunes ont-elles contribué à prévenir le recrutement et l'utilisation de filles et de garçons ?
  - L'efficacité se concentre sur les résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus. Par exemple, quel a été le rapport coût-efficacité de l'intervention de reprise économique pour promouvoir l'autosuffisance financière ?
  - L'impact se concentre sur les effets plus larges du projet liés aux effets sociaux, économiques, individuels, etc. Par exemple, quel a été l'impact des initiatives communautaires sur l'acceptation sociale des EAFGA ?<sup>314</sup>
  - La durabilité aborde la question de la pérennité des avantages nets de l'intervention. Par exemple, les avantages nets des interventions de relance économique persistent-ils un an après la fin du programme ?
  - La cohérence se concentre sur la cohérence des politiques humanitaires et des considérations relatives aux droits de l'homme. Par exemple, dans quelle mesure les politiques de l'agence sur la protection des droits de l'enfant sont-elles alignées sur les Standards minimums de protection de l'enfance dans l'action humanitaire ?

## • Conception de l'évaluation

La méthodologie doit être développée dans le but de générer des données pour analyser comment l'intervention a contribué à atteindre l'objectif et les résultats du projet et pour répondre aux questions de l'évaluation. Il s'agit notamment d'éviter ou de contrôler les biais et les événements perturbateurs.<sup>315</sup>

La conception de l'évaluation comprend :

- **Le model non expérimental** qui n'inclut pas de groupes de comparaison ou de contrôle. C'est le type de model le plus courant en matière de protection de l'enfance dans l'action humanitaire. C'est le model le plus flexible et à un coût relativement faible.
- **Le model expérimental** qui comprend des groupes assistés et des groupes de contrôle randomisés. Ce model n'est pas toujours la mieux adaptée à l'évaluation dans les domaines des sciences sociales, car de nombreux facteurs influencent le succès d'une intervention, notamment la pertinence culturelle, l'adéquation de l'intervention aux conditions de la communauté et la disponibilité de ressources adéquates, y compris des ressources humaines.<sup>316</sup>
- **Le model quasi-expérimental** où l'on compare soit les groupes assistés dans le temps, soit le groupe assisté et un groupe témoin après le début de l'assistance.<sup>317</sup>
- **Identifier indicateurs**  
Les indicateurs d'extrants et de résultat permettront de mesurer un changement quantifiable. Les indicateurs de résultats aideront les acteurs à générer suffisamment de données pour construire un argument en faveur d'une pratique fondée sur des preuves et à mesurer ces indicateurs à différents moments, si possible, tout au long de la durée de vie du programme. Vous pouvez également consulter les communautés lors de l'élaboration des indicateurs, plutôt que de vous baser sur vos propres hypothèses pour définir la contribution au changement.

312 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021)

313 ALNAP (2016)

314 Ibid

315 Duncan et al (2004)

316 L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021)

317 ALNAP (2016)

318 Boothby et al. (2006)

319 Guide pour l'évaluation des programmes psychosociaux dans les situations d'urgence

## Établir une taille d'échantillon et des critères

Un échantillon est un sous-ensemble de la population qui contient les caractéristiques de la population plus large. La taille de l'échantillon doit garantir que suffisamment de données sont collectées et triangulées pour pouvoir tirer des conclusions. (Voir chapitre [12 ALNAP \(2016\) Guide de l'évaluation de l'action humanitaire](#)).

## • Adhérer à des normes éthiques

Tous les processus d'évaluation doivent garantir les principes de dignité, de sécurité et de confidentialité des participants et des enquêteurs. Il s'agit notamment de demander le consentement éclairé ou l'accord des enfants et des adultes, d'assurer la confidentialité, d'être inclusif, de respecter la culture et les valeurs locales, de garantir le bien-être et la sécurité de tous les enfants participants, de prendre en compte les conséquences involontaires, et de s'efforcer de renforcer les capacités et d'intégrer l'action participative dans la mesure du possible.

Les évaluations qui impliquent des enfants doivent respecter les principes de l'intérêt supérieur et de l'absence de préjudice, et établir une procédure de référencement en cas de signalement d'abus.<sup>318</sup>

## • Réaliser un état des lieux

Des données de base sont nécessaires pour mesurer de manière fiable les changements dans le temps. Une base de référence est essentielle pour pouvoir comparer les données du début à la fin d'une intervention afin de déterminer l'évolution du bien-être des enfants.<sup>319</sup>

## • Choisir une approche méthodologique appropriée

Le choix de la méthode dépendra des questions posées. Il s'agit de trianguler les données si différentes sources ou méthodes ont été utilisées. L'utilisation de différentes méthodes peut également permettre de découvrir plus d'informations sur la mesure réelle et les faiblesses potentielles d'une méthode donnée.

## • Collecter des données dans le temps

En plus d'une ligne de base, un système de suivi doit être établi pour collecter des données au fil du temps. La collecte de données au fil du temps pour les utiliser dans l'analyse de l'évaluation permettra d'être en meilleure position pour conclure que tout changement est lié aux interventions du programme.

## • Établir un contrefactuel lorsque cela est possible

Une analyse contrefactuelle permet de comparer ce qui s'est passé et ce qui aurait pu se passer hypothétiquement en l'absence d'une intervention.

Elle décrit une situation sous la forme suivante : “Si l’intervention n’avait pas eu lieu, les résultats pour les enfants n’auraient pas eu lieu”. L’impact de l’intervention est ensuite estimé en comparant les résultats contrefactuels à ceux observés sous l’intervention. Une analyse contrefactuelle permet d’étudier les résultats par rapport à une base de référence. Pour cela, il faut qu’une théorie du changement qui utilise un contrefactuel soit incluse dans la conception de l’intervention. L’analyse contrefactuelle permet d’attribuer une relation de cause à effet entre une intervention et ses résultats.

- **Analyser et interpréter les données**

L’analyse des données est le processus qui consiste à déterminer s’il existe des tendances ou des modèles dans les données et à déterminer quelles conclusions peuvent être tirées des données disponibles. L’interprétation des données attribue un sens à l’information analysée et détermine sa signification et ses implications par rapport aux résultats du programme.

- **Lier les résultats du programme aux effets sur les filles et les garçons**

Une évaluation doit établir un lien entre les résultats d’un programme et le processus mis en œuvre et toute amélioration du bien-être des enfants. Il est important que ce processus détermine les résultats positifs ainsi que toute conséquence non intentionnelle. Les interventions du programme auront des résultats variables en fonction des différents besoins de la population bénéficiaire. Étant donné que différents groupes d’enfants peuvent vivre les interventions différemment et que le bien-être est influencé par une grande variété de facteurs internes et externes, l’évaluation doit faire preuve de prudence lorsqu’il s’agit de déterminer la cause des améliorations du bien-être des enfants avant de les attribuer uniquement aux interventions du programme.<sup>320</sup>

#### Lecture complémentaire :

- [L’Alliance pour la protection de l’enfance dans l’action humanitaire \(2021\) Définir les pratiques fondées sur des preuves pour les appliquer à la protection de l’enfance dans l’action humanitaire](#) (en anglais)
- Le comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 9 – Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage des programmes

#### Participation des enfants

Les acteurs de terrain sont fortement encouragés à impliquer les enfants dans l’évaluation des programmes auxquels ils ont participé lorsque cela est possible et sûr. Les enfants, en particulier les ex EAFGA, qui participent à des interventions de prévention, de libération et de réintégration ont leur propre opinion sur les résultats de ces interventions. Ils peuvent avoir des perceptions très différentes de celles des adultes sur le succès d’une activité par exemple.

Les étapes suivantes sont recommandées pour impliquer les enfants dans les évaluations :

#### Protection de l’enfance et lignes directrices éthiques

Avant de consulter des enfants, il est essentiel de définir des lignes directrices éthiques et de garantir la protection des enfants tout au long du processus d’évaluation. ([Voir 4.A Protection/Sauvegarde des enfants p 142](#)).

Les lignes directrices éthiques devraient se concentrer sur :

- **Protection/sauvegarde des enfants** : élaborer ou utiliser un code de conduite et une politique de protection de l’enfance pour la durée de l’évaluation.
- **Sécurité des enfants** : effectuez une évaluation des risques et identifiez les mesures d’atténuation des risques à l’aide des outils d’analyse de l’évaluation des risques. ([Voir la phase d’analyse du contexte 2.B Évaluation des risques p 41](#))
- **Référence** : mettre en place une procédure de référence pour s’assurer que les inquiétudes et les révélations concernant la protection de l’enfant sont traitées de manière appropriée et sensible (voir [4.A Protection/Sauvegarde des enfants - Procédure de référence p 142](#)).
- **Diversité** : veiller à ce que la diversité des expériences des enfants soit prise en compte.
- **Non-discrimination** : veiller à ce que la discrimination soit étudiée et que la non-discrimination soit pratiquée.

#### Formation des enquêteurs

Tous les enquêteurs qui seront en contact avec les enfants doivent être formés à une communication efficace et adaptée aux enfants, à la politique de protection de l’enfance, à l’identification et au référencement en toute sécurité et à l’utilisation des outils de collecte de données.

320 L’Alliance pour la protection de l’enfance dans l’action humanitaire (2021)

## Développement de l'indicateur

Au cours d'une évaluation, vous devez impliquer les enfants dans le développement des indicateurs et des critères des indicateurs, en particulier pour les indicateurs de résultats. Vous pouvez utiliser la même méthodologie que pour développer les critères des indicateurs pour le cadre logique ([voir 3.B Suivi - Développement d'indicateurs sensibles à la culture p 116](#)). Ceci est essentiel pour s'assurer que les indicateurs et les critères sont adaptés à la compréhension locale et culturelle. Un atelier participatif permettra aux enfants d'exprimer les résultats du programme qui sont importants pour eux, afin de pouvoir développer des indicateurs et des critères pour ces indicateurs. Par exemple, les enfants peuvent dire que la sécurité dans l'accès aux services est importante. L'indicateur convenu pourrait être le suivant : *Comment les filles anciennement associées à une FAGA accèdent-elles en toute sécurité aux services de santé reproductive ?* Vous devez impliquer les filles dans la définition de ce que signifie pour elles un "accès sûr". Cette définition peut varier en fonction du contexte. Un autre exemple pourrait être : *Dans quelle mesure les mécanismes de libération dirigés par la communauté ont-ils contribué à la libération des EAFGA ?* Vous devrez impliquer les enfants dans la définition de « libération ».

## Identification des méthodologies et des outils appropriés

Les données collectées par le biais du mécanisme de retour d'information adapté aux enfants ([voir 4.C Mécanisme de retour d'information adapté aux enfants p 143](#)) pendant la mise en œuvre du programme sont une très bonne source d'informations. Vous pouvez identifier les tendances du retour d'information, qu'elles soient positives ou négatives, ainsi que les variations basées sur les actions prises pour répondre au retour d'information.

Les enquêtes menées auprès des enfants et de leurs familles après avoir eu accès aux services sont également une source précieuse d'informations.

En outre, vous pouvez envisager la sélection d'outils participatifs adaptés à l'âge des enfants pour saisir leur perception du programme ainsi que les progrès réalisés par rapport aux indicateurs définis par et pour eux.

Voici quelques exemples d'outils :

- **Les discussions de groupe** permettent aux garçons et aux filles d'explorer diverses expériences en fonction de différents facteurs tels que leur sexe, leur âge, leur origine ethnique, etc.
- **L'évaluation en H** est un outil de suivi et d'évaluation permettant d'explorer les forces et les faiblesses d'une intervention et de suggérer des actions d'amélioration.

- **La ligne du temps** est un outil participatif permettant d'explorer et de partager les processus, les réussites et les défis importants réalisés au fil du temps dans le cadre d'un programme.
- **La carte en fleur** est un outil visuel visant à explorer les personnes qui apportent un soutien aux enfants et aux jeunes.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur ces outils dans [la boîte à outils](#) (en anglais).

## Restitution aux enfants

Après l'évaluation, il est important de partager les résultats de l'évaluation avec les enfants et la communauté. Cela favorise la responsabilité envers les enfants et leurs familles, l'appropriation locale des interventions du programme et contribue à l'établissement d'une relation de confiance avec les communautés.

## Lecture complémentaire :

- [Save the Children \(2010\) Une boîte à d'outils pour la recherche et l'évaluation participatives avec les enfants, les jeunes et les adultes.](#) (en anglais)

## Défis liés à la sécurité

Les problèmes de sécurité peuvent rendre difficile, voire impossible l'accès aux enfants et à leurs familles dans les environnements de conflit. Avant de commencer votre évaluation, réfléchissez aux questions suivantes :

- Quels sont les principaux risques auxquels l'évaluation est confrontée dans ce contexte ?

Il peut s'agir de :

- Risques opérationnels tels que la sécurité personnelle des évaluateurs et les perturbations potentielles du programme si les ressources sont détournées vers l'évaluation.
- Risques financiers si des coûts supplémentaires sont associés au travail dans un environnement peu sûr, et
- Risques de protection auxquels la population affectée peut être exposée si elle participe à l'évaluation.
- Quelles sont les implications de ces risques pour l'accès des évaluateurs aux populations affectées ?
- Quelles sont les données secondaires et autres disponibles si les évaluateurs ne peuvent pas avoir accès à la population affectée ?

- Quelles sont les autres options dont disposent les évaluateurs pour avoir accès à la population affectée ?
- Comment cela affectera-t-il la crédibilité de l'évaluation ?
- Quelles sont les alternatives possibles à une évaluation, par exemple un atelier d'apprentissage réflexif avec le personnel, un apprentissage par les pairs entre agences, ou une activité d'évaluation plus limitée ?

Dans la mesure du possible, explorez des moyens créatifs de réaliser l'évaluation à distance. Les techniques suivantes peuvent aider à surmonter les contraintes d'accès :

- Utiliser des évaluateurs locaux pour mener des entretiens avec les membres de la communauté, les enfants et leurs familles.
- Réaliser des enquêtes en ligne, par téléphone et/ou SMS
- Interviewer les membres de la population affectée dans les zones accessibles
- Recueillir des données provenant de la foule sur les médias sociaux

Expliquez clairement les contraintes auxquelles vous avez pu être confronté lors de la présentation de vos résultats et de la rédaction de votre rapport. Veillez à ne pas généraliser vos résultats à des lieux et des populations que vous n'avez pas pu atteindre.<sup>321</sup>

Exemple de moyens créatifs pour surmonter les contraintes d'accès

### **Amener les membres de la population touchée dans des**

### **zones plus accessibles.**

Dans le cadre de l'évaluation d'un programme pour les personnes déplacées en République démocratique du Congo, il était important pour le Groupe URD, l'équipe d'évaluation, de parler directement à la population affectée. Cependant, pour accéder aux camps, il fallait traverser des territoires tenus par les rebelles. Bien que les étrangers risquent d'être kidnappés, les hommes déplacés peuvent traverser la zone en toute sécurité. Les partenaires locaux en avaient déjà profité pour distribuer des articles d'assistance. Le Groupe URD a donc développé des critères précis pour aider la population déplacée à sélectionner un ensemble de représentants (par exemple, des agriculteurs, des chefs religieux ou traditionnels). Quatre ou cinq représentants par campement ont ainsi été sélectionnés et ont été invités à se rendre dans un village sécurisé pour y être interrogés. Les personnes déplacées avaient également la possibilité d'identifier une personne se trouvant déjà dans le village et qui, selon elles, pouvait parler en leur nom de manière précise. Pour que le voyage en vaille la peine, les partenaires locaux ont offert aux représentants des fournitures qu'ils pouvaient rapporter dans leurs communautés. L'inconvénient de ce type d'approche est que les évaluateurs ne peuvent pas contrôler qui la communauté va choisir. Seuls ceux qui peuvent traverser la zone d'insécurité peuvent venir (par exemple, les représentants féminins ne peuvent pas voyager dans certaines conditions).<sup>322</sup>

### **Lecture complémentaire :**

- [ALNAP \(2016\) Guide de l'évaluation de l'action humanitaire](#)
- Le comité de pilotage sur les Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris Chapitre 9 – Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage des programmes

321 ALNAP (2016)

322 ALNAP Ibid

# Bibliographie

- Ager A, Stark L, Olsen J, Wessels M, Boothby N (2011) Sealing the Past, Facing the Future. Une évaluation d'un programme visant à soutenir la réintégration des filles et des jeunes femmes anciennement associées aux groupes armés et aux forces armées en Sierra Leone. Programme sur la migration forcée et la santé, Mailman School of Public Health, Université de Columbia.
- All Survivors Project Foundation (2018) "Je ne sais pas qui peut aider" Hommes et garçons confrontés à la violence sexuelle en République centrafricaine.
- All Survivors Project Foundation (2020) Soumission au Comité des droits de l'homme des Nations Unies 128e session, 2-27 mars 2020
- ALNAP (2016) Guide de l'évaluation de l'action humanitaire.
- ARC Resource pack (2009) Un outil de renforcement des capacités pour la protection des enfants dans et après les urgences. Module sur les questions critiques 7 Enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés
- Banholzer L (2014) Quand les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration réussissent-ils ? Institut allemand de développement Document de travail 8/2014.
- Baro D (2005) La justice et le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés en République du Congo MONUC - Section Protection de l'enfant
- Barth E (2002) Peace as Disappointment : The Reintegration of Female Soldiers in Post-Conflict Societies, a Comparative Study from Africa, rapport de l'Institut international de recherche sur la paix (PRIO), Oslo.
- Baulieu A-L (2020) Les enfants associés aux groupes terroristes : étude comparée des situations en Afghanistan, au Nigéria et en Syrie au regard du droit international. Mémoire Master 2.
- Benard B (2004) Resiliency: What We Have Learned. WestEd
- Bernd B, Blattman C (2013) La logique de l'enfant soldat et de la coercition, Organisation internationale, 2013, 67(1), 65-104.
- Betancourt T (2008). Adaptation psychosociale et réintégration sociale des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés : état des lieux et orientations futures. Psychology Beyond Borders.
- Betancourt T, Borisova I, Williams PT, Williamson J, De la Soudière M, Brennan R, Whitfield TH, Gilman SE (2010) Sierra Leone's former soldiers: A Follow-up Study of Psychosocial Adjustment and Community Reintegration. Child Development, juillet/août 2010, Vol 81, Numéro 4, pages 1077-1095
- Binadi D R & Binadi P D (2011) Reintegration of child soldiers in Nepal: grassroots reflections. Enfants soldats, du recrutement à la réintégration Palgrave Macmillan
- Bodineau S (2011) Rapport d'évaluation du programme 2007-2011 pour les Enfants associés aux forces et groupes armés en RDC. UNICEF RDC
- Bolanos c. Équateur, communication n° 238/1987 ; Comité des droits de l'homme des Nations unies, Domukovsky c. Géorgie, n° 623, 624, 626 et 627/1995.
- Boothby N, et al (2006) Assessment and Evaluation of Psychosocial Programming for Crisis-Affected Children: Une initiative de bonnes pratiques. New York, NY: UNICEF
- Branham L (2013) Come Out and Live Among Us : Comment les communautés zande peuvent influencer les combattants à se rendre de la LRA, (Découvrir le voyage, 2013),
- Bureau américain des affaires internationales du travail (2016) Rapport sur le Soudan du Sud.
- Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Document de travail n°3 Les enfants et la justice pendant et au lendemain d'un conflit armé. Septembre 2011
- Cadre de compétences de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020)
- Catley et al (2008) Participatory Impact Assessment : Un guide pour les acteurs. Boston : Centre international Feinstein
- Chaffin, Josh et Natalie Rhoads, 'Children and Economic Strengthening Programs : Maximizing Benefits & Minimizing Harm', Réseau d'apprentissage CPC, Groupe de travail sur les moyens de subsistance et le renforcement économique, 2013,
- Child Soldiers International (2011) Mieux vaut prévenir que guérir : prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'armée nationale tchadienne.
- Child Soldiers International (2015) A Law Unto Themselves ? Confronter le recrutement d'enfants par des groupes armés
- Child Soldiers International (2016) "Si je pouvais aller à l'école..." L'éducation comme outil pour prévenir le recrutement des filles et aider à leur rétablissement et à leur réintégration en République démocratique du Congo.

Child Soldiers International (2019) Rapport annuel 2017-2018

CICR (2015) Quelle est la différence entre le DIH et le droit des droits de l'homme ? Janvier 2025.

Cinquième forum ministériel de suivi des engagements de Paris et des principes de Paris sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Lundi 3 décembre 2012, Siège de l'ONU, New York, p.1

Clara Pretus et al 'Neural and Behavioural Correlates of Sacred Values and Vulnerability to Violent Extremism'in *Frontiers in Psychology* Vol.9 (2018)

Coalition mondiale pour la réintégration des enfants soldats (2020) Lacunes et besoins pour une réintégration réussie des EAFGA

Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (2014). Rapport de mission du CCREF pour évaluer la situation des enfants affectés par le conflit en République centrafricaine.

Comité des droits de l'enfant, Observation générale n°24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants, 18 septembre 2019, CRC/ C/GC/24, § 22-25.

Cour pénale internationale (2019) Rejoindre la Cour pénale internationale. Why does it matter ?

CPI. Comprendre la Cour pénale internationale.

De la Soudière M (2017) Ce que disent les filles. Amélioration des pratiques de démobilisation et de réintégration des filles associées aux forces et groupes armés en République démocratique du Congo. *Child Soldiers International*

De Lay B (2002) 'Mobility mapping and flow Diagrams: Tools for Family tracing and Social Reintegration Work with Separated Children" p 5-6.

Delap E (2005) "Fighting Back: Child and Community-Led Strategies to Avoid Children's Recruitment into Armed Forces and Groups in West-Africa", *Save the Children*,

Département des compétences et de l'employabilité OIT (2010) Étude sur la réintégration des enfants anciennement associés aux forces armées et aux groupes armés par le biais de l'apprentissage informel. Études de cas de Korhogo (Côte d'Ivoire) et de Bunia (RDC).

Dickson-Gomez J (2002) Le bruit des chiens qui aboient : violence et terreur parmi les familles salvadoriennes dans l'après-guerre <https://doi.org/10.1525/maq.2002.16.4.415>

Divac Oberg M (2006) Les effets juridiques des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale dans la jurisprudence de la CIJ. *The European Journal of International Law* Vol.16 no.5 EJIL 2006

Doosje B, Loseman A, Van den Bos K, (2013) Déterminants de la radicalisation des jeunes islamiques aux Pays-Bas : Personal Uncertainty, Perceived Injustice, and Perceived Group Threat, *Journal of Social Issues*, Vol. 69, Issue 3.

Douglas S, Farr V, Hill F, Kasuma W (2004) Getting it Right, Doing it Right : Genre et désarmement, démobilisation et réintégration. UNIFEM

Duncan J, Arnston L (2004) Children in crisis : Bonnes pratiques pour l'évaluation des programmes psychosociaux. Washington, DC : Comité international d'évaluation psychosociale et Fédération Save the Children.

Glass N et al (2019) Efficacité du programme Communities Care sur le changement des normes sociales associées à la violence sexiste auprès des résidents des districts d'intervention par rapport aux districts de contrôle à Mogadiscio, Somalie. UNICEF

Goodlife A (2013) " Armed Non-State Actors and Child Protection " in Mohamed A. Babiker, Maxence Daublain et Alexis Vahlas (eds), *Enfants-soldats et droits des enfants en situation de conflit et post-conflit*, L'Harmattan.

Green A, Denov M (2019) Mask making and drawing as method : art-based approaches to data collection with war affected children *International Journal of Qualitative Methods* Volume 18 : 1-13.

Groupe de travail inter-agences des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration (2005) IDDRS 05.30. Les enfants et le DDR

Gustavsson M, Oruut J, Rubenson B (2017) Les filles soldats de l'Armée de résistance du Seigneur en Ouganda luttent pour leur survie : expériences de jeunes femmes enlevées par la LRA. *Géographies de l'enfance*, 2017 Vol 15, n° 6, 690-702.

Halton P (2011) Réintégration des enfants soldats au Soudan. A practitioner experience. *Les enfants soldats du recrutement à la réintégration* Palgrave Macmillan

Happold (2005) The Age of Criminal Responsibility for International Crimes under International Law, ch5 dans *Arts et Popovski International Criminal Accountability and the Rights of Children*.

Harper E (2018) Reconceptualiser les moteurs de l'extrémisme violent : un programme pour la résilience des enfants et des jeunes Terre des hommes.

Harrelson W, Macaulay F, Champion A (2008) 'Youth Enterprise and Livelihood Development in Conflict Settings', in 'International Development Matters: Youth, Conflict and Enterprise', CHF International, Occasional Papers, février 2008, volume 2.

HCR (2008) Principes directeurs pour la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.

HCR (2013) Child protection issue brief. Le recrutement des enfants

HCR (2017) Guide sur la protection internationale des réfugiés et la mise en place de systèmes d'asile étatiques. Guide à l'intention des parlementaires N° 27, 2017

International Rescue Committee (2016) Guide du gestionnaire SHLS

International Rescue Committee (2019) Parenting Skills intervention. Curriculum pour les personnes s'occupant d'enfants de 0 à 5 ans.

Johnson D et al (2018) Prévenir pour protéger : Alerte précoce, enfants soldats et le cas de la Syrie, Responsabilité globale de protéger, 2018, Vol. 10, numéro 1-2, p239-259.

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2018) Dossier de formation à la supervision et au coaching de la gestion des cas.

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019). Standard minimum pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020) Guide de réflexion sur les approches communautaires de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2020) Note technique sur les filles associées aux forces armées et aux groupes armés.

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021) Boîte à outils d'apprentissage et de développement

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021) Defining Evidence -Based practice for Application in Child Protection in Humanitarian Action : a position paper (Définir les pratiques fondées sur des preuves pour les appliquer à la protection de l'enfance dans l'action humanitaire).

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2021) Guide succinct pour la sélection d'indicateurs de normes minimales de protection de l'enfance à appliquer dans les programmes, projets ou plans d'intervention humanitaire.

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2022) Cadre de prévention primaire pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.

L'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019) Normes minimales pour la protection des enfants dans l'action humanitaire.

Le Comité de pilotage des Principes de Paris (2022) Manuel opérationnel des Principes de Paris

Les Nations unies et le Front de libération islamique Moro. (2017) Les enfants dans les conflits armés : Processus des Philippines et leçons apprises. Plan d'action sur le recrutement dans les conflits armés.

Les Principes de Paris (2007) Principes et lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés

Levy Paluck E, Shepherd H, et Aronow P.M PNAS 19 janvier 2016 113 (3) 566-571 ; publié pour la première fois le 4 janvier 2016 ; <https://doi.org/10.1073/pnas.1514483113>.

Maclay, Özerdem (2010) 'Use' Them or 'Lose' Them: Engaging Liberia's Disconnected Youth through Socio-political Integration. *International Peacekeeping*, 17:3, 343-360, DOI : 10.1080/13533312.2010.500144

Manero CM (2019) Évaluation finale du programme de cohésion sociale dans le nord-est du Nigeria. *International Alert*

Markus Schultze-Kraft (2017) La quête de la mémoire historique et la consolidation de la paix en Colombie. Groupe de recherche d'Oxford. *Briser le cycle de la violence*

Mazurana D, Carlson K (2006) *The Girl Child and Armed Conflict: recognizing and addressing grave violation of girls' human rights*. Division de la promotion de la femme de l'ONU

Mazurana D, Eckerbom Cole L (2012) Les femmes et les filles et le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

McKay S, Veale A, Worthen M, Wessells M (2011) *Building meaningful participation in reintegration among war-affected young mothers in Liberia, Sierra Leone and Northern Uganda*. Fondation War Trauma.

- Medeiros E, Shrestha PN, Gaire H, Orr DMR (2020) Life after armed group involvement in Nepal: a clinical ethnography of psychological wellbeing of former “child soldiers” over time. *Psychiatrie transculturelle* 2020, Vol. 57(1) 183-196
- Monguno A, Imam Y, Bukar Y, Gana B.L (2016) Bad Blood : perception des enfants nés de violences sexuelles liées au conflit et des femmes et filles associées à Boko Haram dans le nord-est du Nigeria. UNICEF, OIM, Alert International
- Moreno FM, Carmona Parra JA, Tobon Hoyos F (2010). Pourquoi les filles rejoignent-elles la guérilla et les groupes paramilitaires en Colombie ? *Revista Latinoamericana de Psicología* Vol 42 N°3, p 453-467 2010
- Norme intégrée de désarmement, démobilisation et réintégration (IDDRS) (2019) Module 5.20 Centre de ressources DDR des Nations Unies
- O’Neil S, Van Broeckhoven K (2018) *Cradled by Conflict : La participation des enfants aux groupes armés dans les conflits contemporains*. Université des Nations Unies
- OCDE/CAD (2012) *Évaluer les activités de consolidation de la paix dans des contextes de conflit et de fragilité : Améliorer l’apprentissage pour les résultats*. Paris : OCDE/CAD
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (2019) *Justice pour les enfants dans le contexte de la lutte contre le terrorisme : Un manuel de formation*
- ONU DPKO (2017) *Matériel de formation militaire spécialisé sur la protection de l’enfance*.
- ONUSIDA (2008) *Glossaire du Groupe de référence pour le suivi et l’évaluation Termes relatifs au suivi et à l’évaluation*
- Organisation internationale du travail (2003) *L’enfance blessée : l’utilisation des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale*.
- Organisation internationale du travail (2008) *Prévention du recrutement et de la réintégration des enfants associés aux forces et groupes armés : cadre stratégique pour combler le fossé économique*.
- Organisation internationale du travail-Programme international pour l’abolition du travail des enfants OIT-IPEC (2010) *Les enfants anciennement associés aux forces et groupes armés. Guide pratique sur la réintégration économique*
- Ozerdem A & Podder S (2011) *Mapping Child soldier reintegration outcomes. Les enfants soldats du recrutement à la réintégration* Palgrave Macmillan
- Palmer J (2004) “The Power of Radio Helps to End Uganda’s Long War”, *The Christian Science Monitor*, 21 septembre 2004.
- Partenariat mondial pour la consolidation de la paix des enfants et des jeunes (2015) *Évaluation de la participation des enfants et des jeunes à la consolidation de la paix Colombie*.
- Plan International (2017) *Protection de l’enfance à base communautaire - Une stratégie pour protéger les filles et les garçons touchés par les conflits : Une étude de cas de la République centrafricaine*.
- Plan International (2018) *Mécanismes de retour d’information adaptés aux enfants Guide et boîte à outils*.
- Programme des Nations unies pour le développement (2017). *Le voyage vers l’extrémisme en Afrique : Moteurs, incitations et point de basculement du recrutement*.
- Projet de statut de la Cour pénale internationale, Rapport du Comité préparatoire sur la création d’une Cour pénale internationale, Addendum, première partie, Doc. NU A/ CONF.183/2/Add.1, 14 avril 1998, p. 21 (cité dans Vol. II, Ch. 39, § 513)
- Rogers E. A. (2018) *Les enfants et la violence extrême. Voir les groupes armés non étatiques à travers une lentille de marketing de marque : une étude de cas de l’État islamique*. Université des Nations unies
- Rohwerder B (2019) *La réintégration des enfants nés de viols en temps de guerre. Connaissances, données probantes et apprentissage pour le développement*, Institut d’études du développement.
- Sarrouh LTE (2013) *Où sont-ils ? La situation des enfants dans le conflit armé au Mali. Liste de surveillance*
- Save the Children (2005) *Fighting Back - Stratégies menées par les enfants et les communautés pour éviter le recrutement d’enfants dans les forces et groupes armés en Afrique de l’Ouest*.
- Save the Children (2010) *Un kit d’outils pour la recherche et l’évaluation participatives avec les enfants, les jeunes et les adultes*.
- Save the Children (2019) *Safeguarding in Emergencies Toolkit (en anglais)*
- Save the Children (2021) *Weapon of war. La violence sexuelle contre les enfants dans les conflits*.
- Schauer E, Elbert T (2010) *The Psychological Impact of Child Soldiering*. In : Martz E. (eds) *Trauma Rehabilitation After War and Conflict*. Springer, New York, NY. [https://doi.org/10.1007/978-1-4419-5722-1\\_14](https://doi.org/10.1007/978-1-4419-5722-1_14)

- Singer P (2004) Talk Is Cheap: Getting Serious about Preventing Child Soldiers, *Cornell International Law Journal*, Vol. 32, Issue 3, Article 20
- Spellings CR (2008) Scratching the Surface : a Comparison of Girl Soldiers from Three Geographic Regions of the world. *Éducation internationale*, volume 38, numéro 1
- Stark L et al (2009) Developing culturally relevant indicators of reintegration for girls, formerly associated with armed groups, in Sierra Leone using a participatory ranking methodology. *Intervention* 2009, Volume 7, Numéro 1, Page 4-16
- Statut de la Cour pénale internationale, Rapport du Comité préparatoire sur la création d'une Cour pénale internationale, Addendum, Première partie, Doc. ONU A/CONF.183/2/Add.1, 14 avril 1998, p. 21 (cité dans Vol. II, Ch. 39, § 513)
- Thompson et al (2014) 'the role of the Communities in Protecting Education from Attacks : Lessons learned ', Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques,
- Tonheim M (2017) A troublesome transition. La réintégration sociale des jeunes filles soldats de retour " à la maison ". Thèse. Université de Bergen
- UNICEF - Programme de stabilité et de réconciliation du Nigeria (2017) Perceptions et expériences des enfants associés aux groupes armés dans le nord-est du Nigeria".
- UNICEF (2008) Programme pour la réintégration des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés au Népal. Rapport d'évaluation. UNICEF Népal
- UNICEF (2009) Guide to Evaluation in Psychosocial Programming in Emergencies
- UNICEF (2017) Le cerveau des adolescents : une deuxième fenêtre d'opportunité. Un compendium.
- UNICEF (2017) Les enfants dans les conflits armés : Philippines. Processus et leçons apprises. Plan d'action sur le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Les Nations unies et le Front islamique de libération moro.
- UNICEF (2019) Guide pour répondre aux besoins et aux droits en matière de réintégration des filles anciennement associées au Soudan du Sud.
- Université des Nations Unies (2018) Cradle by conflict. L'implication des enfants dans les groupes armés dans les conflits contemporains.
- Van Engeland A (2019) The voiceless child soldier of Afghanistan. Manuel de recherche sur l'enfant soldat
- Vargas-Baron E (2007) National policies to prevent the recruitment of child soldiers. L'Institut Ford pour la sécurité humaine internationale
- Vermeij L (2011) Socialization and reintegration challenges: a case study of the lord's resistance army. Les enfants soldats du recrutement à la réintégration Palgrave Macmillan
- War Child (2018) Tug-of-War : les enfants dans les groupes armés en RDC - Une étude sur les facteurs d'incitation et d'attraction qui influencent les enfants à rejoindre " volontairement " les groupes armés au Nord et au Sud-Kivu, en République démocratique du Congo.
- Watchlist (2020) Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent : l'érosion des droits de l'enfant dans les conflits armés. Note politique janvier 2020
- Wessells (2016) Le rôle de l'identité sociale dans le recrutement et la réintégration des enfants soldats. Université de Columbia
- Wessells M (2005) Enfants soldats, éducation à la paix et reconstruction post-conflit pour la paix. *Theory Into Practice*, Vol. 44, N° 4 p363-369
- Wessells M (2006) *Child Soldiers: From Violence to Protection*. Cambridge, MA: Harvard University Press
- Wood RM (2014) *Female Fighters : Pourquoi les groupes rebelles recrutent des femmes pour la guerre*. Columbia University Press
- Worthen M, McKay S, Veala A, Wessells M (2011) Forum du désarmement : Les enfants dans les conflits. Soutenir la réintégration des jeunes mères touchées par la guerre. UNIDIR